



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'Université (Hôtel de la Présidence, 33 rue François Mitterrand, 87032 Limoges cedex), ainsi que sur le site internet de l'Université (www.unilim.fr).

Table des matières

ARRETES RELATIFS AUX ELECTIONS.....	3
ARRETES RELATIFS AUX SUBVENTIONS.....	9
ARRETES RELATIFS AUX DELIBERATIONS.....	23
ARRETES RELATIFS AUX JURYS.....	225

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

N°751/2025/DAJI

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** les statuts de l'Université de Limoges adoptés le 3 mai 2019 ;
- **Vu** le règlement intérieur de l'Université de Limoges adopté le 12 février 2010 ;
- **Vu** les statuts de l'INSPE de l'Académie de Limoges adoptés le 27 janvier 2023 ;
- **Vu** le règlement intérieur de l'INSPE de l'Académie de Limoges adopté le 278 janvier 2023 ;
- **Vu** l'arrêté n° 680/2025/DAJI en date du 12 novembre 2025 ;
- **VU** l'avis du comité électoral consultatif en date du 12 novembre 2025 ;

ARRETE

Article 1 – Aucune liste de candidats n'a été déposée, en conséquence les élections destinées à élire les représentants BIATSS du collège E, et les représentants des étudiants, fonctionnaires stagiaires, des enseignants et personnels d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnels bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation du collège F, au Conseil de l'INSPE initialement prévues les 10 et 11 décembre 2025, sont reportées à une date ultérieure.

Article 2 – L'arrêté n° 680/2025/DAJI susvisé est abrogé.

Article 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'INSPE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et publié au recueil des actes administratifs de l'Université de Limoges et sur son site internet.

Fait à Limoges, le 04 décembre 2025

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET.

Voies et délais de recours

Toute contestation dirigée contre les présentes élections est régie par les articles D. 719-38 à D. 719-40 du code de l'éducation et par les dispositions du présent article 10.

Il est institué, à l'initiative de la Rectrice de l'Académie de Limoges, une commission de contrôle des opérations électorales.

La commission de contrôle des opérations électorales exerce les attributions prévues par les articles D. 719-8 et D. 719-18.

La commission de contrôle des opérations électorales est saisie de toutes les contestations présentées par les électeurs, par la Présidente ou par la Rectrice, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

La commission de contrôle des opérations électorales peut :

- 1° Constater l'inéligibilité d'un candidat et substituer au candidat inéligible le candidat suivant de la même liste ;
- 2° Rectifier le nombre de voix obtenues par les listes ou les candidats, en cas d'erreur avérée ;
- 3° En cas d'irrégularité de nature à vicier le vote, annuler les opérations électorales du collège dans lequel l'irrégularité a été constatée.

Tout électeur, la Présidente ou la Rectrice ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Limoges.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle auprès de laquelle est présenté un recours préalable.

Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois. La décision du tribunal administratif est susceptible d'appel devant la cour administrative d'appel dans le délai de deux mois.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Arrêté n° 756/2025/DAJI

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Limoges adoptés le 3 mai 2019 ;

Vu le règlement intérieur de l'université de Limoges adopté le 12 février 2010 ;

Vu les statuts de l'IAE adoptés le 19 mai 2017 ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 12 décembre 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 - Date du scrutin	2
ARTICLE 2 - Mode de scrutin.....	2
ARTICLE 3 – Sièges à pourvoir et conditions de représentativité.....	2
ARTICLE 4 - Electeurs.....	2
ARTICLE 5 - Candidatures et professions de foi.....	2
ARTICLE 6 – Modalités du vote.....	3
ARTICLE 7 - Proclamation et affichage des résultats	3
ARTICLE 8 - Modalités de recours contre les élections.....	3
ARTICLE 9 - Publicité et exécution.....	3

ARTICLE 1 - Date du scrutin

Le président de l'université de Limoges convoque le jeudi 5 février 2026 l'ensemble des électeurs du collège BIATSS et du collège des usagers pour l'élection des représentants des deux collèges du conseil de l'IAE.

ARTICLE 2 - Mode de scrutin

Le vote à l'urne est la modalité exclusive d'expression des suffrages.

Les représentants des usagers sont élus pour deux ans. Sont électeurs ou éligibles dans le collège des usagers, les personnes régulièrement inscrites à l'université en vue de la préparation d'un diplôme et ayant la qualité d'étudiant de l'IAE Limoges ainsi que les personnes relevant de la formation continue.

ARTICLE 3 - Sièges à pourvoir et conditions de représentativité

Le nombre de membres à élire pour le collège des usagers est le suivant :

- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Le nombre de membres à élire pour le collège des BIATSS est le suivant :

- 2 représentants

ARTICLE 4 - Electeurs

Les listes électorales de chaque collège sont affichées le vendredi 16 janvier 2026 au plus tard.

ARTICLE 5 – Candidatures et professions de foi

Le dépôt des candidatures et des professions de foi doit être effectué au plus tard le mercredi 28 janvier 2026 afin de permettre leur affichage le jeudi 29 janvier 2026 au plus tard.

ARTICLE 6 – Modalité du vote

L'IAE porte à la connaissance des électeurs, à compter de la publication du présent arrêté, une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales lui permettant de participer au scrutin.

ARTICLE 7 – Proclamation et affichage des résultats

Les résultats sont proclamés dans les trois jours suivants la fin des opérations électorales par le président de l'université de Limoges. Le directeur de l'IAE de Limoges procède immédiatement après la proclamation des résultats à leur affichage.

ARTICLE 8 - Modalités de recours contre les élections

Toute contestation dirigée contre les présentes élections est régie par les articles D. 719-38 à D. 719-40 du code de l'éducation.

Il est institué, à l'initiative de l'autorité rectorale, une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) qui exerce les attributions prévues par les articles D. 719-8 et D. 719-18.

La CCOE est saisie de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le président ou par le recteur, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

La CCOE est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats ; elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

La CCOE peut :

1° Constaté l'inéligibilité d'un candidat et substituer au candidat inéligible le candidat suivant de la même liste ;

2° Rectifier le nombre de voix obtenues par les listes ou les candidats, en cas d'erreur avérée ;

3° En cas d'irrégularité de nature à vicier le vote, annuler les opérations électorales du collège dans lequel l'irrégularité a été constatée.

Tout électeur, le Président ou l'autorité rectorale ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Limoges.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle auprès de laquelle est présenté un recours préalable.

Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

ARTICLE 9 - Publicité et exécution

Le président de l'université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui devra être porté à la connaissance des électeurs.

Fait à Limoges, le 12 décembre 2025

Le président de l'université de Limoges,

Vincent JOLIVET.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Éducation ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'**Association Master Edition**,

Arrêté N° 753/2025/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges sur la dotation de la FLSH de **150 €** (cent cinquante euros) est attribuée à l'Association Master Edition de Limoges Haute-Vienne en contribution à ses activités. Bon de commande 4500299161, cf relevé de décision du Conseil de Faculté du 04/12/2025.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services et le Directeur des Achats et des Finances de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 08 Décembre 2025
Le Président de l'Université,

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Direction Générale des Services

Hôtel de l'Université

33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01
T. 05 55 14 91 00
F. 05 55 14 91 01
Site : <http://www.unilim.fr>



Université de Limoges

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'**Association ACAPELLIM**,

Arrêté N° 754/2025/DAF

ARTICLE 1 - Une subvention de l'Université de Limoges sur la dotation de la FLSH de **150 €** (cent-cinquante euros) est attribuée à l'Association ACAPELLIM de Limoges Haute-Vienne en contribution à ses activités. Bon de commande 4500299238, cf relevé de décision du Conseil de Faculté du 04.12.2025.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services, et le Directeur des Achats et des Finances de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 08 Décembre 2025

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges - Hôtel de l'Université - 33, rue Fr. Mitterrand BP 23204 - 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LA PRESIDENTE,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'Association des doctorants pluridisciplinaires de Limoges le 4 décembre 2025

VU L'avis favorable émis lors de conseil UFR, le 4 décembre 2025 ;

Arrêté N° 759/2025/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (Faculté de Médecine) de 500 € (cinq cent euros) est attribuée à l'Association des doctorants pluridisciplinaires de Limoges en contribution de l'organisation de l'événements pour les doctorants 2026.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 décembre 2025
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU la décision du Conseil de gestion de la Faculté de Médecine en date du 4 décembre 2025

Arrêté N° 760/2025/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (Faculté de Médecine) de 500 € (cinq cent euros) est attribuée à l'Association des doubles cursus en santé AMPS en contribution à l'organisation d'événements programmés en 2026.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 décembre 2025
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU la décision du Conseil de gestion de la Faculté de Médecine en date du 4 décembre 2025

Arrêté N° 761/2025/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (Faculté de Médecine) de 850 € (huit cent cinquante euros) est attribuée à l'Amicale des Facultés de Médecine et Pharmacie en contribution de l'organisation d'événements conviviaux à destination du personnel.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 décembre 2025
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LA PRESIDENTE,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le Bureau des Elèves de l'ENSIL-ENSCI du 28/11/2024

VU L'avis favorable émis par le Conseil de l'école de l'ENSIL-ENSCI réuni le 28/11/2025

Arrêté N° 765/2025/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (ENSIL-ENSCI) de 2460 € (deux mille quatre cent soixante euros) est attribuée au BUREAU DES ELEVES DE L'ENSIL-ENSCI en contribution de la prise en charge des transports pour le voyage de fin d'étude.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 11 décembre 2025
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LA PRESIDENTE,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par GRAVIDILIM – Association nationale des étudiants sagefemme, le 2 octobre 2025

VU L'avis favorable émis lors de conseil UFR, le 4 décembre 2025 ;

Arrêté N° 777/2025/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (Faculté de Médecine) de 500 € (cinq cent euros) est attribuée à GRAVIDILIM – Association nationale des étudiants sage-femme en contribution de l'organisation de la journée nationale des étudiants sage-femme.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 15 décembre 2025
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.612-3,
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 décembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **719/2025/FVE**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Admissions en première année de premier cycle pour l'année universitaire 2026-2027 - Parcoursup Campagne 2026 : capacités d'accueil des formations et critères d'examen des vœux.

La procédure nationale de préinscription dans une formation initiale du premier cycle de l'enseignement supérieur mentionnée à l'article L. 612-3 est dématérialisée et gérée par un téléservice national, dénommé Parcoursup, placé sous la responsabilité du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les capacités d'accueil des formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, arrêtées chaque année par le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique et par le recteur d'académie après dialogue avec chaque établissement, sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup.

Article 1.

Les capacités d'accueil proposées pour l'année universitaire 2026-2027 sont les suivantes :

Composante	Diplôme	Formation	Capacités d'accueil 2026-2027
ENSIL-ENSCI		Prépa Insa	75
IUT	BUT	Génie Biologique	52
	BUT	Génie Mécanique et Productique	72
	BUT	Informatique	74
	BUT	Mesures Physiques	76
	BUT	Métiers du Multimédia et de l'Internet	52
	BUT	Gestion des Entreprises et des Administrations - Limoges	140
	BUT	Gestion des Entreprises et des Administrations - Brive	84
	BUT	Techniques de Commercialisation	112
	BUT	Génie Industriel et Maintenance - Tulle	24
	BUT	Génie Industriel et Maintenance – Tulle (Apprentissage)	12
	BUT	Hygiène, Sécurité, Environnement - Tulle	56

	BUT	Génie Électrique et Informatique Industrielle - Brive	48
	BUT	Génie Civil - Construction Durable - Égletons	98
	BUT	Carrières Sociales -Animation sociale et socioculturelle - Guéret	44
FLSH	Licence	Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais/Allemand	20
	Licence	Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais/Espagnol	120
	Licence	Licence Langues Étrangères Appliquées : Anglais/Italien	30
	Licence	Licence Langues Littératures et Civilisations Étrangères et régionales Anglais	150
	Licence	Licence Langues Littératures et Civilisations Étrangères et régionales Espagnol	40
	Licence	Double licence Langues Littératures et Civilisations Étrangères et régionales Anglais et Espagnol	20
	Licence	Licence Lettres	120
	Licence	Licence Sciences du Langage	100
	Licence	Licence Géographie et Aménagement	100
	Licence	Licence Histoire	200
	Licence	Licence Sciences de l'Éducation	200 (dont 18 LAS)
	Licence	Licence Sociologie	282
FDSE	Licence Professionnelle 3 ans	Licence professionnelle Activités juridiques métiers de l'immobilier	30
	Licence	Licence Administration Economique et Sociale - AES	140
	Licence	Licence Droit - Brive	100 (dont 20 LAS)
	Licence	Licence Droit - Limoges	400
	Licence	Licence Économie-Gestion	120
	Licence	Licence Économie-Gestion parcours International	25
Médecine Pharmacie		PASS (portail spécifique santé)	720 (1)
	Licence	Licence Sciences pour la Santé	130 (dont 80 LAS)
	DEUST	Préparateur en Pharmacie – (apprentissage)	93 (48 pour CFA Galien Limoges et 45 pour CFA Prépa Pharmacie Brive)
FST	DEUST	Animation et gestion des APSC	25
	DEUST	Webmaster et métiers de l'internet	60
	Licence	Licence Sciences de la Vie et de la Terre	336 (dont 72 LAS)
	Licence	Licence Informatique	75
	Licence	Licence Mathématiques	93 (dont 18 LAS)
	Licence	Licence Chimie	74 (dont 24 LAS)
	Licence	Licence Physique	50 (dont 18 LAS)
	Licence	Licence Génie Civil	30

	Licence	Licence Physique-Chimie	36
	Licence	Licence STAPS - BRIVE	125
	Licence	Licence STAPS - LIMOGES	150
	Licence	Licence STAPS Prépa Concours Masseur-Kinésithérapeute LIMOGES	50
	Licence Professionnelle 3 ans	Métier de l'informatique – Applications Web	40
ILFOMER	Certificat de capacité en Orthophonie	Certificat de capacité en Orthophonie	25 (2)
	Certificat de capacité en Orthoptie	Certificat de capacité en Orthoptie	20
	Diplôme Etat Ergothérapeute	Diplôme Etat Ergothérapeute	28
INSPE	Licence	Professorat des Ecoles	50
Totaux			5426

(1) PASS : capacité globale 720 dont :

Mineure Sciences pour la Santé : 322
 Mineure Sciences de la Vie et de la Terre : 180
 Mineure Chimie / Physique-Chimie : 28
 Mineure Physique / Génie civil : 28
 Mineure Informatique : 15
 Mineure Mathématiques : 15
 Mineure Droit : 28
 Mineure Economie-gestion : 28
 Mineure AES : 28
 Mineure Sciences de l'éducation : 24
 Mineure Sociologie : 24

(2) Regroupement de la Région Nouvelle-Aquitaine :

25 places pour l'Université de Limoges
 25 places pour l'Université de Poitiers
 36 places pour l'Université de Bordeaux

Article 2.

Les critères d'examen des vœux sont détaillés dans les annexes 1 et 2.

Membres en exercice : 36
 Nombre de présents ou représentés : 28
 Abstention (s) : 0
 Suffrages exprimés : 28
 Pour : 28
 Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université



Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Mention	Parcours	Éléments pris en compte pour l'examen des vœux			
		Champ d'évaluation (Indiquer un 's' pour chaque champ, l'ensemble devant faire 100%)	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	Géographie et Aménagement	Résultats académiques	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
		Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 100%			Essentiel
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
HISTOIRE	Histoire	Résultats académiques : 70%	Histoire-Géographie	Notes en histoire-géographie, tronc commun et spécialités ("Histoire, géographie, géopolitiques et sciences politiques")	Essentiel
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 15%	Matières de sciences humaines	Notes dans les matières de lettres et sciences humaines : français et littérature ; philosophie ; langues anciennes ; langues ; spécialités : Humanités, Littérature, Philosophie ou Arts. Maîtrise de la langue française et qualité de la rédaction du projet de formation.	Très important
		Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 15%	Motivation et cohérence du projet	Le candidat doit clairement expliquer pourquoi il souhaite intégrer une licence d'histoire comme projet de formation.	Essentiel
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Anglais / Allemand	Résultats académiques	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
		Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 100%	Motivation	Motivation à s'inscrire dans cette formation.	Essentiel
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Anglais / Espagnol	Résultats académiques	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
		Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 100%	Motivation	Motivation à s'inscrire dans cette formation.	Essentiel
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES	Anglais	Résultats académiques : 40%
		Compétences académiques, méthodologiques, savoir-faire : 10%
		Savoir-être : 3%
		Motivation, connaissances de la formation, cohérence du projet : 14%
LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES	Espagnol	Engagements, activités extracurriculaires, réalisations péri ou extracurriculaires : 13%
		Résultats académiques : 45%
		Compétences académiques, méthodologiques, savoir-faire : 10%
		Savoir-être : 3%
LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES	Double Licence Anglais / Espagnol	Motivation, connaissances de la formation, cohérence du projet : 10%
		Engagements, activités extracurriculaires, réalisations péri ou extracurriculaires : 13%
		Résultats académiques : 45%
		Compétences académiques, méthodologiques, savoir-faire : 10%
LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES	Double Licence Anglais / Espagnol	Savoir-être : 3%
		Motivation, connaissances de la formation, cohérence du projet : 14%
		Engagements, activités extracurriculaires, réalisations péri ou extracurriculaires : 13%
		Résultats académiques : 45%

Motivation	Souhait de s'inscrire dans cette formation	Essentiel
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Résultats	Notes des bulletins de première et terminale en anglais, français, histoire. Résultats des épreuves anticipées de français.	Essentiel
Qualité de la langue anglaise et de la langue française, capacité à l'analyse littéraire, bonne culture en civilisation et histoire.	Notes de premières et terminale + notes de bac dans les matières littéraires et langue anglaise, notamment dans les spécialités "LLCER Anglais" et "Anglais Monde contemporain"	Essentiel
Autonomie, sérieux, rigueur, maturité	Lettre de motivation, séjours en pays anglophones, expériences dans le monde professionnel	Important
Motivation, cohérence du projet	Projet de formation motivé. Le choix de l'ES LLCER anglais ou LLCER Anglais Monde Contemporain est valorisé.	Complémentaire
Sens de l'autonomie et de la responsabilité, curiosité intellectuelle, ouverture sur le monde.	Implication dans des activités du domaine culturel et associatif, et/ou de soutien scolaire pour élèves de primaire et collège.	Complémentaire
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation	Souhait de s'inscrire dans cette formation.	Essentiel
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Résultats	Notes des bulletins de première et terminale en anglais, espagnol, français, histoire, philosophie. Résultats des épreuves anticipées de Première.	Essentiel
Qualité de la langue anglaise et de la langue française, capacité à l'analyse littéraire, bonne culture en civilisation et histoire.	Notes de Première et Terminale + notes de contrôle continu dans les matières littéraires, de sciences humaines, ainsi qu'en langue anglaise et espagnole, notamment dans les spécialités "LLCER Anglais", "LLCER Espagnol", "Anglais Monde contemporain", "Baccibac Espagnol"	Essentiel
Autonomie, sérieux, rigueur, maturité. Capacité à s'investir.	Lettre de motivation. Les séjours en pays anglophones et/ou hispanophones et les expériences dans le monde professionnel sont un plus.	Très important
Motivation, cohérence du projet	Le candidat doit clairement expliquer pourquoi il souhaite intégrer une double licence LLCER Anglais/Espagnol comme projet de formation.	Complémentaire
Sens de l'autonomie et de la responsabilité, curiosité intellectuelle, ouverture sur le monde.	Implication dans des activités du domaine culturel et associatif, et/ou de soutien scolaire pour élèves de primaire et collège.	Complémentaire

LETTRES	Lettres	Savoir-être Motivation, connaissance de la formation cohérence du projet : 100% Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 1%	Motivation pour s'inscrire en Lettres
SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	Sciences de l'Education et de la Formation	Résultats académiques : 21% Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 14% Savoir-être : 5% Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 59% Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 1%	Mathématiques Français Histoire-Géographie Sciences Épreuves Bac Méthodes de travail Orthographe Grammaire Expression écrite Capacité à s'investir Capacité à fournir des efforts Capacité à réussir dans la formation Motivation Projet Engagements
SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	Sciences de l'Education et de la Formation - LAS	Résultats académiques : 21% Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 14% Savoir-être : 5% Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 59% Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 1%	Mathématiques Français Histoire-Géographie Sciences Épreuves Bac Méthodes de travail Orthographe Grammaire Expression écrite Capacité à s'investir Capacité à fournir des efforts Capacité à réussir dans la formation Motivation Projet Engagements

Appréciations de la fiche avenir en lien avec les méthodes de travail	Important
Qualité de l'orthographe de la lettre de motivation	Très Important
Qualité de la grammaire de la lettre de motivation	Très Important
Qualité de l'expression écrite de la lettre de motivation	Très important
Appréciations des enseignants de la fiche avenir	Important
Appréciations des enseignants de la fiche avenir	Important
Appréciations des enseignants de la fiche avenir	Très important
Intérêt pour la formation Sciences de l'éducation exprimé dans la lettre de motivation (projet de formation).	Essentiel
Cohérence du projet exprimée dans la lettre de motivation et dans la fiche avenir.	Très Important
Activités en lien avec l'éducation, l'animation, la formation exprimées dans la lettre de motivation	Complémentaire
Notes de première et terminale	Essentiel
Notes de première, terminale et notes des épreuves anticipées du BAC	Essentiel
Notes de première et terminale	Très important
Notes de première et terminale	Très important
Notes des différentes épreuves anticipées ou non	Très important
Appréciations de la fiche avenir en lien avec les méthodes de travail	Important
Qualité de l'orthographe de la lettre de motivation	Très important
Qualité de la grammaire de la lettre de motivation	Très important
Qualité de l'expression écrite de la lettre de motivation	Très important
Appréciations des enseignants de la fiche avenir	Important
Appréciations des enseignants de la fiche avenir	Important
Appréciations des enseignants de la fiche avenir	Très important
Intérêt pour la formation exprimé dans la lettre de motivation (projet de formation) en lien avec l'option santé.	Essentiel
Cohérence du projet en lien avec les métiers de la santé exprimée dans la lettre de motivation et dans la fiche avenir.	Très important
Activités en lien avec l'éducation, l'animation, la formation exprimées dans la lettre de motivation	Complémentaire

SCIENCES DU LANGAGE	Sciences de l'information et de la Communication	Resultats academiques
		Compétences académiques, actives, méthodologiques, savoir-être
		Savoir-être
		Motivation, connaissance de la situation, cohérence du projet - 100%
		Engagements, activités complémentaires, réalisations péri ou extra-curriculaires
SOCIOLOGIE	Sociologie	Resultats academiques
		Compétences académiques, actives, méthodologiques, savoir-être
		Savoir-être
		Motivation, connaissance de la situation, cohérence du projet - 100%
		Engagements, activités complémentaires, réalisations péri ou extra-curriculaires

Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation	Souhait de s'inscrire dans cette formation.	Essentiel
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation	Souhait de s'inscrire dans la formation de Sociologie	Essentiel
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Éléments pris en compte pour l'examen des vœux					
Mention	Parcours	Champ d'évaluation (Indiquer un % pour chaque champ, l'ensemble devant faire 100%)	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	Administration Economique et Sociale	Résultats académiques : 70%	Mathématiques	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en spécialité mathématiques et/ou en option mathématiques complémentaires et/ou en option mathématiques expertes	Important
			Français	Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Essentiel
			Sciences humaines et sociales	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en histoire/géographie et/ou en spécialité sciences économiques et sociales et/ou spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques et/ou en option droit et grands enjeux du monde contemporain	Essentiel
			Philosophie / humanité	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en philosophie et/ou spécialité humanité-littérature-philosophie	Important
			Matières linguistiques	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en anglais et en espagnol ou allemand ou italien	Très important
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 12%	Méthode de travail	Appréciations de la fiche avenir	Important
			Qualité de l'expression écrite	Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et lettre de motivation argumentée	Important
		Savoir-être : 6%	Autonomie	Appréciations de la fiche avenir	Important
			Capacité à s'investir	Appréciations de la fiche avenir	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 12%	Motivation et cohérence du projet	Intérêt pour la formation exprimé dans la lettre de motivation argumentée	Important
			Capacité à réussir dans la formation	Appréciations de la fiche avenir	Essentiel
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra- scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

METIERS DU DROIT DE L'IMMOBILIER	Licence professionnelle en 3 ans	Résultats académiques : 70%	Français
			Mathématiques
			Sciences humaines et sociales
			Anglais
			Philosophie / Humanité
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 12%	Méthode de travail
			Qualité de l'expression écrite
		Savoir-être : 6%	Autonomie
			Capacité à s'investir
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 12%	Motivation et cohérence du projet
			Capacité à réussir dans la formation
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	

Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en histoire/géographie et/ou en spécialité Sciences Économiques et Sociales et/ou en spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques et/ou en option Droit et grands enjeux du monde contemporain	Important
Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en anglais et/ou en spécialité langues, littérature et cultures étrangères et régionales	Important
Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en philosophie et/ou spécialité humanité-littérature-philosophie	Complémentaire
Appréciations de la fiche avenir	Important
Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et lettre de motivation argumentée	Important
Appréciations de la fiche avenir	Important
Appréciations de la fiche avenir	Important
Intérêt pour la formation exprimé dans une lettre de motivation argumentée	Important
Appréciations de la fiche avenir	Essentiel
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation	

DROIT	Droit - Limoges	Résultats académiques : 70%	Sciences humaines et sociales	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en histoire/géographie et/ou en spécialité Sciences Économiques et Sociales et/ou en spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques et/ou en option Droit et grands enjeux du monde contemporain	Essentiel	
			Français	Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Essentiel	
			Philosophie / humanité	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en philosophie et/ou spécialité humanité-littérature-philosophie	Très important	
			Mathématiques	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en spécialité mathématiques et/ou l'option mathématiques complémentaires et/ou l'option mathématiques expertes	Important	
			Anglais	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en anglais et/ou en spécialité langues, littérature et cultures étrangères et régionales.	Important	
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 12%	Méthode de travail	Appréciations de la fiche avenir	Important	
			Qualité de l'expression écrite	Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et lettre de motivation argumentée	Important	
		Savoir-être : 6%	Autonomie	Appréciations de la fiche avenir	Important	
			Capacité à s'investir	Appréciations de la fiche avenir	Important	
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 12%	Motivation et cohérence du projet	Intérêt pour la formation exprimé dans une lettre de motivation argumentée	Important	
			Capacité à réussir dans la formation	Appréciations de la fiche avenir	Essentiel	
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

DROIT	Droit - Brive	Résultats académiques : 70%	Sciences humaines et sociales	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en histoire/géographie et/ou en spécialité Sciences Économiques et Sociales et/ou en spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques et/ou en option Droit et grands enjeux du monde contemporain	Essentiel	
			Français	Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Essentiel	
			Philosophie / humanité	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en philosophie et/ou spécialité humanité-littérature-philosophie	Très important	
			Mathématiques	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en spécialité mathématiques et/ou l'option mathématiques complémentaires et/ou l'option mathématiques expertes	Important	
			Anglais	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en anglais et/ou en spécialité langues, littérature et cultures étrangères et régionales.	Important	
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 12%	Méthode de travail	Appréciations de la fiche avenir	Important	
			Qualité de l'expression écrite	Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et lettre de motivation argumentée	Important	
		Savoir-être : 6%	Autonomie	Appréciations de la fiche avenir	Important	
			Capacité à s'investir	Appréciations de la fiche avenir	Important	
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 12%	Motivation et cohérence du projet	Intérêt pour la formation exprimé dans une lettre de motivation argumentée	Important	
			Capacité à réussir dans la formation	Appréciations de la fiche avenir	Essentiel	
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
		DROIT LAS	Droit LAS - Brive	Résultats académiques : 70%	Matières scientifiques	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en spécialité mathématiques et/ou l'option mathématiques complémentaires et/ou l'option mathématiques expertes, et/ou en spécialité physique/chimie et/ou en spécialité SVT
Sciences humaines et sociales	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en histoire/géographie et/ou en spécialité Sciences Économiques et Sociales et/ou en spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques et/ou en option Droit et grands enjeux du monde contemporain				Essentiel	
Français	Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat				Essentiel	
Philosophie / humanité	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en philosophie et/ou spécialité humanité-littérature-philosophie				Très important	
Anglais	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en anglais et/ou en spécialité langues, littérature et cultures étrangères et régionales				Important	
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 12%	Méthode de travail			Appréciations de la fiche avenir	Important	
	Qualité de l'expression écrite			Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et lettre de motivation argumentée	Important	
Savoir-être : 6%	Autonomie			Appréciations de la fiche avenir	Important	
	Capacité à s'investir			Appréciations de la fiche avenir	Important	
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 12%	Motivation et cohérence du projet			Intérêt pour la formation exprimé dans une lettre de motivation argumentée	Important	
	Capacité à réussir dans la formation			Appréciations de la fiche avenir	Essentiel	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation					

ECONOMIE ET GESTION	Parcours international	Résultats académiques : 70%	Mathématiques	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en spécialité mathématiques et/ou en option mathématiques complémentaires et/ou en option mathématiques expertes	Essentiel		
			Sciences humaines et sociales	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en histoire/géographie et/ou en spécialité sciences économiques et sociales et/ou spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques	Important		
			Français	Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Important		
			Anglais	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en anglais et/ou spécialité langues, littérature et cultures étrangères et régionales.	Important		
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 12%	Méthode de travail	Appréciations de la fiche avenir	Important		
			Qualité de l'expression écrite	Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et lettre de motivation argumentée	Important		
		Savoir-être : 6%	Autonomie	Appréciations de la fiche avenir	Important		
			Capacité à s'investir	Appréciations de la fiche avenir	Important		
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 12%	Motivation et cohérence du projet	Intérêt pour la formation exprimé dans une lettre de motivation argumentée, rédigée en anglais	Important		
			Capacité à réussir dans la formation	Appréciations de la fiche avenir	Essentiel		
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires		Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
		ECONOMIE ET GESTION	Economie et Gestion classique	Résultats académiques : 70%	Mathématiques	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en spécialité mathématiques et/ou en option mathématiques complémentaires et/ou en option mathématiques expertes	Essentiel
Sciences humaines et sociales	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en histoire/géographie et/ou en spécialité sciences économiques et sociales et/ou spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques				Important		
Français	Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat				Important		
Anglais	Notes obtenues en 1ère, terminale ou baccalauréat (selon la situation du candidat) en anglais et/ou spécialité langues, littérature et cultures étrangères et régionales				Important		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 12%	Méthode de travail			Appréciations de la fiche avenir	Important		
	Qualité de l'expression écrite			Notes obtenues en 1ère en français et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et lettre de motivation argumentée	Important		
Savoir-être : 6%	Autonomie			Appréciations de la fiche avenir	Important		
	Capacité à s'investir			Appréciations de la fiche avenir	Important		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 12%	Motivation et cohérence du projet			Intérêt pour la formation exprimé dans une lettre de motivation argumentée	Important		
	Capacité à réussir dans la formation			Appréciations de la fiche avenir	Essentiel		
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires				Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, Kinésithérapie, Sciences Infirmières	PASS	Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 11%
		Savoir-être
		Motivation, connaissance de la formation, cohésion du projet : 12%
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 2%
Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, Kinésithérapie, Sciences Infirmières	Licence Sciences pour la Santé	Résultats académiques : 75%
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 11%
		Savoir-être
		Motivation, connaissance de la formation, cohésion du projet : 12%
Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, Kinésithérapie, Sciences Infirmières	Licence Sciences pour la Santé LAS	Résultats académiques : 75%
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 11%
		Savoir-être
		Motivation, connaissance de la formation, cohésion du projet : 12%
Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, Kinésithérapie, Sciences Infirmières	Licence Sciences pour la Santé LAS	Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 2%
		Résultats académiques : 75%
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 11%
		Savoir-être
Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, Kinésithérapie, Sciences Infirmières	Licence Sciences pour la Santé LAS	Motivation, connaissance de la formation, cohésion du projet : 12%
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 2%
		Résultats académiques : 75%
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 11%

	et de la terre (note de première et terminale).	
Compétences et méthodes	Valorisation des éléments portés dans la fiche avenir concernant la méthode de travail, l'autonomie et la capacité à s'investir	Important
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		Complémentaire
Cohérence du projet (7%)	Avis du Chef d'Etablissement	Important
Cordées de la Réussite (5%)	Participation aux Cordées de la Réussite	Important
Engagement citoyen (2%)	Valorisation de l'engagement citoyen porté sur la fiche avenir	Complémentaire
Résultats des matières scientifiques	Résultats obtenus, selon les spécialités, en mathématiques et/ou physiques et/ou sciences de la vie et de la terre (note de première et terminale).	Essentiel
Compétences et méthodes	Valorisation des éléments portés dans la fiche avenir concernant la méthode de travail, l'autonomie et la capacité à s'investir	Important
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		Complémentaire
Cohérence du projet (12%)	Avis du Chef d'Etablissement	Important
Engagement citoyen	Valorisation de l'engagement citoyen porté sur la fiche avenir	Complémentaire
Résultats des matières scientifiques	Résultats obtenus, selon les spécialités, en mathématiques et/ou physiques et/ou sciences de la vie et de la terre (note de première et terminale).	Essentiel
Compétences et méthodes	Valorisation des éléments portés dans la fiche avenir concernant la méthode de travail, l'autonomie et la capacité à s'investir	Important
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		Complémentaire
Cohérence du projet (7%)	Avis du Chef d'Etablissement	Important
Cordées de la Réussite (5%)	Participation aux Cordées de la Réussite	Important
Engagement citoyen (2%)	Valorisation de l'engagement citoyen porté sur la fiche avenir	Complémentaire

Éléments pris en compte pour l'examen des vœux					
Mention	Parcours	Champ d'évaluation (indiquer un % pour chaque champ, l'ensemble des vœux faire 100%)	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
CHIMIE	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Résultats académiques : 80%	Résultats en Maths, Physique-Chimie, SI, NSI	Notes de 1ère et Terminale pour Maths et PC, notes de bac pour les candidats bacheliers, notes scientifiques et appréciations sur la fiche avenir ; Notes de Terminale pour les spécialités (Maths, PC, NSI, SI), notes des spécialités et appréciations sur la fiche avenir	Essentiel
			Pour les disciplines scientifiques, progression entre la 1ère et la Terminale	Notes de Première & Terminale pour les spécialités (Maths, PC, NSI, SI), notes des spécialités et appréciations sur la fiche avenir	Très important
			Résultats dans les disciplines SHS	Notes de première et de terminale en français et en anglais	Important
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 5%	Qualités rédactionnelles : orthographe, vocabulaire	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
			Acquisition de la démarche scientifique, méthode de travail	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
		Savoir-être : 5%	Autonomie dans le travail, implication, capacité à s'investir dans les travaux demandés	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 7%	Motivation, connaissance de la formation, adéquation formation/projet	Fiche avenir et cordée de la réussite	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 3%	Centres d'intérêt	Participation à des challenges scientifiques, ...	Complémentaire		
PHYSIQUE	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Résultats académiques : 80%	Résultats en Maths, Physique-Chimie, SI, NSI	Notes de 1ère et Terminale pour Maths et PC, notes de bac pour les candidats bacheliers, notes scientifiques et appréciations sur la fiche avenir ; Notes de Terminale pour les spécialités (Maths, PC, NSI, SI), notes des spécialités et appréciations sur la fiche avenir	Essentiel
			Pour les disciplines scientifiques, progression entre la 1ère et la Terminale	Notes de Première & Terminale pour les spécialités (Maths, PC, NSI, SI), notes des spécialités et appréciations sur la fiche avenir	Très important
			Résultats dans les disciplines SHS	Notes de première et de terminale en français et en anglais	Important
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 5%	Qualités rédactionnelles : orthographe, vocabulaire	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
			Acquisition de la démarche scientifique, méthode de travail	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
		Savoir-être : 5%	Autonomie dans le travail, implication, capacité à s'investir dans les travaux demandés	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 7%	Motivation, connaissance de la formation, adéquation formation/projet	Fiche avenir et cordée de la réussite	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 3%	Centres d'intérêt	Participation à des challenges scientifiques, ...	Complémentaire		

PHYSIQUE-CHIMIE	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Résultats académiques : 80%	Résultats en Maths, Physique-Chimie, SI, NSI Pour les disciplines scientifiques, progression entre la 1ère et la Terminale Résultats dans les disciplines SHS
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 5%	Qualités rédactionnelles : orthographe, vocabulaire Acquisition de la démarche scientifique, méthode de travail
		Savoir-être : 5%	Autonomie dans le travail, implication, capacité à s'investir dans les travaux demandés
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 7%	Motivation, connaissance de la formation, adéquation formation/projet
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 3%	Centres d'intérêt
GENIE CIVIL	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Résultats académiques : 80%	Résultats en Maths, Physique-Chimie, SI, NSI Pour les disciplines scientifiques, progression entre la 1ère et la Terminale Résultats dans les disciplines SHS
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 5%	Qualités rédactionnelles : orthographe, vocabulaire Acquisition de la démarche scientifique, méthode de travail
		Savoir-être : 5%	Autonomie dans le travail, implication, capacité à s'investir dans les travaux demandés
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 7%	Motivation, connaissance de la formation, adéquation formation/projet
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 3%	Centres d'intérêt

d'établissement sur la fiche avenir	
Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
Fiche avenir et cordée de la réussite	Complémentaire
Participation à des challenges scientifiques, ...	Complémentaire
Notes de 1ère et Terminale pour Maths et PC, notes de bac pour les candidats bacheliers, notes scientifiques et appréciations sur la fiche avenir ; Notes de Terminale pour les spécialités (Maths, PC, NSI, SI), notes des spécialités et appréciations sur la fiche avenir	Essentiel
Notes de Première & Terminale pour les spécialités (Maths, PC, NSI, SI), notes des spécialités et appréciations sur la fiche avenir	Très Important
Notes de première et de terminale en français et en anglais	Important
Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
Fiche avenir et cordée de la réussite	Complémentaire
Participation à des challenges scientifiques, ...	Complémentaire

INFORMATIQUE	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Résultats académiques : 80%	Résultats en Maths, Physique-Chimie, SI, NSI	Notes de 1ère et Terminale pour Maths et PC, notes de bac pour les candidats bacheliers, notes scientifiques et appréciations sur la fiche avenir : Notes de Terminale pour les spécialités (Maths, PC, NSI, SI), notes des spécialités et appréciations sur la fiche avenir	Essentiel
			Pour les disciplines scientifiques, progression entre la 1ère et la Terminale	Notes de Première & Terminale pour les spécialités (Maths, PC, NSI, SI), notes des spécialités et appréciations sur la fiche avenir	Très Important
			Résultats dans les disciplines SHS	Notes de première et de terminale en français et en anglais	Important
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 5%	Qualités rédactionnelles : orthographe, vocabulaire	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
			Acquisition de la démarche scientifique, méthode de travail	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
		Savoir-être : 5%	Autonomie dans le travail, implication, capacité à s'investir dans les travaux demandés	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 7%	Motivation, connaissance de la formation, adéquation formation/projet	Fiche avenir et cordée de la réussite	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 3%	Centres d'intérêt	Participation à des challenges scientifiques, ...	Complémentaire		
MATHÉMATIQUES	Parcours commun Sciences Exactes et Appliquées	Résultats académiques : 80%	Résultats en Mathématiques et dans les matières scientifiques	Notes de 1ère et Terminale pour Mathématiques et dans les matières scientifiques, notes de bac pour les candidats bacheliers, notes scientifiques et appréciations sur la fiche avenir	Essentiel
			Pour les disciplines scientifiques, progression entre la 1ère et la Terminale	Notes de Première & Terminale pour les spécialités, notes des spécialités et appréciations sur la fiche avenir	Très Important
			Résultats dans les disciplines SHS	Notes de première et de terminale en français et en anglais	Important
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 5%	Qualités rédactionnelles : orthographe, vocabulaire	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
			Acquisition de la démarche scientifique, méthode de travail	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
		Savoir-être : 5%	Autonomie dans le travail, implication, capacité à s'investir dans les travaux demandés	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, appréciation des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la fiche avenir	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 7%	Motivation, connaissance de la formation, adéquation formation/projet	Fiche avenir et cordée de la réussite	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 3%	Centres d'intérêt	Participation à des challenges scientifiques, ...	Complémentaire		

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE		Résultats académiques : 85%	Notes en SVT, Physique-Chimie et Mathématiques	Notes de première, de terminale et du bac dans ces 3 disciplines	Essentiel
			Notes pour autres disciplines scientifiques	Notes de première, de terminale et du bac dans ces disciplines	Très Important
			Niveau général	Moyenne générale au baccalauréat	Important
			Notes en Langue (Anglais)	Notes de première, de terminale et du bac en anglais	Important
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 5%	Qualité rédactionnelle et capacités argumentatives	Résultats de première en français ainsi que des épreuves anticipées de français	Important
			Méthode de travail	Champ "Méthode de travail" de la Fiche Avenir	Complémentaire
		Savoir-être : 2%	Autonomie dans le travail	Champ "Autonomie" de la Fiche Avenir	Complémentaire
Capacité à s'investir et à s'impliquer dans les travaux demandés	Champ "Capacité à s'investir" de la Fiche Avenir		Complémentaire		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 8%	Motivation, connaissance de la formation, adéquation formation/projet	Fiche avenir	Important		
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Champs d'évaluation non utilisé				
SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	STAPS LIMOGES	Résultats académiques : 60%	Attendu 1 : Niveau de compétences scientifiques	Notes des enseignements scientifiques de l'ensemble commun et notes des enseignements scientifiques de spécialité de première et de terminale. Pour les étudiants en réorientation, les notes obtenues lors des épreuves terminales du baccalauréat sont prises en compte à la même hauteur que les notes de contrôle continu. Bonus pour les options scientifiques.	Essentiel
			Attendu 2 : Niveau de compétences littéraires et argumentaires	Notes des enseignements littéraires de l'ensemble commun et notes des enseignements littéraires de spécialité de première et de terminale. Pour les étudiants en réorientation, les notes obtenues lors des épreuves terminales du baccalauréat sont prises en compte à la même hauteur que les notes de contrôle continu. Bonus pour les options littéraires.	Essentiel
			Attendu 3 : Niveau de compétences sportives	Notes de contrôle continu d'EPS de première et de terminale. Bonus pour l'option EPS.	Très Important
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 8%	Attendu 5* : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	Champs « méthode de travail », « autonomie » et « capacité à s'investir dans le travail » de la fiche avenir.	Très Important
		Savoir-être : 2%	Attendu 5* : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	Champs « engagement, esprit d'initiative » de la fiche avenir.	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 5%	Attendu 5* : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	« Capacité à réussir » de la fiche avenir. La lettre de motivation du candidat (déposée dans le dossier Parcoursup) permet d'augmenter ou d'abaisser le score obtenu dans l'attendu 5.	Important
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 25%	Attendu 3 : Niveau de pratique sportive ou artistique en dehors de l'EPS	Plus haut niveau de pratique sportive ou artistique dans un cadre scolaire ou extra-scolaire (la réponse à la question 1 du questionnaire spécifique STAPS doit être accompagnée d'une pièce justificative).	Très Important
Attendu 4 : Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes	Plus haut niveau de qualification ou d'engagement dans les domaines du secourisme, de l'arbitrage, de la vie civique, citoyenne ou associative (réponse à la question 2 du questionnaire spécifique STAPS qui doit être accompagnée d'une pièce justificative). Plus haut niveau de qualification ou d'expérience d'encadrement (réponse à la question 3 du questionnaire spécifique STAPS qui doit être accompagnée d'une pièce justificative).		Très Important		
*Pour les candidats en réorientation, la fiche avenir n'est pas prise en compte. Afin d'aider les CEV à évaluer cet attendu n°5, les candidats en réorientation doivent indiquer les résultats obtenus dans leurs études supérieures. De manière générale, pour les candidats ne disposant pas de fiche avenir, la lettre de motivation du candidat entre pour 10% dans l'évaluation et les notes du bac pour 5%.					

SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Parcours Masseur- Kinésithérapeute	Résultats académiques : 60%	Attendu 1 : Niveau de compétences scientifiques	Notes des enseignements scientifiques de l'ensemble commun et notes des enseignements scientifiques de spécialité de première et de terminale. Pour les étudiants en réorientation, les notes obtenues lors des épreuves terminales du baccalauréat sont prises en compte à la même hauteur que les notes de contrôle continu. Bonus pour les options scientifiques.	Essentiel
			Attendu 2 : Niveau de compétences littéraires et argumentaires	Notes des enseignements littéraires de l'ensemble commun et notes des enseignements littéraires de spécialité de première et de terminale. Pour les étudiants en réorientation, les notes obtenues lors des épreuves terminales du baccalauréat sont prises en compte à la même hauteur que les notes de contrôle continu. Bonus pour les options littéraires.	Essentiel
			Attendu 3 : Niveau de compétences sportives	Notes de contrôle continu d'EPS de première et de terminale. Bonus pour l'option EPS	Très Important
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 8%	Attendu 5* : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	Champs « méthode de travail », « autonomie » et « capacité à s'investir dans le travail » de la fiche avenir.	Très Important
		Savoir-être : 2%	Attendu 5* : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	Champs « engagement, esprit d'initiative » de la fiche avenir.	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 5%	Attendu 5* : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	« Capacité à réussir » de la fiche avenir. La lettre de motivation du candidat (déposée dans le dossier ParcoursSup) permet d'augmenter ou d'abaisser le score obtenu dans l'attendu 5.	Important
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 25%	Attendu 3 : Niveau de pratique sportive ou artistique en dehors de l'EPS	Plus haut niveau de pratique sportive ou artistique dans un cadre scolaire ou extra-scolaire (la réponse à la question 1 du questionnaire spécifique STAPS doit être accompagnée d'une pièce justificative).	Très Important
			Attendu 4 : Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes	Plus haut niveau de qualification ou d'engagement dans les domaines du secourisme, de l'arbitrage, de la vie civique, citoyenne ou associative (réponse à la question 2 du questionnaire spécifique STAPS qui doit être accompagnée d'une pièce justificative). Plus haut niveau de qualification ou d'expérience d'encadrement (réponse à la question 3 du questionnaire spécifique STAPS qui doit être accompagnée d'une pièce justificative).	Très Important
*Pour les candidats en réorientation, la fiche avenir n'est pas prise en compte. Afin d'aider les CEV à évaluer cet attendu n°5, les candidats en réorientation doivent indiquer les résultats obtenus dans leurs études supérieures. De manière générale, pour les candidats ne disposant pas de fiche avenir, la lettre de motivation du candidat entre pour 10% dans l'évaluation et les notes du bac pour 5%.					

SCIENTES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	STAPS BRIVE	Résultats académiques : 60%	Attendu 1 : Niveau de compétences scientifiques	Notes des enseignements scientifiques de l'ensemble commun et notes des enseignements scientifiques de spécialité de première et de terminale. Pour les étudiants en réorientation, les notes obtenues lors des épreuves terminales du baccalauréat sont prises en compte à la même hauteur que les notes de contrôle continu. Bonus pour les options scientifiques.	Essentiel
			Attendu 2 : Niveau de compétences littéraires et argumentaires	Notes des enseignements littéraires de l'ensemble commun et notes des enseignements littéraires de spécialité de première et de terminale. Pour les étudiants en réorientation, les notes obtenues lors des épreuves terminales du baccalauréat sont prises en compte à la même hauteur que les notes de contrôle continu. Bonus pour les options littéraires.	Essentiel
			Attendu 3 : Niveau de compétences sportives	Notes de contrôle continu d'EPS de première et de terminale. Bonus pour l'option EPS.	Très Important
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 8%	Attendu 5* : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	Champs « méthode de travail », « autonomie » et « capacité à s'investir dans le travail » de la fiche avenir.	Très Important
		Savoir-être : 2%	Attendu 5* : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	Champs « engagement, esprit d'initiative » de la fiche avenir.	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 5%	Attendu 5* : Méthodes de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	« Capacité à réussir » de la fiche avenir. La lettre de motivation du candidat (déposée dans le dossier Parcoursup) permet d'augmenter ou d'abaisser le score obtenu dans l'attendu 5.	Important
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 25%	Attendu 3 : Niveau de pratique sportive ou artistique en dehors de l'EPS	Plus haut niveau de pratique sportive ou artistique dans un cadre scolaire ou extra-scolaire (la réponse à la question 1 du questionnaire spécifique STAPS doit être accompagnée d'une pièce justificative).	Très Important
Attendu 4 : Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes	Plus haut niveau de qualification ou d'engagement dans les domaines du secourisme, de l'arbitrage, de la vie civique, citoyenne ou associative (réponse à la question 2 du questionnaire spécifique STAPS qui doit être accompagnée d'une pièce justificative). Plus haut niveau de qualification ou d'expérience d'encadrement (réponse à la question 3 du questionnaire spécifique STAPS qui doit être accompagnée d'une pièce justificative).		Très Important		
*Pour les candidats en réorientation, la fiche avenir n'est pas prise en compte. Afin d'aider les CEV à évaluer cet attendu n°5, les candidats en réorientation doivent indiquer les résultats obtenus dans leurs études supérieures. De manière générale, pour les candidats ne disposant pas de fiche avenir, la lettre de motivation du candidat entre pour 10% dans l'évaluation et les notes du bac pour 5%.					
DEUST WEBMASTER - METIERS DE L'INTERNET		Résultats académiques : 40%	Mathématiques et disciplines liées au numérique	Notes de première et de terminale dans ces disciplines. Notes au Baccalauréat dans ces disciplines Notes obtenues lors d'études supérieures antérieures (pour les candidats en réorientation)	Essentiel
			Français	Résultats aux épreuves anticipées de français et les moyennes de français de première et de terminale	Très Important
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 15%	Compétences académiques	Appréciations des professeurs, avis du conseil de classe des bulletins de première et terminale	Très Important
		Savoir-être : 10%	Autonomie dans le travail	Champ "Autonomie" de la Fiche Avenir	Important
			Implication	Champ "Capacité à s'investir" de la Fiche Avenir	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 30%	Motivations	Au travers de la lettre de motivation : Format de la formation : motivation pour suivre une formation à distance, projet professionnel cohérent avec un parcours à Bac+2 ou à Bac +3. Domaine de formation : motivation pour le numérique, projet professionnel lié aux métiers de l'internet	Très Important
			Cohérence du projet	Pour les neo-bacheliers, série de baccalauréat, spécialités et options cohérentes avec le projet de formation. Pour les étudiants en réorientation, parcours académique et professionnel antérieur cohérent avec le projet	Très Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 5%	Intérêt pour le numérique	Rubrique "activités et centres d'intérêt" démontrant un intérêt pour le numérique.	Important		

**DEUST ANIMATION ET GESTION
DES ACTIVITES PHYSIQUES,
SPORTIVES OU CULTURELLES**

Savoir-être

Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 30%

Engagements & pratiques physiques (scolaires, péri ou extra-scolaires), centres d'intérêt : 40%

LICENCE PROFESSIONNELLE

**Métier de
l'Informatique
Applications Web**

Résultats académiques : 40%

Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 15%

Savoir-être : 10%

Motivations, connaissance de la formation, cohérence du projet : 30%

Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 5%

Parcours scolaire	Parcours scolaire et Notes EPS	Complémentaire
Savoir être, Autonomie, Capacité à s'investir	Fiche avenir & Appréciations des professeurs, avis du conseil de classe des bulletins de première et terminale	Important
Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, adéquation entre formation/projet	Cohérence de la lettre de motivation et entretien	Très Important
Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes - Niveau et diversité des pratiques sportives ou artistiques.	Expériences d'encadrement - Brevets, diplômes dans le champs de l'animation, de l'encadrement, du secourisme ... Niveau et expériences de pratiques physiques en particulier dans la spécialité de la formation.	Très Important
Mathématiques et disciplines liées au numérique	Notes de première et de terminale dans ces disciplines. Notes au Baccalauréat dans ces disciplines Notes obtenues lors d'études supérieures antérieures (pour les candidats en réorientation)	Essentiel
Français	Résultats aux épreuves anticipées de français et les moyennes de français de première et de terminale	Très Important
Compétences académiques	Appréciations des professeurs, avis du conseil de classe des bulletins de première et terminale	Très Important
Autonomie dans le travail	Champ "Autonomie" de la Fiche Avenir	Important
Implication	Champ "Capacité à s'investir" de la Fiche Avenir	Important
Motivations	Au travers de la lettre de motivation : Format de la formation : motivation pour suivre une formation à distance, projet professionnel cohérent avec un parcours à Bac+2 ou à	Très Important
Cohérence du projet	Pour les néo-bacheliers, série de baccalauréat, spécialités et options cohérentes avec le projet de formation. Pour les étudiants en réorientation, parcours académique et professionnel antérieur cohérent avec le projet.	Très Important
Intérêt pour le numérique	Rubrique "activités et centres d'intérêt" démontrant un intérêt pour le numérique.	Important

CERTIFICAT DE CAPACITE EN ORTHOPTIE

Résultats académiques : 30%	Français	Notes de première et terminale - Notes au baccalauréat	Essentiel
	Sciences	Notes de première et de terminale dans les spécialités Physique-Chimie, SVT, SI et/ou NSI (si disponibles, au moins une souhaitée en 1ère et/ou terminale) ou à défaut du tronc commun scientifique	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 10%	Méthode de travail	Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir.	Important
	Capacité à l'oral	Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir.	Important
	Qualité de l'orthographe	Eléments rédactionnels (français / orthographe, vocabulaire, capacités argumentatives) des documents fournis : fiche avenir, projet.	Complémentaire
	Acquisition de la démarche scientifique	Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir.	Très important
	Qualité de l'expression écrite en langue étrangère	Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir.	Complémentaire
Savoir-être : 10%	Autonomie	Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir.	Important
	Implication	Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir.	Important
	Capacité à fournir des efforts	Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir.	Important
	Concentration en classe	Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir.	Complémentaire
	Capacité d'organisation	Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir.	Important
	Esprit d'équipe	Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir.	Important
	Ouverture au monde	Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins et fiche avenir.	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 25%	Motivation en lien avec le débouché visé	Projet professionnel et de formation clair et motivé.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 25%	Motivation en lien avec le débouché visé	Les actions diverses montrant la motivation pour une profession de santé seront prises en compte, dont stage(s) réalisé(s) en milieu professionnel.	Très important

Mention	Parcours	Champ d'évaluation (Indiquer un % pour chaque champ, l'ensemble doit être 100%)
PROFESSORAT DES ECOLES	Professorat des Ecoles	Résultats académiques : 50%
		Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 20%
		Savoir-être : 10%
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 10%
		Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires : 10%

Degré d'importance des critères : Essentiel
 Très important
 Important
 Complémentaire

Éléments pris en compte pour l'examen des vœux		
Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Moyenne des notes obtenues dans les enseignements communs et de spécialité	Notes de première et de terminale Notes au baccalauréat (réorientation)	Essentiel
Moyenne des notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat de Français	Notes obtenues au baccalauréat	Très important
Moyenne des notes obtenues dans les différents enseignements optionnels	Notes de première et de terminale Notes obtenues au baccalauréat (réorientation)	Complémentaire
Méthode de travail, qualité rédactionnelle et acquisition de la démarche scientifique	Partie « méthode de travail » de la fiche avenir - Appréciations figurant sur les bulletins scolaires	Essentiel
Implication et capacité à fournir des efforts et à s'investir dans les études	Champs « Autonomie » et « Capacité à s'investir dans le travail » de la fiche Avenir - Appréciations figurant sur les bulletins scolaires	Important
Motivation en lien avec le débouché visé	Lettre de motivation et appréciation du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée	Essentiel
Motivation en lien avec le débouché visé et polyvalence du profil	Rubrique « Activités et centres d'intérêt », de l'information sur la participation à une cordée de la réussite et le champ « Engagement » de la fiche Avenir - Lettre de motivation	Important

Compétences académiques, acqis méthodologiques, savoir faire	capacité à l'oral	Appréciation des bulletins, activités et centres d'intérêts	Très important
	capacité de décliner sous forme pratique les concepts abordés de façon théorique		
	capacité à travailler de manière régulière, en mode projet, en groupe, en lien avec des partenaires extérieurs		
Savoir-être	Avoir l'esprit d'équipe et savoir s'intégrer dans les travaux de groupe via les projets, travaux pratiques	Appréciation des bulletins	Très important
	Avoir un esprit critique, le sens de l'initiative, de l'ouverture et de la créativité dans les projets portés dans la formation		
	Savoir s'impliquer dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite.		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation exprimée au travers de la qualité de l'argumentation concernant le parcours de formation ; la commission de sélection sera très attentive à la mise en avant par les candidat(e)s de leur intérêt et de leur compréhension du métier d'animateur socio-culturel	Projet de formation motivé	Très important
	Cohérence du projet		
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités et centres d'intérêts montrant un engagement associatif et/ou culturel. - Expérience dans l'animation.	fiche avenir	important

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

15%

15%

15%

5%

Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthodes de travail	Champ d'évaluation non utilisé		0%
Savoir-être	Capacité à fournir des efforts	Appréciations fournies par les enseignants (bulletins) et responsables d'établissements (fiche avenir)	Important	5%
	Qualités d'intégration			
	Capacité à s'investir			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet de formation motive	Projet de formation motive	Très important	35%
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	implication dans des activités péri ou extra scolaires	Champ d'évaluation non utilisé		0%
	stages ou expériences déjà acquises dans divers domaines			

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

	Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat Si disponibles, résultats des épreuves terminales des enseignements de spécialité	baccalauréat, les résultats ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations suivies seront regardés.
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir faire	Compétences techniques et scientifiques	Appréciations des professeurs affichés sur les bulletins dans les matières citées dans les attendus nationaux, fiche Avenir
	Méthodes de travail, acquisition des connaissances	Appréciations des professeurs dans toutes les matières affichées sur les bulletins, Avis du conseil de classe, fiche Avenir
Savoir-être	Implication, Capacité à s'investir, Capacité à fournir des efforts, Concentration en classe, Esprit d'équipe, Autonomie...	Bulletins (Appréciations dans toutes les matières), fiche Avenir
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation, Connaissance de la formation et de son contenu, Cohérence du projet, Adéquation du projet par rapport au contenu et aux débouchés de la formation	Fiche Avenir, projet de formation motivé et exprimé lors de séquences d'information proposées par la formation
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen, Intérêt pour la démarche scientifique, Participation à une cordée	Rubrique "Activités et centre d'intérêt", Information sur la participation à une cordée de la réussite, fiche Avenir

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

Très important	16%
Très important	16%
Très important	16%
Complémentaire	2%

Résultats académiques	Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat Si disponibles, résultats des épreuves terminales des enseignements de spécialité	Pour les candidats en reconversion, la mention «bonnes notes obtenues au baccalauréat», les résultats ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations suivies seront regardés.
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences techniques et scientifiques	Appréciations des professeurs affichés sur les bulletins dans les matières citées dans les attendus nationaux, fiche Avenir
	Méthodes de travail, acquisition des connaissances	Appréciations des professeurs dans toutes les matières affichées sur les bulletins, Avis du conseil de classe, fiche Avenir
Savoir-être	Implication, Capacité à s'investir, Capacité à fournir des efforts, Concentration en classe, Esprit d'équipe, Autonomie...	Bulletins (Appréciations dans toutes les matières), fiche Avenir
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation, Connaissance de la formation et de son contenu, Cohérence du projet, Adéquation du projet par rapport au contenu et aux débouchés de la formation	Fiche Avenir, projet de formation motivé et exprimé lors de séquences d'information proposées par la formation
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen, Intérêt pour la démarche scientifique, Participation à une cordée	Rubrique "Activités et centre d'intérêt", Information sur la participation à une cordée de la réussite, fiche Avenir

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

Très important	16%
Très important	16%
Très important	16%
Complémentaire	2%

Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT GCCD

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance*	Pondération du champ dans l'examen des dossiers
Résultats académiques	Résultats dans les matières scientifiques	Bulletins	Essentiel	60%
	Résultats en anglais		Important	
	Résultats déjà connus des épreuves scientifiques du Baccalauréat	Relevés de notes		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir faire	Méthode de travail	Appréciations sur les bulletins	Important	10%
Savoir-être	Implication et concentration en classe	Appréciations sur les bulletins	Important	10%
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance des exigences de la formation et de son contenu	Projet de formation	Très important	20%
	Connaissance des débouchés de la formation	Projet de formation		
	Motivation	Projet de formation, activités et centres d'intérêt		
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Champ d'évaluation non utilisé			

* Essentiel
 Très Important
 Important
 Complémentaire

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance*	Pondération du champ dans l'examen des dossiers
Résultats académiques	Matières scientifiques	notes en « enseignement scientifique » (bac général), notes dans les matières scientifiques et technologiques : bulletins	Essentiel	60%
	Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Bulletins	Important	
	Niveau d'anglais			
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthodes de travail	Champ d'évaluation non utilisé		0%
Savoir-être	Capacité à fournir des efforts	Appréciations fournies par les enseignants (bulletins) et responsables d'établissements (fiche avenir)	Important	5%
	Qualités d'intégration			
	Capacité à s'investir			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet de formation motivé (Lettre de motivation, éventuellement entretien complémentaire)	Très important	35%
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires		Champ d'évaluation non utilisé.		

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

Résultats académiques	techniques et scientifiques	Bulletins - Pour les candidats en reorientation, la mention ou les notes obtenues au baccalauréat, les résultats ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations suivies seront regardés.	Essentiel
	Résultats aux épreuves anticipées de baccalauréat		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité de l'expression écrite et oral	Appréciations présentes dans les bulletins	Très important
Savoir-être	Assiduité et/ou ponctualité	Appréciations présentes dans les bulletins	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation - Cohérence du projet	La pertinence du projet personnel et professionnel du candidat en cohérence avec la formation sera prise en compte.	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Champ d'évaluation non utilisé.		

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

15%
15%
10%

Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité de l'expression écrite et orale	Champ d'évaluation non utilisé		0%
Savoir-être		Appréciations des enseignants présentées sur les bulletins et sur la fiche Avenir	Très important	15%
	Comportement et assiduité			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	La pertinence du projet personnel et professionnel du candidat en cohérence avec la formation sera prise en compte.	Très important	15%
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations périscolaires ou extra-scolaires	Inséré(e) pour les domaines du numérique et du multimédia. Implication dans des activités extrascolaires ou personnelles, réalisations périscolaires ou extrascolaires illustrant l'intérêt du candidat pour les domaines du web et du multimédia	Champ d'évaluation non utilisé		0%

* Essentiel
 Très important
 Important
 Complémentaire

	Résultats des épreuves anticipées de français	
	Evolution des résultats pendant le lycée	
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Implication et comportement en classe	Appréciations mentionnées sur les bulletins et la fiche avenir
	Méthodologie de travail	
	Qualités d'expressions (écrite et orale)	
Savoir-être	Autonomie	Appréciations mentionnées sur les bulletins et sur la fiche avenir, contenu de la lettre de motivation
	Organisation, aptitude à s'impliquer	
	Ouverture d'esprit, curiosité	
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, cohérence du projet, connaissance de la formation	Appréciations mentionnées sur les bulletins et sur la fiche avenir, contenu de la lettre de motivation
	Pour les candidats postbac, justification du projet de formation depuis la	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires		Champ d'évaluation non utilisé.

- * Essentiel
- Très important
- Important
- Complémentaire

Essentiel	50%
Essentiel	15%
Important	
Important	
Important	15%
Très important	20%
Complémentaire	

Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT GIM (Formation Initiale)

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance*	Pondération du champ dans l'examen des dossiers
Résultats académiques	Résultats dans les matières scientifiques et technologiques (non tertiaires)	Notes (éventuellement en post-bac) des enseignements généraux, de spécialités ou optionnels en : math, physique, science numérique/informatiques, technologiques et science de l'ingénieurs	Essentiel	50%
	Qualité de l'expression écrite	Notes dans les matières littéraires et résultats aux épreuves anticipées de français	Important	
	Niveau en anglais	Notes dans les enseignements généraux et optionnels en anglais		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Champ d'évaluation non utilisé		Complémentaire	0%
Savoir-être	Comportement	Appréciation sur les bulletins et sur la fiche avenir (savoir-être, nombre d'absences injustifiées et qualité de l'écoute)	Important	15%
	Capacité à s'investir	Appréciations sur les bulletins et sur la fiche avenir (progression et rang, persévérance, implication et autonomie)		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Capacité à réussir dans la formation	Appréciations sur les bulletins, sur la fiche avenir, et l'avis du conseil de classe ou du chef d'établissement sur la capacité à réussir ; choix cohérents des spécialités ou des enseignements optionnels	Très important	35%
	Intérêt et connaissance de la formation	Lettre de motivation et éventuel entretien (centre d'intérêt, expériences professionnelles ou associatives, connaissance de la formation, adéquation de la formation avec le projet professionnel).		
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Champ d'évaluation non utilisé		Complémentaire	0%

Critères généraux d'examen des vœux (CGEV) - BUT GIM (Alternance)

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance*	Pondération du champ dans l'examen des dossiers
Résultats académiques	Résultats dans les matières scientifiques et technologiques (non tertiaires)	Notes (éventuellement en post-bac) des enseignements généraux, de spécialités ou optionnels en : math, physique, science numérique/informatiques, technologiques et science de l'ingénieurs	Essentiel	40%
	Qualité de l'expression écrite	Notes dans les matières littéraires et résultats aux épreuves anticipées de français	Important	
	Niveau en anglais	Notes dans les enseignements généraux et optionnels en anglais		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Champ d'évaluation non utilisé		Complémentaire	0%
Savoir-être	Comportement	Appréciation sur les bulletins et sur la fiche avenir (savoir-être, nombre d'absences injustifiées et qualité de l'écoute)	Très important	20%
	Capacité à s'investir	Appréciations sur les bulletins et sur la fiche avenir (progression et rang, persévérance, implication et autonomie)		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Capacité à réussir dans la formation	Appréciations sur les bulletins, sur la fiche avenir, et l'avis du conseil de classe ou du chef d'établissement sur la capacité à réussir ; choix cohérents des spécialités ou des enseignements optionnels	Essentiel	40%
	Intérêt et connaissance de la formation	Lettre de motivation et éventuel entretien (centre d'intérêt, expériences professionnelles ou associatives, connaissance de la formation, adéquation de la formation avec le projet professionnel).		
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Champ d'évaluation non utilisé		Complémentaire	0%

	résultats et/ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations post-bac		Important
	Progression des moyennes		
	Moyenne des notes obtenue au Bac pour les étudiants post-bacs	Baccalauréat	
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir faire	Méthode de travail	Bulletins	Important
	Bonne qualité de l'expression écrite et orale	Bulletins, projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Capacité à s'investir, capacité à fournir des efforts, concentration en classe	Bulletins	Très important
	Politesse, respect d'autrui, ouverture au monde, esprit d'équipe		Important
	Capacité d'organisation		Très important
	Autonomie, assiduité, ponctualité		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance par le candidat des attentes et finalités de la formation	Projet de formation motivé	Très Important
	Pertinence du projet personnel et professionnel du candidat en cohérence avec la formation	Projet de formation motivé - Fiche avenir	
	Capacité à réussir dans la formation	Bulletins	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen	Activités et centre d'intérêts et/ou projet de formation motivé	Très important

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

15%
15%
15%
5%

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance*	Pondération du champ dans l'examen des dossiers
Résultats académiques	Prises en compte des moyennes de toutes les matières des bulletins de première et terminale (sauf EPS)	Bulletins	Essentiel	50%
	Résultats des épreuves anticipées du baccalauréat			
	Progression des moyennes			
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Bonne qualité de l'expression écrite et orale	Appréciations fournies par les enseignants (bulletins)	Important	5%
	Méthode de travail			
Savoir-être	Capacité à s'investir et faire des efforts - Implication	Appréciations fournies par les enseignants (bulletins) et par les responsables établissement (fiche avenir)	Très important	25%
	Assiduité et ponctualité			
	Esprit d'équipe	Appréciations fournies par les enseignants (bulletins) et par le projet de formation motivé		
	Curiosité intellectuelle et ouverture au monde			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Projet de formation motivé (lettre de motivation)	Très important	20%
	Connaissance des débouchés de la formation - Connaissance des exigences de la formation			
	Cohérence du projet - Adéquation du projet aux débouchés de la formation			
	Capacité à réussir dans la formation			
	Appréciations fournies par le chef d'établissement (fiche avenir)			
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen - Engagement étudiant (CVL, MDL...) - Engagement associatif - Curiosité pour les questions sociétales	Champ d'évaluation non utilisé		0%

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance*	Pondération du champ dans l'examen des dossiers
Résultats académiques	Prises en compte des moyennes de toutes les matières des bulletins de première et terminale	Bulletins	Essentiel	50%
	Résultats des épreuves anticipées du baccalauréat			
	Progression des moyennes			
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Bonne qualité de l'expression écrite et orale	Appréciations fournies sur les bulletins	Important	5%
	Méthode de travail			
Savoir-être	Capacité à s'investir et faire des efforts - Implication	Appréciations fournies sur les bulletins	Très important	25%
	Assiduité et ponctualité			
	Esprit d'équipe	Appréciations fournies sur les bulletins et Projet de formation motivé		
	Curiosité intellectuelle et ouverture au monde			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Projet de formation motivé (lettre de motivation)	Très important	20%
	Connaissance des débouchés de la formation - Connaissance des exigences de la formation			
	Cohérence du projet - Adéquation du projet aux débouchés de la formation			
	Capacité à réussir dans la formation	Fiche avenir		
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen - Engagement étudiant (CVL, MDL...) - Engagement associatif - Curiosité pour les questions sociétales	Champ d'évaluation non utilisé		0%

* Essentiel
 Très important
 Important
 Complémentaire

	Intitulé du critère	Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère	Degré d'importance*	Pondération du champ dans l'examen des dossiers
Résultats académiques	Prises en compte des moyennes de toutes les matières des bulletins de première et terminale	Bulletins	Essentiel	50%
	Résultats des épreuves anticipées du baccalauréat			
	Progression des résultats			
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Bonne qualité de l'expression écrite et orale	Appréciations fournies sur les bulletins	Important	5%
	Méthode de travail			
Savoir-être	Capacité à s'investir et faire des efforts - Implication	Appréciations fournies sur les bulletins	Très important	25%
	Assiduité et ponctualité			
	Esprit d'équipe	Appréciations fournies sur les bulletins et Projet de formation motivé		
	Curiosité intellectuelle et ouverture au monde			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Projet de formation motivé (lettre motivation)	Très important	20%
	Connaissance des débouchés de la formation - Connaissance des exigences de la formation			
	Cohérence du projet - Adéquation du projet aux débouchés de la formation			
	Capacité à réussir dans la formation	Fiche avenir		
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen - Engagement étudiant (CVL, MDL...) - Engagement associatif - Curiosité pour les questions sociétales	Champ d'évaluation non utilisé		0%

* Essentiel
Très important
Important
Complémentaire

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
Vu le décret n°2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master,
Vu le décret n° 2021-629 du 19 mai 2021 modifiant les conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle,
Vu le décret n°2023-113 du 20 février 2023 relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 décembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **720/2025/FVE**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Admission en première année de Master au titre de l'année universitaire 2026-2027 - Campagne Mon Master 2026 : capacités d'accueil limitées (CAL), capacités offertes limitées (COL) et critères généraux d'examen des candidatures pour l'INSPE de l'académie de Limoges et la Faculté des Sciences et Techniques.

Considérant qu'il appartient à l'établissement de déterminer les capacités d'accueil limitées, les capacités offertes limitées et les critères généraux d'examen des candidatures mis en œuvre à l'égard des candidats à l'admission dans les formations de première année du deuxième cycle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

Article 1.

L'admission en première année des mentions de master dépend des capacités d'accueil fixées pour l'ensemble des publics (formation initiale - formation continue – internationaux - redoublants - alternance), pour l'année 2026-2027.

Les capacités d'accueil limitées (CAL) correspondent aux capacités d'accueil globales pour l'ensemble des publics.

Les capacités offertes limitées (COL) correspondent aux capacités totales moins les places réservées aux étudiants internationaux admis dans le cadre de la procédure Etudes en France, et les redoublants.

Les capacités d'accueil limitées et les capacités offertes limitées proposées pour l'année universitaire 2026-2027 pour l'INSPE de l'académie de Limoges et le Département Informatique de la Faculté des Sciences et Techniques sont détaillées dans l'annexe 1.

Article 2.

Les critères généraux d'examen des candidatures modifiés pour l'année universitaire 2026-2027 pour la Faculté des Sciences et Techniques sont détaillés dans l'annexe 2.

Article 3.

Le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2026-2027, dans une des mentions de master (hors procédure Etudes en France) relèvent de la procédure nationale Mon Master.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 28
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 28
Pour : 28
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

CAI (Capacité d'Accueil Limitée) : nombre de places totales offertes (COL + redoublants et internationaux)

COL (Capacité Offerte Limitée) : nombre de places offertes sur la plateforme Mon Master (sans les redoublants et les places réservées pour les internationaux)

Masters par mentions 2026/2027	Critères d'examen des dossiers	Capacité d'accueil TOTALE 2025	Capacité d'accueil TOTALE 2026	Masters par parcours 2026/2027	Capacité offerte limitée 2025 FI et FC	Capacité offerte limitée 2026 FI et FC	Capacité offerte limitée 2025 Alternance	Capacité offerte limitée 2026 Alternance
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation								
M2E Professorat des écoles (M1)	Etude des dossiers de candidature	100	80	Professeur des écoles, site de Limoges	49	2	X	X
				Professeur des écoles, site de Guéret	24	4	X	X
				Professeur des écoles, site de Tulle	24	4	X	X
M2E Professorat du 2nd degré (M1)	Etude des dossiers de candidature	151	140	2nd degré Professeur documentaliste	8	6	X	X
				2nd degré Education Physique et Sportive	19	5	X	X
				2nd degré Physique-Chimie	10	7	X	X
				2nd degré Histoire-Géographie	16	10	X	X
				2nd degré Espagnol	10	6	X	X
				2nd degré Lettres	24	10	X	X
				2nd degré Anglais	19	2	X	X
				2nd degré Sciences de la Vie et de la Terre	10	7	X	X
				2nd degré Mathématiques	19	10	X	X
				2nd degré PLP	6	X	X	X
M2E Conseiller Principal d'Education (M1)	Etude des dossiers de candidature	15	15	Conseiller Principal d'Education	14	5	X	X
MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation (M2 uniquement)	Etude des dossiers de candidature	30	30	Accompagnement de Dynamique Inclusive (ADI)	15	15	X	X
				Expertise en Formation des Adultes (ExFA)	15	15	X	X
Sciences, Technologies, Santé								
Informatique (M1)	Dossier et/ou entretien et/ou concours	55	48	Isicg : Informatique, Synthèse d'images et Conception Graphique	21	21	X	X
				Parcours Computer Graphics	2	X	X	X
				Cryptis : Sécurité Informatique et cryptologie	19	21	X	X
				Parcours Information Security	2	X	X	X

		Éléments pris en compte pour l'examen des vœux			
Mention	Parcours	Champ d'évaluation	Attendus	Critères généraux d'examen des candidatures en lien avec l'attendu	Degré d'importance des critères
BIOLOGIE SANTE	Oncologie Moléculaire et Biophasias	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ; Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire score minimum de 420 points au test TCF, C1 recommandé) ; Maîtriser la langue anglaise (niveau B1 obligatoire) ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat et de manière non exhaustive, une attention particulière sera portée aux notes des matières requises pour une réussite dans les disciplines clés (biologie moléculaire et cellulaire, signalisation, immunologie...) ; Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum) ; Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...)	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;	Le projet proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques et permettra à la commission de vérifier la cohérence du parcours académique avec la formation ;	Important
		Savoir-être	Être autonome, impliqué, rigoureux ; faire preuve d'assiduité et être capable de travailler en groupe ;	Les éventuelles appréciations positives annuelles des professeurs à l'égard du candidat seront un atout ;	Complémentaire
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat avec la formation visée ;	La lettre de motivation et le projet professionnel doivent permettre de mettre en évidence la cohérence avec la formation demandée ;	Très important
		Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours	Le CV et les éventuelles certifications permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours	Complémentaire
BIOLOGIE SANTE	Génomique et Biotechnologies	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ; Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire score minimum de 420 points au test TCF, C1 recommandé) ; Maîtriser la langue anglaise (niveau B1 obligatoire) ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat, de manière non exhaustive, une attention particulière sera portée aux notes des matières requises pour une réussite dans la formation (biologie moléculaire et cellulaire, génétique, biochimie...) ; Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum) ; Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...)	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;	Le projet proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques et de vérifier la cohérence du parcours académique avec la formation ;	Important
		Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ; faire preuve d'assiduité, être capable de travailler en groupe ;	Les éventuelles appréciations positives annuelles des professeurs à l'égard du candidat seront un atout ;	Complémentaire
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et la formation ;	La lettre de motivation et le projet professionnel permettront de mettre en évidence la cohérence avec la formation demandée ;	Très important
		Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et l'éventuel certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
BIOLOGIE SANTE	Développement de Produits de Santé	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ; Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ; Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire : score minimum de 420 points au test TCF, C1 recommandé) ; Maîtriser la langue anglaise (niveau B1 obligatoire) ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat, notamment pour les matières en lien avec la formation (chimie, sciences du médicament...) ; Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum) ; Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...)	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Être autonome, impliqué, rigoureux, organisé et savoir travailler en groupe ;	Le projet proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques et personnelles ;	Important
		Savoir-être	Faire preuve d'assiduité ;	Les éventuelles appréciations positives annuelles des professeurs à l'égard du candidat seront un atout ;	Complémentaire
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et la formation ;	La lettre de motivation et le projet professionnel permettront de mettre en évidence la cohérence avec la formation demandée ;	Très important
		Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et la lettre de motivation permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire

CHIMIE	Agroressources, biomolécules et innovations (ABI)	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique (votre démontrez d'une progression au cours des études supérieures). Maintenir la langue française (niveau B2 obligatoire, score minimum 420 points) ou le TCF (C1 recommandé) ; Maintenir la langue anglaise (niveau B1 obligatoire).	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat, notamment pour les matières en lien avec la formation (chimie organique, caractérisation structurale, ...). Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum) ;	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Avoir prouvé de capacités d'analyse et de rédaction, notamment les techniques expérimentales de bases en chimie.	Le CV avec parcours en cohérence avec la formation est attendu ainsi qu'un suivi des cours de base en chimie organique et analyses spectroscopiques ;	Important
		Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ; Avoir réussi à participer, être capable de travailler en groupe.	Les éventuelles appréciations positives annuelles des professeurs a regard du candidat seront un atout ;	complémentaire
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence et d'un professionnalisme du candidat et de sa formation.	Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus ;	très important
		Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	complémentaire
INFORMATIQUE	ISIG : Informatique, Synthèse d'Images et Conception Graphique	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique (votre démontrez d'une progression au cours des études supérieures). Maintenir la langue française (niveau B2 obligatoire minimum 420 points, C1 recommandé) ; Maintenir la langue anglaise (niveau B1 obligatoire) ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ; Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum) ; Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...)	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Avoir prouvé de capacités d'analyse et de rédaction.	Le projet proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques et personnelles ;	Important
		Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ; Avoir réussi à participer, être capable de travailler en groupe.	Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence et d'un professionnalisme du candidat et de sa formation.	Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus ;	Très important
		Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
INFORMATIQUE	Cryptis : Sécurité Informatique et Cryptologie	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique (votre démontrez d'une progression au cours des études supérieures). Maintenir la langue française (niveau B2 obligatoire minimum 420 points, C1 recommandé) ; Maintenir la langue anglaise (niveau B1 obligatoire) ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ; Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum) ; Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...)	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Avoir prouvé de capacités d'analyse et de rédaction.	Le projet proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques et personnelles ;	Important
		Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ; Avoir réussi à participer, être capable de travailler en groupe.	Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence et d'un professionnalisme du candidat et de sa formation.	Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus ;	Très important
		Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire

GENIE CIVIL	Génie civil	Résultats académiques	Avoir un bon niveau en construction métallique, en béton et en béton armé ; Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire-420 points au test TCF, C1 recommandé) ; Maîtriser la langue anglaise (niveau B1 obligatoire) ;	Une attention sera portée en construction métallique, en béton et en béton armé ; Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum) ; Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...)	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Savoir analyser un problème ;	Capacité à comprendre les problèmes ;	Très important
		Savoir-être	être autonome ;	Recherche au travers des lettres de recommandation des capacités d'autonomie du candidat ;	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat avec la formation envisagée ;	Analyse du projet professionnel ;	Très important
		Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours ;	Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours ;	Complémentaire
MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	ACSYON : Optimisation mathématique pour la science des données	Résultats académiques	Faire preuve de bonnes connaissances de base en analyse et probabilités/statistiques, Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire : minimum 420 points, C1 recommandée) ; Maîtriser la langue anglaise (niveau B1 obligatoire) ;	Une attention particulière sera portée aux notes de mathématiques en licence, Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum), Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...)	Très important
		Compétences, savoir-faire	Avoir des connaissances solides en modélisation mathématique, analyse, programmation ;	Vérification du parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en informatique (programmation) ;	Très important
		Savoir-être	Faire preuve d'autonomie dans son travail ;	Vérification des lettres de recommandation ;	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation envisagée ;	Vérification de la lettre de motivation et la cohérence des objectifs vis à vis de la formation ;	Important
		Engagements et activités	Etre assidu et capable de travailler en groupe ;	Vérification des pièces justificatives et du CV ;	Complémentaire
MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	CRYPTIS : Sécurité de l'information et cryptologie parcours MCCA	Résultats académiques	Faire preuve de bonnes connaissances de base en algèbre et en informatique ; Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire : minimum 420 points, C1 recommandée) ; Maîtriser la langue anglaise (niveau B1 obligatoire) ;	Une attention particulière sera portée aux notes de mathématiques en licence, pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum), Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...)	Très important
		Compétences, savoir-faire	Avoir des connaissances solides en modélisation mathématique, algèbre et programmation ;	Vérification du parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en informatique (programmation) ;	Très important
		Savoir-être	Faire preuve d'autonomie dans son travail ;	Vérification des lettres de recommandation ;	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat avec la formation envisagée ;	Vérification de la lettre de motivation et la cohérence des objectifs vis à vis de la formation ;	Important
		Engagements et activités	Etre assidu et capable de travailler en groupe ;	Vérification des pièces justificatives et du CV ;	Complémentaire
MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	Parcours Applied mathematics & optimisation	Résultats académiques	Faire preuve de bonnes connaissances de base en analyse et probabilités/statistiques, Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire : minimum 420 points, C1 recommandée) ; Maîtriser la langue anglaise (niveau B2 obligatoire) ;	Une attention particulière sera portée aux notes de mathématiques en licence, pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum), le niveau B2 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...)	Très important
		Compétences, savoir-faire	Avoir de solides connaissances en modélisation mathématique, analyse, programmation ;	Vérification du parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en informatique (programmation) ;	Très important
		Savoir-être	Faire preuve d'autonomie dans son travail ;	Vérification des lettres de recommandation ;	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation envisagée ;	Vérification de la lettre de motivation et la cohérence des objectifs vis à vis de la formation ;	Important
		Engagements et activités	Etre assidu et capable de travailler en groupe ;	Vérification des pièces justificatives et du CV ;	Complémentaire
MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	Parcours Information Security	Résultats académiques	Faire preuve de bonnes connaissances de base en algèbre et en informatique, Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire : minimum 420 points, C1 recommandée) ; Maîtriser la langue anglaise (niveau B2 obligatoire) ;	Une attention particulière sera portée aux notes de mathématiques en licence, Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum), Le niveau B2 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...)	Très important
		Compétences, savoir-faire	Avoir de solides connaissances en modélisation mathématique, algèbre, programmation ;	Vérification du parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en informatique (programmation) ;	Très important
		Savoir-être	Faire preuve d'autonomie dans son travail ;	Vérification des lettres de recommandation ;	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat avec la formation envisagée ;	Vérification de la lettre de motivation et la cohérence des objectifs vis à vis de la formation ;	Important
		Engagements et activités	Etre assidu et capable de travailler en groupe ;	Vérification des pièces justificatives et du CV ;	Complémentaire

PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE	ARTIC : Architecture des Réseaux et Technologies Induites des Circuits de Communication (formation à distance)	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique en particulier dans le domaine de la physique. Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire-420 points au test TCF, C1 recommandé). Maîtriser la langue anglaise (niveau B2 obligatoire).	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat, notamment pour les matières en lien avec la formation (électronique, optique, physique générale). Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum). Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...).	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction.	CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en électronique et optique.	Très important
		Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux. Faire preuve d'assiduité, être capable de travailler en groupe.	Vérification des lettres de recommandation.	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et de sa formation.	Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus.	Très important
		Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE	IXEO : Hautes technologies, Electronique et Photonique	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique en particulier dans le domaine de la physique. Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire-420 points au test TCF, C1 recommandé). Maîtriser la langue anglaise (niveau B2 obligatoire).	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat, notamment pour les matières en lien avec la formation (électronique, optique, physique générale). Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum). Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...).	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction.	CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en électronique et optique.	Très important
		Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux. Faire preuve d'assiduité, être capable de travailler en groupe.	Vérification des lettres de recommandation.	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et de sa formation.	Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus.	Très important
		Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE	Parcours High frequency electronics & photonics	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique en particulier dans le domaine de la physique. Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire-420 points au test TCF, C1 recommandé). Maîtriser la langue anglaise (niveau B2 obligatoire).	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat, notamment pour les matières en lien avec la formation (électronique, optique, physique générale). Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum). Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...).	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction.	CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en électronique et optique.	Très important
		Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux. Faire preuve d'assiduité, être capable de travailler en groupe.	Vérification des lettres de recommandation.	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et de sa formation.	Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus.	Très important
		Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
PHYSIQUE APPLIQUEE ET INGENIERIE PHYSIQUE	EMIMEP : European Master For Industry in Microwave Electronics and Photonics	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique en particulier dans le domaine de la physique. Maîtriser l'anglais (niveau B2 obligatoire) pour les étudiants non francophones. Maîtriser la langue anglaise (niveau B2 obligatoire) pour les étudiants non francophones. Maîtriser la langue anglaise (niveau B2 obligatoire) pour les étudiants non francophones.	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat, notamment pour les matières en lien avec la formation (électronique, optique, physique générale). Le niveau B2 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...).	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction.	Présenter un CV qui retrace un parcours en cohérence avec la formation, avoir suivi des cours de base en électronique et optique.	Très important
		Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux. Faire preuve d'assiduité, être capable de travailler en groupe.	Vérification des lettres de recommandation.	Important
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence projet professionnel du candidat et de sa formation.	Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus.	Très important
		Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
SCIENCES DE L'EAU	Ingénierie et gestion de l'eau et de l'environnement	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique en particulier dans le domaine de la physique. Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire-420 points au test TCF, C1 recommandé). Maîtriser la langue anglaise (niveau B2 obligatoire).	Le niveau de l'étudiant lors de son cursus antérieur. Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum). Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...).	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités de rédaction.	Avoir un projet professionnel en adéquation avec les attentes de la formation.	Important
		Savoir-être	Faire preuve d'implication et d'assiduité.	Les lettres de recommandation seront un atout si elles démontrent du sérieux et l'implication du candidat.	Complémentaire
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Avoir un projet professionnel en adéquation avec les attentes de la formation et de l'environnement.	L'adéquation du projet professionnel avec les objectifs de la formation.	Essentiel
		Engagements et activités	Avoir une expérience professionnelle (stage, job-study).	La motivation pour suivre la formation.	Complémentaire

SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX	Céramiques Hautes Performances	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique et maîtriser le français (un niveau B2, score minimal de 420 points au test TCF pour les étudiants non francophones) et l'anglais (niveau B1 demandé) ;	Une attention particulière est portée aux relevés de notes et à la régularité des résultats en licence. Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum) ; Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...) ;	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;	CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en chimie/physique des matériaux ;	Important
		Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ;	Qualité des lettres de recommandation ;	Complémentaire
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence entre le projet et la formation ;	Une lettre de motivation et un projet de recherche en cohérence avec la formation sont attendus ;	Très important
		Engagements et activités	Être assidu et être capable de travailler en groupe.	Le CV et documents annexes permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX	Parcours Advanced Ceramics	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique et maîtriser le français (un niveau B2, score minimal de 420 points au test TCF pour les étudiants non francophones) et l'anglais (niveau B2 obligatoire) ;	Attention particulière aux relevés de notes et à la régularité des résultats en licence, en particulier en anglais ; Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum) ;	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;	CV avec parcours en cohérence avec la formation, suivi des cours de base en chimie/physique des matériaux et certification en anglais ;	Important
		Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ;	Qualité des lettres de recommandation ;	Complémentaire
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer d'une cohérence entre le projet et la formation ;	Une lettre de motivation et un projet de recherche en cohérence avec la formation sont attendus ;	Très important
		Engagements et activités	Assiduité, être capable de travailler en groupe.	Les particularités du parcours du candidat pourront être mises en avant au travers de son CV.	Complémentaire
STAPS MANAGEMENT DU SPORT	Management des organisations sportives et organisations socio-économiques territoriales	Résultats académiques	Avoir validé au préalable une licence généraliste (ou diplôme équivalent) en STAPS, prioritairement en management du sport et avoir fait preuve d'une capacité d'analyse et de rédaction ; Maîtriser la langue française (niveau B2 obligatoire-420 pts au test TCF, C1 recommandé) ; Maîtriser la langue anglaise (niveau B1 obligatoire) ;	Une attention particulière sera portée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ; Pour les étudiants non francophones, production d'un test TCF B2 (score de 420 points minimum) ; Le niveau B1 en anglais doit être attesté par un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, Cambridge, ...) ;	Essentiel
		Compétences, savoir-faire	Avoir des bases solides dans les différents champs du management du sport ;	Pour les candidats non issus d'une licence management du sport, une attention particulière sera portée à leur connaissance du secteur sportif, et à la maîtrise des outils du management ;	Important
		Savoir-être	Être impliqué, rigoureux et dynamique. Avoir des qualités de leadership. Savoir travailler en équipe ;	Une attention particulière sera portée aux expériences antérieures en matière de gestion de projet événementiel et d'études de terrain ;	Essentiel
		Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Démontrer une cohérence entre le projet professionnel et la formation. Avoir des contacts avancés pour le contrat d'apprentissage ;	Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus ;	Essentiel
		Engagements et activités	Avoir eu des expériences significatives (salariées, bénévoles, service civique, stages, ...) en lien avec le management des organisations sportives.	Un document retraçant les contacts pris en vue de l'obtention d'un contrat d'apprentissage sera essentiel. Les candidats ayant déjà une structure d'accueil seront en position favorable pour le recrutement.	Essentiel

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 décembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **721/2025/FVE**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Licence Professionnelle BUT Génie Biologique de l'IUT du Limousin : création d'un parcours « Biologie Médicale et Biotechnologie » à la rentrée universitaire 2026.

(Voir la note d'opportunité en pièce jointe)

Le Département Génie Biologique de l'IUT du LIMOUSIN dispense actuellement un seul parcours sur les cinq parcours de la spécialité Génie Biologique du BUT, le parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie (SAB). La capacité d'accueil actuelle est de 52 places, soit quatre groupes de Travaux Pratiques.

La création d'un second parcours, Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB), est réalisé à capacité d'accueil constante.

Ainsi, il est envisagé dès le BUT1, à compter de la rentrée 2026-2027 : trois groupes de Travaux Pratiques pour le parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie et un seul groupe de Travaux Pratiques pour le parcours Biologie Médicale et Biotechnologie.

L'objectif de ce parcours Biologie Médicale et Biotechnologie est de former des techniciens supérieurs (Bac+3, grade 6), qualifiés dans les domaines de la santé (humaine, animale) et des biotechnologies en lien avec la santé.

L'ouverture de ce parcours permet de répondre à une demande du monde socio-professionnel soumis à une pénurie de personnels qualifiés (Bac+2/Bac+3).

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET



**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



NOTE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION OU POUR LA TRANSFORMATION D'UNE FORMATION

**Licence Professionnelle BUT Génie Biologique
Parcours Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)**

Préambule

L'ambition de l'Université de Limoges est de proposer une offre de formation cohérente, ouverte, innovante, concertée et attractive, notamment à l'international.

Il s'agit d'accompagner la création de nouvelles formations ou l'évolution des contenus et des modalités pédagogiques de formations existantes afin de répondre à cette ambition. Cet accompagnement doit veiller notamment à respecter les possibilités financières de l'Université de Limoges ou encore la trajectoire d'évolution de l'offre de formation définie par la composante ou le périmètre thématique de rattachement.

Cet accompagnement prendra la forme de la présente note d'opportunité qui permettra de mieux mesurer ces évolutions de contenus pédagogiques, les variations de volumes horaires d'enseignements...

Cette note d'opportunité est à compléter soit lors de la création d'une formation soit lors de la transformation d'une formation existante occasionnant une variation de la volumétrie des enseignements de +/- 10% (en heures équivalent TD).

Cette note sera présentée et fera l'objet d'un vote en conseil de la composante de rattachement puis en Commission Formation Vie Universitaire (CFVU) et, enfin, en Conseil d'Administration (CA). Pour un déploiement de la formation à la rentrée universitaire de l'année n, il est nécessaire d'anticiper les dates de réunion de la CFVU et du CA avant novembre de l'année n-1.

*Pour certains items, les points à renseigner sont spécifiques à la création ou à la transformation d'une formation et sont définies par des polices différentes (**gras** → création, italique → transformation).*

Les demandes d'information et la note d'opportunité doivent être transmises au VP CFVU et à la direction des études de l'Université de Limoges.

Informations générales

Nom de la formation (et acronyme si possible) :

LP-BUT Génie Biologique parcours Biologie Médicale et Biotechnologies (BMB)

Nom(s) Prénom(s) Fonction(s) du (des) responsable(s) pédagogique(s) pour l'UL :

OUK Tan-Sothea, Chef de Département Génie Biologique (IUT du LIMOUSIN)

Composante(s) porteuse(s) :

IUT du LIMOUSIN

Contexte et objectifs

Préciser notamment quels sont les objectifs pédagogiques, le contexte et son positionnement par rapport à l'offre de formation existante au sein du département, de la composante, de l'établissement et à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Préambule

Le Département Génie Biologique de l'IUT du LIMOUSIN dispense actuellement 1 seul sur les 5 parcours de la spécialité Génie Biologique du BUT, le parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie (SAB). La capacité d'accueil actuelle est de 52 places, soit 4 groupes de Travaux Pratiques.

La création d'un second parcours, Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB), se fera à capacité d'accueil constante et ne concernera qu'un seul groupe de TP. Ainsi, il sera envisagé dès le BUT1 : 3 groupes de TP pour le parcours SAB et 1 groupe de TP pour le parcours BMB.

Objectifs pédagogiques

L'objectif de ce parcours Biologie Médicale et Biotechnologies est de former des techniciens qualifiés polyvalents (Bac+3, grade 6) dans les domaines de la santé (humaine, animale) et des biotechnologies en lien avec la santé.

Les diplômés pourront évoluer dans un laboratoire biomédical (privé ou public), dans des laboratoires de centres hospitaliers, dans les laboratoires de recherche orientés Santé ou dans une entreprise pharmaceutique ou cosmétologique ainsi que des entreprises de biotechnologies dédiées à l'innovation diagnostique et thérapeutique.

Ce parcours donne accès aux étudiants, entre autres, à un métier réglementé, Technicien de Laboratoire Médical (TLM), dépendant du Ministère de la Santé (RNCP35367).

Contexte

Le parcours BMB forme les étudiants aux analyses biologiques en lien avec les domaines de la santé et des biotechnologies. Ainsi, l'ouverture de ce parcours permet de répondre à une demande du monde socio-professionnel soumis à une pénurie de personnels qualifiés (Bac+2/Bac+3) dans le secteur des analyses de biologie médicale (centres hospitaliers, laboratoires d'analyses privés et publics).

De plus, compte-tenu des compétences acquises, les diplômés de ce parcours pourront intégrer des entreprises du secteur des biotechnologies (pharmaceutique, cosmétique, diagnostic,...), telles que Catalent Pharma solutions, CentreLab, Silab, Oncomedics, OranoMed ou des start-ups issues de l'Université de Limoges telles que Damoclès et Yomi Pharma. Ces structures locales ont un besoin de techniciens immédiatement opérationnels pour l'exécution de protocoles.

Positionnement par rapport à l'offre de formation existante au sein du département

Le Département Génie Biologique de l'IUT du Limousin propose déjà un autre parcours, Sciences de l'Aliment et Biotechnologie (SAB). L'ouverture du parcours BMB permettra de couvrir deux grands domaines de la biologie appliquée : Santé/Médical pour le parcours BMB et Agroalimentaire/Biotechnologie pour le parcours SAB.

Compte-tenu du Programme National de chacun des parcours comportant des blocs de compétences communs, des mutualisations d'enseignements seront possibles. Des mutualisations seront également possibles pour des enseignements liés à la biotechnologie dans les blocs de compétences spécifiques. De même, l'utilisation partagée de matériels est envisagée.

Positionnement par rapport à l'offre de formation existante à l'échelle de l'établissement

Diplôme de grade 6, le BUT Génie Biologique parcours BMB permettra aux étudiants de poursuivre leur formation au niveau Master et notamment les Masters Biologie-Santé de la Faculté des Sciences et

Techniques et de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Limoges (e.g. Masters Oncologie moléculaire et biothérapie, Génomique et Biotechnologie, Développement des Produits de Santé).

Positionnement par rapport à l'offre de formation existante à l'échelle régionale, nationale et internationale

Sur le champ de compétences du métier de Technicien de Laboratoire Médical (TLM), le Lycée Raoul DAUTRY (Limoges) dispense un BTS Biologie Médicale. La réforme récente du référentiel de compétences de ce BTS BioMed vise à former des étudiants pour une insertion directe à Bac+2 principalement.

A l'échelle du département, l'ouverture d'un parcours BMB à l'IUT du Limousin représentera ainsi une complémentarité avec le BTS BioMed, avec des niveaux différents de diplomation. En effet, le BTS correspond à un diplôme à Bac+2 et le BUT à Bac+3, correspondant à des missions professionnelles différentes bien que dans un même secteur d'activité. Qui plus est, il est possible d'étudier la possibilité de passerelles permettant à des diplômés de BTS désirant poursuivre sur une formation à Bac+3 d'intégrer directement la 3^{ème} année de BUT.

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, l'ouverture d'un parcours BMB à Limoges permettra de répondre à une demande forte et récurrente de candidats (et de leur famille) de pouvoir intégrer une formation professionnalisante à Bac+3, en lien avec le domaine de la Santé/Médical, sans devoir se déplacer hors de la Haute Vienne.

Le parcours BMB est dispensé dans d'autres départements GB (La Rochelle, Clermont-Ferrand, Tours, Angers, Montpellier). Cependant, une ouverture du parcours BMB à Limoges aura un impact limité sur le recrutement par ces autres départements GB pour lesquels il existe un fort taux de pression au niveau national (taux de pression de 48, c'est-à-dire 48 candidats pour 1 place offerte) pour le recrutement.

Une ouverture à l'international pourra se faire en favorisant la poursuite par les étudiants d'un semestre d'études à l'étranger (Canada, Espagne, Allemagne,...) d'une part. D'autre part, un projet d'ouverture d'une filière BMB à l'Université Rose DIENG (Sénégal), porté par l'ADIUT (Assemblée des Directeurs d'IUT), est actuellement en cours de construction depuis février 2025. L'objectif est de mettre en place une double diplomation reconnue en Europe et en Afrique.

Modalités pédagogiques

Quels sont les atouts liés à cette demande ?

Préciser si la formation fera appel à de nouveaux dispositifs d'apprentissage (e.g. outils numériques innovants, pédagogie inversée, travaux en mode projet, mises en situation réelle, etc...)

Les atouts liés à l'ouverture du parcours Biologie Médicale et Biotechnologie sont multiples :

1) Attractivité et cohérence académique

- a. Réponse à une demande forte et récurrente de candidats qui souhaitent rester dans le Limousin (avec un vivier de bacheliers technologiques du Lycée Simone VEIL de Brive-la-Gaillarde, du Lycée Jean FAVARD de Guéret et du Lycée Raoul DAUTRY à Limoges)
- b. Complémentarité avec l'offre de formation existante au sein du département GB
- c. Continuité de parcours des diplômés de BMB vers des Masters Biologie-Santé (Bac => Bac+5)
- d. Possibilité de passerelle BTS Biologie Médicale (Bac+2) vers le BUT3 GB-BMB (Bac+3)

2) Nécessité économique

- a. Réponse à une pénurie de personnels qualifiés à Bac+2/Bac+3 dans le secteur des analyses médicales



- b. Réponse à des besoins du monde socio-économique régional (entreprises, start-ups, laboratoires,...) de diplômés Bac+3 directement opérationnels
- 3) **Equilibre territorial pertinent (Annexe 1)**
- a. En Nouvelle-Aquitaine, seul le département GB de l'IUT de La Rochelle dispense le parcours BMB
- b. Autres départements GB dispensant un parcours BMB (Clermont-Ferrand, Tours, Angers, Montpellier) => « vide » géographique
- 4) **Adossement à la recherche** renforcé avec les instituts OmegaHealth / Xlim / IMPEO
- 5) **Coopération avec des collègues de d'autres composantes de l'Université de Limoges** (Faculté de Pharmacie,...) **et hors établissement** (Lycée GT Raoul DAUTRY, Limoges)

Organisation/Structure de la formation proposée

Indiquer le rythme de la formation (e.g. nombre d'heures et de jours).

Préciser l'articulation des enseignements au sein de l'offre de formation (matières, BCC, UE) et la ventilation des heures d'enseignements (CM/TD/TP). La maquette de la nouvelle formation sera intégrée ou annexée à ce document.

Indiquer quelles sont les possibilités de mutualisations, de passerelles avec une formation existante au sein de la composante de rattachement, ou d'une autre composante et/ou un d'autre établissement.

Dans le cas d'un projet de transformation, comparer la maquette de formation avant/après transformation pour mettre en lumière les modifications.

Rythme de la formation

Le BUT GB BMB sera organisé en semestre (S1 => S6) sur 3 ans. Le nombre d'heures d'enseignement (Ressources + Situations d'Apprentissage et d'évaluation) sera de **2000 heures** (+ 600 heures de projets) avec une répartition comme suit :

- **BUT1** => S1 : 420 heures et S2 : 440 heures
- **BUT2** => S3 : 400 heures et S4 : 280 heures
- **BUT3** => S5 : 340 heures et S6 : 120 heures

⇒ Une maquette PREVISIONNELLE pour le parcours BMB est fournie en **Annexe 2**.

Possibilités de mutualisation

- 1) **Avec le parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie** déjà dispensé du département GB :
- a. 2 blocs de compétences sont communs (BCC1 et BCC2)
- b. Mutualisations possibles de ressources dans les blocs de compétences spécifiques (BCS) dans le domaine des analyses chromatographiques, culture cellulaire, analyses génomiques,... avec mise en commun de matériels déjà existants
- 2) **Avec le BTS Biologie Médicale du Lycée GT Raoul DAUTRY de Limoges** (*en cours de discussion*) :
- a. Sur certaines ressources transversales (communication, qualité, ...)
- b. Sur des projets étudiants (mixité des étudiants et/ou échanges ... entre les deux formations sur l'approche et la construction de projets de thématiques partagées en santé / médical / biotechnologies)

Possibilités de passerelle

- 1) **Entrante en BUT2 ou BUT3 GB-BMB** : pour les titulaires d'un BTS Biologie Médicale notamment (dispensé dans des lycées comme le Lycée GT Raoul Dautry à Limoges), ou d'une Licence 2 SVT après examen des compétences acquises en lien avec le référentiel de compétences du parcours BMB.

- 2) **Sortante après le BUT3** : vers la 2^{ème} année des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques ou maïeutiques (selon les places disponibles et examen de dossier).

Modalités et critères d'évaluation

Donner les MCCC en les intégrant dans ce document ou en les annexant à celui-ci.

Modalités de contrôle

Le mode d'évaluation des connaissances et des compétences est le **contrôle continu**. Le contrôle continu correspond à plusieurs modes d'évaluation : devoirs surveillés, QCM, oral, contrôle de TP, dossier et compte-rendu, rapport écrit et soutenance orale. Le mode d'évaluation concernant les TP pourra faire intervenir les comptes rendus des séances, des contrôles TP ainsi que des courtes interrogations en début de séance (programmées ou non).

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) PREVISIONNEL

Les MCCC prévisionnels du parcours BMB sont fournies en **Annexe 3**. Elles sont présentées pour chaque semestre.

Public et régime d'inscription

Préciser la typologie des publics, à qui s'adresse cette formation, le ou les public(s) cible(s). Mentionner les pré-requis pour s'inscrire dans la formation.

Le parcours Biologie Médicale et Biotechnologies sera accessible aux candidats titulaires :

- d'un Baccalauréat Général à dominante scientifique (Sciences de la Vie et de la Terre, Biologie-Ecologie, Mathématiques, Physique-Chimie),
- d'un Baccalauréat Technologique Sciences et Techniques de Laboratoire (STL) de préférence, Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S).

Les titulaires d'un Baccalauréat Technologique STL, ST2S sont davantage intéressés par le parcours BMB que par le parcours SAB

Ce nouveau parcours sera accessible en BUT1 aux néo-bacheliers et aux étudiants en réorientation (candidature sur la plateforme Parcoursup).

Il sera également accessible en BUT2 ou BUT3 aux titulaires d'un diplôme Bac+2 (Licence 2, BTS Biotechnologies ou Biologie Médicale,...) après analyse des compétences acquises par le candidat en lien avec le parcours BMB et de l'adéquation du projet professionnel avec ce parcours (candidature sur la plateforme eCandidat).

Le public d'étudiants sera mixte. Le parcours sera ouvert en formation initiale dès la 1^{ère} année (BUT1). L'alternance sera proposée dès la 2^{ème} année (BUT2, contrat de 2 ans) ou dès la 3^{ème} année (BUT3, contrat d'1 an).

La mise en place de l'alternance se fera manière progressive. En effet, il sera envisagé d'avoir 2 à 3 alternants (sur une promotion de 14 étudiants) en BUT2 et 7 à 8 alternants en BUT3 (sur une promotion de 14 étudiants). L'équipe pédagogique s'attellera à promouvoir l'alternance auprès des étudiants et auprès des structures d'accueil potentielles (laboratoires, entreprises,...) afin qu'il y ait davantage d'alternants ultérieurement.

Débouchés/Poursuites d'étude

Secteurs d'Activités :

- Analyses Médicales – (code ROME J1302)
- Management et Ingénierie Etudes, Recherche et Développement industriel – H1206

- Intervention Technique en Etudes, Recherches et Développement – H1210
- Management et Ingénierie Qualité industrielle – H1502
- Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle – H1503
- Recherche en Sciences de l'Univers, de la Matière et du Vivant – K2402

Débouchés/Lieux d'exercice :

- Secteur de la santé (Laboratoires d'analyses publics ou privés)
- Bio-industries (Recherche, Bioproduction, Contrôle de fabrication, Hygiène et sécurité...)
- Industries pharmaceutique et cosmétique (Recherche et Développement,...)
- Laboratoires de Recherche publics ou privés (Recherche thérapeutique, Analyse génomique,...)
- Laboratoires de biologie médicale

⇒ Des lettres de soutien par des structures d'accueil pour des stages ou des alternances sont présentées en **Annexe 5**.

Poursuites d'Etudes éventuelles :

- **Masters Biologie-Santé** en lien avec la biologie (Génomique et Biotechnologies, Oncologie moléculaire et Biothérapies). Certains diplômés de BMB pourraient alimenter ces masters qui ne sont pas accessibles aux diplômés de SAB.
- **Masters Biologie-Santé** en lien avec la pharmaceutique (Développement des Produits de Santé,...). Celui dispensé à l'Université de Limoges est déjà accessible aux diplômés de SAB.
- **Ecoles d'ingénieurs** (sur dossier/entretien) : ENSTBB, Réseau Polytech, UTC, IMT Mines d'Albi,...
- **Ecoles Nationales Vétérinaires** (après Concours BUT)
- **2^{ème} année des études pharmaceutiques et/ou médicales** (passerelle relevant de l'arrêté du 18 février 2025, MENS2501268A)
-

Aspects budgétaires

Volumétrie des enseignements (ventilation CM/TD/TP en heures équivalent TD)

Dans le cas d'une transformation, préciser les variations de volumes horaires avant/après transformation.

Comme indiqué dans le préambule, la création du second parcours BMB, se fera à capacité d'accueil constante et ne concernera qu'un seul groupe de TP. Ainsi, il sera envisagé dès le BUT1 : 3 groupes de TP pour le parcours SAB et 1 groupe de TP pour le parcours BMB.

Cependant, compte-tenu du Programme National pour chacun des parcours, la création d'un groupe TP pour BMB va engendrer un **surplus d'heures d'enseignements**.

L'**Annexe 4A** représente la maquette PREVISIONNELLE des enseignements en intégrant les enseignements des 2 parcours SAB et BMB.

Cette maquette a été établie selon une capacité d'accueil initiale de 52 étudiants avec :

- En BUT1 : 3 groupes TP SAB + 1 groupe TP BMB (soit 2 groupes TD SAB et 1 groupe TD BMB)
- En BUT2-BUT3 : 2 groupes TP SAB + 1 groupe TP BMB (soit 1 groupe TD SAB et 1 groupe TD BMB)

L'**Annexe 4B** représente de manière graphique l'augmentation du nombre d'heures équivalent TD, suite à la création d'un groupe TP BMB.

L'augmentation moyenne sur les 3 années est de **12%** soit 460h éqTD. Cette augmentation est calculée et comparée par rapport à 4 groupes TP SAB en BUT1 et 3 groupes TP SAB en BUT2-BUT3 et **sans aucune mutualisation d'enseignements des Blocs de Compétences Spécifiques (BCS) entre les 2 parcours.**

- ⇒ Ainsi, cette augmentation sera atténuée par une réflexion profonde sur une mutualisation de certains enseignements (CM, TD, TP, SAé) des BCS entre les 2 parcours.
- ⇒ Une première estimation a permis d'identifier **90h éqTD mutualisables (sur ces 460h éqTD) entre SAB et BMB dans les BCS**, sans dénaturer les objectifs de chacune des formations.

Volumétrie des enseignements réalisés soit : par les enseignants, enseignants-chercheurs de l'UL ; par des professionnels (vacataires) ; ...

Cette partie ne concerne que les 460h éqTD correspondant au surplus d'heures, consécutives à la création d'un groupe TP BMB.

Ces heures seront assurées par des enseignants du second degré (ESAS), des enseignants-chercheurs et des vacataires.

Une première estimation serait que :

- 192h éqTD pourraient être assurées par des vacataires,
- 129h éqTD pourraient être assurées par des ESAS,
- 139h éqTD pourraient être assurées par des EC.

Droits d'inscription et frais de formation (si besoin)

Le montant des frais d'inscription sera celui défini par l'Université de Limoges pour l'année universitaire 2026-2027 (2025-2026 : 178 euros)

Informations complémentaires

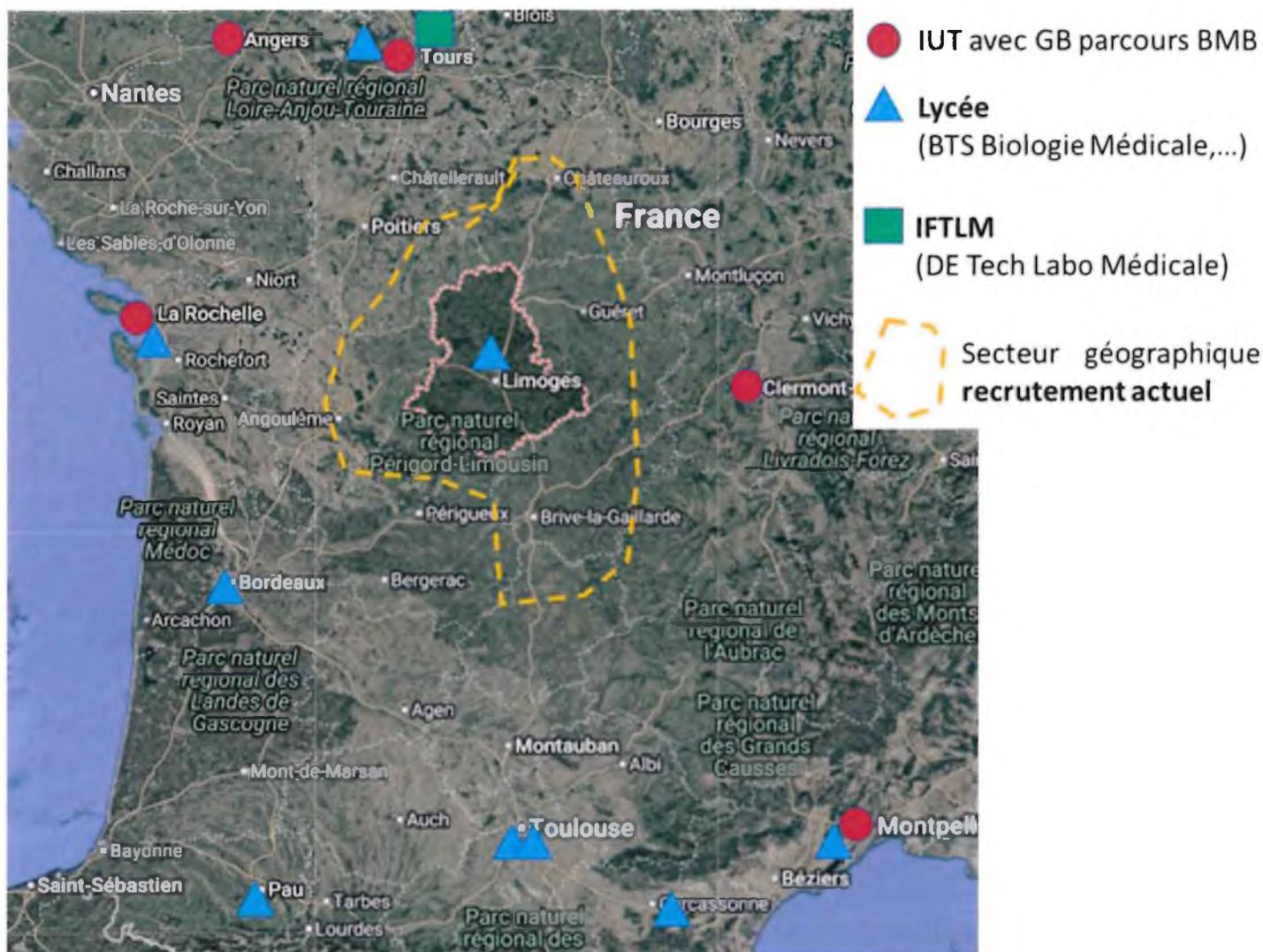
Date d'ouverture envisagée : 01 septembre 2026

Lieu(x) de la formation : Département Génie Biologique (IUT du Limousin), Faculté de Pharmacie de Limoges

Établissement(s) partenaire(s) (le cas échéant) : Lycée Général et Technologique Raoul DAUTRY (Limoges). Une convention de partenariat entre l'IUT du LIMOUSIN et le Lycée GT Raoul DAUTRY sera établie afin de définir les contours de la collaboration (ressources et/ou projets mutualisés, participation des équipes pédagogiques, passerelle BTS2/BUT3,...)

ANNEXE 1

Positionnement du projet de création du parcours Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB) au sein du Département Génie Biologique de l'IUT du LIMOUSIN



Sont positionnées, sur cette carte géographique, les établissements qui dispensent actuellement une formation menant au métier réglementé de **Technicien de Laboratoire Médical (TLM)**

ANNEXE 2

MAQUETTE PREVISIONNELLE BUT GENIE BIOLOGIQUE PARCOURS BIOLOGIE MEDICALE ET BIOTECHNOLOGIE (BMB)

SEMESTRE 1					
RESSOURCES des BLOC de COMPETENCES COMMUNES 1 et 2 (BCC1 et BCC2)					
		CM	TD	TP	Heures Totales
R1.01	Chimie générale et organique	10	14	12	36
R1.02	Biochimie structurale	8	10	6	24
R1.03	Méthodologie de laboratoire et techniques analytiques	0	4	12	16
R1.04	Microbiologie	4	4	10	18
R1.05	Biologie cellulaire	6	8	6	20
R1.06	Biologie et physiologie	8	8	6	22
R1.07	Physique	4	6	9	19
R1.08	Mathématiques	0	15	0	15
R1.09	Statistiques	0	12	0	12
R1.10	Outils informatiques	0	0	6	6
R1.11	Communication	0	14	6	20
R1.12	Anglais	0	17	3	20
R1.13	Projet Personnel et Professionnel	0	10	0	10
	Portfolio	0	8	0	8
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)					
R1.14BMB	Physiologie et Expérimentation Animale	20	0	10	30
R1.15BMB	Biologie Animale	3	6	4	13
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)					
R1.16BMB	Hématologie	9	4	8	21
R1.17BMB	Immunologie	6	8	8	22
SAÉ de TRONC COMMUN					
SAÉ 1.01	Analyser une matrice	3	11	18	32
SAÉ 1.02	Observer différents niveaux d'organisation du vivant	0	14	18	32
SAÉ SPECIFIQUE de parcours BMB					
SAE1.3BMB	Procédures d'expérimentation animale	0	4	7	11
SAE1.4BMB	Examen de Biologie Médicale	0	2	11	13
					420
		CM	TD	TP	
	Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD	121,5	179,0	106,7	

SEMESTRE 2					
RESSOURCES des BLOC de COMPETENCES COMMUNES 1 et 2 (BCC1 et BCC2)					
		CM	TD	TP	Heures Totales
R2.01	Chimie générale et organique	8	12	17	37
R2.02	Biochimie structurale et techniques analytiques	6	6	5	17
R2.03	Microbiologie	4	6	18	28
R2.04	Biologie cellulaire	4	6	4	14
R2.05	Biologie et Physiologie	6	10	8	24
R2.06	Physique	4	4	14	22
R2.07	Biochimie Métabolique	7	4	0	11
R2.08	Statistiques	0	10	0	10
R2.09	Communication	0	4	16	20
R2.10	Anglais	0	15	5	20
R2.11	Projet Personnel et Professionnel	0	5	4	9
	Portfolio	0	6	0	6
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)					
R2.12BMB	Culture Cellulaire	6	6	6	18
R2.13BMB	Biologie Cellulaire Complémentaire	4	6	0	10
R2.14BMB	Physiologie Animale et Expérimentation	4	6	8	18
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)					
R2.15BMB	Biochimie Médicale	4	8	12	24
R2.16BMB	Microbiologie Médicale	4	8	12	24
R2.17BMB	Organisation d'un examen de Biologie Médicale	4	0	0	4
SAÉ de TRONC COMMUN					
SAÉ 2.01	Extraire et analyser une famille de molécules biologiques	4	22	14	40
SAÉ 2.02	Mesurer un paramètre biologique	2	16	20	38
SAÉ SPECIFIQUE de parcours BMB					
SAE2.3BMB	Culture Cellulaire	3	6	12	21
SAE2.4BMB	Examen de Biologie Médicale (Biochimie)	2	2	8	12
SAE2.5BMB	Examen de Biologie Médicale (Microbiologie)	2	3	8	13
					440
		CM	TD	TP	
	Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD	117,0	171,0	127,3	

SEMESTRE 3					
RESSOURCES des BLOC de COMPETENCES COMMUNES 1 et 2 (BCC1 et BCC2)					
		CM	TD	TP	Heures Totales
R3.01	Microbiologie	8	0	5	13

R3.02	Cinétique chimique et enzymatique	4	5	10	19
R3.03	Génétique et biologie moléculaire	5	4	13	22
R3.04	Biochimie métabolique	3	4	0	7
R3.05	Communication	6	12	3	21
R3.06	Anglais	10	6	5	21
R3.07	Projet Personnel et Professionnel	3	1	1	5
	Portfolio	10	0	0	10
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)					
R3.BMB.08	Etude des dysfonctionnements cellulaires et physiopathologiques	10	7	8	25
R3.BMB.09	Anatomie et cytologie pathologiques	2	6	4	12
R3.BMB.10	Pharmacologie	6	10	10	26
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)					
R3.11.BMB	Bactériologie et mycologie médicales	4	6	12	22
R3.12.BMB	Biochimie médicale	6	6	4	16
R3.13.BMB	Cytologie hématologique	12	10	8	30
R3.14.BMB	Immunologie	2	6	6	14
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)					
R3.BMB.15	Génomés et régulations	8	6	6	20
R3.BMB.16	Biochimie métabolique et enzymologie avancées	2	6	10	18
R3.BMB.17	Génie génétique	4	4	0	8
R3.BMB.18	Bioinformatique	0	10	0	10
SAÉ de TRONC COMMUN					
SAE 3.01	Mise en œuvre d'une expérimentation et suivi analytique	6	6	11	23
SAÉ SPECIFIQUE de parcours BMB					
SAE3.BMB.02	Etude moléculaire et cellulaire dans un contexte physiopathologique	8	8	20	36
SAE3.BMB.03	Diagnostic d'infections (ex : coproculture)	0	6	16	22
					400

Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD

CM	TD	TP
178,5	129,0	101,3

SEMESTRE 4

RESSOURCES des BLOC de COMPETENCES COMMUNES 1 et 2 (BCC1 et BCC2)					CM	TD	TP	Heures Totales
R4.01	Méthode d'analyse en biologie	13	4	3	20			
R4.02	Traitement des données expérimentales et statistiques	0	7	8	15			
R4.03	Communication	2	8	5	15			
R4.04	Anglais	2	10	3	15			
R4.05	Projet Personnel et Professionnel	9	0	0	9			
	Portfolio	10	0	0	10			
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)								
R4.BMB.06	Etude des dysfonctionnements cellulaires et physiopathologiques	0	8	8	16			
R4.BMB.07	Pharmacologie	10	6	8	24			
R4.BMB.08	Assistance médicale à la procréation	6	0	0	6			
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)								
R4.BMB.09	Bactériologie et mycologie médicales	4	4	8	16			
R4.BMB.10	Hémostase	8	1	9	18			
R4.BMB.11	Biochimie médicale	6	0	4	10			
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)								
R4.BMB.12	Bioinformatique	0	4	6	10			
R4.BMB.13	Techniques analytiques des molécules d'intérêt	0	6	12	18			
R4.BMB.14	Bioproduction	0	8	0	8			
SAÉ de TRONC COMMUN								
SAE 4.01	Mise en œuvre d'une expérimentation et suivi analytique	0	0	32	32			
SAÉ SPECIFIQUE de parcours BMB								
SAE4.BMB.02	Etudier l'effet de xénobiotique en pharmacologie	0	4	10	14			
SAE4.BMB.03	Diagnostic et suivi biologique d'une pathologie (ex : cirrhose hépatique)	0	4	8	12			
SAE4.BMB.04	Production de molécules d'intérêt	0	4	8	12			
					280			

Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD

CM	TD	TP
105,0	79,0	88,0

SEMESTRE 5

RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES COMMUNES 2 (BCC2)					CM	TD	TP	Heures Totales
R5.01	Méthodes d'investigation et de contrôle en biologie	1	4	8	13			
R5.02	Communication	4	15	0	19			
R5.03	Anglais	6	4	9	19			
R5.04	Projet Personnel et Professionnel	0	7	0	7			
	Portfolio	8	0	0	8			
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)								
R5.BMB.05	Pharmacologie	8	4	8	20			
R5.BMB.06	Méthodes alternatives	8	20	12	40			
R5.BMB.07	Toxicologie	7	6	3	16			
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)								
R5.BMB.08	Qualité et organisation d'un laboratoire de Biomédicale	6	4	4	14			

R5.BMB.09	Virologie	4	4	0	8
R5.BMB.10	Immunopathologie	8	7	0	15
R5.BMB.11	Parasitologie	4	6	6	16
R5.BMB.12	Immunohématologie et transfusion	5	11	4	20
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)					
R5.BMB.13	Procédés de bioproduction	5	6	12	23
R5.BMB.14	Expressions génique et moléculaire	12	2	20	34
R5.BMB.15	Techniques omiques et applications	0	8	4	12
SAÉ SPECIFIQUE de parcours BMB					
SAE 5.BMB.01	Amélioration continue de la qualité dans le cadre d'un diagnostic médical	0	6	14	20
SAE 5.BMB.02	Production, purification et criblage de molécules par l'utilisation de méthodes alter	0	10	26	36
					340

	CM	TD	TP
Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD	129,0	124,0	86,7

SEMESTRE 6

RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES COMMUNES 2 (BCC2)		CM	TD	TP	Heures Totales
R6.01	Méthodes d'investigation et de contrôle en biologie	3	8	9	20
R6.02	Communication	0	5	0	5
R6.03	Anglais	0	5	0	5
	Portfolio	8	0	0	8
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)					
R6.BMB.04	Nouvelles approches thérapeutiques	0	8	10	18
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)					
R6.BMB.05	Techniques moléculaires et cellulaires de diagnostic	0	12	12	24
R6.BMB.06	Rôle du technicien dans un laboratoire de biologie	0	4	0	4
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)					
R6.BMB.07	Techniques omiques et applications	0	10	0	10
R6.BMB.08	Techniques d'ingénierie moléculaire innovantes	4	10	12	26
SAÉ SPECIFIQUE de parcours BMB					
	Stage				120

	CM	TD	TP
Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD	22,5	62,0	22,7

ANNEXE 3

Parcours 2 : Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)

SEMESTRE 1

ANNÉE UNIVERSITAIRE 202X-202X

Modalités (1)	Intitulé des ressources et des AE	Code APDCE	Brevets de compétences et multi-compétence oui/non (1)	Formation initiale						Coefficients UE 1.1	Coefficients UE 1.2	Coefficients UE 1.3	Coefficients UE 1.4	
				Formation initiale										Dont Volume adaptation
				CM	TD	TP	Heures Projets	Total						
NGCC	SAE 1.01 Analyser une matrice	TGB01A15		3	11	18	30	62	33	45,00				
NGCC	SAE 1.02 Décrire les différents niveaux d'organisation du vivant	TGB01A25		0	14	18	30	62	33		45,00			
NGCC	SAE 1.03MB Procédure de séquençage génomique			0	4	7	30	41	32		16,00			
NGCC	SAE 1.04MB Examen de Biologie Médicale			0	2	11	30	43	32			16,00		
NGCC	Portufo	TGB01A1P						8	8	0,00	0,00	0,00		
NGCC	R1.01 Chimie générale et organique	TGB01A1M		10	14	12		36	0	15,00				
NGCC	R1.01 Biochimie structurale	TGB01A7M		8	10	6		24	0	10,00				
NGCC	R1.03 Méthodologie de laboratoire et techniques analytiques	TGB01A3M			4	12		16	0	8,00				
NGCC	R1.04 Microbiologie	TGB01A4M		4	4	10		18	0	8,00				
NGCC	R1.05 Biologie cellulaire	TGB01A5M		6	8	6		20	0		14,00			
NGCC	R1.06 Biologie et physiologie	TGB01A6M		8	8	6		22	0		14,00			
NGCC	R1.07 Physique	TGB01A7M		4	6	9		19	0		13,00			
NGCC	R1.08 Mathématiques	TGB01A8M	non		15			15	0	5,00				
NGCC	R1.09 Statistiques	TGB01A9M	non		12			12	0	4,00				
NGCC	R1.10 Outils informatiques	TGB01AAM	non			6		6	0	2,00		2,00		
NGCC	R1.11 Communication	TGB01ABM	oui		14	6		20	0					
NGCC	R1.11 Commun-Inten- EPR UE1	TGB11R11						0	0	2,00				
NGCC	R1.11 Commun-Clon- EPR UE2	TGB12R11						0	0		5,00			
NGCC	R1.11 Commun-Obst- EPR UE3	TGB13R11						0	0			2,00		
NGCC	R1.11 Commun-Res- EPR UE4	TGB14R11						0	0			2,00		
NGCC	RL12 Anglais	TGB01ACM	oui		17	3		20	0					
NGCC	R1.11 Anglais - EPR UE1	TGB11R12						0	0	5,00				
NGCC	R1.12 Anglais - EPR UE2	TGB12R12						0	0		5,00			
NGCC	R1.12 Anglais - EPR UE3	TGB13R12						0	0			2,00		
NGCC	R1.12 Anglais - EPR UE4	TGB14R12						0	0			2,00		
NGCC	R1.13 Projet Personnel et Professionnel	TGB01ADM	oui		10			10	0					
NGCC	R1.13 Projet Personnel et Professionnel - EPR UE1	TGB11R13						0	0	3,00				
NGCC	R1.13 Projet Personnel et Professionnel - EPR UE2	TGB12R13						0	0		3,00			
NGCC	R1.13 Projet Personnel et Professionnel - EPR UE3	TGB13R13						0	0			2,00		
NGCC	R1.13 Projet Personnel et Professionnel - EPR UE4	TGB14R13						0	0			2,00		
NGCC	R1.16MBB Physiologie et Expérimentation Animale			10	0	10		20	0			11,00		
NGCC	R1.15MBB Biologie Animale			3	6	4		13	0		8,00			
NGCC	AL16MBB Hématologie			9	4	8		21	0			8,00		
NGCC	AL17MBB Immunologie			6	8	8		22	0			11,00		
Total Heures / étudiants				81	179	160	120	540	96					
				% intégration locale						22%				
SAE 40,66666667		Total coefficients SAE						122,00		45,00	45,00	16,00	16,00	
% Ressou: 59,33333333		Total coefficients Ressources						178,00		65,00	65,00	24,00	24,00	
		Total coefficients SAE + Ressources						300,00		110,00	110,00	40,00	40,00	
								ECTS		30	11	4	4	
								% SAE (S1)		41	41	40	40	
								% ressources (S1)		59	59	60	60	

(1) NGCC (Note Globale de Contrôle Continu) : une note issue d'une ou plusieurs évaluations régulièrement effectuées tout au long de la ressource ou de la SAE
 (2) Si OUI cela signifie que les notes seront différentes par compétences / si NON cela signifie qu'il y aura la même note pour chaque compétence

Parcours 2 : Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)

SEMESTRE 2

ANNÉE UNIVERSITAIRE 202X-202X

Modalités (1)	Intitulé des ressources et des SAÉ	Code APOGEE	Epreuves différentielles multi-compétence (oui/non(2))	Formation initiale						Droit Volume d'adaptation (saé)	UE 2.1	UE 2.2	UE 2.3	UE 2.4				
				CM	TD	TP	Heures Projets	Total	Total						Coefficients UE 2.1	Coefficients UE 2.2	Coefficients UE 2.3	Coefficients UE 2.4
NGCC	SAÉ 2.01 Extraire et analyser une famille de molécules biologiques	TG802A1S		8	22	14	25	88	40	36,00								
NGCC	SAÉ 2.02 Mesurer un paramètre biologique	TG802A2S		2	16	20	25	63	38		36,00							
NGCC	SAÉ 2.03BMB Culture Cellulaire			3	6	12	20	41	16			14,00						
NGCC	SAÉ 2.04BMB Examen de Biologie Médicale (Biochimie)			0	2	8	10	20	14				22,00					
NGCC	SAÉ 2.05BMB Examen de Biologie Médicale (Microbiologie)			2	3	8	10	23	14									
NGCC	Portefolio	TG802A1P	non		8			8	6	4,00	4,00	2,00	2,00					
NGCC	R2.01 Chimie générale et organique	TG802A1N		8	12	17		37	0		17,00							
NGCC	R2.02 Biochimie structurale et techniques analytiques	TG802A2M		6	6	5		17	0		13,00							
NGCC	R2.03 Microbiologie	TG802A3M		4	6	18		28	0		15,00							
NGCC	R2.04 Biologie cellulaire	TG802A4M		4	6	4		14	0			10,00						
NGCC	R2.05 Biologie et Physiologie	TG802A5M		6	10	8		24	0			16,00						
NGCC	R2.06 Physique	TG802A6M		4	4	14		22	0			11,00						
NGCC	R2.07 Biochimie Métabolique	TG802A7M		7	8	8		23	0			8,00						
NGCC	R2.08 Statistiques	TG802A8M	oui	0	10	0		10	0									
NGCC	R2.09 Biochimie - PR UE1	TG822R08						0	0	2,00								
NGCC	R2.09 Biochimie - EPR UE2	TG822R08						0	0		2,00							
NGCC	R2.09 Communication	TG802A9M	oui	0	4	16		20	0									
NGCC	R2.09 Communication - EPR UE1	TG822R09						0	0									
NGCC	R2.09 Communication - EPR UE2	TG822R09						8	0		2,00							
NGCC	R2.09 Communication - EPR UE3	TG822R09						0	0			2,00						
NGCC	R2.09 Communication - EPR UE4	TG824R09						0	0				2,00					
NGCC	R2.10 Anglais	TG802AAM	oui	0	15	5		20	0									
NGCC	R2.10 Anglais - EPR UE1	TG821R10						0	0	1,00								
NGCC	R2.10 Anglais - EPR UE2	TG822R10						0	0		1,00							
NGCC	R2.10 Anglais - EPR UE3	TG823R10						0	0			2,00						
NGCC	R2.10 Anglais - EPR UE4	TG824R10						0	0				2,00					
NGCC	A2.11 Projet Personnel et Professionnel	TG802ABM	oui	0	5	4		9	0									
NGCC	A2.11 Projet Personnel et Professionnel - EPR UE1	TG821R11						0	0	1,00								
NGCC	A2.11 Projet Personnel et Professionnel - EPR UE2	TG822R11						0	0		1,00							
NGCC	A2.11 Projet Personnel et Professionnel - EPR UE3	TG823R11						0	0			1,00						
NGCC	A2.11 Projet Personnel et Professionnel - EPR UE4	TG824R11						0	0				1,00					
NGCC	R2.12BMB Culture Cellulaire			6	6	6		18	0			4,00						
NGCC	R2.13BMB Biologie Cellulaire Complémentaire			4	6	0		10	0			7,00						
NGCC	R2.14BMB Physiologie Animale et Expérimentation			4	6	8		18	0			8,00						
NGCC	R2.15BMB Biochimie Médicale			4	8	12		24	0				18,00					
NGCC	R2.16BMB Microbiologie Médicale			4	8	12		24	0				13,00					
NGCC	R2.17BMB Organisation d'un examen de Biologie Médicale			4	0	0		4	0									
Total Heures / étudiant				76	173	191	90	530	128									
				% adaptation locale						29%								
% SAÉ	40	Total coefficients SAE						120,00	40,00	40,00	16,00	24,00						
% Ressou	60	Total coefficients Ressources						180,00	60,00	60,00	14,00	16,00						
						Total coefficients SAE + Ressources						300,00	100,00	100,00	40,00	60,00		
						ECTS						30	10	10	4	6		
						% SAÉ (S2)						40	40	40	40	40		
						% ressources (S2)						60	60	60	60	60		
						% SAE (année 1)						40	40	40	40	40		
						% ressources (année 1)						60	60	60	60	60		

(1) NGCC (Note Globale de Contrôle Continu) : une note issue d'une ou plusieurs évaluations régulièrement effectuées tout au long de la ressource ou de la SAÉ.
 (2) Si OUI cela signifie que les notes seront différentes par compétences / si NON cela signifie qu'il y aura la même note pour chaque compétence

Parcours 2 : Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)

SEMESTRE 6
ANNÉE UNIVERSITAIRE 202X-202X

Matrícula (S)	NOMBRE DES RESSOURCES ET DES UE	COURS APPROF	Système d'évaluation (1) : note / moyenne ou / sur (S)	Formation (UE)					Cours d'anglais de l'UE	UE 6.1	UE 6.2	UE 6.3	UE 6.4	UE 6.5	
				CM	TD	TS	Heures Pratiques	Total							Cours d'anglais de l'UE
0001	0001	0001	0001												
0002	0002	0002	0002												
0003	0003	0003	0003												
0004	0004	0004	0004												
0005	0005	0005	0005												
0006	0006	0006	0006												
0007	0007	0007	0007												
0008	0008	0008	0008												
0009	0009	0009	0009												
0010	0010	0010	0010												
0011	0011	0011	0011												
0012	0012	0012	0012												
0013	0013	0013	0013												
0014	0014	0014	0014												
0015	0015	0015	0015												
0016	0016	0016	0016												
0017	0017	0017	0017												
0018	0018	0018	0018												
0019	0019	0019	0019												
0020	0020	0020	0020												
0021	0021	0021	0021												
0022	0022	0022	0022												
0023	0023	0023	0023												
0024	0024	0024	0024												
0025	0025	0025	0025												
0026	0026	0026	0026												
0027	0027	0027	0027												
0028	0028	0028	0028												
0029	0029	0029	0029												
0030	0030	0030	0030												
0031	0031	0031	0031												
0032	0032	0032	0032												
0033	0033	0033	0033												
0034	0034	0034	0034												
0035	0035	0035	0035												
0036	0036	0036	0036												
0037	0037	0037	0037												
0038	0038	0038	0038												
0039	0039	0039	0039												
0040	0040	0040	0040												
0041	0041	0041	0041												
0042	0042	0042	0042												
0043	0043	0043	0043												
0044	0044	0044	0044												
0045	0045	0045	0045												
0046	0046	0046	0046												
0047	0047	0047	0047												
0048	0048	0048	0048												
0049	0049	0049	0049												
0050	0050	0050	0050												
0051	0051	0051	0051												
0052	0052	0052	0052												
0053	0053	0053	0053												
0054	0054	0054	0054												
0055	0055	0055	0055												
0056	0056	0056	0056												
0057	0057	0057	0057												
0058	0058	0058	0058												
0059	0059	0059	0059												
0060	0060	0060	0060												
0061	0061	0061	0061												
0062	0062	0062	0062												
0063	0063	0063	0063												
0064	0064	0064	0064												
0065	0065	0065	0065												
0066	0066	0066	0066												
0067	0067	0067	0067												
0068	0068	0068	0068												
0069	0069	0069	0069												
0070	0070	0070	0070												
0071	0071	0071	0071												
0072	0072	0072	0072												
0073	0073	0073	0073												
0074	0074	0074	0074												
0075	0075	0075	0075												
0076	0076	0076	0076												
0077	0077	0077	0077												
0078	0078	0078	0078												
0079	0079	0079	0079												
0080	0080	0080	0080												
0081	0081	0081	0081												
0082	0082	0082	0082												
0083	0083	0083	0083												
0084	0084	0084	0084												
0085	0085	0085	0085												
0086	0086	0086	0086												
0087	0087	0087	0087												
0088	0088	0088	0088												
0089	0089	0089	0089												
0090	0090	0090	0090												
0091	0091	0091	0091												
0092	0092	0092	0092												
0093	0093	0093	0093												
0094	0094	0094	0094												
0095	0095	0095	0095												
0096	0096	0096	0096												
0097	0097	0097	0097												
0098	0098	0098	0098												
0099	0099	0099	0099												
0100	0100	0100	0100												
0101	0101	0101	0101												
0102	0102	0102	0102												
0103	0103	0103	0103												
0104	0104	0104	0104												
0105	0105	0105	0105												
0106	0106	0106	0106												
0107	0107	0107	0107												
0108	0108	0108	0108												
0109	0109	0109	0109												
0110	0110	0110	0110												
0111	0111	0111	0111												
0112	0112	0112	0112												
0113	0113	0113	0113												
0114	0114	0114	0114												
0115	0115	0115	0115												
0116	0116	0116	0116												
0117	0117	0117	0117												
0118	0118	0118	0118												
0119	0119	0119	0119												
0120	0120	0120	0120												
0121	0121	0121	0121												
0122	0122	0122	0122												
0123	0123	0123	0123												

SAE1.3BMB	Procédures d'expérimentation animale	0	4	7	11	0	4	7	11
SAE1.4BMB	Examen de Biologie Médicale	0	2	11	13	0	2	11	13

Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD (S1)

163,5

406

422,7

SEMESTRE 2

HEURES TOTALES

RESSOURCES des BLOC de COMPETENCES COMMUNES 1 et 2 (BCC1 et BCC2)

	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total
R2.01 Chimie générale et organique	8	12	17	37	8	24	68	100
R2.02 Biochimie structurale et techniques analytiques	6	6	5	17	6	12	20	38
R2.03 Microbiologie	4	6	18	28	4	12	72	88
R2.04 Biologie cellulaire	4	6	4	14	4	12	16	32
R2.05 Biologie et Physiologie	6	10	8	24	6	20	32	58
R2.06 Physique	4	4	14	22	4	8	56	68
R2.07 Biochimie Métabolique	7	4	0	11	7	8	0	15
R2.08 Statistiques	0	10	0	10	0	20	0	20
R2.09 Communication	0	4	16	20	0	8	64	72
R2.10 Anglais	0	15	5	20	0	30	20	50
R2.11 Projet Personnel et Professionnel	0	5	4	9	0	10	16	26
Portfolio	0	6	0	6	0	12	0	12

SAÉ de TRONC COMMUN

SAÉ 2.01 Extraire et analyser une famille de molécules biologiques	4	22	14	40	4	44	56	104
SAÉ 2.02 Mesurer un paramètre biologique	2	16	20	38	2	32	80	114

RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)

R2.12SAB Qualité et Sécurité des Aliments	6	4	0	10	6	8	0	14
R2.13SAB Microbiologie alimentaire	3	2	11	16	3	4	33	40
R2.14SAB Biochimie et physico-chimie alimentaire	3	2	11	16	3	4	33	40

RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)

R2.15SAB Génie Alimentaire et Cosmétique	10	16	10	36	10	32	30	72
R2.16SAB Physique Industrielle	4	8	16	28	4	16	48	68

SAÉ SPECIFIQUE de parcours SAB

SAE2.3SAB Contrôler les paramètres microbiologiques et physico-chimiques des aliments et de	0	5	10	15	0	10	30	40
SAE2.4SAB Présenter un équipement de production alimentaire ou de bioproduits	0	8	15	23	0	16	45	61

RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)

R2.12BMB Culture Cellulaire	6	6	6	18	6	6	6	18
R2.13BMB Biologie Cellulaire Complémentaire	4	6	0	10	4	6	0	10
R2.14BMB Physiologie Animale et Expérimentation	4	6	8	18	4	6	8	18

RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)

R2.15BMB Biochimie Médicale	4	8	12	24	4	8	12	24
R2.16BMB Microbiologie Médicale	4	8	12	24	4	8	12	24
R2.17BMB Organisation d'un examen de Biologie Médicale	4	0	0	4	4	0	0	4

SAÉ SPECIFIQUE de parcours BMB

SAE2.3BMB Culture Cellulaire	3	6	12	21	3	6	12	21
SAE2.4BMB Examen de Biologie Médicale (Biochimie)	2	2	8	12	2	2	8	12
SAE2.5BMB Examen de Biologie Médicale (Microbiologie)	2	3	8	13	2	3	8	13

Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD (S2)

156

387

523,3

Somme des heures équivalent TD (S1 + S2)

320

793

946

MAQUETTE PREVISIONNELLE (SAB + BMB) pour S3-S4

SEMESTRE 3

HEURES TOTALES

RESSOURCES des BLOC de COMPETENCES COMMUNES 1 et 2 (BCC1 et BCC2)		CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total
R3.01	Microbiologie	8	0	5	13	8	0	15	23
R3.02	Cinétique chimique et enzymatique	4	5	10	19	4	10	30	44
R3.03	Génétique et biologie moléculaire	5	4	13	22	5	8	39	52
R3.04	Biochimie métabolique	3	4	0	7	3	8	0	11
R3.05	Communication	6	12	3	21	6	24	9	39
R3.06	Anglais	10	6	5	21	10	12	15	37
R3.07	Projet Personnel et Professionnel	3	1	1	5	3	2	3	8
	Portfolio	10	0	0	10	10	0	0	10
SAÉ de TRONC COMMUN									
SAE 3.01	Mise en œuvre d'une expérimentation et suivi analytique	6	6	11	23	6	12	33	51
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)									
R3.08SAB	Qualité, hygiène et microbiologie alimentaire	9	0	16	25	9	0	32	41
R3.09SAB	Biochimie analytique	4	0	16	20	4	0	32	36
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)									
R3.10SAB	Biotechnologies	6	0	4	10	6	0	8	14
R3.11SAB	Génie des Procédés Alimentaires	6	22	20	48	6	22	40	68
R3.12SAB	Physique Industrielle	8	13	16	37	8	13	32	53
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)									
R3.13SAB	Chimie et biochimie appliquées aux bioproduits	9	9	0	18	9	9	0	18
R3.14SAB	Méthodes d'optimisation et de validation	2	6	6	14	2	6	12	20
SAÉ SPECIFIQUE de parcours SAB									
SAE2.3SAB	Contrôler les paramètres microbiologiques et physico-chimiques des aliments et de	0	5	10	15	0	5	20	25
SAE2.4SAB	Présenter un équipement de production alimentaire ou de bioproduits	0	8	15	23	0	8	30	38
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)									
R3.BMB.08	Etude des dysfonctionnements cellulaires et physiopathologiques	10	7	8	25	10	7	8	25
R3.BMB.09	Anatomie et cytologie pathologiques	2	6	4	12	2	6	4	12
R3.BMB.10	Pharmacologie	6	10	10	26	6	10	10	26
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)									
R3.BMB.11	Bactériologie et mycologie médicales	4	6	12	22	4	6	12	22
R3.BMB.12	Biochimie médicale	6	6	4	16	6	6	4	16
R3.BMB.13	Cytologie hématologique	12	10	8	30	12	10	8	30
R3.BMB.14	Immunologie	2	6	6	14	2	6	6	14
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)									
R3.BMB.15	Génomés et régulations	8	6	6	20	8	6	6	20
R3.BMB.16	Biochimie métabolique et enzymologie avancées	2	6	10	18	2	6	10	18
R3.BMB.17	Génie génétique	4	4	0	8	4	4	0	8
R3.BMB.18	Bioinformatique	0	10	0	10	0	10	0	10

SAÉ SPECIFIQUE de parcours BMB

SAE3.BMB.02	Etude moléculaire et cellulaire dans un contexte physiopathologique	8	8	20	36	8	8	20	36
SAE3.BMB.03	Diagnostic d'infections (ex : coproculture)	0	6	16	22	0	6	16	22

Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD (S3)

244,5 230 302,7

SEMESTRE 4**HEURES TOTALES**

		CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total
RESSOURCES des BLOC de COMPETENCES COMMUNES 1 et 2 (BCC1 et BCC2)									
R4.01	Méthode d'analyse en biologie	13	4	3	20	13	8	9	30
R4.02	Traitement des données expérimentales et statistiques	0	7	8	15	0	14	24	38
R4.03	Communication	2	8	5	15	2	16	15	33
R4.04	Anglais	2	10	3	15	2	20	9	31
R4.05	Projet Personnel et Professionnel	9	0	0	9	9	0	0	9
	Portfolio	10	0	0	10	10	0	0	10
SAÉ de TRONC COMMUN									
SAE 4.01	Mise en œuvre d'une expérimentation et suivi analytique	0	0	32	32	0	0	96	96
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)									
R4.06SAB	Qualité, hygiène et microbiologie alimentaire	11	4	4	19	11	4	8	23
R4.07SAB	Immuno-détection et Biologie Moléculaire	8	14	2	24	8	14	4	26
R4.08SAB	Biochimie analytique	0	0	14	14	0	0	28	28
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)									
R4.09SAB	Biotechnologie	12	0	16	28	12	0	32	44
R4.10SAB	Management de la production	8	0	0	8	8	0	0	8
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)									
R4.11SAB	Biologie et Nutrition appliquées aux produits innovants	13	0	0	13	13	0	0	13
R4.12SAB	Chimie et biochimie appliquées aux bioproduits	0	0	14	14	0	0	28	28
SAÉ SPECIFIQUE de parcours SAB									
SAE4.02SAB	Produire des aliments ou bioproduits en contrôlant la qualité et en respectant les p	11	16	17	44	11	16	34	61
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)									
R4.BMB.06	Etude des dysfonctionnements cellulaires et physiopathologiques	0	8	8	16	0	8	8	16
R4.BMB.07	Pharmacologie	10	6	8	24	10	6	8	24
R4.BMB.08	Assistance médicale à la procréation	6	0	0	6	6	0	0	6
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)									
R4.BMB.09	Bactériologie et mycologie médicales	4	4	8	16	4	4	8	16
R4.BMB.10	Hémostase	8	1	9	18	8	1	9	18
R4.BMB.11	Biochimie médicale	6	0	4	10	6	0	4	10
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)									
R4.BMB.12	Bioinformatique	0	4	6	10	0	4	6	10
R4.BMB.13	Techniques analytiques des molécules d'intérêt	0	6	12	18	0	6	12	18
R4.BMB.14	Bioproduction	0	8	0	8	0	8	0	8
SAÉ SPECIFIQUE de parcours BMB									
SAE4.BMB.02	Etudier l'effet de xénobiotique en pharmacologie	0	4	10	14	0	4	10	14
SAE4.BMB.03	Diagnostic et suivi biologique d'une pathologie (ex : cirrhose hépatique)	0	4	8	12	0	4	8	12
SAE4.BMB.04	Production de molécules d'intérêt	0	4	8	12	0	4	8	12

Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD (S4)

199,5

141

245,3

Somme des heures équivalent TD (S3 + S4)

444

371

548

MAQUETTE PREVISIONNELLE (SAB + BMB) pour S5-S6

SEMESTRE 5

HEURES TOTALES

		CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES COMMUNES 2 (BCC2)									
R5.01	Méthodes d'investigation et de contrôle en biologie	1	4	8	13	1	8	24	33
R5.02	Communication	4	15	0	19	4	30	0	34
R5.03	Anglais	6	4	9	19	6	8	27	41
R5.04	Projet Personnel et Professionnel	0	7	0	7	0	14	0	14
	Portfolio	8	0	0	8	8	0	0	8
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)									
R5.05SAB	Management de la qualité	13	0	0	13	13	0	0	13
R5.06SAB	Qualité et Sécurité sanitaire des aliments et des produits biotechnologiques	32	12	0	44	32	12	0	44
R5.07SAB	Sécurité au travail, ergonomie, environnement	18	5	0	23	18	5	0	23
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)									
R5.08SAB	Gestion de la production des aliments et des bioproduits	21	8	6	35	21	8	12	41
R5.09SAB	Outils statistiques et informatiques	0	10	0	10	0	10	0	10
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)									
R5.10SAB	Management de l'innovation	5	6	12	23	5	6	24	35
R5.11SAB	Technologies innovantes de bioproduction	11	19	20	50	11	19	40	70
SAÉ SPECIFIQUE de parcours SAB									
SAE 5.01SAB	Innovier, produire et contrôler en science des aliments et biotechnologie	24	2	50	76	24	2	100	126
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)									
R5.BMB.05	Pharmacologie	8	4	8	20	8	4	8	20
R5.BMB.06	Méthodes alternatives	8	20	12	40	8	20	12	40
R5.BMB.07	Toxicologie	7	6	3	16	7	6	3	16
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)									
R5.BMB.08	Qualité et organisation d'un laboratoire de Biomédicale	6	4	4	14	6	4	4	14
R5.BMB.09	Virologie	4	4	0	8	4	4	0	8
R5.BMB.10	Immunopathologie	8	7	0	15	8	7	0	15
R5.BMB.11	Parasitologie	4	6	6	16	4	6	6	16
R5.BMB.12	Immunohématologie et transfusion	5	11	4	20	5	11	4	20
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)									
R5.BMB.13	Procédés de bioproduction	5	6	12	23	5	6	12	23
R5.BMB.14	Expressions génique et moléculaire	12	2	20	34	12	2	20	34
R5.BMB.15	Techniques omiques et applications	0	8	4	12	0	8	4	12
SAÉ SPECIFIQUE de parcours BMB									
SAE 5.BMB.01	Amélioration continue de la qualité dans le cadre d'un diagnostic médical	0	6	14	20	0	6	14	20
SAE 5.BMB.02	Production, purification et criblage de molécules par l'utilisation de méthodes alter	0	10	26	36	0	10	26	36

Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD (S5)

315

216

226,7

SEMESTRE 6**HEURES TOTALES**

				CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES COMMUNES 2 (BCC2)											
R6.01	Méthodes d'investigation et de contrôle en biologie			3	8	9	20	3	16	27	46
R6.02	Communication			0	5	0	5	0	10	0	10
R6.03	Anglais			0	5	0	5	0	10	0	10
	Portfolio			8	0	0	8	8	0	0	8
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)											
R6.04SAB	Management de la qualité de la sécurité et de l'environnement			27	0	4	31	27	0	8	35
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)											
R6.05SAB	Gestion et optimisation de la production			2	19	11	32	2	19	22	43
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)											
R6.06SAB	Management et technologie de l'innovation			4	0	15	19	4	0	30	34
SAÉ SPECIFIQUE de parcours SAB											
	Stage										
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 3 (BCS3)											
R6.BMB.04	Nouvelles approches thérapeutiques			0	8	10	18	0	8	10	18
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 4 (BCS4)											
R6.BMB.05	Techniques moléculaires et cellulaires de diagnostic			0	12	12	24	0	12	12	24
R6.BMB.06	Rôle du technicien dans un laboratoire de biologie			0	4	0	4	0	4	0	4
RESSOURCES du BLOC de COMPETENCES SPECIFIQUES 5 (BCS5)											
R6.BMB.07	Techniques omiques et applications			0	10	0	10	0	10	0	10
R6.BMB.08	Techniques d'ingénierie moléculaire innovantes			4	10	12	26	4	10	12	26
SAÉ SPECIFIQUE de parcours BMB											
	Stage										
Ventilation des heures CM / TD / TP en heures équivalent TD (S6)								72	99	80,7	
Somme des heures équivalent TD (S5 + S6)								387	315	307	

ANNEXE 4B

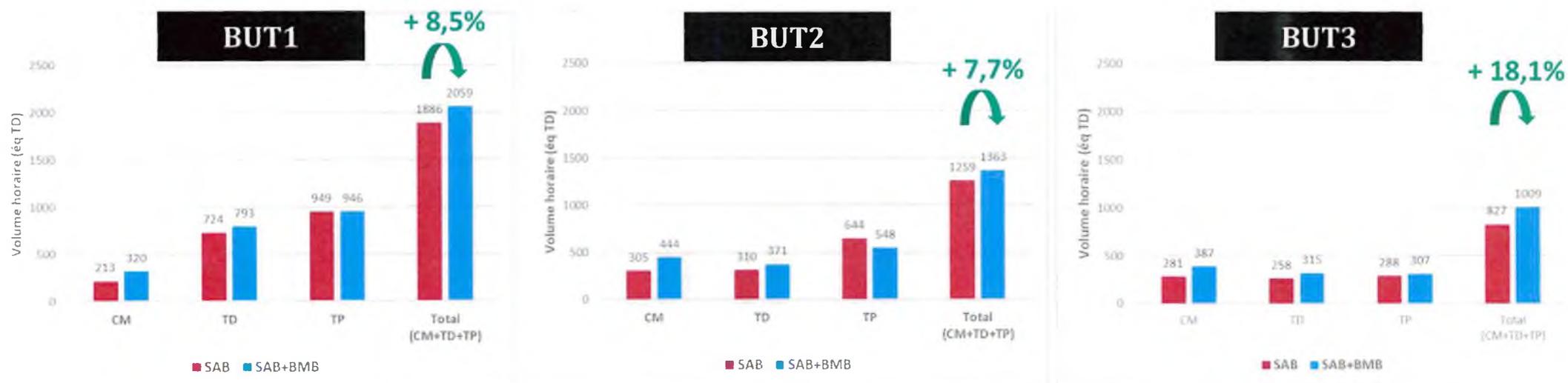
Représentation graphique du surplus d'heures en équivalent TD suite à la création d'un groupe TP pour BMB

Capacité d'accueil : 52 étudiants

BUT1 (2 groupes TD SAB + 1 groupe TD BMB) => 3 groupes TP SAB (38 étud.) + 1 groupe TP BMB (14 étud.)

⇒ avec la perte récurrente d'étudiants entre le BUT1 et le BUT2 (environ 20%)

BUT2 - BUT3 (1 groupe TD SAB + 1 groupe TD BMB) => 2 groupes TP SAB (30/31 étud.) + 1 groupe TP BMB (14 étud.)



L'augmentation moyenne sur les 3 années est de **12%** soit 460h éqTD.

Cette augmentation est calculée et comparée par rapport à 4 groupes TP SAB en BUT1 et 3 groupes TP SAB en BUT2-BUT3 et sans aucune mutualisation d'enseignements des Blocs de Compétences Spécifiques (BCS) entre les 2 parcours.



5 rue Gemini
87068 Limoges cedex
Tél : 05 55 33 85 25

SAS au Capital de 50 000,00 €

N° SIRET : 491 352 779 00046

Code APE : 7219 Z

TVA intracommunautaire : FR80 491 352 779

Chef du Département
Génie Biologique
IUT du Limousin

Limoges, le 08 septembre 2025

Objet : Soutien à l'ouverture du parcours Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB) du BUT Génie Biologique – IUT du Limousin

A qui de droit,

La société Oncomedics, acteur du secteur de la santé et des biotechnologies, basée en Nouvelle-Aquitaine, souhaite apporter son soutien au projet d'ouverture du parcours Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB) au sein du BUT Génie Biologique de l'IUT du Limousin, prévu pour la rentrée 2026.

Nous collaborons depuis de nombreuses années avec le Département Génie Biologique de l'IUT et apprécions la qualité de formation de ses étudiants, qui répondent aux besoins concrets de notre secteur. L'ouverture de ce nouveau parcours BMB représente une évolution naturelle et nécessaire, en phase avec les attentes actuelles des laboratoires d'analyses médicales, de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies appliquées à la santé humaine.

Les compétences développées – biologie de la santé, immunologie, oncogénèse, ingénierie moléculaire, réglementation et innovation – sont directement pertinentes pour nos activités. Ce parcours contribuera à renforcer l'employabilité locale, à soutenir la dynamique régionale d'innovation en santé et à conforter les liens fructueux déjà établis entre l'IUT et les acteurs économiques.

C'est pourquoi nous encourageons vivement la CFVU à autoriser l'ouverture de ce parcours, qui constitue un atout stratégique pour la formation, l'innovation et l'attractivité de notre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos
distinguée.

nt
EITE
A handwritten signature in black ink, appearing to be "Laurie", is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.



Mme Marion KEAY
Responsable des Ressources Humaines
SILAB

Monsieur Tan-Sothea OUK
Chef de département
Département génie Biologique
IUT du Limousin

Saint-Viance, le 16 septembre 2025

Objet : Lettre de soutien – Projet d’ouverture du parcours d’enseignement « Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB) »

Monsieur Ouk,

Pour donner suite à nos échanges, c'est avec une grande attention que nous avons considéré le projet d'ouverture du parcours d'enseignement BMB (Biologie Médicale et Biotechnologie) à compter de la rentrée de septembre 2026.

Ce parcours d'enseignement représente une opportunité considérable pour notre territoire, tant sur le plan économique que social. En effet, il répond à des besoins croissants en compétences dans des secteurs porteurs, et permettra de renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre bassin.

Au-delà de l'intérêt pour les étudiants, ce nouveau parcours favorisera les partenariats avec les entreprises locales et contribuera à maintenir sur place une main-d'œuvre qualifiée, apte à répondre aux enjeux de demain. Elle constituera également un levier important pour l'égalité des chances en facilitant l'accès à l'enseignement supérieur de proximité.

Pour SILAB, il s'agira également d'un vivier intéressant pour de futurs talents notamment pour des postes de technicien.ne de contrôle qualité, de technicien.ne de production, de technicien.ne *in vitro* et de technicien.ne en recherche et développement.

Pour l'ensemble de ces raisons, SILAB apporte tout son soutien au projet d'ouverture de ce parcours BMB et sera intéressée pour accompagner des étudiant.es dans le cadre de stage d'alternance ou de premier emploi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

M
Resp

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 décembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **722/2025/FVE**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Tarif en formation professionnelle et continue de la 3^{ème} année du diplôme interuniversitaire (DIU) Echographie et Techniques Ultrasonores (ETUS) pour l'année universitaire 2025-2026.

Le tarif en formation professionnelle et continue de la 3^{ème} année du diplôme interuniversitaire (DIU) Echographie et Techniques Ultrasonores (ETUS) pour l'année universitaire 2025-2026 est le suivant :

Diplôme	Offre de formation 2025-2026	Lieu de formation	Droits d'inscription 2025-2026	Tarif formation professionnelle continue 2025-2026	Financement CPF possible
Diplôme Interuniversitaire (DIU)	Echographie et Techniques Ultrasonores (ETUS) GEN 3A	Faculté de Médecine – Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET



Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **723/2025/DAF**
Conseil d'Administration du 18 Décembre 2025

Sujet : Budget Rectificatif n° 3

Article 1 : Comptabilité budgétaire

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur les éléments de prévision budgétaire du BR3 suivants :

Les autorisations d'emplois s'élèvent à : 1871,44 ETPT dont :

- > Sous plafond Etat : 1624,01 ETPT
- > Hors SCSP : 247,43 ETPT

Les mouvements du BR3 :

DEPENSES

- > Personnel : - 1 200 000 € en AE et en CP
- > Fonctionnement : - 5 191 720 € en AE et - 6 163 609 € en CP
- > Investissement : - 1 582 423 € en AE et - 2 177 583 € en CP

RECETTES

- > Les recettes encaissables sont diminuées de 2 000 000 €.

Les autorisations d'engagement s'élèvent à 202 480 343 € dont :

- > 148 816 866 € en personnel,
- > 41 007 132 € en fonctionnement,
- > 12 656 345 € en investissement.

Les crédits de paiement s'élèvent à : 197 909 835 € dont :

- > 148 816 866 € en personnel,
- > 35 775 415 € en fonctionnement,
- > 13 317 554 € en investissement.

Les recettes encaissables s'élèvent à 198 594 645 €

Le solde budgétaire augmente de 8 273 964 € et s'élève donc à 684 810 €.

Article 2 : Comptabilité patrimoniale

- Le résultat prévisionnel de 165 528 €
- La Capacité d'Auto Financement s'élève à + 5 165 528 €
- Le fonds de roulement prévu est de + 18 372 373€
- La trésorerie progresserait à nouveau pour atteindre + 42 346 187 €.

Les tableaux réglementaires sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 3
Suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'université de Limoges

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif n°3 2025

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	737,60
CDI			4,40	11,50
Non permanents		CDD	205,39	319,42
S/total EC		947,39	121,13	1068,52
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				0,00
BIATOSS	Permanents	Titulaires	523,02	523,02
		CDI	71,87	86,57
	Non permanents	CDD	81,73	193,33
S/total Biatoss		676,62	126,30	802,92
Totaux		1 624,01	247,43	1871,44
				Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 645,00		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4)).

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5).

Tableau 3 - EPSC
Dépenses par destination et recettes par origine BR3 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT
Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

	Dépenses de l'organisme									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 - Dépenses Programmées 180 et 231	148 389 366 €	148 389 366 €	40 417 627 €	35 050 665 €	12 531 191 €	13 142 261 €	201 348 184 €	198 592 282 €		
Formation initiale et continue	101 669 621 €	101 669 621 €	8 811 119 €	7 890 536 €	1 674 189 €	1 643 524 €	112 154 929 €	111 203 681 €		
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	51 326 143 €	51 326 143 €	4 235 706 €	3 750 374 €	896 152 €	947 349 €	56 460 001 €	56 023 866 €		
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	50 312 478 €	50 312 478 €	4 364 060 €	3 949 994 €	774 537 €	694 675 €	55 451 075 €	54 957 147 €		
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	31 000 €	31 000 €	211 353 €	180 168 €	1 500 €	- €	243 853 €	222 668 €		
D105 - Bibliothèques et documentation	- €	- €	998 000 €	998 600 €	- €	- €	998 000 €	988 600 €		
Recherche	8 343 827 €	8 343 827 €	9 121 045 €	7 588 228 €	3 210 411 €	2 283 738 €	21 675 283 €	19 185 794 €		
D106 - Recherche universitaire	3 582 788 €	3 582 788 €	3 691 615 €	3 384 486 €	398 886 €	633 135 €	7 673 169 €	7 593 880 €		
D107 - Rech univ maths	3 968 996 €	3 968 996 €	4 300 754 €	3 234 287 €	1 549 028 €	675 608 €	9 818 781 €	7 878 904 €		
D108 - Rech univ phys chimie	1 516 038 €	1 516 038 €	581 772 €	514 314 €	1 210 032 €	956 379 €	3 307 842 €	2 986 731 €		
D109 - Rech univ phys nucl	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
D110 - Rech univ science terre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
D111 - Rech univ science homme	276 522 €	276 522 €	546 804 €	435 132 €	51 485 €	18 616 €	874 891 €	730 270 €		
D112 - Rech univ Transvers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
D113 - Diffusion des savoirs et musées	- €	- €	34 009 €	30 779 €	- €	- €	34 009 €	30 779 €		
D114 - Immobilier	- €	- €	8 160 043 €	8 187 873 €	3 703 947 €	5 991 541 €	12 863 980 €	14 189 514 €		
D115 - Pilote et support	37 385 918 €	37 385 918 €	12 283 411 €	10 363 548 €	3 942 644 €	3 223 458 €	53 621 973 €	50 972 924 €		
D2 - Etudiants	417 500 €	417 500 €	888 508 €	734 788 €	128 184 €	178 293 €	1 132 188 €	1 317 643 €		
D201 - Aides directes aux étudiants	- €	- €	10 000 €	8 000 €	- €	- €	10 000 €	8 000 €		
D202 - Aides indirectes	417 500 €	417 500 €	356 506 €	542 050 €	106 154 €	155 783 €	879 158 €	1 115 343 €		
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	- €	- €	223 000 €	173 700 €	20 000 €	19 500 €	243 000 €	183 200 €		
D3 - Autres programmes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
Total	148 816 886 €	148 816 886 €	41 007 132 €	38 778 416 €	12 659 345 €	13 317 654 €	202 480 343 €	197 809 835 €		

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) 684 810,38 €

Tableau des recettes par origine (obligatoire)
Les axes d'origine, octroyés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme

	Recettes de l'organisme										Total
	Recettes de l'Etat					Recettes fléchées					
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Facilité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement	Financement de l'Etat fléchées	Autres financements publics fléchées	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	142 290 461 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	142 290 461 €
Droits d'inscription	- €	- €	- €	- €	- €	4 000 000 €	- €	- €	- €	- €	4 000 000 €
Formation continue diplômés propres VAE	- €	- €	- €	- €	- €	3 255 552 €	- €	- €	- €	- €	3 255 552 €
Taxe d'apprentissage	- €	- €	- €	- €	- €	679 915 €	- €	- €	- €	- €	679 915 €
Contrats et prestations de recherche hors ANR	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	412 716 €	412 716 €
Valorisation	- €	- €	- €	- €	- €	193 000 €	- €	- €	- €	- €	193 000 €
ANR investissements d'avenir	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 361 600 €	- €	3 361 600 €
ANR hors investissements d'avenir	- €	- €	- €	- €	334 146 €	- €	- €	- €	3 802 447 €	- €	4 136 593 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	- €	- €	- €	- €	1 283 071 €	- €	- €	- €	11 189 122 €	- €	12 472 193 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	- €	- €	- €	- €	1 328 404 €	- €	- €	- €	3 383 713 €	- €	4 712 117 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	- €	- €	- €	- €	2 385 488 €	161 548 €	- €	3 069 542 €	1 094 836 €	732 317 €	7 443 731 €
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	- €	- €	- €	1 262 523 €	49 000 €	- €	1 550 €	- €	- €	- €	1 550 €
Autres recettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	50 000 €	2 561 047 €	15 632 500 €
Total	142 290 461 €	- €	- €	1 262 523 €	5 380 109 €	20 001 495 €	- €	3 069 542 €	22 881 718 €	3 708 797 €	198 594 645 €

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

NB1 : La classification du compte 103- Fonds propres et réserves des fondations est laissée à la libre appréciation de l'établissement (financement Etat / autres financements publics / recettes propres)
NB2 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire. La mention des comptes PCG à vocation à donner une indication sur la nature des recettes à mentionner.

TABLEAU 4
Equilibre financier BR3 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS	Montants CF 2024	Montants BI 2025	Montants BR3 2025
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	- €	7 589 154 €	- €
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	4 925 €	6 000 €	6 710 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	3 081 690 €	3 900 000 €	3 415 181 €
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	397 360 343 €		
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	400 446 958 €	11 495 154 €	3 421 891 €
ABONDEMENT de la trésorerie (l)= (2) - (1)	8 628 814 €	- €	2 943 711 €
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	12 839 930 €	5 029 702 €	3 754 641 €
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)			
TOTAL DES BESOINS (1) + (l)	408 878 772 €	11 495 154 €	6 365 602 €

Financements (couverture des besoins)			
Montants CF 2024	Montants BI 2025	Montants BR3 2025	
11 460 119 €	- €	684 810 €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
6 510 €	6 000 €	6 710 €	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
5 039 851 €	3 750 000 €	5 674 082 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
392 470 282 €			Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
408 978 772 €	3 756 000 €	6 365 602 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
- €	7 739 164 €	- €	PRLEVEMENT de la trésorerie (l)= (1) - (2)
			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
4 310 116 €	12 085 514 €	810 929 €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
408 978 772 €	11 495 164 €	6 365 602 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (l)

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

= différence entre variation de trésorerie (l ou ll) et (a)

Décomposition de la variation de trésorerie

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers BR3 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	CF 2024		BI 2025		BR3 2025	
			Décaissements	Encaissements	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Aide à la mobilité internationale	46711	Aide à la mobilité internationale	1 263 982,76 €	2 021 279,60 €	1 900 000,00 €	1 950 000,00 €	1 782 086,13 €	3 897 628,70 €
TVA	445	TVA	1 817 707,29 €	2 018 571,04 €	2 000 000,00 €	1 800 000,00 €	1 633 095,13 €	1 776 453,38 €
Alienor Transfert	4731	Alienor Transfert	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €				
Diverses	473*		396 360 343,29 €	392 470 292,46 €				
TOTAL			400 442 033,34 €	397 510 143,10 €	3 900 000,00 €	3 750 000,00 €	3 415 181,26 €	5 674 082,08 €

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une

TABLEAU 6
Situation patrimoniale BR3 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants CF 2024	Montants BI 2025	Montants BR3 2025	PRODUITS	Montants CF 2024	Montants BI 2025	Montants BR3 2025
Personnel	141 890 190 €	148 416 178 €	147 179 880 €	Subventions de l'Etat	144 779 120 €	139 568 749 €	142 290 461 €
dont charges de pensions civiles*	40 221 815 €	48 009 015 €	45 825 783 €	Fiscalité affectée	1 288 200 €	1 000 000 €	1 262 523 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	44 154 937 €	55 530 944 €	52 043 404 €	Autres subventions	11 454 350 €	31 023 994 €	26 944 977 €
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	29 720 993 €	29 819 806 €	28 890 851 €
TOTAL DES CHARGES (1)	186 045 128 €	203 947 122 €	199 223 286 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	187 242 662 €	201 412 549 €	199 388 813 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 197 534 €	- €	165 528 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	- €	2 534 573 €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	187 242 662 €	203 947 122 €	199 388 813 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	187 242 662 €	203 947 122 €	199 388 813 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants CF 2024	Montants BI 2025	Montants BR3 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 197 534 €	- 2 534 573 €	165 528 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 158 944 €	13 500 000 €	13 500 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 080 748 €		8 500 000 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €		
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €		
- quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		- 8 500 000,00 €	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	6 275 729 €	2 465 427 €	5 165 528 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants CF 2024	Montants BI 2025	Montants BR3 2025	RESSOURCES	Montants CF 2024	Montants BI 2025	Montants BR3 2025
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	6 275 729 €	2 465 427 €	5 165 528 €
Investissements	18 236 517 €	14 319 561 €	13 184 378 €	Financement de l'actif par l'Etat	2 280 423 €	2 247 059 €	798 081 €
Correction	837 149 €			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	6 790 537 €	5 634 535 €	5 262 795 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	19 073 667 €	14 319 561 €	13 184 378 €	Autres ressources	91 500 €	- €	890 111 €
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	- €	- €	- €	Augmentation des dettes financières			
				TOTAL DES RESSOURCES (6)	15 438 189 €	10 347 021 €	12 116 515 €
				Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	3 635 478 €	3 972 540 €	1 067 863 €

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants CF 2024	Montants BI 2025	Montants BR3 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	+ 3 635 478 €	- 3 972 540 €	- 1 067 863 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 12 165 292 €	3 083 272 €	- 4 011 574 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	8 529 814 €	- 7 055 812 €	2 943 711 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	19 467 237 €	15 494 697 €	18 399 374 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 19 935 240 €	- 16 851 968 €	- 23 946 814 €
Niveau de la TRESORERIE	39 402 476 €	32 346 664 €	42 346 187 €

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie BR3 2025

DIR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	39 402 476	60 027 097	47 514 248	35 100 755	58 436 702	37 182 488	34 279 538	59 402 626	61 975 904	50 757 857	62 432 406	54 069 806	
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	1 428 898	534 561	2 445 115	2 583 906	70 195 186	2 098 777	50 020 152	923 090	2 283 702	26 020 772	3 214 024	7 186 406	168 934 588
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0	69 332 896	0	48 533 017	0	0	23 750 444	0	674 104	142 290 461
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fiscalité affectée	0	0	692 714	0	0	0	0	0	569 809	0	0	0	1 262 523
Autres financements publics	155 288	0	226 254	811 864	70 229	153 990	151 014	1 920	618 006	466 006	1 997 375	728 163	5 380 109
Recettes propres	1 273 610	534 561	1 526 147	1 772 042	792 061	1 944 787	1 336 120	921 170	1 095 887	1 804 322	1 216 649	5 784 139	20 001 495
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	1 042 135	131 800	1 748 814	1 268 616	1 100 967	622 260	686 424	1 242 149	2 870 072	4 782 156	3 626 080	10 538 585	29 660 057
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financements de l'Etat fléchés	0	0	0	0	0	45 756	38 430	1 000 000	477 443	0	45 725	1 462 188	3 069 542
Autres financements publics fléchés	411 008	47 020	1 523 977	675 516	1 017 275	537 145	531 339	80 450	2 350 146	4 643 833	3 194 970	7 869 039	22 881 718
Recettes propres fléchées	631 127	84 780	224 837	593 100	83 691	39 360	116 655	161 699	42 483	138 323	385 385	1 207 358	3 708 797
<i>Opérations non budgétaires</i>	730	630	560	492	0	824	0	509	956	1 356	0	654	6 710
Emprunts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : encaissements en capital	730	630	560	492	0	824	0	509	956	1 356	0	654	6 710
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	35 122 046	2 987 486	-1 350 331	35 216 618	-65 603 857	-568 530	4 489 694	1 238 257	1 636 741	-3 602 275	-245 320	-3 646 448	5 674 082
TVA encaissée	49 174	16 650	72 134	322 003	70 998	126 703	68 617	245 742	35 171	214 528	137 120	417 613	1 776 453
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers	0	0	0	565 400	3 600	524 539	0	0	43 600	81 489	0	2 679 000	3 897 629
Autres encaissements d'opérations gérées en	35 072 872	2 970 836	-1 422 465	34 329 215	-65 678 455	-1 219 772	4 421 078	992 515	1 557 970	-3 898 293	-382 440	-6 743 061	0
TOTAL	37 593 809	3 654 477	2 844 159	39 069 632	5 692 295	2 153 331	55 196 270	3 404 005	6 791 471	27 202 008	6 594 784	14 079 196	204 275 437
DECAISSEMENTS													
<i>Enveloppes hors recettes fléchées</i>	14 511 562	14 654 854	14 351 257	14 283 829	13 773 479	13 095 762	15 445 366	12 130 959	15 623 629	13 050 088	12 280 740	18 802 894	172 004 419
Personnel	11 545 609	11 900 612	11 438 370	11 387 655	11 520 887	11 280 048	12 100 421	12 087 354	12 256 779	11 178 163	11 162 666	11 151 111	139 009 674
Fonctionnement	2 644 357	2 364 796	2 559 104	2 413 770	1 773 294	1 401 396	2 773 772	28 569	2 655 830	1 625 908	940 580	5 843 750	27 025 126
Investissement	321 596	389 446	353 783	482 404	479 299	414 318	571 173	15 036	711 020	246 017	177 493	1 808 033	5 969 619
<i>Dépenses sur recettes fléchées</i>	2 196 156	1 426 476	1 755 370	1 266 245	953 349	2 388 145	1 834 950	1 188 815	1 944 683	2 495 075	2 917 943	5 538 208	25 905 416
Personnel	632 846	607 225	593 895	592 299	584 934	642 385	616 026	656 714	605 757	1 425 037	1 425 037	1 425 037	9 807 192
Fonctionnement	199 818	602 250	632 301	420 117	224 146	421 187	747 453	38 789	1 184 023	695 407	1 299 011	2 285 787	8 750 289
Investissement	1 363 492	217 001	529 173	253 829	144 268	1 324 573	471 471	493 313	154 904	374 631	193 895	1 827 384	7 347 935
<i>Opérations non budgétaires</i>	710	0	0	0	0	3 500	0	0	0	0	800	1 700	6 710
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0	3 500	0	0	0	0	800	1 700	6 000
Dépôts et cautionnements	710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	710
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	260 760	85 996	-848 975	183 612	12 219 681	-10 431 126	12 792 865	-12 489 047	441 205	-17 703	-242 100	1 460 013	3 415 181
TVA décaissée	258 006	85 060	129 202	135 090	80 227	212 661	166 879	92 632	121 817	142 529	67 887	141 105	1 633 095
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers	79 710	22 800	31 600	10 000	31 600	1 298 176	11 600	0	33 200	20 800	38 400	204 200	1 782 086
Autres décaissements d'opérations gérées en	-76 956	-21 864	-1 009 777	38 522	12 107 854	-11 941 963	12 614 386	-12 581 679	286 188	-181 032	-348 387	1 114 708	0
TOTAL	16 969 188	16 167 326	15 257 652	15 733 686	26 946 509	5 056 281	30 073 181	830 727	18 009 518	15 527 460	14 957 383	25 802 815	201 331 726
SOLDE DU MOIS	20 624 621	-12 512 849	-12 413 493	23 335 946	-21 254 214	-2 902 950	25 123 088	2 573 278	-11 218 047	11 674 548	-8 362 800	-11 723 619	2 943 711
SOLDE CUMULE	60 027 097	47 514 248	35 100 755	58 436 702	37 182 488	34 279 538	59 402 626	61 975 904	50 757 857	62 432 406	54 069 806	42 346 188	
													3 754 641
													2 258 901

dont Trésorerie fléchée
dont Trésorerie sur op. non budgétaires

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées BR3 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées *

	Antérieures à N non dénouées	2025	2026	2027	2028
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		24 101 927	27 856 568	24 762 518	22 552 997
Recettes fléchées (b)	98 076 225	29 660 057	21 943 289	15 752 203	12 269 818
Financements de l'État fléchés	11 366 874	3 069 542	1 673 015	1 602 500	-
Autres financements publics fléchés	62 102 755	22 881 718	18 909 837	13 723 884	12 046 941
Recettes propres fléchées	24 606 597	3 708 797	1 360 436	425 819	222 878
Subvention pour charges d'investissement fléchées	-	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	73 974 299	25 905 416	25 037 338	17 961 725	17 902 588
Personnel					
AE=CP	26 139 604	9 807 192	8 939 114	5 619 708	2 425 051
Fonctionnement					
AE	27 448 797	10 210 497	10 210 497	6 866 986	4 534 083
CP	24 819 450	8 750 289	8 750 289	6 856 971	4 555 187
Intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE	51 438 527	5 547 837	5 547 837	2 923 355	411 255
CP	23 015 244	7 347 935	7 347 935	5 485 045	10 922 349
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	24 101 927	3 754 641	- 3 094 050	- 2 209 522	- 5 632 770

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)					
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice	24 101 927	27 856 568	24 762 518	22 552 997	16 920 227
(a) + (b) - (c) + (d) - (e)					

Tableau 12
Synthèse budgétaire et comptable | BR3 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de synthèse budgétaire et comptable (réalisé)

		Réalisé N		
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	41 431 488		
	2 Niveau initial du fonds de roulement	19 467 237		
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-19 935 240		
	4 Niveau initial de la trésorerie	39 402 476		
	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	24 101 927		
	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	15 300 550		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	202 480 343		
	6 Résultat patrimonial	165 528		
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	5 165 528		
	8 Variation du fonds de roulement	-1 067 863		
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS 1 585		
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+	6 510
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-	-4 925
		Cautionnements et dépôts	+/-	0
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 258 104		
		Variation de stocks	+/-	5 299,11
		Production immobilisée	+/-	0,00
		Charges sur créances irrécouvrables	+/-	-126 701,48
		Produits divers de gestion courante	+/-	379 506,09
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -2 012 362		
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	337 618	
12 Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	4 004 658		
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	7 352 466	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	997 828	
13 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	684 811			
	Recettes budgétaires	198 594 645		
14 Crédits de paiement ouverts	197 909 835			
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	2 258 901		
15 Variation de la trésorerie = 12 + 13	2 943 711			
	dont variation de la trésorerie fléchée	3 754 641		
16 dont variation de la trésorerie non fléchée	-810 930			
17 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13	-4 011 574			
Stocks finaux	18 Restes à payer	4 570 508		
	19			
	20 Niveau final de restes à payer	46 001 996		
		Niveau final du fonds de roulement	18 399 374	
		Niveau final du besoin en fonds de roulement	-23 946 814	
		Niveau final de la trésorerie	42 346 188	
	dont niveau final de la trésorerie fléchée	27 856 568		
	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	14 489 620		



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **724/2025/DAF**
Conseil d'Administration du 18 Décembre 2025

Sujet : Budget initial 2026

Article 1 : Comptabilité budgétaire

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur les autorisations du BI 2026 suivantes :

Les autorisations d'emplois s'élèvent à : 1906,40 ETPT dont :

- Sous plafond Etat : 1644,80 ETPT
- Hors SCSP : 201,60 ETPT

Les autorisations d'engagement s'élèvent à 210 087 604 € dont :

- 156 218 706 € en personnel,
- 43 019 292 € en fonctionnement,
- 10 849 606 € en investissement.

Les crédits de paiement s'élèvent à : 210 321 489 € dont :

- 156 218 706 € en personnel,
- 39 533 335 € en fonctionnement,
- 14 569 448 € en investissement.

Les recettes encaissables s'élèvent à 199 382 102 €

Le solde budgétaire prévisionnel s'élève donc à – 10 939 387 €.

Article 2 : Comptabilité patrimoniale

- Le résultat prévisionnel de – 4 113 599 €
- La Capacité d'Auto Financement s'élève à + 886 401 €
- Le fonds de roulement prévu est de + 14 413 175 €
- La trésorerie progresserait à nouveau pour atteindre + 31 006 800 €.

Les tableaux règlementaires sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 3
Suffrages exprimés : 26
Pour : 21
Contre : 5

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'université de Limoges

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	757,13	(1)	757,13
		CDI	3,40		10,50
	Non permanents	CDD	199,06		328,04
		S/total EC	959,59	136,08	1095,67
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					0,00
BIATSS	Permanents	Titulaires	530,45	(2)	530,45
		CDI	71,47		86,17
	Non permanents	CDD	83,29		194,11
		S/total Biatss	685,21	125,52	810,73
Totaux			1 644,80	261,60	1906,40
					Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 645,00	(5)	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires BI 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES		
	Montants BI 2026	
	AE	CP
Personnel	156 218 706 €	156 218 706 €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>45 556 955 €</i>	<i>45 556 955 €</i>
Fonctionnement	43 019 292 €	39 533 335 €
Investissement	10 849 606 €	14 569 448 €
TOTAL DES DEPENSES	210 087 604 €	210 321 489 €

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		-
------------------------------------	--	----------

Montants BI 2026	
RE	
170 709 956 €	Recettes globalisées
143 363 966 €	Subvention pour charges de service public
- €	Subvention pour charges d'investissement
- €	Autres financements de l'Etat
1 000 000 €	Fiscalité affectée
3 769 692 €	Autres financements publics
22 576 298 €	Recettes propres
28 672 146 €	Recettes fléchées*
- €	Subvention pour charges d'investissement fléchées
978 745 €	Financements de l'Etat fléchés
24 708 121 €	Autres financements publics fléchés
2 985 280 €	Recettes propres fléchées
199 382 102 €	TOTAL DES RECETTES (C)

10 939 387 €	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)
---------------------	--

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Tableau 3 - EPSCP
Dépenses par destination et recettes par origine BI 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

	Données de l'établissement							
	Personnel		Fonctionnement et infrastructure		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 - Dépenses Programmes 150 et 231	156 706 896 €	156 706 896 €	42 389 451 €	38 063 728 €	10 648 518 €	14 388 869 €	208 832 865 €	209 147 093 €
Formation initiale et continue	104 911 543 €	104 911 543 €	8 875 127 €	8 447 483 €	1 672 165 €	1 876 165 €	115 458 835 €	115 036 191 €
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	52 152 831.00	52 152 831.00	3 938 798.00	3 723 719.00	828 360.00	828 360.00	56 917 989 €	56 702 910 €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	52 758 712.00	52 758 712.00	4 623 329.00	4 441 764.00	845 805.00	849 805.00	58 227 846 €	58 050 281 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	0.00	0.00	313 000.00	282 000.00	0.00	0.00	313 000 €	282 000 €
D105 - Bibliothèques et documentation	0.00	0.00	1 033 000.00	929 700.00	0.00	0.00	1 033 000 €	929 700 €
D106 - Recherche universitaire	4 466 966.00	4 466 966.00	2 865 746.00	2 579 176.00	593 759.00	534 382.00	7 926 471 €	7 580 524 €
D107 - Rech univ maths	4 183 352.00	4 183 352.00	3 389 166.00	3 050 251.00	931 125.00	838 014.00	8 503 643 €	8 071 617 €
D108 - Rech univ phys chimie	1 419 260.00	1 419 260.00	743 062.00	668 757.00	415 526.00	373 975.00	2 577 848 €	2 461 992 €
D111 - Rech univ science homme	508 773.00	508 773.00	460 355.00	414 321.00	93 040.00	83 736.00	1 062 168 €	1 006 830 €
D112 - Recherche universitaire transvers	620 000.00	620 000.00	1 262 667.00	1 136 400.00	500 000.00	450 000.00	2 382 667 €	2 206 400 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	0.00	0.00	27 000.00	27 000.00	0.00	0.00	27 000 €	27 000 €
D114 - Immobilier	0.00	0.00	9 080 707.00	8 398 210.00	4 160 839.00	8 355 130.00	13 251 646 €	16 751 340 €
D115 - Pilotage et support	39 686 802.00	39 686 802.00	14 642 621.00	13 314 430.00	2 279 964.00	2 075 267.00	56 809 387 €	55 076 495 €
D2 - Étudiants	422 010.00 €	422 010.00 €	829 841.00 €	888 887.00 €	263 088.00 €	182 778.00 €	1 254 838 €	1 174 886 €
D201 - Aides directes aux étudiants	0.00	0.00	12 000.00	12 000.00	0.00	0.00	12 000 €	12 000 €
D202 - Aides indirectes	422 010.00	422 010.00	432 641.00	390 927.00	163 088.00	146 778.00	1 017 739 €	959 716 €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	0.00	0.00	185 200.00	188 680.00	40 000.00	38 000.00	225 200 €	202 680 €
D3 - Autres programmes							- €	- €
Total	156 218 706 €	156 218 706 €	43 019 292 €	39 533 335 €	10 849 606 €	14 569 448 €	210 087 604 €	210 321 489 €

SOLDE BUDGETAIRE (excédant)

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	Recettes de l'établissement											
	Recettes obligatoires				Recettes fléchées			Recettes fléchées				Total
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de	Fiscalité affectée	Autres financements	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements	Recettes propres fléchées		
Subvention pour charges de service public	143 363 966.00	0.00					0.00				143 363 966 €	
Droits d'inscription						3 000 000.00		0.00	0.00	0.00	3 000 000 €	
Formation continue diplômés propres VAE						2 916 226.00		0.00	0.00	0.00	2 916 226 €	
Taxe d'apprentissage						1 057 547.00		0.00	0.00	0.00	1 057 547 €	
Contrats et prestations de recherche hors ANR						0.00		0.00	0.00	415 023.00	415 023 €	
Valorisation						282 262.00		0.00	0.00	0.00	282 262 €	
ANR investissements d'avenir						0.00		0.00	3 256 401.00	0.00	3 256 401 €	
ANR hors investissements d'avenir						94 611.00		0.00	5 965 787.00	0.00	6 060 398 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région						1 267 954.00		0.00	11 873 603.00	0.00	13 141 557 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne						115 374.00		0.00	2 320 678.00	0.00	2 436 052 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres						2 241 940.00		978 745.00	1 291 002.00	38 575.00	4 850 782 €	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs						0.00		0.00	0.00	0.00	800 €	
Autres recettes				1 000 000.00	49 813.00	15 008 943.00		0.00	650.00	2 531 682.00	18 591 088 €	
Total	143 363 966 €	- €	- €	1 000 000 €	3 769 692 €	22 878 298 €	- €	978 745 €	24 708 121 €	2 985 280 €	199 382 102 €	

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

10 939 387 €

NB1 : La classification du compte 103- Fonds propres et réserves des fondations est laissée à la libre appréciation de l'établissement (financement Etat / autres financements publics / recettes propres)

NB2 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire. La mention des comptes PCG a vocation à donner une indication sur la nature des recettes à mentionner.

TABLEAU 4
Equilibre financier BI 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS	
	Montants BI 2026
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	10 939 387 €
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	6 000 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	3 700 000 €
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	14 645 387 €
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	1 636 662 €
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	14 645 387 €

FINANCEMENTS	
Montants BI 2026	
- €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
6 000 €	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
3 300 000 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
3 306 000 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
11 339 387 €	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
- €	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
12 976 049 €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
14 645 387 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en (a) et (d),
- s'explique par D, (b), (c), (e).

= différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (a)

Décomposition de la variation de trésorerie

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers BI 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Budget initial 2026	
			Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Aide à la mobilité internationale	46711	Aide à la mobilité internationale	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €
TVA	445	TVA	1 900 000,00 €	1 800 000,00 €
TOTAL			3 700 000,00 €	3 300 000,00 €

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une

TABLEAU 6
Situation patrimoniale BI 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants BI 2026	PRODUITS	Montants BI 2026
Personnel	154 623 861 €	Subventions de l'Etat	152 680 765 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	47 933 397 €	Fiscalité affectée	1 000 000 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	47 419 314 €	Autres subventions	13 172 513 €
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	31 076 298 €
TOTAL DES CHARGES (1)	202 043 175 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	197 929 576 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	4 113 599 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	202 043 175 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	197 929 576 €

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants BI 2026
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 4 113 599 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 500 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 500 000 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	886 401 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants BI 2026	RESSOURCES	Montants BI 2026
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	886 401 €
Investissements	14 132 365 €	Financement de l'actif par l'État	978 745 €
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	7 412 436 €
		Autres ressources	895 584 €
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	14 132 365 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	10 173 167 €
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)		Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	3 959 198 €

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants BR3 2025	Montants BI 2026
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)		-3 959 198
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)		7 380 189
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*		-11 339 387
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	18 372 373	14 413 175
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-23 973 814	-16 593 625
Niveau de la TRESORERIE	42 346 187	31 006 800

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie BI 2026

UR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	42 346 187	64 751 995	51 588 680	40 846 714	64 354 892	48 081 027	35 285 428	79 481 814	65 088 364	51 711 837	55 271 885	44 457 035	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	37 190 468	1 034 561	2 445 115	38 345 476	1 362 290	2 098 777	59 012 931	1 023 090	1 713 893	17 892 643	3 378 026	5 212 686	170 709 956
Subvention pour charges de service public	35 761 570	0	0	35 761 570	0	0	57 218 511	0	0	14 622 315	0	0	143 363 966
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fiscalité affectée	0	0	692 714	0	0	0	307 286	0	0	0	0	0	1 000 000
Autres financements publics	155 288	0	226 254	811 864	70 229	153 990	151 014	1 920	618 006	466 006	791 427	323 694	3 769 692
Recettes propres	1 273 610	1 034 561	1 526 147	1 772 042	1 292 061	1 944 787	1 336 120	1 021 170	1 095 887	2 804 322	2 586 599	4 888 992	22 576 298
Recettes budgétaires fléchées	1 410 144	1 950 000	3 500 000	1 280 000	730 000	3 750 000	2 725 000	1 075 000	4 350 000	3 350 000	3 400 000	1 152 002	28 672 146
Subvention pour charges d'investissement fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financements de l'Etat fléchés	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	100 000	100 000	50 000	100 000	100 000	150 000	128 745	978 745
Autres financements publics fléchés	1 010 144	1 500 000	3 000 000	1 000 000	500 000	3 500 000	2 500 000	850 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	847 977	24 708 121
Recettes propres fléchées	350 000	400 000	450 000	230 000	180 000	150 000	125 000	175 000	250 000	250 000	250 000	175 280	2 985 280
Opérations non budgétaires	450	530	493	493	458	497	0	994	580	575	0	930	6 000
Emprunts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : encaissements en capital	450	530	493	493	458	497	0	994	580	575	0	930	6 000
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations gérées en compte de tiers	140 000	160 181	762 800	150 078	454 142	402 575	343 064	85 751	246 002	175 983	227 803	151 621	3 300 000
TVA encaissée	60 000	80 181	132 800	70 078	374 142	322 575	263 064	15 751	166 002	95 983	147 803	71 621	1 800 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers	80 000	80 000	630 000	80 000	80 000	80 000	80 000	70 000	80 000	80 000	80 000	80 000	1 500 000
Autres encaissements d'opérations gérées en compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	38 741 062	3 145 272	6 708 408	39 776 047	2 546 890	6 251 849	62 080 995	2 184 835	6 310 475	21 419 201	7 005 829	6 517 239	202 688 102
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	14 527 138	14 315 427	15 074 072	14 457 359	14 813 778	15 535 961	15 606 130	15 154 790	15 928 035	15 833 110	15 176 283	16 863 922	183 286 005
Personnel	11 561 185	11 561 185	12 161 185	11 561 185	11 561 185	12 311 185	12 261 185	12 311 185	12 561 185	12 561 185	12 011 185	12 181 963	144 604 998
Fonctionnement	2 644 357	2 364 796	2 559 104	2 413 770	2 773 294	2 810 458	2 773 772	2 528 569	2 655 830	2 625 908	2 461 291	3 000 117	31 611 266
Investissement	321 596	389 446	353 783	482 404	479 299	414 318	571 173	315 036	711 020	646 017	703 807	1 681 842	7 069 741
Dépenses sur recettes fléchées	1 470 000	1 785 000	2 215 000	1 665 000	3 794 500	2 000 000	2 100 000	1 340 263	3 583 000	1 830 000	2 455 000	2 797 721	27 035 484
Personnel	950 000	955 000	945 000	945 000	945 000	945 000	1 020 000	1 050 000	1 010 000	945 000	950 000	953 708	11 613 708
Fonctionnement	395 000	330 000	485 000	540 000	1 859 500	380 000	570 000	189 530	1 290 000	320 000	720 000	843 039	7 922 069
Investissement	125 000	500 000	785 000	180 000	990 000	675 000	510 000	100 733	1 283 000	565 000	785 000	1 000 974	7 499 707
Opérations non budgétaires	400	300	500	420	650	650	0	600	950	600	0	930	6 000
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : décaissements en capital	400	300	500	420	650	650	0	600	950	600	0	930	6 000
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations gérées en compte de tiers	337 716	207 860	160 802	145 090	211 827	1 510 837	178 479	82 632	175 017	195 443	189 396	304 901	3 700 000
TVA décaissée	258 006	185 060	129 202	135 090	180 227	212 661	166 879	82 632	141 817	142 529	150 996	114 901	1 900 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers	79 710	22 800	31 600	10 000	31 600	1 298 176	11 600	0	33 200	52 914	38 400	190 000	1 800 000
Autres décaissements d'opérations gérées en compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	16 335 254	16 308 587	17 450 374	16 267 869	18 820 755	19 047 448	17 884 609	16 578 285	19 687 002	17 859 153	17 820 679	19 967 474	214 027 489
SOLDE DU MOIS	22 405 808	-13 163 315	-10 741 966	23 508 178	-16 273 865	-12 795 599	44 196 386	-14 393 450	-13 376 527	3 560 048	-10 814 850	-13 450 235	-11 339 387
SOLDE CUMULE	64 751 995	51 588 680	40 846 714	64 354 892	48 081 027	35 285 428	79 481 814	65 088 364	51 711 837	55 271 885	44 457 035	31 006 800	
													1 636 662
													-400 000

dont trésorerie fléchée
dont trésorerie sur op. non budgétaires

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées BI 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées *

	Antérieures à N non dénouées	2026	2027	2028	2029
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		27 856 568	29 493 230	24 148 188	12 783 691
Recettes fléchées (b)	127 736 282	28 672 146	15 752 203	8 282 937	4 209 759
Subvention pour charges d'investissement fléchées	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés	13 536 415	978 745	1 602 500	-	-
Autres financements publics fléchés	85 884 473	24 708 121	13 723 884	8 060 059	3 986 881
Recettes propres fléchées	28 315 394	2 985 280	425 819	222 878	222 878
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	99 879 715	27 035 484	21 097 245	19 647 434	13 157 113
Personnel					
AE=CP	35 946 796	11 613 708	5 619 708	2 211 707	213 344
Fonctionnement					
AE	37 659 294	8 526 087	4 534 083	5 310 613	1 511 198
CP	33 569 739	7 922 069	4 555 187	5 432 091	2 021 420
Investissement					
AE	56 986 364	4 108 775	411 255	287 855	411 255
CP	30 363 179	7 499 707	10 922 349	12 003 637	10 922 349
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	27 856 568	1 636 662	- 5 345 042	- 11 364 497	- 8 947 355

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)					
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	27 856 568	29 493 230	24 148 188	12 783 691	3 836 336

Tableau 12
Synthèse budgétaire et comptable | BI 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de synthèse budgétaire et comptable

		Réalisé N		
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	46 001 996		
	2 Niveau initial du fonds de roulement	18 372 373		
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-23 973 814		
	4 Niveau initial de la trésorerie	42 346 187		
	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	27 856 568		
	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	14 489 620		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	210 087 604		
	6 Résultat patrimonial	-4 113 599		
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	886 401		
	8 Variation du fonds de roulement	-3 959 198		
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS	0	
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+	
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-	
		Cautionnements et dépôts	+/-	
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	0	
		Variation de stocks	+/-	
		Production immobilisée	+/-	
		Charges sur créances irrécouvrables	+/-	
		Produits divers de gestion courante	+/-	
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	6 980 189	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	7 061 844
	12 Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	14 132 885	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	5 220 511
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	8 994 029	
13 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-10 939 387		
	Recettes budgétaires	199 382 102		
14 Crédits de paiement ouverts		210 321 489		
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-400 000		
15 Variation de la trésorerie = 12 + 13		-11 339 386,82		
	dont variation de la trésorerie fléchée	1 636 662,00		
16 dont variation de la trésorerie non fléchée		-12 976 049,00		
17 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13		7 380 189,00		
Stocks finaux	18 Restes à payer	- 233 885,00		
	19			
	20 Niveau final de restes à payer	45 768 111,09		
	Niveau final du fonds de roulement	14 413 175,42		
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-16 593 625,16		
	Niveau final de la trésorerie	31 006 800,58		
	dont niveau final de la trésorerie fléchée	29 493 229,84		
	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	1 513 570,74		

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **725/2025/DAF**
Conseil d'Administration du 18 Décembre 2025

Sujet : Créations de Centres Financiers et Unité Budgétaire

Pour un meilleur suivi des flux financier liés au fonctionnement des services de la DPI, il convient de créer le centre financier suivant qui sera effectif à partir de 2026 :

- 913DPISERV – Service DPI

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'université de Limoges

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **726/2025/DAF**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Sortie de biens de l'inventaire

Dans le cadre de la fiabilisation de l'inventaire physique, il vous est soumis pour vote la liste des biens, dont la valeur nette comptable est nulle, qui sont à sortir de l'actif.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Immobilisation	Centre de coûts	Numéro subsidiaire	Date mise en service	Désignation de l'immobilisation	Val.Acquis	Amo.cumul	Val.cpt.	Compte de bilan CAP	Statut existe/n'existe plus
100433	901PEDA	0	31/08/2015	901-IMMO15-LOGICIEL	1 140,00 €	1 140,00 €	- €	20531000	N'existe plus
105692	901ADMG	0	27/08/2002	901-VEHICULE KANGOO RENAULT 87D-3685A	10 041,80 €	10 041,80 €	- €	21827000	N'existe plus (cf CA 2510/2024 - délibération)
109482	901PEDA	0	31/08/2015	901-IMMO15-SERVEUR D'APPLICATIONS	1 392,00 €	1 392,00 €	- €	21832700	N'existe plus
110830	901ADMG	0	30/04/2012	901-IMMO12-AUTOLAVEUSE TTB3450/100S	4 568,72 €	4 568,72 €	- €	21887000	N'existe plus
110879	901ADMG	0	27/03/2013	901-IMMO13-AUTOLAVEUSE ETB4045S A BATTERIE	3 590,99 €	3 590,99 €	- €	21887000	N'existe plus
110910	901PEDA	0	19/05/2014	901-IMMO14-SYSTEME VISIOCONFERENCE POLYCOM HDX 700	7 279,40 €	7 279,40 €	- €	21887000	N'existe plus
110929	901PEDA	0	17/12/2014	901-IMMO14-VIDEOPROJECTEUR AMPHI 600	11 652,00 €	11 652,00 €	- €	21887000	N'existe plus
112013	901ADMG	0	24/01/2018	901-IMMO18-LAVE LINGE HUBLLOT MIELE FORUM B	999,00 €	999,00 €	- €	21887000	N'existe plus
112204	901PEDA	0	15/03/2018	901-IMMO18-LICENCES SUR NOUVEAUX SERVEURS	9 718,80 €	9 718,80 €	- €	20531000	N'existe plus
112550	901ADMG	0	30/09/2018	901-IMMO18-PLIEUSE SUPERFAX SF 415	1 908,00 €	1 908,00 €	- €	21831700	N'existe plus
112770	901PEDA	0	15/04/2019	901-IMMO19-LICENCES IBM SPSS POUR 1 AN	9 718,80 €	9 718,80 €	- €	20531000	N'existe plus
112775	901PEDA	0	28/03/2019	901-IMMO19-LOGICIEL SANAKO LABO DE LANGUES LAB 100	4 662,00 €	4 662,00 €	- €	20531000	N'existe plus
112954	901ADMG	0	27/09/2019	901-IMMO19-AUTOLAVEUSE CT 15 B35 PACK	22 758,30 €	22 758,30 €	- €	21887000	N'existe plus Vu avec Shirley le 17/07/2025 erreur SIFAC+ lors de l'extraction: BC 4500202155 PUBLISONS 907XLRP
113368	901ADMG	0	27/04/2020	901-IMMO20-BLOOMBERG TERMINAL	16 347,06 €	16 347,06 €	- €	20531000	N'existe plus
113386	901ADMG	0	27/01/2020	901-IMMO20-BASE DE DONNEES	19 550,71 €	19 550,71 €	- €	20531000	N'existe plus
113387	901PEDA	0	12/03/2020	901-IMMO20-RENOUVELLEMENT LICENCES SPSS	9 990,00 €	9 990,00 €	- €	20531000	N'existe plus
113431	901ADMG	0	27/02/2020	901-IMMO20-LOGICIEL BASE DE DONNEE BLOOMBERG	15 850,62 €	15 850,62 €	- €	20531000	N'existe plus
113532	901ADMG	0	26/05/2020	901-IMMO20-BLOOMBERG TERMINAL	5 283,54 €	5 283,54 €	- €	20531000	N'existe plus
113633	901ADMG	0	26/10/2020	901-IMMO20-LOGICIEL BLOOMBERG TERMINAL	15 850,62 €	15 850,62 €	- €	20531000	N'existe plus
113967	901PEDA	0	11/01/2021	901-IMMO21-ARMOIRE FORTE COFFRE FORT	2 185,25 €	1 736,23 €	449,02 €	21847000	N'existe plus
114055	901ADMG	0	25/01/2021	901-IMMO21-BLOOMBERG TERMINAL	15 035,04 €	15 035,04 €	- €	20531000	N'existe plus
114056	901ADMG	0	26/04/2021	901-IMMO21-BLOOMBERG TERMINAL	15 100,64 €	15 100,64 €	- €	20531000	N'existe plus
114382	901ADMG	0	26/07/2021	901-IMMO21-BLOOMBERG TERMINAL	14 618,39 €	14 618,39 €	- €	20531000	N'existe plus
114763	901ADMG	0	25/10/2021	901-IMMO21-BLOOMBERG TERMINAL	14 700,85 €	14 700,85 €	- €	20531000	N'existe plus
115279	901PEDA	0	10/10/2022	901-IMMO22-VIDEOPROJECTEUR	4 091,44 €	1 822,66 €	2 268,78 €	21887000	N'existe plus
100847	902TEMI	0	21/11/2010	902-IMMO10-ENSEMBLE BANC D'ETUDE TURBINES	22 013,74 €	22 013,74 €	- €	21511700	N'EXISTE PLUS
101168	902BEII	0	15/03/2011	902-IMMO11-BC 27012 GENERATEURS/ANALYSEURS/SONDE	14 352,00 €	14 352,00 €	- €	21547000	N'EXISTE PLUS
101381	902MEMP	0	19/10/2001	902-PREMIER EQUIPEMENT LABO	32 304,55 €	32 304,55 €	- €	21547000	N'EXISTE PLUS
102344	902MEGE	0	11/02/2005	902-AMENAGEMENT SALLES VISIO CONFERENCE	75 847,47 €	75 847,47 €	- €	21547000	N'EXISTE PLUS
103644	902MFCO	0	09/03/2012	902-IMMO12-ANALYSEUR SIGLAB 20-22	5 399,94 €	5 399,94 €	- €	21547000	N'EXISTE PLUS
103645	902MFCO	0	12/04/2012	902-IMMO12-BANC D'EMISSION + BANC DE RECEPTION	2 738,84 €	2 738,84 €	- €	21547000	N'EXISTE PLUS
103653	902MEGB	0	31/01/2012	902-ENSEMENCEUR SPIRAL DS	1 196,00 €	1 196,00 €	- €	21547000	N'EXISTE PLUS
103686	902MFCO	0	26/06/2012	902-IMMO12-DETECTEUR COAXIAL/TRANSITION GUIDE	2 511,60 €	2 511,60 €	- €	21547000	N'EXISTE PLUS
103733	902MFCO	0	17/10/2012	902-IMMO12 PACK LEICA 3D DISTO	3 588,00 €	3 588,00 €	- €	21547000	N'EXISTE PLUS
104259	902MFCO	0	21/05/2014	902-IMMO14-PACK ETUDE ASSERVISSEMENT DE VITESSE	2 909,86 €	2 909,86 €	- €	21547000	N'EXISTE PLUS
104710	902MEMP	0	31/03/2016	902-IMMO16-MODULE PILOTAGE/BOITIER MOXA RAY.	978,00 €	856,32 €	121,68 €	21547000	N'EXISTE PLUS
105067	902MEMP	0	06/11/2001	902-AMENAGEMENT SALLE ENSEIGNEMENT A DISTANCE	93 037,46 €	93 037,46 €	- €	21567000	N'EXISTE PLUS
105466	902MEMP	0	10/03/2009	902-BANC ESSAI MOTEUR PEDAGOGIQUE	23 256,22 €	23 256,22 €	- €	21567000	N'EXISTE PLUS
105693	902ADMG	0	12/03/2002	902-CAMION RENAULT	9 282,19 €	9 282,19 €	- €	21827000	N'EXISTE PLUS
105705	902MEGE	0	08/10/2008	902-KANGOO EXPRESSION EGLETONS	12 298,91 €	12 298,91 €	- €	21827000	N'EXISTE PLUS
106060	902BEII	0	09/04/2011	902-IMMO11-BC 27012 GENERATEURS/ANALYSEURS/SONDE	12 561,59 €	12 561,59 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
108263	902MEGM	0	04/12/2009	902-VIDEOPROJECTEUR	22 371,59 €	22 371,59 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS

109111	902MEGM	0	19/07/2013	902-IMMO13-MICRO ORDINATEURS	12 394,36 €	-	12 394,36 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109275	902MEMP	0	11/02/2014	902-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE HP IDS DSC 4D	1 104,00 €	-	1 104,00 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109282	902MEGM	0	25/03/2014	902-IMMO14-STATION DE TRAVAIL MOBILE HP ZBOOK 17	1 305,60 €	-	1 305,60 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109325	902MEGM	0	22/04/2014	902-IMMO14-STATION DE TRAVAIL CONF.2 PRECISION T361	1 033,20 €	-	1 033,20 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109326	902MFCO	0	17/06/2014	902-IMMO14-ORDINATEURS DELL PRECISION T3610	3 034,80 €	-	3 034,80 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109327	902MFCO	0	17/06/2014	902-IMMO14-BC 9977 ORDINATEURS DELL PRECISION T361	14 162,40 €	-	14 162,40 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109333	902MEIN	0	02/10/2014	902-IMMO14-ORDINATEURS PORTABLES	1 934,40 €	-	1 934,40 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109335	902BEII	0	29/09/2014	902-IMMO14-BC 27094 IMPRIMANTE 3D	4 977,60 €	-	4 977,60 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109376	902EEGC	0	23/09/2014	902-IMMO14-EQT INFORMATIQUES - IMPRIMANTES	4 716,00 €	-	4 716,00 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109468	902MEGM	0	16/02/2015	902-IMMO15-IMPRIMANTE 3D FORM 1+	4 788,00 €	-	4 788,00 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109469	902MAIN	0	19/02/2015	902-IMMO15-MAC BOOK AIR 15.4 J.DUCHER	2 272,39 €	-	2 272,39 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109472	902MEIN	0	18/04/2015	902-IMMO15-MICRO ORDINATEUR POWEREDGE T110 II	1 234,80 €	-	1 234,80 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109500	902MEGM	0	02/09/2015	902-IMMO15-STATIONS TRAVAIL PRECISION T5810	2 359,20 €	-	2 359,20 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109501	902MAIN	0	09/09/2015	902-IMMO15-MACBOOK AIR 13.3 DIRECTEUR	1 429,70 €	-	1 429,70 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109563	902BEII	0	18/11/2015	902-IMMO15-SERVEURS	16 176,00 €	-	16 176,00 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109565	902MEGM	0	06/11/2015	902-IMMO15-ORDINATEURS PRECISION T5810	2 644,80 €	-	2 644,80 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109644	902MFCO	0	01/06/2016	902-IMMO16-ORDINATEUR MACBOOK AIR 13,3	1 432,21 €	-	1 432,21 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109658	902MFCO	0	25/06/2016	902-IMMO16-DA 9959 ORDINATEUR PORTABLE	1 592,52 €	-	1 592,52 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109672	902MEGM	0	15/07/2016	902-IMMO16-ORDI.PRECISION T5810	3 227,71 €	-	3 227,71 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109714	902MFCO	0	23/09/2016	902-IMMO16-ORDINATEUR PORTABLE HP ELITEBOOK	1 295,85 €	-	1 295,85 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109715	902MEIN	0	06/10/2016	902-IMMO16-SERVEUR POWEREDGE T130	1 345,20 €	-	1 345,20 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109736	902MEMP	0	27/10/2016	902-IMMO16-ORDIN.PORABLE HP ELITE BOOK 1040G3	1 394,69 €	-	1 394,69 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
109896	902TADM	0	30/09/2011	902-IMMO11-BC2011/38 TABLES PIN EXTERIEUR	1 750,00 €	-	1 750,00 €	- €	21847000	N'EXISTE PLUS
110233	902MEMP	0	11/07/2011	902-IMMO11-AUDIOVISUEL SANS INSTALLAT	1 192,85 €	-	1 192,85 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110234	902METC	0	20/06/2011	902-IMMO11-AUDIOVISUEL SANS INSTALLAT	3 401,17 €	-	3 401,17 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110274	902TADM	0	31/08/2011	902-IMMO11-BC 2011/30 AUTOLAVEAUSE	4 339,42 €	-	4 339,42 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110838	902MEGE	0	17/09/2012	902-IMMO12-VIDEOPROJECTEUR CASIO LED 3000 LUMENS X	1 248,68 €	-	1 248,68 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110841	902EADM	0	30/05/2012	902-IMMO12-BC EG02/12.28 AUTOLAVEUSE B38BC	3 842,52 €	-	3 842,52 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110854	902MEGM	0	15/10/2012	902-IMMO12-MACHINE DE DÉCOUPE LASERCO2	52 504,40 €	-	52 504,40 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110894	902MFCO	0	02/10/2013	902-IMMO13-FOUR DE REFUSION FT02	2 093,00 €	-	2 093,00 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110938	902TEMI	0	16/02/2015	902-IMMO15-IBC 41002 VIDEO PROJECTEUR OPTOMA W401	1 069,20 €	-	1 069,20 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110941	902MAIN	0	23/03/2015	902-IMMO15-VIDEOPROJECTEUR CASIO XJM251/SUPPORT	1 382,40 €	-	1 382,40 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110943	902MEGM	0	22/04/2015	902-IMMO15-VIDEOPROJECTEURS XJ M241	2 207,52 €	-	2 207,52 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110951	902MAIN	0	03/11/2015	902-IMMO15-SYSTEMES DE VISIOCONFERENCE/CABLES	8 529,84 €	-	8 529,84 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110968	902EEGC	0	31/03/2016	902-IMMO16-VIDEOPROJECTEUR NEC M333XS	993,60 €	-	993,60 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110981	902MAIN	0	28/09/2016	902-IMMO16-VIDEOPROJECTEUR BENQ W200	1 444,47 €	-	1 444,47 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
110982	902MAIN	0	28/09/2016	902-IMMO16-DA 8742 2 VISIOCONFERENCES AVER EVC 300	8 529,84 €	-	8 529,84 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
111187	902BEII	0	04/01/2017	902-IMMO17-ORDIN.PORABLES PROBOOK 650	1 941,63 €	-	1 941,63 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
111867	902MFCO	0	16/11/2017	902-IMMO17-EDUCATIONAL STUDENT LICENSE	980,40 €	-	980,40 €	- €	20531000	N'EXISTE PLUS
112000	902TADM	0	01/01/2018	902-IMMO18-MONOBROSSE ET DISQUES	1 215,12 €	-	1 215,12 €	- €	21887000	N'EXISTE PLUS
112007	902MEIN	0	01/01/2018	902-IMMO18-SERVEUR POWEREDGE R430	2 000,40 €	-	2 000,40 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
112114	902TEMI	0	03/05/2018	902-IMMO18-BAINS A ULTRASON 5.4L MINUTEUR DIGITAL	1 037,33 €	-	691,45 €	345,88 €	21547000	N'EXISTE PLUS
112412	902CLET	0	01/10/2018	902-IMMO18-MAC BOOK AIR 13 ARGENT BOURDIER LAURENT	1 198,94 €	-	1 198,94 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
112413	902MFCO	0	08/07/2018	902-IMMO18-ORDINATEURS CAT1 CONF.N2 PRECISION 5820	23 279,26 €	-	23 279,26 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
112600	902MFCO	0	13/11/2018	902-IMMO18-ORDINATEUR PORTABLE	1 602,50 €	-	1 602,50 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
112720	902MFCO	0	01/01/2019	902-IMMO19-LICENCE EDUCATION SIGNAL-VU PC	2 052,00 €	-	2 052,00 €	- €	20531000	N'EXISTE PLUS
112850	902EEGC	0	01/01/2019	902-IMMO19-LICENCE PACK DEPARTEMENT MINDVIEW 18/20	1 923,25 €	-	1 923,25 €	- €	20531000	N'EXISTE PLUS
112855	902MFCO	0	09/04/2019	902-IMMO 19-ORDI PORTABLE DELL LATITUDE JF RAGOT	1 082,77 €	-	1 082,77 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
112901	902MFCO	0	12/06/2019	902-IMMO19-ORDINATEUR PORTABLE MACBOOK AIR 13"	1 184,45 €	-	1 184,45 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
113226	902MEIN	0	10/12/2019	902-IMMO19-DELL PRECISION 3630 FORMAT TOUR BASE CT	2 967,19 €	-	2 967,19 €	- €	21832700	N'EXISTE PLUS
113285	902MEGB	0	15/01/2020	902-IMMO20-DEUTERIUM LAMPASSY	1 122,97 €	-	557,32 €	565,65 €	21547000	N'EXISTE PLUS

113642	902MADM	0	25/09/2020	902-IMMO20-ORDINATEUR LATITUDE 9510	1 577,16 €	-	1 577,16 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
100427	905ENS	0	30/06/2015	905-IMMO15-LICENCE	18 546,00 €	-	18 546,00 €	-	€	20531000	N EXISTE PLUS
105051	905ENS	0	18/10/2006	905-LABORATOIRE DE LANGUES LAB MEDIA	50 967,20 €	-	50 967,20 €	-	€	21566000	N EXISTE PLUS
109126	905ENS	0	03/07/2013	905-IMMO13-MICRO ORDI	10 630,41 €	-	10 630,41 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109268	905ENS	0	13/05/2014	905-IMMO14-ORDINATEUR MAC 15,4	1 883,76 €	-	1 883,76 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109309	905ENS	0	27/06/2014	905-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE, TABLETTES, PDA	1 086,00 €	-	1 086,00 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109313	905ENS	0	04/07/2014	905-IMMO14-ORDINATEUR MAC BOOK	1 911,58 €	-	1 911,58 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109332	905ADMG	0	29/08/2014	905-IMMO14-IMAC ORDI.	1 621,51 €	-	1 621,51 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109336	905ENS	0	15/09/2014	905-IMMO14-MICRO ORDINATEUR FIXE	985,20 €	-	985,20 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109342	905ENS	0	24/09/2014	905-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE, TABLETTES, PDA	969,60 €	-	969,60 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109343	905ENS	0	14/10/2014	905-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE, TABLETTES, PDA	1 080,00 €	-	1 080,00 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109371	905ENS	0	03/11/2014	905-IMMO14-ORDINATEUR MAC BOOK	3 027,12 €	-	3 027,12 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109387	905ENS	0	21/11/2014	905-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE, TABLETTES, PDA	1 089,60 €	-	1 089,60 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109393	905ENS	0	09/10/2014	905-IMMO14-MICRO ORDINATEUR FIXE	1 652,40 €	-	1 652,40 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109404	905ENS	0	28/10/2014	905-IMMO14-IMAC LED	1 572,70 €	-	1 572,70 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109406	905ENS	0	01/12/2014	905-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE, TABLETTES, PDA	1 071,60 €	-	1 071,60 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109412	905ENS	0	04/03/2014	905-IMMO14-ORDINATEUR	1 921,59 €	-	1 921,59 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109450	905ENS	0	21/01/2015	905-IMMO15-ORDINATEUR	1 671,82 €	-	1 671,82 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109451	905ENS	0	10/04/2015	905-IMMO15-ORDINATEUR M. MOUNAYER	1 873,68 €	-	1 873,68 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109459	905DUEN	0	24/06/2015	905-IMMO15-ORDINATEUR PORTABLE, TABLETTES, PDA	1 178,45 €	-	1 178,45 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109460	905ENS	0	24/06/2015	905-IMMO15-FQUNITURES INFORMATIQUES	2 371,14 €	-	2 371,14 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109478	905ENS	0	24/04/2015	905-IMMO15-ORDINATEUR MME BORDESSOULE	1 750,75 €	-	1 750,75 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109522	905ENS	0	15/10/2015	905-IMMO15-ORDINATEUR PORTABLE J.B MURAT/PARASITO	1 266,30 €	-	1 266,30 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109549	905ENS	0	10/11/2015	905-IMMO15-ORDINATEUR PORTABLE M. COURATIER	1 611,13 €	-	1 611,13 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109550	905ENS	0	24/11/2015	905-IMMO15-ORDINATEUR PORTABLE	3 793,28 €	-	3 793,28 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109551	905ENS	0	25/11/2015	905-IMMO15-ORDINATEUR PORTABLE	2 062,66 €	-	2 062,66 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109552	905ENS	0	06/11/2015	905-IMMO15-ORDINATEUR	2 153,07 €	-	2 153,07 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109553	905ENS	0	03/12/2015	905-IMMO15-ORDINATEUR FIXES	3 926,50 €	-	3 926,50 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109554	905ENS	0	13/11/2015	905-IMMO15-ORDINATEUR FIXE DELL	1 014,00 €	-	1 014,00 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109581	905ENS	0	27/01/2016	905-IMMO16-ORDINATEUR PORTABLE	1 003,20 €	-	1 003,20 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109602	905ENS	0	25/01/2016	905-IMMO16-IPA PRO 128GO	3 040,30 €	-	3 040,30 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109623	905ENS	0	14/02/2016	905-IMMO16-PORTABLE PROBOOK	1 094,92 €	-	1 094,92 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109629	905ENS	0	11/04/2016	905-IMMO16-ORDINATEUR PORTABLE ZBOOK15U	1 933,62 €	-	1 933,62 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109630	905ENS	0	16/04/2016	905-IMMO16-ORDINATEUR PORTABLE HP USB	1 094,92 €	-	1 094,92 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109665	905ADMG	0	09/07/2016	905-IMMO16-ORDINATEUR PORTABLE ELITE BOOK 840	1 093,70 €	-	1 093,70 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109728	905ENS	0	24/09/2016	905-IMMO16-PC PORTABLE ZBOOK 15G3	1 340,23 €	-	1 340,23 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109729	905ENS	0	26/09/2016	905-IMMO16-ORDINATEUR PORTABLE	970,15 €	-	970,15 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109730	905ENS	0	17/10/2016	905-IMMO16-MAC BOOK PRO 13.3	1 258,73 €	-	1 258,73 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109732	905ENS	0	25/10/2016	905-IMMO16-MAC BOOK PRO	1 934,72 €	-	1 934,72 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109782	905ENS	0	21/07/2016	905-IMMO16-IMAC 27 RETINA 5KCORE	1 893,66 €	-	1 893,66 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109783	905ENS	0	08/07/2016	905-IMMO16-MAC BOOK AIR 13.3	1 220,96 €	-	1 220,96 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
109784	905ENS	0	13/09/2016	905-IMMO16-IPAD PRO	1 677,60 €	-	1 677,60 €	-	€	21832700	N EXISTE PLUS
110222	905ENS	0	29/04/2011	905-IMMO11-VIDEOPROJECTEUR 3500 LUMENS XGA	1 905,48 €	-	1 905,48 €	-	€	21887000	N EXISTE PLUS
110240	905ADMG	0	07/09/2011	905-IMMO11-VIDEOPROJECTEUR 3000 LUMENS HDMI NEC	1 159,95 €	-	1 159,95 €	-	€	21887000	N EXISTE PLUS
110821	905ENS	0	22/12/2011	905-IMMO11-MATERIEL AUDIOVISUEL AVEC INSTALLATION	2 197,36 €	-	2 197,36 €	-	€	21887000	N EXISTE PLUS
110832	905ENS	0	26/01/2012	905-IMMO12-VIDEOPROJECTEUR NEC M300X	976,49 €	-	976,49 €	-	€	21887000	N EXISTE PLUS
110863	905ENS	0	26/11/2012	905-IMMO12-MATERIEL AUDIO. VIDEOPROJECTEUR NEC	3 058,53 €	-	3 058,53 €	-	€	21887000	N EXISTE PLUS
110864	905ENS	0	16/11/2012	905-IMMO12-MATERIEL AUDIO. + INSTALLATION	2 411,65 €	-	2 411,65 €	-	€	21887000	N EXISTE PLUS
110891	905ENS	0	20/11/2013	905-IMMO13-REMPLACEMENT VIDEOPROJECTEUR AMPHI E ET	6 702,38 €	-	6 702,38 €	-	€	21887000	N EXISTE PLUS
110948	905ENS	0	24/07/2015	905-IMMO15-MATERIEL AUDIOVISUEL	1 498,46 €	-	1 498,46 €	-	€	21887000	N EXISTE PLUS
110955	905ENS	0	09/11/2015	905-IMMO15-EQUIPEMENT VISIOCONFERENCE	2 220,00 €	-	2 220,00 €	-	€	21887000	N EXISTE PLUS

110956	905ENS	0	01/12/2015	905-IMMO15-IMAGE : APPAREIL RECEPTION ENREGISTREMENT	1 760,40 €	-	1 760,40 €	-	€	21887000	N EXISTE PLUS
111736	905ENS	0	24/10/2017	905-IMMO17-VIDEOPROJECTEUR	1 413,68 €	-	1 413,68 €	-	€	21887000	N EXISTE PLUS
105058	910PEDA	0	10/06/2011	920-IMMO11-VELO INDOOR KEISER M3	2 085,82 €	-	2 085,82 €	-	€	21567000	n'existe plus
105059	910PEDA	0	12/05/2011	920-IMMO11-VELO INDOOR KEISER M3 REF. 5500PBN	2 019,00 €	-	2 019,00 €	-	€	21567000	n'existe plus
105701	910PEDA	0	25/04/2005	920-VEHICULE ADMINISTRATIVE	24 355,24 €	-	24 355,24 €	-	€	21827000	n'existe plus
112441	910MAINT	0	06/11/2018	920-IMMO18-LAVEUSE DE SOLS SC 250	3 194,38 €	-	3 194,38 €	-	€	21887000	n'existe plus
112745	910MAINT	0	08/04/2019	920-IMMO19-ASPIRATEUR DORSAL GD5	1 200,00 €	-	1 200,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
109339	911PDAIAE	0	28/08/2014	911-IMMO14-IMPRIMANTE HP CP 5225DN+OPT. GARANTIE	1 591,80 €	-	1 591,80 €	-	€	21832700	n'existe plus
111192	911ADMG	0	02/02/2017	911-IMMO17-MACBOOK AIR 13" REF. MMGF2F/A - sophie VALETTE	1 284,30 €	-	1 284,30 €	-	€	21832700	n'existe plus
111193	911ADMG	0	18/07/2017	911-IMMO17-MACBOOK 12" COULEUR OR - CLEMENCE THEBAUT	1 609,26 €	-	1 609,26 €	-	€	21832700	n'existe plus
112864	911PDAIAE	0	23/04/2019	911-IMMO19-MCBOOK 13 POUCHES - A.MENUDIER	2 014,87 €	-	2 014,87 €	-	€	21832700	n'existe plus
103677	912INSPEG	0	29/08/2012	912-IMMO12-EVAPORATEUR	4 042,99 €	-	4 042,99 €	-	€	21547000	N'existe plus
104056	912PEDA	0	28/08/2013	912-IMMO13-SPECTROPHOTOMETRE	5 814,01 €	-	5 814,01 €	-	€	21547000	N'existe plus
105033	912PEDA	0	03/06/2015	912-IMMO15-MARTEAU PERFO SANS FIL	1 444,80 €	-	1 444,80 €	-	€	21557000	N'existe plus
105054	912INSPEG	0	04/09/2012	912-PIANO	1 050,70 €	-	1 050,70 €	-	€	21567000	N'existe plus
105558	912INSPEL	0	01/01/2001	912-GENERATEUR FONCTION	455,82 €	-	455,82 €	-	€	21567000	N'existe plus
105565	912INSPEL	0	01/01/2001	912-ENSEMBLE FAISCEAU ELECTRONS	1 939,91 €	-	1 939,91 €	-	€	21567000	N'existe plus
105568	912INSPEG	0	01/01/2001	912-CONSOLE VTT	579,31 €	-	579,31 €	-	€	21567000	N'existe plus
105683	912INSPEL	0	17/02/2003	912-CABLAGE OPTIQUE INTER BATIMENT	6 756,51 €	-	6 756,51 €	-	€	21818000	N'existe plus
105684	912INSPEL	0	19/02/2003	912-MATERIEL CONNEXION POUR CABLAG	8 397,71 €	-	8 397,71 €	-	€	21818000	N'existe plus
105714	912INSPEL	0	28/07/2003	912-CITROEN XSARA	11 553,19 €	-	11 553,19 €	-	€	21827000	N'existe plus
108773	912INSPEL	0	01/01/2006	912-ORDINATEUR DELL OPTPLEX GX 520	1 093,26 €	-	1 093,26 €	-	€	21832700	N'existe plus
108774	912INSPEL	0	01/01/2006	912-ORDINATEUR DELL OPTPLEX GX 520	1 093,26 €	-	1 093,26 €	-	€	21832700	N'existe plus
108775	912INSPEL	0	01/01/2006	912-ORDINATEUR DELL OPTPLEX GX 520	1 093,26 €	-	1 093,26 €	-	€	21832700	N'existe plus
108776	912INSPEL	0	01/01/2006	912-ORDINATEUR DELL OPTPLEX GX 520	1 093,26 €	-	1 093,26 €	-	€	21832700	N'existe plus
108777	912INSPEL	0	01/01/2006	912-ORDINATEUR DELL OPTPLEX GX 520	1 093,26 €	-	1 093,26 €	-	€	21832700	N'existe plus
108778	912INSPEL	0	01/01/2006	912-ORDINATEUR DELL OPTPLEX GX 520	1 093,26 €	-	1 093,26 €	-	€	21832700	N'existe plus
108779	912INSPEL	0	01/01/2006	912-ORDINATEUR DELL OPTPLEX GX 520	1 093,26 €	-	1 093,26 €	-	€	21832700	N'existe plus
108780	912INSPEL	0	01/01/2006	912-ORDINATEUR DELL OPTPLEX GX 520	1 093,26 €	-	1 093,26 €	-	€	21832700	N'existe plus
108781	912INSPEL	0	01/01/2006	912-ORDINATEUR DELL OPTPLEX GX 520	1 093,26 €	-	1 093,26 €	-	€	21832700	N'existe plus
108803	912INSPEL	0	01/01/2006	912-SERVEUR DELL	5 006,81 €	-	5 006,81 €	-	€	21832700	N'existe plus
109397	912PEDA	0	11/07/2014	912-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE	1 763,28 €	-	1 763,28 €	-	€	21832700	N'existe plus
109398	912PEDA	0	03/01/2014	912-IMMO14-MICRO ORDINATEUR	1 999,43 €	-	1 999,43 €	-	€	21832700	N'existe plus
109463	912PEDA	0	26/01/2015	912-IMMO15-MACBOOK 13.3	1 881,19 €	-	1 881,19 €	-	€	21832700	N'existe plus
110135	912PEDA	0	30/01/2014	912-IMMO14-CAISSON FILTRATION	1 375,20 €	-	1 375,20 €	-	€	21847000	N'existe plus
110280	912PEDA	0	30/04/2011	912-IMMO11-VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI	2 260,85 €	-	2 260,85 €	-	€	21887000	N'existe plus
110282	912INSPEL	0	29/08/2011	912-IMMO11-MONOBROSSE BC 27	1 672,30 €	-	1 672,30 €	-	€	21887000	N'existe plus
110283	912INSPEG	0	24/11/2011	912-IMMO11-AUDIOVISUEL SANS INSTALLATION	1 633,88 €	-	1 633,88 €	-	€	21887000	N'existe plus
110845	912INSPEG	0	06/04/2012	912-IMMO12-MARCHE AUDIOVISUEL LOT 1 SANS INSTALLAT	1 062,35 €	-	1 062,35 €	-	€	21887000	N'existe plus
110867	912INSPEG	0	30/11/2012	912-IMMO12-MARCHE AUDIOVISUEL	1 553,60 €	-	1 553,60 €	-	€	21887000	N'existe plus
110880	912PEDA	0	20/02/2013	912-IMMO13-MATERIEL AUDIOVISUEL AVEC INSTALLATION	2 486,84 €	-	2 486,84 €	-	€	21887000	N'existe plus
110973	912PEDA	0	12/04/2016	912-IMMO16-IMAGE : APPAREIL RECEPTION ENREGISTREMENT	2 245,32 €	-	2 245,32 €	-	€	21887000	N'existe plus
100413	914ADMG	0	21/11/2014	923-IMMO14-DEVELOPPEMENT KOHA	14 860,00 €	-	14 860,00 €	-	€	20531000	N'existe plus
100737	914ADMG	0	30/10/2015	923-IMMO15-RJ45 PRISE DE COURANT BU FAC DE SCIENCE	6 906,64 €	-	3 162,85 €	3 743,79 €		21355700	N'existe plus
105694	914ADMG	0	08/11/2002	923-VEHICULE PEUGEOT	12 226,43 €	-	12 226,43 €	-	€	21827000	N'existe plus
105902	914ADMG	0	24/08/2010	923-IMMO10-EQPT INFORMATIQUE LOT1 MICRO ORDI WIND	10 628,37 €	-	10 628,37 €	-	€	21832700	N'existe plus
110086	914ADMG	0	10/11/2009	923-CHAISES	23 200,01 €	-	23 200,01 €	-	€	21847000	N'existe plus
111931	914ADMG	0	30/11/2017	923-IMMO17-ONDULEUR	8 412,00 €	-	8 412,00 €	-	€	21832700	N'existe plus
113447	914ADMG	0	15/06/2020	923-IMMO20-COMPTEURS VISITEURS	3 555,08 €	-	3 213,83 €	341,25 €		21887000	N'existe plus
114613	914ADMG	0	26/08/2021	923-IMMO21-COMPTEURS DE PASSAGE	3 219,00 €	-	1 078,59 €	2 140,41 €		21547000	N'existe plus
100414	904EEIUP	0	25/11/2014	904-IMMO14-LOGICIEL LAB VIEW	1 869,95 €	-	1 869,95 €	-	€	20531000	N'existe plus

109405	904EEIUP	0	09/12/2014	904-IMMO14-ORDI PORTABLE	2 749,20 €	-	2 749,20 €	-	€	21832700	N'existe plus
109898	904EEIUP	0	12/12/2011	904-IMMO11-BC 56936 EEIUP bureau	1 082,38 €	-	1 082,38 €	-	€	21847000	N'existe plus
103747	904AESV	0	09/11/2012	904-IMMO12-MICROCENTRIFUGEUSE LES CORINING	1 560,78 €	-	1 560,78 €	-	€	21547000	n'existe pas
104006	904AESV	0	21/11/2013	904-IMMO13-SPECTROSCOPE	4 646,46 €	-	4 646,46 €	-	€	21547000	n'existe pas
104183	904AESV	0	30/09/2014	904-IMMO14-CENTRIFUGEUSE REGRIGEREE 3/16	6 852,00 €	-	6 852,00 €	-	€	21547000	n'existe pas
104539	904AESV	0	27/11/2015	904-IMMO15-SPECTROPHOTOMETRE 320 1000NM	1 958,86 €	-	1 781,76 €	177,10 €	€	21547000	n'existe pas
104630	904AESV	0	06/01/2016	904-IMMO16-MICROCENTRIFUGEUSE REFRIGEREE	4 872,36 €	-	4 379,63 €	492,73 €	€	21547000	n'existe pas
111904	904AESV	0	27/11/2017	904-IMMO17-AGITATEUR ROTAMAX 120 COMPLET	982,80 €	-	697,38 €	285,42 €	€	21547000	n'existe pas
112015	904AESV	0	18/01/2018	904-IMMO18-FISHERBRAND 15 L SHAKING WATER	1 463,45 €	-	1 017,60 €	445,85 €	€	21547000	n'existe pas
104857	904AETIC	0	11/10/2016	904-IMMO16-POWERV ENERGY METER	1 056,78 €	-	869,15 €	187,63 €	€	21547000	n'existe plus
109341	904AETIC	0	14/10/2014	904-IMMO14-ELITEBOOK	1 083,60 €	-	1 083,60 €	-	€	21832700	n'existe plus
109527	904AETIC	0	12/11/2015	904-IMMO15-ORDINATEUR PORTABLE ZBook 15G2	1 187,76 €	-	1 187,76 €	-	€	21832700	n'existe plus
100862	903ADMG	0	25/02/2002	903-AMENAGEMENT MULTIMEDIA DU GRAND AMPHI A 95%	81 250,25 €	-	81 250,25 €	-	€	21511700	n'existe plus
100881	903ADMG	0	25/05/2007	903-EQUIPEMENT MULTIMEDIA AMPHI VAREILLE	38 027,82 €	-	38 027,82 €	-	€	21511700	n'existe plus
100882	903ADMG	0	20/12/2007	903-EQUIPEMENT AUDIOVISUEL AMPHI A35 & PETIT AMPHI	56 126,84 €	-	56 126,84 €	-	€	21511700	n'existe plus
105031	903ADMG	0	24/12/2014	903-IMMO14-MONOBROSSE MONODISC DUO SPEED	2 274,60 €	-	2 274,60 €	-	€	21557000	n'existe plus
108053	903ADMG	0	04/07/2008	903-MICROS + 6 ECRANS	21 041,63 €	-	21 041,63 €	-	€	21832700	n'existe plus
108054	903ADMG	0	03/12/2008	903-MICRO-ORDINATEURS RENOUVELT CENTRE DE LANGUES	14 230,77 €	-	14 230,77 €	-	€	21832700	n'existe plus
108940	903ADMG	0	27/04/2012	903-IMMO12-OVERLAND SNAPSERVER	10 984,97 €	-	10 984,97 €	-	€	21832700	n'existe plus
109202	903ADMG	0	21/06/2013	903-IMMO13-I MAC LED	24 636,40 €	-	24 636,40 €	-	€	21832700	n'existe plus
109302	903ADMG	0	25/06/2014	903-IMMO14-ORDINATEUR FIXES	24 398,08 €	-	24 398,08 €	-	€	21832700	n'existe plus
109315	903ADMG	0	30/09/2014	903-IMMO14-MAC BOOK AIR 13,3	1 308,77 €	-	1 308,77 €	-	€	21832700	n'existe plus
109458	903ADMG	0	26/06/2015	903-IMMO15-ORDINATEUR SERVICE AUDIOVISUEL - CARLOS	976,80 €	-	976,80 €	-	€	21832700	n'existe plus
109483	903ADMG	0	09/09/2015	903-IMMO15-MAC BOOK AIR 11,6' - DOYEN	1 548,00 €	-	1 548,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109486	903ADMG	0	17/04/2015	903-IMMO15-MAC BOOK PRO 13.3	1 201,56 €	-	1 201,56 €	-	€	21832700	n'existe plus
109499	903ADMG	0	29/09/2015	903-IMMO15-ORDINATEUR FIXES - SALLE GEOMATIQUE	15 426,00 €	-	15 426,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109808	903ADMG	0	08/11/2001	903-équipt visioconférence du gd amphi conv mdt a	33 630,25 €	-	33 630,25 €	-	€	21832800	n'existe plus
110245	903ADMG	0	14/10/2011	903-IMMO11-videoprojection salle 54-A	3 036,92 €	-	3 036,92 €	-	€	21887000	n'existe plus
110246	903ADMG	0	14/10/2011	903-IMMO11-videoprojection salle 307	3 036,92 €	-	3 036,92 €	-	€	21887000	n'existe plus
110254	903ADMG	0	03/11/2011	903-IMMO11-AUTOLAVEUSE TTB3450/100S	4 186,00 €	-	4 186,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
110255	903ADMG	0	02/10/2011	903-IMMO11-CREATION SALLE VISIOCONFERENCE SALLE 23	5 763,09 €	-	5 763,09 €	-	€	21887000	n'existe plus
110256	903ADMG	0	02/11/2011	903-IMMO11-videoprojection salle 107	2 160,49 €	-	2 160,49 €	-	€	21887000	n'existe plus
110276	903ADMG	0	23/11/2011	903-IMMO11-VIDEOPROJECTEUR SALLE 134	2 514,47 €	-	2 514,47 €	-	€	21887000	n'existe plus
110277	903ADMG	0	23/11/2011	903-IMMO11-VIDEOPROJECTEUR SALLE SHS 5	2 551,19 €	-	2 551,19 €	-	€	21887000	n'existe plus
110846	903ADMG	0	11/07/2012	903-IMMO12-TABLEAU INTERACTIF	7 244,23 €	-	7 244,23 €	-	€	21887000	n'existe plus
110868	903ADMG	0	29/11/2012	903-IMMO12-MONOBROSSE DS DUO SPEED	2 000,00 €	-	2 000,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
110871	903ADMG	0	12/12/2012	903-IMMO12-VIDEOPROJECTION B001 + D206	19 606,81 €	-	19 606,81 €	-	€	21887000	n'existe plus
110872	903ADMG	0	20/12/2012	903-IMMO12-VIDEOPROJECTION B001 + D206	7 882,87 €	-	7 882,87 €	-	€	21887000	n'existe plus
110901	903ADMG	0	29/11/2013	903-IMMO13-VIDEO PROJECTEUR C204	3 109,60 €	-	3 109,60 €	-	€	21887000	n'existe plus
110914	903ADMG	0	31/07/2014	903-IMMO14-MONOBROSSE WETROK + PLATEAU	2 274,60 €	-	2 274,60 €	-	€	21887000	n'existe plus
110965	903ADMG	0	29/04/2016	903-IMMO16-MONOBROSSE WETROK + PLATEAU	2 334,13 €	-	2 334,13 €	-	€	21887000	n'existe plus
111897	903PEDA	0	01/12/2017	903-IMMO17-ORDINATEUR PORTABLE DIRECTEUR XPS 13	1 745,04 €	-	1 745,04 €	-	€	21832700	n'existe plus
101462	907GLOB	0	20/03/2001	907-MICRODISPENSER	29 827,62 €	-	29 827,62 €	-	€	21547000	n'existe plus
101487	907GLOB	0	23/04/2001	907-ALIMENTATION PILOTEE	20 078,34 €	-	20 078,34 €	-	€	21547000	n'existe plus
106374	907GLOB	0	01/05/2001	907-Portable Asustek	11 015,33 €	-	11 015,33 €	-	€	21832700	n'existe plus
106352	907GLOB	0	09/05/2001	907-Baie disques storageworks MA8000	76 063,25 €	-	76 063,25 €	-	€	21832700	n'existe plus
106353	907GLOB	0	09/05/2001	907-Serveur de calcul compaq E540	58 789,66 €	-	58 789,66 €	-	€	21832700	n'existe plus
106355	907GLOB	0	09/05/2001	907-portable ASUSTEK	15 433,38 €	-	15 433,38 €	-	€	21832700	n'existe plus
106373	907GLOB	0	21/05/2001	907-Micro ordinateur	10 767,99 €	-	10 767,99 €	-	€	21832700	n'existe plus
101507	907GLOB	0	14/06/2001	907-SPECTROMETRE	21 054,79 €	-	21 054,79 €	-	€	21547000	n'existe plus
101510	907GLOB	0	14/06/2001	907-AMPLIFICATEUR	26 669,41 €	-	26 669,41 €	-	€	21547000	n'existe plus

101511	907GLOB	0	14/06/2001	907-SYSTEME NUMERIQUE D'EMISSION ACOUST.	37 205,58 €	-	37 205,58 €	-	€	21547000	n'existe plus
101517	907GLOB	0	14/06/2001	907-ANALYSEUR	27 208,93 €	-	27 208,93 €	-	€	21547000	n'existe plus
106379	907GLOB	0	14/06/2001	907-Micro ordinateur	10 326,11 €	-	10 326,11 €	-	€	21832700	n'existe plus
101525	907GLOB	0	02/07/2001	907-SYSTEME AMPLIFICATION GENIQUE	78 955,48 €	-	78 955,48 €	-	€	21547000	n'existe plus
101534	907GLOB	0	13/07/2001	907-TERMOCYCLEUR	21 563,62 €	-	21 563,62 €	-	€	21547000	n'existe plus
101541	907GLOB	0	17/07/2001	907-Source laser d'impulsion-SOLDE	49 393,48 €	-	49 393,48 €	-	€	21547000	n'existe plus
101542	907GLOB	0	17/07/2001	907-Source laser d'impulsion-SOLDE	40 615,76 €	-	40 615,76 €	-	€	21547000	n'existe plus
101563	907GLOB	0	24/08/2001	907-Séquenceur automatique	25 412,29 €	-	25 412,29 €	-	€	21547000	n'existe plus
101547	907GLOB	0	11/09/2001	907-Kodak Image Station 440CF	22 809,36 €	-	22 809,36 €	-	€	21547000	n'existe plus
106401	907GLOB	0	11/09/2001	907-Dell Latitude	14 992,07 €	-	14 992,07 €	-	€	21832700	n'existe plus
101555	907GLOB	0	24/09/2001	907-Distributeur de poudre	30 489,80 €	-	30 489,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
101565	907GLOB	0	24/09/2001	907-Centrifugeuse	32 386,91 €	-	32 386,91 €	-	€	21547000	n'existe plus
101570	907GLOB	0	04/10/2001	907-1er acompte/Diffractomètre	25 201,79 €	-	25 201,79 €	-	€	21547000	n'existe plus
101571	907GLOB	0	04/10/2001	907-1er acompte/Diffractomètre	22 171,50 €	-	22 171,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
101572	907GLOB	0	04/10/2001	907-2ème acompte/Diffractomètre	44 235,29 €	-	44 235,29 €	-	€	21547000	n'existe plus
106407	907GLOB	0	04/10/2001	907-Alpha server	21 675,27 €	-	21 675,27 €	-	€	21832700	n'existe plus
101575	907GLOB	0	15/10/2001	907-Stéréomicroscope	27 636,20 €	-	27 636,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
101592	907GLOB	0	06/11/2001	907-Pompe turbonucléaire	38 600,42 €	-	38 600,42 €	-	€	21547000	n'existe plus
106442	907GLOB	0	28/11/2001	907-Micro ordinateur	1 096,61 €	-	1 096,61 €	-	€	21832700	n'existe plus
101615	907GLOB	0	30/11/2001	907-Générateur à transistors	25 895,70 €	-	25 895,70 €	-	€	21547000	n'existe plus
106445	907GLOB	0	30/11/2001	907-Serveur	32 020,84 €	-	32 020,84 €	-	€	21832700	n'existe plus
106446	907GLOB	0	30/11/2001	907-Micro ordinateur	12 271,65 €	-	12 271,65 €	-	€	21832700	n'existe plus
110350	907GLOB	0	17/01/2002	907-Fraiseur ARIX MT 450	42 818,03 €	-	42 818,03 €	-	€	21887000	n'existe plus
101660	907GLOB	0	21/02/2002	907-Module d'analyses thermiques	40 286,29 €	-	40 286,29 €	-	€	21547000	n'existe plus
101652	907GLOB	0	28/02/2002	907-Diffractomètre NONIUS	130 054,69 €	-	130 054,69 €	-	€	21547000	n'existe plus
101729	907GLOB	0	28/02/2002	907-Solde marché/Laser à excimer	93 516,76 €	-	93 516,76 €	-	€	21547000	n'existe plus
101693	907GLOB	0	07/03/2002	907-Analyseur colorimétrique + accessoires	54 052,82 €	-	54 052,82 €	-	€	21547000	n'existe plus
101695	907GLOB	0	08/03/2002	907-Synthétiseur	36 113,04 €	-	36 113,04 €	-	€	21547000	n'existe plus
101704	907GLOB	0	28/03/2002	907-Aligneurs de masques	80 076,77 €	-	80 076,77 €	-	€	21547000	n'existe plus
101716	907GLOB	0	03/05/2002	907-Analyseur de spectrooptique	22 770,09 €	-	22 770,09 €	-	€	21547000	n'existe plus
101719	907GLOB	0	03/05/2002	907-Système d'analyse génétique	88 963,97 €	-	88 963,97 €	-	€	21547000	n'existe plus
101811	907GLOB	0	03/05/2002	907-Station de mesure	117 967,08 €	-	117 967,08 €	-	€	21547000	n'existe plus
101705	907GLOB	0	14/05/2002	907-Système de comptage	30 655,12 €	-	30 655,12 €	-	€	21547000	n'existe plus
106618	907GLOB	0	11/07/2002	907-Micro portable Compaq	18 952,03 €	-	18 952,03 €	-	€	21832700	n'existe plus
106627	907GLOB	0	03/09/2002	907-Ordinateur	24 617,03 €	-	24 617,03 €	-	€	21832700	n'existe plus
106638	907GLOB	0	03/09/2002	907-Station de travail	14 462,67 €	-	14 462,67 €	-	€	21832700	n'existe plus
101814	907GLOB	0	20/09/2002	907-Laser Spectra	104 555,36 €	-	104 555,36 €	-	€	21547000	n'existe plus
101758	907GLOB	0	23/09/2002	907-Générateur de signaux/Oscillateur	52 592,49 €	-	52 592,49 €	-	€	21547000	n'existe plus
101770	907GLOB	0	07/10/2002	907-Autocorrelateur	21 183,63 €	-	21 183,63 €	-	€	21547000	n'existe plus
106652	907GLOB	0	07/10/2002	907-Micro ordinateur	14 541,75 €	-	14 541,75 €	-	€	21832700	n'existe plus
101773	907GLOB	0	14/10/2002	907-Analyseur granulométrique	49 044,51 €	-	49 044,51 €	-	€	21547000	n'existe plus
106661	907GLOB	0	05/11/2002	907-Apple Serveur	13 497,98 €	-	13 497,98 €	-	€	21832700	n'existe plus
101784	907GLOB	0	22/11/2002	907-Autoclave	37 105,96 €	-	37 105,96 €	-	€	21547000	n'existe plus
101816	907GLOB	0	22/11/2002	907-microscope acheté en coproprié avec CNRS sur 2 C	94 888,89 €	-	94 888,89 €	-	€	21547000	n'existe plus
101791	907GLOB	0	26/11/2002	907-Autoclave rooster	31 086,91 €	-	31 086,91 €	-	€	21547000	n'existe plus
106675	907GLOB	0	26/11/2002	907-Micro ordinateur	64 801,36 €	-	64 801,36 €	-	€	21832700	n'existe plus
101706	907GLOB	0	28/11/2002	907-Tensiomètre processeur	20 083,87 €	-	20 083,87 €	-	€	21547000	n'existe plus
101797	907GLOB	0	28/11/2002	907-Armoire à gaz	92 861,24 €	-	92 861,24 €	-	€	21547000	n'existe plus
101803	907GLOB	0	05/12/2002	907-Laveur de cages animaux	26 770,77 €	-	26 770,77 €	-	€	21547000	n'existe plus
101813	907GLOB	0	05/12/2002	907-Ensemble de thermodiffraction X	174 412,13 €	-	174 412,13 €	-	€	21547000	n'existe plus
106938	907GLOB	0	07/02/2003	907-PORTABLES	12 763,75 €	-	12 763,75 €	-	€	21832700	n'existe plus

106827	907GLOB	0	27/02/2003	907-MICRO ORDINATEUR	13 885,63 €	-	13 885,63 €	-	€	21832700	n'existe plus
101903	907GLOB	0	04/03/2003	907-ABI PRISM 7000 SDS	52 000,00 €	-	52 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101904	907GLOB	0	13/03/2003	907-COMPTEUR ET TRIEUR DE CELLULES	20 204,99 €	-	20 204,99 €	-	€	21547000	n'existe plus
106904	907GLOB	0	13/03/2003	907-MICRO ORDINATEURS	25 100,68 €	-	25 100,68 €	-	€	21832700	n'existe plus
101851	907GLOB	0	27/03/2003	907-PULVERISETTE	25 990,00 €	-	25 990,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101854	907GLOB	0	03/04/2003	907-Equipement automatisé de surfacage	31 477,00 €	-	31 477,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102091	907GLOB	0	04/04/2003	907-DIVOPTICA	20 332,00 €	-	20 332,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102060	907GLOB	0	10/04/2003	907-LARGE SIGNAL ANALYSER SYSTEM	69 221,41 €	-	69 221,41 €	-	€	21547000	n'existe plus
101981	907GLOB	0	14/04/2003	907-Ens. de chromatographie ionoque Dionex	22 000,00 €	-	22 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101958	907GLOB	0	15/04/2003	907-Communications signal analyzer	23 920,00 €	-	23 920,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
106898	907GLOB	0	15/04/2003	907-MICRO ORDINATEURS	12 153,92 €	-	12 153,92 €	-	€	21832700	n'existe plus
102021	907GLOB	0	09/05/2003	907-GRANULATEUR	34 802,45 €	-	34 802,45 €	-	€	21547000	n'existe plus
101949	907GLOB	0	15/05/2003	907-Tour de fabrication de capillaires	47 840,00 €	-	47 840,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101950	907GLOB	0	15/05/2003	907-Générateur à transistors	25 600,00 €	-	25 600,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102014	907GLOB	0	12/06/2003	907-SYSTEME D'ACQUISITION D'IMAGES	24 730,00 €	-	24 730,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
106869	907GLOB	0	12/06/2003	907-Ens. de Micro ordinateurs et Portables	20 084,75 €	-	20 084,75 €	-	€	21832700	n'existe plus
106936	907GLOB	0	12/06/2003	907-SERVEUR HP SOLUTION	28 537,43 €	-	28 537,43 €	-	€	21832700	n'existe plus
101864	907GLOB	0	13/06/2003	907-Spectro d'électrons Auger et source d'ions fi	86 640,53 €	-	86 640,53 €	-	€	21547000	n'existe plus
101944	907GLOB	0	30/06/2003	907-Enceinte de dépôt pr co-évaporat* aux canons à	140 958,00 €	-	140 958,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101867	907GLOB	0	11/07/2003	907-Granulomètre laser Insitec	63 555,50 €	-	63 555,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
106956	907GLOB	0	11/07/2003	907-INSTALLATION COMPLETE SALLE MULTIMEDIA	106 433,00 €	-	106 433,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
101933	907GLOB	0	18/07/2003	907-UNITE DE CONTROLE RAMAC GPR CU2 + ACCESSOIRES	35 607,00 €	-	35 607,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
106868	907GLOB	0	18/07/2003	907-Micro ordinateurs	10 336,20 €	-	10 336,20 €	-	€	21832700	n'existe plus
106893	907GLOB	0	18/07/2003	907-MICRO ORDINATEUR	16 569,98 €	-	16 569,98 €	-	€	21832700	n'existe plus
101911	907GLOB	0	24/07/2003	907-Appareil de chromatographie	44 974,52 €	-	44 974,52 €	-	€	21547000	n'existe plus
101871	907GLOB	0	08/09/2003	907-Rectifieuse cylindrique LIPEMEC Type RC250	32 900,00 €	-	32 900,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101872	907GLOB	0	08/09/2003	907-Mat. pour analyse et traitement d'images	39 879,88 €	-	39 879,88 €	-	€	21547000	n'existe plus
101873	907GLOB	0	08/09/2003	907-Mat. pour analyse et traitement d'images	24 123,73 €	-	24 123,73 €	-	€	21547000	n'existe plus
101934	907GLOB	0	11/09/2003	907-ANALYSEUR DE RESEAU VECTORIEL + EQUIPEMENTS	51 416,78 €	-	51 416,78 €	-	€	21547000	n'existe plus
101936	907GLOB	0	11/09/2003	907-ENCEINTE PAR CO-EVAPOR*AUX CANONS A ELECTRONS	91 800,36 €	-	91 800,36 €	-	€	21547000	n'existe plus
101932	907GLOB	0	23/09/2003	907-GENERATEUR DE SIGNAUX	26 608,92 €	-	26 608,92 €	-	€	21547000	n'existe plus
106866	907GLOB	0	23/09/2003	907-Micro ordinateur	17 922,32 €	-	17 922,32 €	-	€	21832700	n'existe plus
102053	907GLOB	0	01/10/2003	907-MAT D'ANTENNE	20 018,65 €	-	20 018,65 €	-	€	21547000	n'existe plus
102070	907GLOB	0	01/10/2003	907-MAT D'ANTENNE	20 018,65 €	-	20 018,65 €	-	€	21547000	n'existe plus
102097	907GLOB	0	01/10/2003	907-MACHINE D'ESSAI MECA EN TRACTION A HTE TEMP	83 846,96 €	-	83 846,96 €	-	€	21547000	n'existe plus
101929	907GLOB	0	02/10/2003	907-ELECTRO EROSION SKM T50	27 014,00 €	-	27 014,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
106957	907GLOB	0	03/10/2003	907-EQUIPEMENT COMPLET SALLE MULTIMEDIA	82 858,01 €	-	82 858,01 €	-	€	21832700	n'existe plus
101927	907GLOB	0	30/10/2003	907-TUNERS	120 928,74 €	-	120 928,74 €	-	€	21547000	n'existe plus
101926	907GLOB	0	08/11/2003	907-ANALYSEUR VECTORIEL	95 223,53 €	-	95 223,53 €	-	€	21547000	n'existe plus
102100	907GLOB	0	21/11/2003	907-SPECTRA 880Z	59 419,29 €	-	59 419,29 €	-	€	21547000	n'existe plus
101972	907GLOB	0	24/11/2003	907-Enceinte de phytoculture	20 989,80 €	-	20 989,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
102164	907GLOB	0	30/01/2004	907-Système Laser	106 775,93 €	-	106 775,93 €	-	€	21547000	n'existe plus
102166	907GLOB	0	30/01/2004	907-Analyseur	21 820,85 €	-	21 820,85 €	-	€	21547000	n'existe plus
102163	907GLOB	0	06/02/2004	907-Chambre d'Analyse	26 222,65 €	-	26 222,65 €	-	€	21547000	n'existe plus
102237	907GLOB	0	06/02/2004	907-Station de Traitement d'Image	32 292,00 €	-	32 292,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
107140	907GLOB	0	06/02/2004	907-Ordinateur*4+Portable	14 250,00 €	-	14 250,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
107120	907GLOB	0	20/02/2004	907-Imprimantes	10 969,90 €	-	10 969,90 €	-	€	21832700	n'existe plus
107121	907GLOB	0	20/02/2004	907-Serveur HP	33 925,69 €	-	33 925,69 €	-	€	21832700	n'existe plus
102151	907GLOB	0	12/03/2004	907-Dispositif Congélation	89 998,00 €	-	89 998,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102154	907GLOB	0	12/03/2004	907-Spectromètre Balzers	45 000,00 €	-	45 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102218	907GLOB	0	12/03/2004	907-Générateur Signaux Vectoriel	52 810,58 €	-	52 810,58 €	-	€	21547000	n'existe plus

102234	907GLOB	0	12/03/2004	907 Spectomètre	31 838,79 €	-	31 838,79 €	-	€	21547000	n'existe plus
102194	907GLOB	0	02/04/2004	907-Analyseur de Glycoproteine	300 000,00 €	-	300 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102231	907GLOB	0	02/04/2004	907-Plateforme Minéralisation	30 000,00 €	-	30 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102310	907GLOB	0	02/04/2004	907-Spectro. d'Absorption Atomique	25 145,70 €	-	25 145,70 €	-	€	21547000	n'existe plus
102192	907GLOB	0	09/04/2004	907-Proteomique Lot 2	54 500,00 €	-	54 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102143	907GLOB	0	19/04/2004	907-Spectromètre	180 000,00 €	-	180 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102206	907GLOB	0	23/04/2004	907-Extension Analyseur	88 217,00 €	-	88 217,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
107104	907GLOB	0	23/04/2004	907-Serveur Proliand HP	17 335,84 €	-	17 335,84 €	-	€	21832700	n'existe plus
107160	907GLOB	0	23/04/2004	907-Serveur Proliand ML350	16 186,12 €	-	16 186,12 €	-	€	21832700	n'existe plus
102140	907GLOB	0	04/05/2004	907-Diffractomètre à rayon X	67 260,00 €	-	67 260,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102141	907GLOB	0	04/05/2004	907-Diffractomètre à Rayon X	183 018,55 €	-	183 018,55 €	-	€	21547000	n'existe plus
102213	907GLOB	0	11/05/2004	907-Analyser	25 736,90 €	-	25 736,90 €	-	€	21547000	n'existe plus
107124	907GLOB	0	19/05/2004	907-Station Informatique	12 877,46 €	-	12 877,46 €	-	€	21832700	n'existe plus
102294	907GLOB	0	02/07/2004	907-Reacteur Polaron	30 000,00 €	-	30 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102317	907GLOB	0	02/07/2004	907-Tube laser	25 000,00 €	-	25 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102134	907GLOB	0	09/07/2004	907-Microscope Electronique Balayage	230 144,93 €	-	230 144,93 €	-	€	21547000	n'existe plus
102135	907GLOB	0	09/07/2004	907-Microscope Electronique Balayage	476 898,75 €	-	476 898,75 €	-	€	21547000	n'existe plus
102136	907GLOB	0	09/07/2004	907-Microscope Electronique Balayage	89 429,73 €	-	89 429,73 €	-	€	21547000	n'existe plus
102128	907GLOB	0	03/09/2004	907-Système Mise en Forme Pâte Céramique	99 707,00 €	-	99 707,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102133	907GLOB	0	05/10/2004	907-Therma Cam SC3000 N150	90 800,00 €	-	90 800,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102184	907GLOB	0	08/10/2004	907-Congélateur 450 litres	22 550,00 €	-	22 550,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102198	907GLOB	0	08/10/2004	907-Plateau Technique	470 028,00 €	-	470 028,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102199	907GLOB	0	08/10/2004	907-Plateau Technique	77 763,00 €	-	77 763,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102168	907GLOB	0	26/11/2004	907-Appareil Nano	47 760,00 €	-	47 760,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102169	907GLOB	0	26/11/2004	907-Appareil Nano	78 260,00 €	-	78 260,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
107177	907GLOB	0	03/12/2004	907-Station Informatique	10 000,00 €	-	10 000,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
102359	907GLOB	0	27/01/2005	907-Generateur à Rayon X	181 000,00 €	-	181 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102400	907GLOB	0	04/02/2005	907-Analyseur de Spectre	40 290,62 €	-	40 290,62 €	-	€	21547000	n'existe plus
102404	907GLOB	0	05/02/2005	907-Systeme mesure fibre optique	78 500,00 €	-	78 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102360	907GLOB	0	11/02/2005	907-Picostand Platine	21 983,68 €	-	21 983,68 €	-	€	21547000	n'existe plus
102425	907GLOB	0	01/04/2005	907-Semi-système	22 180,21 €	-	22 180,21 €	-	€	21547000	n'existe plus
102420	907GLOB	0	08/04/2005	907-Four Haute Temperature	64 465,26 €	-	64 465,26 €	-	€	21547000	n'existe plus
102409	907GLOB	0	15/04/2005	907-Cryothermostat	20 906,13 €	-	20 906,13 €	-	€	21547000	n'existe plus
107428	907GLOB	0	06/05/2005	907-Notebook Asus	11 508,24 €	-	11 508,24 €	-	€	21832700	n'existe plus
102442	907GLOB	0	10/06/2005	907-Banc de Coulage	29 805,00 €	-	29 805,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102448	907GLOB	0	21/06/2005	907-Laser UV impulsion	27 586,60 €	-	27 586,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
102449	907GLOB	0	21/06/2005	907-Laser UV impulsion	38 766,43 €	-	38 766,43 €	-	€	21547000	n'existe plus
102401	907GLOB	0	22/07/2005	907-Machine d'essai electro	96 639,00 €	-	96 639,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102487	907GLOB	0	04/08/2005	907-Plate Forme Leica	41 134,18 €	-	41 134,18 €	-	€	21547000	n'existe plus
102480	907GLOB	0	16/09/2005	907-Machine à Traction	23 680,80 €	-	23 680,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
107457	907GLOB	0	23/09/2005	907-Ordinateur	68 803,27 €	-	68 803,27 €	-	€	21832700	n'existe plus
102450	907GLOB	0	30/09/2005	907-Analyseur de Réseau	95 683,80 €	-	95 683,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
102467	907GLOB	0	30/09/2005	907-Analyseur de reseau	40 095,72 €	-	40 095,72 €	-	€	21547000	n'existe plus
102549	907GLOB	0	10/11/2005	907-Tuners Programme	36 960,00 €	-	36 960,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102550	907GLOB	0	10/11/2005	907-Tuners Programmable	41 102,00 €	-	41 102,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102538	907GLOB	0	18/11/2005	907-Ordinateur	90 225,00 €	-	90 225,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102539	907GLOB	0	18/11/2005	907-Plateau Technique	30 000,00 €	-	30 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102540	907GLOB	0	18/11/2005	907-Proteomique	172 224,00 €	-	172 224,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102541	907GLOB	0	18/11/2005	907-Proteomique	41 000,00 €	-	41 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102548	907GLOB	0	18/11/2005	907-Beam Source	28 115,22 €	-	28 115,22 €	-	€	21547000	n'existe plus
102525	907GLOB	0	25/11/2005	907-Enceinte Climatique	36 355,00 €	-	36 355,00 €	-	€	21547000	n'existe plus

109995	907GLOB	0	25/11/2005	907-Chaises	22 945,74 €	-	22 945,74 €	-	€	21847000	n'existe plus
109996	907GLOB	0	25/11/2005	907-Modules	34 237,85 €	-	34 237,85 €	-	€	21847000	n'existe plus
102506	907GLOB	0	21/12/2005	907-Lecteur Microplaque	20 106,80 €	-	20 106,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
102507	907GLOB	0	21/12/2005	907-Fluorimetre	25 735,50 €	-	25 735,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
102523	907GLOB	0	21/12/2005	907-Portoirs Cages	21 114,65 €	-	21 114,65 €	-	€	21547000	n'existe plus
102524	907GLOB	0	21/12/2005	907-Cages	34 485,07 €	-	34 485,07 €	-	€	21547000	n'existe plus
102638	907GLOB	0	03/02/2006	907-Transmetteur	25 500,00 €	-	25 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102807	907GLOB	0	24/03/2006	907-Machine à Essai Servhydraulique	102 526,04 €	-	102 526,04 €	-	€	21547000	n'existe plus
102661	907GLOB	0	23/05/2006	907-Station de Travail	29 658,00 €	-	29 658,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102672	907GLOB	0	23/06/2006	907-Autoclaves	28 274,52 €	-	28 274,52 €	-	€	21547000	n'existe plus
102673	907GLOB	0	23/06/2006	907-Portoirs Ventilés	61 777,02 €	-	61 777,02 €	-	€	21547000	n'existe plus
102669	907GLOB	0	26/06/2006	907-Equipement pour Cytomètre en Flux	110 270,00 €	-	110 270,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102671	907GLOB	0	26/06/2006	907-Equipement pour Cytomètre en Flux	30 000,00 €	-	30 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102708	907GLOB	0	07/07/2006	907-Lecteur de Microplaque	34 000,00 €	-	34 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
107679	907GLOB	0	07/07/2006	907-Equipement Informatique	33 180,00 €	-	33 180,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
110534	907GLOB	0	10/07/2006	907-Materiel video	20 125,42 €	-	20 125,42 €	-	€	21887000	n'existe plus
107696	907GLOB	0	26/07/2006	907-Ordinateur	16 296,23 €	-	16 296,23 €	-	€	21832700	n'existe plus
102739	907GLOB	0	22/09/2006	907-Laser	23 800,00 €	-	23 800,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102806	907GLOB	0	22/09/2006	907-Plateforme Spectrometrie	222 938,00 €	-	222 938,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102713	907GLOB	0	29/09/2006	907-Equipement Informatique	12 040,00 €	-	12 040,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
102768	907GLOB	0	23/10/2006	907-Sonde pour Analyseur	29 424,29 €	-	29 424,29 €	-	€	21547000	n'existe plus
102755	907GLOB	0	10/11/2006	907-Innova Argon Tube	22 000,00 €	-	22 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102803	907GLOB	0	16/11/2006	907-Analyseurs	79 294,80 €	-	79 294,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
107737	907GLOB	0	01/12/2006	907-Notebook Asus	17 707,53 €	-	17 707,53 €	-	€	21832700	n'existe plus
102804	907GLOB	0	08/12/2006	907-Plateforme Spectrometrique	240 470,15 €	-	240 470,15 €	-	€	21547000	n'existe plus
102805	907GLOB	0	08/12/2006	907-Plateforme Spectrometrique	54 000,00 €	-	54 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102800	907GLOB	0	20/12/2006	907-Spectrometre	173 714,00 €	-	173 714,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102801	907GLOB	0	20/12/2006	907-Spectrometre	53 958,74 €	-	53 958,74 €	-	€	21547000	n'existe plus
103762	907GLOB	0	01/01/2007	907-MACHINE D ESSAI SERVO HYDRAULIQUE	96 746,67 €	-	96 746,67 €	-	€	21547000	n'existe plus
103763	907GLOB	0	01/01/2007	907-SPECTROMETRE PHOTO ELECTRONIQUE A RAYONNEMENT	227 672,74 €	-	227 672,74 €	-	€	21547000	n'existe plus
103764	907GLOB	0	01/01/2007	907-PLATE FORME DE SPECTROMETRIE	194 798,80 €	-	194 798,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
107932	907GLOB	0	19/01/2007	907-Disque Dur Scientifique	14 878,24 €	-	14 878,24 €	-	€	21832700	n'existe plus
107979	907GLOB	0	19/01/2007	907-Imprimante	12 116,66 €	-	12 116,66 €	-	€	21832700	n'existe plus
110599	907GLOB	0	02/02/2007	907-Caméra météorologique	23 920,00 €	-	23 920,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
103025	907GLOB	0	16/02/2007	907-Système Chromatographie	29 840,20 €	-	29 840,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
103026	907GLOB	0	16/02/2007	907-Générateur Impulsion	43 850,00 €	-	43 850,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103027	907GLOB	0	16/02/2007	907-Système Positionnement	48 500,00 €	-	48 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103009	907GLOB	0	23/03/2007	907-Lyophilisateur Beta	21 232,74 €	-	21 232,74 €	-	€	21547000	n'existe plus
107969	907GLOB	0	06/04/2007	907-MacBook	12 286,25 €	-	12 286,25 €	-	€	21832700	n'existe plus
102997	907GLOB	0	08/06/2007	907-Enceinte climatique	27 054,40 €	-	27 054,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
107900	907GLOB	0	08/06/2007	907-Serveur	10 858,79 €	-	10 858,79 €	-	€	21832700	n'existe plus
107963	907GLOB	0	08/06/2007	907-Micro ordinateur et accessoires	13 023,04 €	-	13 023,04 €	-	€	21832700	n'existe plus
107966	907GLOB	0	08/06/2007	907-Notebook ASUS	10 158,40 €	-	10 158,40 €	-	€	21832700	n'existe plus
102885	907GLOB	0	22/06/2007	907-Laser Krypton	22 000,00 €	-	22 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102992	907GLOB	0	22/06/2007	907-Stérilisateur	33 590,00 €	-	33 590,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102976	907GLOB	0	20/07/2007	907-Etuves	20 676,88 €	-	20 676,88 €	-	€	21547000	n'existe plus
102985	907GLOB	0	20/07/2007	907-Automate de biochimie	85 160,33 €	-	85 160,33 €	-	€	21547000	n'existe plus
102986	907GLOB	0	20/07/2007	907-Automate de biochimie	27 682,00 €	-	27 682,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102973	907GLOB	0	07/09/2007	907-Automate ADN	39 677,60 €	-	39 677,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
102882	907GLOB	0	14/09/2007	907-Laser	35 999,60 €	-	35 999,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
102971	907GLOB	0	21/09/2007	907-Matériel scientifique	26 790,40 €	-	26 790,40 €	-	€	21547000	n'existe plus

107885	907GLOB	0	21/09/2007	907-Matériel informatique	22 734,96 €	-	22 734,96 €	-	€	21832700	n'existe plus
102863	907GLOB	0	28/09/2007	907-Equipement électrique	42 276,20 €	-	42 276,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
102961	907GLOB	0	12/10/2007	907-Congélateur	23 280,00 €	-	23 280,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102959	907GLOB	0	29/10/2007	907-Système package	29 565,60 €	-	29 565,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
110601	907GLOB	0	23/11/2007	907-Caméra numérique	26 910,00 €	-	26 910,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
102952	907GLOB	0	30/11/2007	907-Système de photodocumentation	20 962,60 €	-	20 962,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
102948	907GLOB	0	07/12/2007	907-Equipement Unité de séquençage	30 213,97 €	-	30 213,97 €	-	€	21547000	n'existe plus
102845	907GLOB	0	20/12/2007	907-Analyseur de paramètres	34 138,62 €	-	34 138,62 €	-	€	21547000	n'existe plus
102942	907GLOB	0	20/12/2007	907-Détecteur de diffractomètre	22 491,40 €	-	22 491,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
102945	907GLOB	0	20/12/2007	907-Laser avec amplificateur	20 000,00 €	-	20 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102946	907GLOB	0	20/12/2007	907-Ensemble de mesures sous pointes	28 914,50 €	-	28 914,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
102951	907GLOB	0	20/12/2007	907-Tribomètre	32 800,00 €	-	32 800,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
102955	907GLOB	0	20/12/2007	907-Spectromètre	20 903,00 €	-	20 903,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103765	907GLOB	0	01/01/2008	907-INSTALLATION TECHNIQUE EQUIPEMENT IRCOM	57 438,03 €	-	57 438,03 €	-	€	21547000	n'existe plus
103766	907GLOB	0	01/01/2008	907-MATERIEL MULTIMEDIA AMENAGEMENT LABO SHS	75 220,00 €	-	75 220,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103767	907GLOB	0	01/01/2008	907-ENCEINTE CLIMATIQUE PHYSIQUE CHIMIE INCUB	32 626,88 €	-	32 626,88 €	-	€	21547000	n'existe plus
103768	907GLOB	0	01/01/2008	907-FILTRE DE LUMIERE ALIGNEUR MASQUES RECH STIC	111 397,00 €	-	111 397,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103769	907GLOB	0	01/01/2008	907-ENSEMBLE D IMAGERIE CDD PHYSIQUE CHIMIE INCUB	65 780,00 €	-	65 780,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103770	907GLOB	0	01/01/2008	907-ENCEINTE DE VIEILLISSEMENT PHYSIQUE CHIMIE	30 189,43 €	-	30 189,43 €	-	€	21547000	n'existe plus
103771	907GLOB	0	01/01/2008	907-ANALYSEUR DE PARAMETRE DE BRUIT STIC	81 340,55 €	-	81 340,55 €	-	€	21547000	n'existe plus
103772	907GLOB	0	01/01/2008	907-APPAREILLAGE DE TRAITEMENT PHARMACOTECHNIQUE	66 874,34 €	-	66 874,34 €	-	€	21547000	n'existe plus
103773	907GLOB	0	01/01/2008	907-BANC DE MESURE DE SYSTEMES	108 131,01 €	-	108 131,01 €	-	€	21547000	n'existe plus
103774	907GLOB	0	01/01/2008	907-ENSEMBLE EQUIP ANALYSE THERMIQUE PHYS-CHIMIE I	105 728,79 €	-	105 728,79 €	-	€	21547000	n'existe plus
103314	907GLOB	0	01/02/2008	907-Modulateur de phase	27 508,00 €	-	27 508,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103315	907GLOB	0	01/02/2008	907-Modulateur spacial	34 026,68 €	-	34 026,68 €	-	€	21547000	n'existe plus
103292	907GLOB	0	07/03/2008	907-Générateur RF PXI	39 757,20 €	-	39 757,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
103285	907GLOB	0	21/03/2008	907-Analyseur de spectre	40 664,00 €	-	40 664,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103270	907GLOB	0	07/05/2008	907-Appareil de spectrométrie	24 903,11 €	-	24 903,11 €	-	€	21547000	n'existe plus
103245	907GLOB	0	23/05/2008	907-Générateur analyseur numérique	21 437,99 €	-	21 437,99 €	-	€	21547000	n'existe plus
103327	907GLOB	0	23/05/2008	907-Four tubulaire	31 096,00 €	-	31 096,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103238	907GLOB	0	30/05/2008	907-Système de nanositionnement 8 voies	20 000,00 €	-	20 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103260	907GLOB	0	30/05/2008	907-Scratch test	25 947,26 €	-	25 947,26 €	-	€	21547000	n'existe plus
103329	907GLOB	0	30/05/2008	907-Tour de soufflage	48 450,00 €	-	48 450,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103231	907GLOB	0	13/06/2008	907-Station de pilotage et traitement	28 584,40 €	-	28 584,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
103212	907GLOB	0	20/06/2008	907-Appareil de PCR	70 820,00 €	-	70 820,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103206	907GLOB	0	02/07/2008	907-Projecteur thermique	83 496,35 €	-	83 496,35 €	-	€	21547000	n'existe plus
103208	907GLOB	0	02/07/2008	907-Projecteur thermique	197 220,40 €	-	197 220,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
103328	907GLOB	0	11/07/2008	907-Système pour essais de dissolution	87 300,20 €	-	87 300,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
108129	907GLOB	0	11/07/2008	907-Accessoires informatiques	18 645,77 €	-	18 645,77 €	-	€	21832700	n'existe plus
103181	907GLOB	0	24/07/2008	907-Graveur de circuits imprimés	55 951,69 €	-	55 951,69 €	-	€	21547000	n'existe plus
103168	907GLOB	0	12/09/2008	907-Minéralisateur	22 604,40 €	-	22 604,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
103138	907GLOB	0	26/09/2008	907-Oscilloscope	32 887,52 €	-	32 887,52 €	-	€	21547000	n'existe plus
103139	907GLOB	0	26/09/2008	907-Station de test sous pointes	21 133,32 €	-	21 133,32 €	-	€	21547000	n'existe plus
103149	907GLOB	0	26/09/2008	907-Caméra CCD Refroidie	23 197,14 €	-	23 197,14 €	-	€	21547000	n'existe plus
103152	907GLOB	0	26/09/2008	907-Four	25 116,00 €	-	25 116,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103159	907GLOB	0	26/09/2008	907-Phase modulateur	24 135,28 €	-	24 135,28 €	-	€	21547000	n'existe plus
108104	907GLOB	0	24/10/2008	907-Micro ordinateur	18 074,05 €	-	18 074,05 €	-	€	21832700	n'existe plus
103097	907GLOB	0	31/10/2008	907-Spectromètre	29 097,00 €	-	29 097,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103087	907GLOB	0	18/11/2008	907-Laser solide MILLENIA	25 000,00 €	-	25 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103088	907GLOB	0	18/11/2008	907-Microscope et accessoires	37 061,46 €	-	37 061,46 €	-	€	21547000	n'existe plus
103083	907GLOB	0	21/11/2008	907-Amplificateur CPI	22 006,40 €	-	22 006,40 €	-	€	21547000	n'existe plus

103086	907GLOB	0	21/11/2008	907-Analyseur de qualité de signal	46 884,83 €	-	46 884,83 €	-	€	21547000	n'existe plus
103074	907GLOB	0	12/12/2008	907-Test equipment U3241-H	23 881,20 €	+	23 881,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
110669	907GLOB	0	12/12/2008	907-Corps optique PlanApo	27 437,75 €	-	27 437,75 €	-	€	21887000	n'existe plus
108373	907GLOB	0	14/01/2009	907-Macbook Pro	10 652,46 €	-	10 652,46 €	-	€	21832700	n'existe plus
103492	907GLOB	0	23/01/2009	907-Cuve et Bénéitier	30 151,00 €	+	30 151,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103493	907GLOB	0	23/01/2009	907-Vérin double effet 200x140 c	24 787,10 €	+	24 787,10 €	-	€	21547000	n'existe plus
105646	907GLOB	0	13/02/2009	907-COLLECTION LIVRES GERMANISHEN ALTERTUMSKUNDE	8 160,43 €	-	8 160,43 €	-	€	21600000	n'existe plus
108360	907GLOB	0	27/02/2009	907-Serveur HP DL360R05	11 902,86 €	+	11 902,86 €	-	€	21832700	n'existe plus
103465	907GLOB	0	10/04/2009	907-Module d'extension profondeur de Champ pr ima	42 757,00 €	-	42 757,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
105645	907GLOB	0	30/04/2009	907-COLLECTION OUVRAGES	36 126,84 €	-	36 126,84 €	-	€	21600000	n'existe plus
103450	907GLOB	0	20/05/2009	907-Spectromètre lointain infrarouge	39 432,12 €	+	39 432,12 €	-	€	21547000	n'existe plus
103451	907GLOB	0	20/05/2009	907-Diffractomètre	204 157,20 €	-	204 157,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
103452	907GLOB	0	20/05/2009	907-Laser pico seconde SL200	59 776,08 €	-	59 776,08 €	-	€	21547000	n'existe plus
103454	907GLOB	0	20/05/2009	907-Microscope métallographique de recherche	28 711,18 €	+	28 711,18 €	-	€	21547000	n'existe plus
105711	907GLOB	0	20/05/2009	907-VEHICULE MODUS DYNAMIQUE	14 342,38 €	+	14 342,38 €	-	€	21827000	n'existe plus
108336	907GLOB	0	20/05/2009	907-Macbook et accessoires	19 997,81 €	-	19 997,81 €	-	€	21832700	n'existe plus
103439	907GLOB	0	12/06/2009	907-Analyseur de réseau vectoriel	65 780,00 €	-	65 780,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103443	907GLOB	0	12/06/2009	907-Microscope confocal Diode Laser UV	83 000,00 €	+	83 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103434	907GLOB	0	26/06/2009	907-ACCUPYC 1340	20 387,41 €	-	20 387,41 €	-	€	21547000	n'existe plus
103410	907GLOB	0	25/09/2009	907-Laser YAG double tête	32 292,00 €	-	32 292,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103395	907GLOB	0	02/10/2009	907-Pince Kelvin Machoire	29 636,40 €	-	29 636,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
103356	907GLOB	0	09/10/2009	907-Oscilloscope laser	90 000,00 €	-	90 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103391	907GLOB	0	16/10/2009	907-Syst de contrôle & d'acquisition de signaux ul	35 521,20 €	-	35 521,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
103375	907GLOB	0	20/11/2009	907-Analyseur de tailles de particules	20 451,60 €	-	20 451,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
105710	907GLOB	0	27/11/2009	907-ROUES MOTRICES	23 441,60 €	-	23 441,60 €	-	€	21827000	n'existe plus
103361	907GLOB	0	11/12/2009	907-Combi flash avec écran tactile	26 957,84 €	-	26 957,84 €	-	€	21547000	n'existe plus
103367	907GLOB	0	11/12/2009	907-Laser Microchip	28 644,20 €	-	28 644,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
103368	907GLOB	0	11/12/2009	907-Capteur de champ électrique de haut niveau	35 880,00 €	-	35 880,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
108282	907GLOB	0	11/12/2009	907-Macbook Pro	18 838,01 €	-	18 838,01 €	-	€	21832700	n'existe plus
103359	907GLOB	0	23/12/2009	907-Laser XY Clone	33 488,00 €	-	33 488,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
100949	907GLOB	0	15/01/2010	907-IMMO10-MODULES DE COMPTAGE PHOTO INFRAROUGE	39 515,84 €	-	39 515,84 €	-	€	21547000	n'existe plus
105958	907GLOB	0	01/03/2010	907-IMMO10-MACBOOK AIR ET MACBOOK PRO	10 008,88 €	-	10 008,88 €	-	€	21832700	n'existe plus
110176	907GLOB	0	16/03/2010	907-IMMO10-ENSEMBLE D'EQUIPEMENTS AUDIO-NUMERIQUE	31 409,77 €	-	31 409,77 €	-	€	21887000	n'existe plus
105641	907GLOB	0	25/03/2010	907-IMMO10-COLLECTION ETHNOLOGIE FRANCAISE	1 500,00 €	-	1 500,00 €	-	€	21600000	n'existe plus
101081	907GLOB	0	26/03/2010	907-IMMO10-MATERIEL DE MESURES ELECTRIQUES	40 664,00 €	-	40 664,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101084	907GLOB	0	31/03/2010	907-IMMO10-MICROSCOPE GEOPHYSIQUE	10 764,00 €	-	10 764,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
100837	907GLOB	0	24/05/2010	907-IMMO10-AMPLIFICATEUR MILMEGA MODELE AS 0104	54 501,72 €	-	54 501,72 €	-	€	21511700	n'existe plus
100957	907GLOB	0	25/05/2010	907-IMMO10-ABRASIMETRE CIRCULAIRE TABER DOUBLE	12 235,08 €	-	12 235,08 €	-	€	21547000	n'existe plus
101105	907GLOB	0	02/06/2010	907-IMMO10-ARMOIRE 490L -86°C SERIE 700	18 294,18 €	-	18 294,18 €	-	€	21547000	n'existe plus
105998	907EHIC	0	16/06/2010	907-IMMO10- Micro ordinateur ASUS P5KPL	18 892,91 €	-	18 892,91 €	-	€	21832700	n'existe plus
101101	907GLOB	0	18/06/2010	907-IMMO10-CHROMATOGRAPHE AKTA PRIME PLUS	15 069,60 €	-	15 069,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
100966	907GLOB	0	22/06/2010	907-IMMO10-CONGELATEUR -86°C	10 172,04 €	-	10 172,04 €	-	€	21547000	n'existe plus
100958	907GLOB	0	29/06/2010	907-IMMO10-OSCILLOSCOPE DIGITAL 2.5GHZ	24 470,16 €	-	24 470,16 €	-	€	21547000	n'existe plus
105897	907GLOB	0	29/06/2010	907-IMMO10-SERVEUR TERRA 6420 B-T-O CHENBRO SR107	11 740,58 €	-	11 740,58 €	-	€	21832700	n'existe plus
100954	907GLOB	0	30/06/2010	907-IMMO10-CHAMBRE CLIMATIQUE COMPLETE	268 075,02 €	-	268 075,02 €	-	€	21547000	n'existe plus
101020	907GLOB	0	30/06/2010	907-IMMO10-SCIE A FIL DIAMANTE	71 760,00 €	-	71 760,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
100961	907GLOB	0	23/07/2010	907-IMMO10-CHAMBRE DE MESURES D'ANTENNES	137 300,80 €	-	137 300,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
100967	907GLOB	0	23/07/2010	907-IMMO10-STATION MICRO-INJECTION	65 460,32 €	-	65 460,32 €	-	€	21547000	n'existe plus
101113	907GLOB	0	02/08/2010	907-IMMO10-ELECTROMETRE AT 220V	10 077,26 €	-	10 077,26 €	-	€	21547000	n'existe plus
110156	907GLOB	0	27/08/2010	907-IMMO10-VERIN	21 862,88 €	-	21 862,88 €	-	€	21887000	n'existe plus
100968	907GLOB	0	31/08/2010	907-IMMO10-CHAMBRE DE MESURES D'ANTENNES	67 107,13 €	-	67 107,13 €	-	€	21547000	n'existe plus

101108	907GLOB	0	02/09/2010	907-IMMO10-SPECTROFLUOROPHOTOMETRE RF-5301	17 940,00 €	-	17 940,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101132	907GLOB	0	03/09/2010	907-IMMO10-TOUR DE FIBRAGE DOUBLE FACE	497 107,83 €	-	497 107,83 €	-	€	21547000	n'existe plus
101128	907GLOB	0	15/09/2010	907-IMMO10-SPECTROMETRE A FLUORESCENCE X PORTABLE	29 980,13 €	-	29 980,13 €	-	€	21547000	n'existe plus
101135	907GLOB	0	28/09/2010	907-IMMO10-MICROSCOPE ELECTRONIQUE 200KV	1 136 200,00 €	-	1 136 200,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
100975	907GLOB	0	29/09/2010	907-IMMO10-SOURCE DE LUMIERE EL6000 FIBRE OPTIQUE	11 713,93 €	-	11 713,93 €	-	€	21547000	n'existe plus
101134	907GLOB	0	29/09/2010	907-IMMO10-SYSTEME CONTROLE SIGNAUX ULTRASONORE	89 436,78 €	-	89 436,78 €	-	€	21547000	n'existe plus
101024	907GLOB	0	30/09/2010	907-IMMO10-ARMOIRE VENTILEE POUR BOUTEILLES GAZ	10 060,08 €	-	10 060,08 €	-	€	21547000	n'existe plus
100969	907GLOB	0	01/10/2010	907-IMMO10-MODULE STROBOSCOPIQUE VIDEO	39 129,53 €	-	39 129,53 €	-	€	21547000	n'existe plus
101122	907GLOB	0	01/10/2010	907-IMMO10-MICROSCOPE DHM R2100	83 720,00 €	-	83 720,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
100971	907GLOB	0	07/10/2010	907-IMMO10-DESSICATEUR ANTISTATIQUE STAR	15 882,88 €	-	15 882,88 €	-	€	21547000	n'existe plus
101003	907GLOB	0	13/10/2010	907-IMMO10-SPECTROPHOTOMETRE SPECORD 210	12 492,46 €	-	12 492,46 €	-	€	21547000	n'existe plus
105642	907GLOB	0	15/10/2010	907-IMMO10-COLLECTION D'OUVRAGES CHARTAE LATINAE	3 696,21 €	-	3 696,21 €	-	€	21600000	n'existe plus
105643	907GLOB	0	15/10/2010	907-IMMO10-COLLECTION D'OUVRAGES CHARTAE LATINAE	3 168,18 €	-	3 168,18 €	-	€	21600000	n'existe plus
109868	907GLOB	0	18/10/2010	907-IMMO10-MOBILIER DE BUREAU COMPLET	15 319,56 €	-	15 319,56 €	-	€	21847000	n'existe plus
105640	907GLOB	0	19/10/2010	907-IMMO10-COLLECTION OUVRAGES GOLDENER PSALTR	1 516,88 €	-	1 516,88 €	-	€	21600000	n'existe plus
101144	907GLOB	0	21/10/2010	907-IMMO10-INCUBATEUR DE TRI T100347	15 529,00 €	-	15 529,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
100997	907GLOB	0	22/10/2010	907-IMMO10-MACHINE A LAVER POUR CAGES	37 549,70 €	-	37 549,70 €	-	€	21547000	n'existe plus
101023	907GLOB	0	26/10/2010	907-IMMO10-CENTRALE DE PURIFICATION AVEC CUVE	15 296,84 €	-	15 296,84 €	-	€	21547000	n'existe plus
101034	907GLOB	0	27/10/2010	907-IMMO10-CHAMBRE DE MESURES D'ANTENNES TX	54 769,62 €	-	54 769,62 €	-	€	21547000	n'existe plus
101147	907GLOB	0	29/10/2010	907-IMMO10-ELLIPSOMETRE UVISSEL AGMS XTOT	119 600,00 €	-	119 600,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101001	907GLOB	0	08/11/2010	907-IMMO10-FOUR AVEC PYROMETRE	60 000,00 €	-	60 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101145	907GLOB	0	15/11/2010	907-IMMO10-GENERATEUR 800 S216-PTA AVEC MODULE	32 420,00 €	-	32 420,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110225	907GLOB	0	09/02/2011	907-IMMO11-CAMESCOPE HD CANON LEGRIA	831,04 €	-	831,04 €	-	€	21887000	n'existe plus
101182	907GLOB	0	11/02/2011	907-IMMO11-CAMERA INFRAROUGE L0106 LENS S/N	66 847,83 €	-	66 847,83 €	-	€	21547000	n'existe plus
110226	907GLOB	0	15/02/2011	907-IMMO11-SONOTHEQUE COMPLET	14 030,00 €	-	14 030,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
101175	907GLOB	0	25/02/2011	907-IMMO11-SYSTEME DE TRAITEMENT DE L'EAU PURLAB	15 000,60 €	-	15 000,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
101184	907GLOB	0	15/03/2011	907-IMMO11-MACHINE D'ABLATION LASER PLATINE	55 320,00 €	-	55 320,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110227	907GLOB	0	16/03/2011	907-IMMO11-EQUIPEMENT VIDEO SONY	1 938,84 €	-	1 938,84 €	-	€	21887000	n'existe plus
101187	907GLOB	0	18/03/2011	907-IMMO11-MICROSCOPE CHIRURGICALE ET ACCESSOIRES	12 287,40 €	-	12 287,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
109800	907GLOB	0	30/03/2011	907-IMMO11-COMMUTATEUR DE STOCKAGE RESEAU	3 254,94 €	-	3 254,94 €	-	€	21832800	n'existe plus
110229	907GLOB	0	06/04/2011	907-IMMO11-LECTEUR NUMERISEUR CANON MS300II	11 169,15 €	-	11 169,15 €	-	€	21887000	n'existe plus
101188	907GLOB	0	07/04/2011	907-IMMO11-INTERFACE ATG ET ACCESSOIRES	14 306,00 €	-	14 306,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110230	907GLOB	0	21/04/2011	907-IMMO11-VIDEOPROJECTEUR SONY XGA 7000 LUMENS	5 363,00 €	-	5 363,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
101193	907GLOB	0	27/04/2011	907-IMMO11-GRANULOMETRE LASER	34 000,00 €	-	34 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110232	907GLOB	0	09/05/2011	907-IMMO11-OBJECTIF ZOOM EZ02	1 525,70 €	-	1 525,70 €	-	€	21887000	n'existe plus
101211	907GLOB	0	17/05/2011	907-IMMO11-ENSEMBLE MECANOSOUDE	19 200,00 €	-	19 200,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101218	907GLOB	0	24/05/2011	907-IMMO11-GENERATEUR DE SIGNAL SMB	18 247,20 €	-	18 247,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
101221	907GLOB	0	24/05/2011	907-IMMO11-RESISTIVIMETRE COMPACT SYSCAL	19 100,00 €	-	19 100,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110235	907GLOB	0	01/06/2011	907-IMMO11-VIDEOPROJECTEUR NEC 2600 LUMENS XGA	1 107,87 €	-	1 107,87 €	-	€	21887000	n'existe plus
101219	907GLOB	0	06/06/2011	907-IMMO11-ACCESSOIRES POUR FOUR 1100°C	10 485,00 €	-	10 485,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101243	907GLOB	0	14/06/2011	907-IMMO11-FOUR 1800°C	18 990,00 €	-	18 990,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109884	907GLOB	0	17/06/2011	907-IMMO11-TABLES POUR SALLES SHS	1 498,00 €	-	1 498,00 €	-	€	21847000	n'existe plus
109885	907GLOB	0	17/06/2011	907-IMMO11-SIEGES POUR SALLES SHS	2 320,00 €	-	2 320,00 €	-	€	21847000	n'existe plus
109886	907GLOB	0	17/06/2011	907-IMMO11-ARMOIRES ET CAISSONS POUR SALLES SHS	359,00 €	-	359,00 €	-	€	21847000	n'existe plus
110237	907GLOB	0	05/07/2011	907-IMMO11-ENSEMBLE DE FAISCEAUX DE CABLES 1,5M	810,00 €	-	810,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
110238	907GLOB	0	21/09/2011	907-IMMO11-VIDEOPROJECTEUR 3000 LUMENS	5 673,25 €	-	5 673,25 €	-	€	21887000	n'existe plus
110239	907GLOB	0	02/10/2011	907-IMMO11-SYSTEME DE VISIOCONFERENCE (LOT2)	12 530,52 €	-	12 530,52 €	-	€	21887000	n'existe plus
101283	907GLOB	0	10/10/2011	907-IMMO11-SYSTEME DE CARACTERISATION PHOTONIQUE	203 670,00 €	-	203 670,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101303	907GLOB	0	11/10/2011	907-IMMO11-EQUIPEMENT DE MESURE DE DIFFUSIVITE	169 775,00 €	-	169 775,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110250	907GLOB	0	13/10/2011	907-IMMO11-LABORATOIRES DE LANGUES SANAKO	27 254,00 €	-	27 254,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
110251	907GLOB	0	13/10/2011	907-IMMO11-MATERIELS ELECTRIQUES POUR LABO SANAKO	3 650,00 €	-	3 650,00 €	-	€	21887000	n'existe plus

101292	907GLOB	0	14/10/2011	907-IMMO11-MACHINE A LAVER LES CAGES	35 781,16 €	-	35 781,16 €	-	€	21547000	n'existe plus
101266	907GLOB	0	17/10/2011	907-IMMO11-EQUIPEMENT THERMIQUE TPS 1500	31 463,00 €	-	31 463,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109882	907GLOB	0	17/10/2011	907-IMMO11-ENSEMBLE MOBILIER (SIEGES) PRIMA T6	821,15 €	-	821,15 €	-	€	21847000	n'existe plus
101264	907GLOB	0	20/10/2011	907-IMMO11-CONTROLEUR DE SIGNAUX ULTRASONORES HPLC	49 853,28 €	-	49 853,28 €	-	€	21547000	n'existe plus
106114	907GLOB	0	25/10/2011	907-IMMO11-MACBOOKS ET ACCESSOIRES	25 707,85 €	-	25 707,85 €	-	€	21832700	n'existe plus
101268	907GLOB	0	27/10/2011	907-IMMO11-AUTOCLAVE AGITE COMPLET	10 500,00 €	-	10 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109891	907GLOB	0	27/10/2011	907-IMMO11-BAC A BANDES DESSINEES MELAMINE	1 047,50 €	-	1 047,50 €	-	€	21847000	n'existe plus
109801	907GLOB	0	03/11/2011	907-IMMO11-SERVEUR DE PARE FEU NETASQ	4 257,51 €	-	4 257,51 €	-	€	21832800	n'existe plus
109887	907GLOB	0	07/11/2011	907-IMMO11-PLANS VAGUES L.600	796,00 €	-	796,00 €	-	€	21847000	n'existe plus
109888	907GLOB	0	07/11/2011	907-IMMO11-CAISSONS MOBILES ET ARMOIRES	1 188,00 €	-	1 188,00 €	-	€	21847000	n'existe plus
109889	907GLOB	0	07/11/2011	907-IMMO11-SIEGES ET CHAISES DE TRAVAIL	1 016,00 €	-	1 016,00 €	-	€	21847000	n'existe plus
101289	907GLOB	0	15/11/2011	907-IMMO11-MODULE DE COMPTAGE DE PHOTONS	17 283,96 €	-	17 283,96 €	-	€	21547000	n'existe plus
109892	907GLOB	0	17/11/2011	907-IMMO11-ENSEMBLE MOBILIER (TABLES)	793,91 €	-	793,91 €	-	€	21847000	n'existe plus
110269	907GLOB	0	17/11/2011	907-IMMO11-LOT DE CONGEL-REFRIGERATEURS WHIRLPOOL	826,09 €	-	826,09 €	-	€	21887000	n'existe plus
101341	907GLOB	0	24/11/2011	907-IMMO11-SYSTEME D'ANALYSE DE CARBONE ORGANIQUE	35 428,00 €	-	35 428,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101327	907GLOB	0	30/11/2011	907-IMMO11-CHROMATOGRAPHE ACCESSOIRISE	38 000,00 €	-	38 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101346	907GLOB	0	30/11/2011	907-IMMO11-CELLULE GTEM MATEE	36 000,00 €	-	36 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101300	907GLOB	0	01/12/2011	907-IMMO11-MINISONDE 5 AVEC CAPTEURS	13 814,40 €	-	13 814,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
101295	907GLOB	0	02/12/2011	907-IMMO11-MEMBRANE MODELE TCA 10	17 180,00 €	-	17 180,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110265	907GLOB	0	06/12/2011	907-IMMO11-BOITIER D'ENREGISTREMENT INWICAST BOX	7 800,00 €	-	7 800,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
101333	907GLOB	0	16/12/2011	907-IMMO11-GENERATEUR DE SIGNAUX VECTORIELS SMBV	21 842,00 €	-	21 842,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101347	907GLOB	0	19/12/2011	907-IMMO11-OSCILLOSCOPE A ECHANTILLONAGE ELECTRIQ	19 047,50 €	-	19 047,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
101350	907GLOB	0	21/12/2011	907-IMMO11-SYSTEME DE MESURE PAR EFFET HALL AMP55T	31 900,00 €	-	31 900,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
101356	907GLOB	0	29/12/2011	907-IMMO11-MICROSCOPE A FLUORESCENCE DMI6000B	37 711,84 €	-	37 711,84 €	-	€	21547000	n'existe plus
103514	907GLOB	0	05/01/2012	907-IMMO12-CAMERA MONOCHROME PCI/EXI-BLU	9 304,53 €	-	9 304,53 €	-	€	21547000	n'existe plus
110823	907GLOB	0	06/01/2012	907-IMMO12-ECRAN LCD 60 LG MPEG 4 TNT ET ACCESS	1 743,21 €	-	1 743,21 €	-	€	21887000	n'existe plus
103518	907GLOB	0	09/01/2012	907-IMMO12-MICROMANIPULATEUR 3 AXES	10 990,00 €	-	10 990,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110824	907GLOB	0	12/01/2012	907-IMMO12-ENSEMBLE PODCAST AVEC TABLE DE MIXAGE	4 278,44 €	-	4 278,44 €	-	€	21887000	n'existe plus
103516	907GLOB	0	19/01/2012	907-IMMO12-DESSICATEUR SOUS VIDE 15L	1 806,90 €	-	1 806,90 €	-	€	21547000	n'existe plus
103517	907GLOB	0	19/01/2012	907-IMMO12-POMPE A VIDE STANDARD 38L/MIN 8MB	957,60 €	-	957,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
103528	907GLOB	0	23/01/2012	907-IMMO12-SYSTEME PORTABLE ULSTRASONS POCKET UT	9 430,00 €	-	9 430,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103519	907GLOB	0	27/01/2012	907-IMMO12-PROFILOMETRE DXT-NLITE	44 140,00 €	-	44 140,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103515	907GLOB	0	31/01/2012	907-IMMO12-TETE DETECTEUR ET THERMIQUE ROHS	4 407,00 €	-	4 407,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103521	907GLOB	0	10/02/2012	907-IMMO12-PLATEFORME ROBOTIQUE NAO NEXT GEN H25	14 342,94 €	-	14 342,94 €	-	€	21547000	n'existe plus
103523	907GLOB	0	10/02/2012	907-IMMO12-ANALYSEUR D'IMPEDANCE D1/BIAS 0-40VDC/0	22 438,04 €	-	22 438,04 €	-	€	21547000	n'existe plus
103578	907GLOB	0	10/02/2012	907-IMMO12-LASER ECCL A VELOCITE 6300	9 967,96 €	-	9 967,96 €	-	€	21547000	n'existe plus
103522	907GLOB	0	13/02/2012	907-IMMO12-CANNE DSC AVEC CREUSET PLATINE 500UL	1 851,08 €	-	1 851,08 €	-	€	21547000	n'existe plus
103532	907GLOB	0	13/02/2012	907-IMMO12-MESUREUR DE CHAMPS EP 600	4 600,00 €	-	4 600,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103525	907GLOB	0	14/02/2012	907-IMMO12-INSTRUMENT THERMIQUE 220V AVEC CONTROLE	2 895,57 €	-	2 895,57 €	-	€	21547000	n'existe plus
103541	907GLOB	0	15/02/2012	907-IMMO12-POSTE ANASTHESIE EQUIPE O2	6 988,12 €	-	6 988,12 €	-	€	21547000	n'existe plus
103544	907GLOB	0	20/02/2012	907-IMMO12-MICROSCOPE DMI3000 AVEC ACCESSOIRES	22 962,04 €	-	22 962,04 €	-	€	21547000	n'existe plus
108863	907GLOB	0	21/02/2012	907-IMMO12-AMPLIFICATEUR HF2LI LOCK-IN	10 710,00 €	-	10 710,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
103545	907GLOB	0	22/02/2012	907-IMMO12-PORTOIR MICROPLAQUES ET ACCESSOIRES	1 727,84 €	-	1 727,84 €	-	€	21547000	n'existe plus
103524	907GLOB	0	23/02/2012	907-IMMO12-FOUR DE REFUSION CONVECTION 190X290MM	1 757,70 €	-	1 757,70 €	-	€	21547000	n'existe plus
103550	907GLOB	0	23/02/2012	907-IMMO12-SPECTROPHOTOMETRE ET ACCESSOIRES	6 000,00 €	-	6 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103533	907GLOB	0	28/02/2012	907-IMMO12-FRESCO 21 AVEC ROTOR ETANCHE	2 912,00 €	-	2 912,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103520	907GLOB	0	06/03/2012	907-IMMO12-STATION DE SOUDURE DE FIBRES OPTIQUES	89 546,88 €	-	89 546,88 €	-	€	21547000	n'existe plus
103537	907GLOB	0	09/03/2012	907-IMMO12-EVAPORATEUR AVEC POMPE ET SYSTEME CHAUF	3 098,36 €	-	3 098,36 €	-	€	21547000	n'existe plus
103531	907GLOB	0	13/03/2012	907-IMMO12-CAMERA TOPVIEW 5.0 + LOGICIEL	1 202,44 €	-	1 202,44 €	-	€	21547000	n'existe plus
110827	907GLOB	0	16/03/2012	907-IMMO12-MACHINE OUTIL 90ME LATHE	3 911,46 €	-	3 911,46 €	-	€	21887000	n'existe plus
103534	907GLOB	0	22/03/2012	907-IMMO12-OBJECTIF DE MICROSCOPE 100 X SLMPLN	3 496,08 €	-	3 496,08 €	-	€	21547000	n'existe plus

103547	907GLOB	0	22/03/2012	907-IMMO12-MICROPIPETTES DE PRECISION	848,50 €	-	848,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
103548	907GLOB	0	22/03/2012	907-IMMO12-PARC POUR PIPETTES	1 033,85 €	-	1 033,85 €	-	€	21547000	n'existe plus
103554	907GLOB	0	22/03/2012	907-IMMO12-TABLE OPTIQUE PERFORMANCE 2000	3 708,61 €	-	3 708,61 €	-	€	21547000	n'existe plus
110826	907GLOB	0	22/03/2012	907-IMMO12-EQUIPEMENT VISIO-CONFERENCE POLYCOM	20 319,63 €	-	20 319,63 €	-	€	21887000	n'existe plus
103538	907GLOB	0	26/03/2012	907-IMMO12-CENTRALE ALMEMO 56902M ET ACCESSOIRES	11 143,48 €	-	11 143,48 €	-	€	21547000	n'existe plus
103549	907GLOB	0	26/03/2012	907-IMMO12-APPAREIL BENCHTOP STANDARD 13DBM OUTPUT	1 953,00 €	-	1 953,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103540	907GLOB	0	28/03/2012	907-IMMO12-ENCEINTE BROUILLARD S120IPO AVEC RESERV	11 430,00 €	-	11 430,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103536	907GLOB	0	30/03/2012	907-IMMO12-MODULE ALIMENTATION POUR BASE 66000A	2 779,50 €	-	2 779,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
103546	907GLOB	0	30/03/2012	907-IMMO12-LASER PICOSECONDE ROHS COMPATIBLE	59 995,00 €	-	59 995,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103552	907GLOB	0	30/03/2012	907-IMMO12-AUTOCORRELATEUR ROHS COMPATIBLE	16 545,00 €	-	16 545,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103618	907GLOB	0	30/03/2012	907-IMMO12-SONDE DE CHAMP PMM	4 670,00 €	-	4 670,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103551	907GLOB	0	31/03/2012	907-IMMO12-POMPE A VIDE A MEMBRANE TOUT TEFLON 20L	978,00 €	-	978,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103542	907GLOB	0	03/04/2012	907-IMMO12-OSCILLOSCOPE NUMERIQUE 4 VOIES 200MHZ	1 929,50 €	-	1 929,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
103553	907GLOB	0	03/04/2012	907-IMMO12-MICROSCOPE LIGHTEL CI-1100 ACCESSOIRES	1 280,20 €	-	1 280,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
103555	907GLOB	0	04/04/2012	907-IMMO12-MATERIEL DE MICRODISSECTION/MICROCHIRUR	961,95 €	-	961,95 €	-	€	21547000	n'existe plus
103543	907GLOB	0	06/04/2012	907-IMMO12-CONTROLEUR SQC-310 INFICO 220V - 50HZ	2 432,00 €	-	2 432,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110825	907GLOB	0	11/04/2012	907-IMMO12-VIDEOPROJECTEUR 3000 LUMENS HDMI NEC	1 340,37 €	-	1 340,37 €	-	€	21887000	n'existe plus
103580	907GLOB	0	16/04/2012	907-IMMO12-IMPEDANCEMETRE Z-METRIX	3 548,58 €	-	3 548,58 €	-	€	21547000	n'existe plus
103556	907GLOB	0	17/04/2012	907-IMMO12-DETECTEUR OPTOELECTRONIQUE PHOTON CO	3 990,00 €	-	3 990,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103561	907GLOB	0	18/04/2012	907-IMMO12-INJECTEUR DE COURANT SYSCAL JUNIOR	3 675,00 €	-	3 675,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103558	907GLOB	0	19/04/2012	907-IMMO12-CIRCULATEUR D'EAU REFRIGEREE THERMOTEK	2 980,00 €	-	2 980,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103566	907GLOB	0	20/04/2012	907-IMMO12-FOUR ELECTRIQUE L-050K15N	2 914,00 €	-	2 914,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103564	907GLOB	0	25/04/2012	907-IMMO12-ENSEMBLE DE MATERIEL OPTIQUE PASSIF MIC	4 844,50 €	-	4 844,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
103565	907GLOB	0	26/04/2012	907-IMMO12-MATERIEL DYNATRAC 2	1 254,18 €	-	1 254,18 €	-	€	21547000	n'existe plus
103559	907GLOB	0	27/04/2012	907-IMMO12-SONDE DE RAYONNEMENT ACCESSOIRES TR1	3 473,00 €	-	3 473,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103560	907GLOB	0	27/04/2012	907-IMMO12-TETE DE MESURE POUR RAYON	2 986,00 €	-	2 986,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103562	907GLOB	0	04/05/2012	907-IMMO12-ECHANTILLONEUR 13 GHZ BW.2	1 638,00 €	-	1 638,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103563	907GLOB	0	04/05/2012	907-IMMO12-AMPLIFICATEUR TRACK & WOLD	1 570,00 €	-	1 570,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103569	907GLOB	0	05/05/2012	907-IMMO12-ANALYSEUR DE RESEAU LF-RF ET ACCESSOIRE	19 794,61 €	-	19 794,61 €	-	€	21547000	n'existe plus
103575	907GLOB	0	07/05/2012	907-IMMO12-SYSTEME D'ANALYSE SOURCE MULTI LONGUEUR	19 993,10 €	-	19 993,10 €	-	€	21547000	n'existe plus
103573	907GLOB	0	10/05/2012	907-IMMO12-MATERIEL OPTIQUE PASSIF MICROBLOCK 3-AX	1 235,77 €	-	1 235,77 €	-	€	21547000	n'existe plus
103611	907GLOB	0	14/05/2012	907-IMMO12-AUTOCLAVES 3 ET 8 PANIERS + DBLE PORTE	100 000,00 €	-	100 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103572	907GLOB	0	15/05/2012	907-IMMO12-RESEAU DE POLARISATION 11612A	1 150,05 €	-	1 150,05 €	-	€	21547000	n'existe plus
103574	907GLOB	0	15/05/2012	907-IMMO12-COLLIMATEUR FIBRES HI1060	3 526,52 €	-	3 526,52 €	-	€	21547000	n'existe plus
103576	907GLOB	0	16/05/2012	907-IMMO12-DISPOSITIF DE REFACONNAGE DE MEULES	2 387,00 €	-	2 387,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103674	907GLOB	0	18/05/2012	907-IMMO12-ETUVE UNIVERSELLE MEMMERT UNE 400	872,04 €	-	872,04 €	-	€	21547000	n'existe plus
103570	907GLOB	0	22/05/2012	907-IMMO12-CANON A ELECTRONS 15CC MONO-CREUSET	28 940,00 €	-	28 940,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103571	907GLOB	0	22/05/2012	907-IMMO12-CONTROLEUR A QUARTZ	4 625,00 €	-	4 625,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110829	907GLOB	0	22/05/2012	907-IMMO12-CHARIOT DE MANUTENTION POUR OSSATURES B	12 600,00 €	-	12 600,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
103577	907GLOB	0	28/05/2012	907-IMMO12-MODULE LASER FOCUSABLE 405NM 20MW	1 449,00 €	-	1 449,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103598	907GLOB	0	29/05/2012	907-IMMO12-MICROLASER HLX-I-F005-111	10 000,00 €	-	10 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103588	907GLOB	0	30/05/2012	907-IMMO12-POMPE PM S03 557 A	3 744,00 €	-	3 744,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110828	907GLOB	0	31/05/2012	907-IMMO12-PERCEUR A COLONNES PC40 AVEC ACCESSOIRE	5 500,00 €	-	5 500,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
103617	907GLOB	0	01/06/2012	907-IMMO12-TOURELLE D'EXTRACTION HERVE THERMIQUE	995,07 €	-	995,07 €	-	€	21547000	n'existe plus
103586	907GLOB	0	05/06/2012	907-IMMO12-DETECTEUR OPTIQUE 700/1700 NM AQ2140	1 260,00 €	-	1 260,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103619	907GLOB	0	07/06/2012	907-IMMO12-LASER I70C 2,5W AR/KR ROHS	25 000,00 €	-	25 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
108900	907GLOB	0	08/06/2012	907-IMMO12-BAIE DE STOCKAGE SAN EMC VNX5100	12 866,67 €	-	12 866,67 €	-	€	21832700	n'existe plus
103585	907GLOB	0	11/06/2012	907-IMMO12-BALANCE 3100G X 0.01G AZ3102	858,00 €	-	858,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110105	907GLOB	0	13/06/2012	907-IMMO12-ARMOIRES PORTES COULISSANTES I1600-1950	814,00 €	-	814,00 €	-	€	21847000	n'existe plus
103589	907GLOB	0	15/06/2012	907-IMMO12-OBJECTIF PLANACHROMAT DFPL2X-4	1 401,96 €	-	1 401,96 €	-	€	21547000	n'existe plus
103609	907GLOB	0	15/06/2012	907-IMMO12-AMPLIFICATEUR OPTIQUE FA-FA	16 900,00 €	-	16 900,00 €	-	€	21547000	n'existe plus

103587	907GLOB	0	18/06/2012	907-IMMO12-OBJECTIF 25X/0.4NA UV-VIS INF	1 838,25 €	-	1 838,25 €	-	€	21547000	n'existe plus
110833	907GLOB	0	18/06/2012	907-IMMO12-CENTRE D'USINAGE DMU 50 ECO	90 347,83 €	-	90 347,83 €	-	€	21887000	n'existe plus
103583	907GLOB	0	19/06/2012	907-IMMO12-PREAMPLIFICATEUR DE COURANT SR570	2 750,00 €	-	2 750,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103584	907GLOB	0	19/06/2012	907-IMMO12-AMPLIFICATEUR A DETECTION SR830	3 980,00 €	-	3 980,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103596	907GLOB	0	21/06/2012	907-IMMO12-THERMOCYCLEUR PEQSTAR 2X	3 990,00 €	-	3 990,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103597	907GLOB	0	21/06/2012	907-IMMO12-LOGICIEL PILOTAGE PEQSTAR	1 107,00 €	-	1 107,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103599	907GLOB	0	21/06/2012	907-IMMO12-POMPE CRN3-8 AVEC RACCORDS	948,00 €	-	948,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103592	907GLOB	0	22/06/2012	907-IMMO12-PLATINE XY ASI	6 770,00 €	-	6 770,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103600	907GLOB	0	22/06/2012	907-IMMO12-ARMOIRE NEGATIVE -20°C LIEBHERR LG5216	1 400,00 €	-	1 400,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103601	907GLOB	0	22/06/2012	907-IMMO12-ARMOIRE POSITIVE VENTILEE 434L 5 GRILLE	987,00 €	-	987,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103608	907GLOB	0	22/06/2012	907-IMMO12-CARTE E/S MULTIFONCTIONS PCI 6115	4 319,10 €	-	4 319,10 €	-	€	21547000	n'existe plus
103595	907GLOB	0	26/06/2012	907-IMMO12-LOGICIEL DE MESURE DES DEPLACEMENTS	2 000,00 €	-	2 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103603	907GLOB	0	26/06/2012	907-IMMO12-SOURCE MULTILONGUEURS ONDES AVEC DIODES	56 720,00 €	-	56 720,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103593	907GLOB	0	27/06/2012	907-IMMO12-SYSTEME DE FILTRAGE FP BOX SET	5 359,00 €	-	5 359,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103607	907GLOB	0	27/06/2012	907-IMMO12-POMPE ACP 15 STD AVEC CONVERTISSEUR ACT	5 428,00 €	-	5 428,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103606	907GLOB	0	29/06/2012	907-IMMO12-CAMERA MONOCHROME AVT MARLIN ET ACCESS	4 928,70 €	-	4 928,70 €	-	€	21547000	n'existe plus
103614	907GLOB	0	29/06/2012	907-IMMO12-ELECTROPHORESE TURBO BLOT	1 771,00 €	-	1 771,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103693	907GLOB	0	29/06/2012	907-IMMO12-CUVETTE BIODROP 500 ET OPTIONS	2 131,70 €	-	2 131,70 €	-	€	21547000	n'existe plus
103605	907GLOB	0	03/07/2012	907-IMMO12-POMPE 520SN/R2 220T/MIN	3 669,20 €	-	3 669,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
103626	907GLOB	0	06/07/2012	907-IMMO12-MICROMANIPULATEUR MP-285	7 332,00 €	-	7 332,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103616	907GLOB	0	09/07/2012	907-IMMO12-CIRCULATEUR STOMACHER 400	2 912,40 €	-	2 912,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
103615	907GLOB	0	10/07/2012	907-IMMO12-ETUVE 60L 230V OVEN AP	1 593,69 €	-	1 593,69 €	-	€	21547000	n'existe plus
100011	907GLOB	0	11/07/2012	907-IMMO12-LOGICIEL SENSEWEAR MF ARMBAND	27 000,00 €	-	27 000,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
103633	907GLOB	0	13/07/2012	907-IMMO12-CENTRE D'USINAGE ARIX MT 450	44 800,00 €	-	44 800,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110834	907GLOB	0	13/07/2012	907-IMMO12-VIDEOPROJECTEUR CASION 3000 LUMENS HDMI	7 106,95 €	-	7 106,95 €	-	€	21887000	n'existe plus
103675	907GLOB	0	16/07/2012	907-IMMO12-SOURCE DE LUMIERE EL6000 AVEC FIBRE OPT	4 782,82 €	-	4 782,82 €	-	€	21547000	n'existe plus
103623	907GLOB	0	17/07/2012	907-IMMO12-INCUBATEUR GALAXY 145	2 650,00 €	-	2 650,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103627	907GLOB	0	17/07/2012	907-IMMO12-DISPOSITIF POUR LE DOSAGE DE COLLES Z51	800,93 €	-	800,93 €	-	€	21547000	n'existe plus
103621	907GLOB	0	31/07/2012	907-IMMO12-ELECTROPHORESE TURBO BLOT 1,5MM	1 588,00 €	-	1 588,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103622	907GLOB	0	31/07/2012	907-IMMO12-ELECTROPHORESE TURBO BLOT 1,0MM	800,00 €	-	800,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103629	907GLOB	0	01/08/2012	907-IMMO12-FOUR DE TIRAGE FIBRE OPTIQUE	70 000,00 €	-	70 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103634	907GLOB	0	10/08/2012	907-IMMO12-SERVICES DE GEOPHYSIQUE LIDAR S/MASSIFS	30 870,00 €	-	30 870,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103624	907GLOB	0	22/08/2012	907-IMMO12-CHUCK THERMIQUE B1500A	35 955,90 €	-	35 955,90 €	-	€	21547000	n'existe plus
103630	907GLOB	0	28/08/2012	907-IMMO12-MATERIEL DE MICROCHIRURGIE CARDIO-VASCU	2 441,20 €	-	2 441,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
103636	907GLOB	0	31/08/2012	907-IMMO12-OBJECTIF I-SPEED 2 MONO 2GO	13 050,00 €	-	13 050,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103631	907GLOB	0	06/09/2012	907-IMMO12-AMPLIFICATEUR A DETECTION SYNCHRONNE SR8	7 580,00 €	-	7 580,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103635	907GLOB	0	06/09/2012	907-IMMO12-APPAREIL ROCK'N ROLLER 9 ROULEAUX33T/MI	1 176,00 €	-	1 176,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103660	907GLOB	0	10/09/2012	907-IMMO12-LOT DE COLLECTEUR FRACTION SANS RACK	4 684,80 €	-	4 684,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
110836	907GLOB	0	12/09/2012	907-IMMO12-VIDEOPROJECTEUR LUMENS XGA	1 717,46 €	-	1 717,46 €	-	€	21887000	n'existe plus
110837	907GLOB	0	12/09/2012	907-IMMO12-ECRAN LCD LG 60 POUCES	1 834,29 €	-	1 834,29 €	-	€	21887000	n'existe plus
103632	907GLOB	0	13/09/2012	907-IMMO12-HOTTE BIOCAP DNA/RNA - E 83044	3 593,80 €	-	3 593,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
103648	907GLOB	0	13/09/2012	907-IMMO12-LASER A FIBRE OPTIQUE HAUTE COHERENCE K	20 675,00 €	-	20 675,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103659	907GLOB	0	18/09/2012	907-IMMO12-PORTOIR POUR 10 DISPO.REFRIG+10 CAGES	1 681,70 €	-	1 681,70 €	-	€	21547000	n'existe plus
103658	907GLOB	0	19/09/2012	907-IMMO12-CAPEUR DE MESURE SI SENSOR PM130D	1 218,26 €	-	1 218,26 €	-	€	21547000	n'existe plus
103661	907GLOB	0	19/09/2012	907-IMMO12-SOURCE UV S1000 OMNICURE	3 898,00 €	-	3 898,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103637	907GLOB	0	20/09/2012	907-IMMO12-BOITIER DE MESURE DE TEMPERATURE LXT-81	1 758,00 €	-	1 758,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103663	907GLOB	0	20/09/2012	907-IMMO12-BALANCE 3100G x 0,01G AZ3102	858,00 €	-	858,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103650	907GLOB	0	21/09/2012	907-IMMO12-SYSTEME D'ACQUISITION HAUTE CADENCE	51 500,00 €	-	51 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103651	907GLOB	0	21/09/2012	907-IMMO12-SYSTEME DE BALAYAGE CRESTOPT	43 500,00 €	-	43 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103664	907GLOB	0	24/09/2012	907-IMMO12-POMPE 120S/DV 200RPM IP31 / 1,6MM	1 397,00 €	-	1 397,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103678	907GLOB	0	26/09/2012	907-IMMO12-DETECTEUR D'ETINCELLE STAC100	1 460,00 €	-	1 460,00 €	-	€	21547000	n'existe plus

103673	907GLOB	0	27/09/2012	907-IMMO12-POMPE A MEMBRANE N840.3 FT 18	1 785,49 €	-	1 785,49 €	- €	21547000	n'existe plus
103672	907GLOB	0	28/09/2012	907-IMMO12-BLOC D'ALIMENTATION DIGITALE 230V	1 515,25 €	-	1 515,25 €	- €	21547000	n'existe plus
103684	907GLOB	0	05/10/2012	907-IMMO12-MODULE I/O TESTCONTROL	3 898,00 €	-	3 898,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103698	907GLOB	0	05/10/2012	907-IMMO12-SYSTEME FIBRE POUR AMPLIFICATION	3 425,00 €	-	3 425,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103689	907GLOB	0	09/10/2012	907-IMMO12-LASER ACCORDABLE COLORADO	16 256,80 €	-	16 256,80 €	- €	21547000	n'existe plus
103691	907GLOB	0	12/10/2012	907-IMMO12-APPAREIL A CORINDON FRITTE+ACCESSOIRES	2 997,30 €	-	2 997,30 €	- €	21547000	n'existe plus
103724	907GLOB	0	12/10/2012	907-IMMO12-MICROCENTRIFUGEUSE EPPENDORF 5424R	3 700,00 €	-	3 700,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103690	907GLOB	0	16/10/2012	907-IMMO12-MULTIMETRE DIGITAL AT 220V	807,00 €	-	807,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103700	907GLOB	0	17/10/2012	907-IMMO12-ARMOIRE NEGATIVE ATEX 310L	1 575,00 €	-	1 575,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103701	907GLOB	0	17/10/2012	907-IMMO12-ARMOIRE POSITIVE 544L	1 627,50 €	-	1 627,50 €	- €	21547000	n'existe plus
103725	907GLOB	0	17/10/2012	907-IMMO12-ENSEMBLE DE STERILISAT*+ MICROCHIRURGIE	1 507,79 €	-	1 507,79 €	- €	21547000	n'existe plus
110851	907GLOB	0	17/10/2012	907-IMMO12-ENSEMBLE AUDIOVISUEL EPSON EBZ10000NL	12 409,29 €	-	12 409,29 €	- €	21887000	n'existe plus
103688	907GLOB	0	18/10/2012	907-IMMO12-SYSTEME D'AGITATION D'ECHANTILLON IMMUN	3 346,90 €	-	3 346,90 €	- €	21547000	n'existe plus
103702	907GLOB	0	22/10/2012	907-IMMO12-PORTOIRS CENTILES POUR 60 CAGES+ACCESSO	87 248,39 €	-	87 248,39 €	- €	21547000	n'existe plus
103703	907GLOB	0	22/10/2012	907-IMMO12-HOTTES DE CHANGE CSS EVO PLUS BLEUE-C	15 487,20 €	-	15 487,20 €	- €	21547000	n'existe plus
103704	907GLOB	0	22/10/2012	907-IMMO12-PORTOIR AERO COMPLET 60 CAGES ET ACCESS	15 692,42 €	-	15 692,42 €	- €	21547000	n'existe plus
103714	907GLOB	0	22/10/2012	907-IMMO12-ANALYSEUR TRANSCRIPTOMIQUE GENEATLAS	60 046,00 €	-	60 046,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103712	907GLOB	0	23/10/2012	902-IMMO12-INSTRUMENTATION OSCILLATION GUTM	4 470,65 €	-	4 470,65 €	- €	21547000	n'existe plus
103692	907GLOB	0	26/10/2012	907-IMMO12-OHMMETRE HAUTE RESISTANCE 4 VOIES	8 317,87 €	-	8 317,87 €	- €	21547000	n'existe plus
103713	907GLOB	0	26/10/2012	902-IMMO12-APPAREIL A ULTRASONS PORTATIF	8 997,87 €	-	8 997,87 €	- €	21547000	n'existe plus
110856	907GLOB	0	26/10/2012	907-IMMO12-VIDEOPROJECTEUR CASION 3000 LUMENS HDMI	1 044,05 €	-	1 044,05 €	- €	21887000	n'existe plus
103707	907GLOB	0	30/10/2012	907-IMMO12-CAPEUR DE PUISSANCE NRP-Z81 WIDEBAND	3 954,00 €	-	3 954,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103781	907GLOB	0	30/10/2012	907-IMMO12-ENSEMBLE DE FILTRES A HOTTE ANTARES	4 272,20 €	-	4 272,20 €	- €	21547000	n'existe plus
103711	907GLOB	0	31/10/2012	907-IMMO12-CORPS DE POMPE PM P03 941	1 722,00 €	-	1 722,00 €	- €	21547000	n'existe plus
109829	907GLOB	0	31/10/2012	907-IMMO12-BOITIER EXTERNE MONOVIE ULYS1 WINILAB	2 135,70 €	-	2 135,70 €	- €	21832800	n'existe plus
110859	907GLOB	0	31/10/2012	907-IMMO12-VIDEOPROJECTEUR CASIO JM 150A LED 3000	1 434,00 €	-	1 434,00 €	- €	21887000	n'existe plus
110857	907GLOB	0	06/11/2012	907-IMMO12-PHOTO Copieur SHARP MX-M452N ET ACCESSOI	5 004,77 €	-	5 004,77 €	- €	21887000	n'existe plus
103706	907GLOB	0	07/11/2012	907-IMMO12-FIBRE MONOMODE MAX350D/M + ACCESSOIRES	1 741,62 €	-	1 741,62 €	- €	21547000	n'existe plus
103709	907GLOB	0	07/11/2012	907-IMMO12-GEOPHYSIQUE ET CARTOGRAPHIE C128	10 650,00 €	-	10 650,00 €	- €	21547000	n'existe plus
109021	907GLOB	0	12/11/2012	907-IMMO12-SERVEUR AVEC PROCESSEUR INTEL E5 4650 5	26 100,00 €	-	26 100,00 €	- €	21832700	n'existe plus
103719	907GLOB	0	16/11/2012	907-IMMO12-MICROCENTRIFUGEUSE 5424	2 070,00 €	-	2 070,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103715	907GLOB	0	20/11/2012	907-IMMO12-FOUR GRAPHITE A ISOLATION	8 351,97 €	-	8 351,97 €	- €	21547000	n'existe plus
103723	907GLOB	0	20/11/2012	907-IMMO12-KIT DE PIPETAGE P1000G	1 219,00 €	-	1 219,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103716	907GLOB	0	23/11/2012	907-IMMO12-TOILES D'OMBRAGE A ECRAN THERMIQUE	6 563,48 €	-	6 563,48 €	- €	21547000	n'existe plus
103717	907GLOB	0	23/11/2012	907-IMMO12-REGULATEUR MAXICLIM NG008+SONDES/CELLUL	6 814,26 €	-	6 814,26 €	- €	21547000	n'existe plus
103718	907GLOB	0	23/11/2012	907-IMMO12-CREMAILLERE ACIER RIDDER 1200MM	2 362,34 €	-	2 362,34 €	- €	21547000	n'existe plus
100035	907GLOB	0	26/11/2012	907-IMMO12-LICENCE CST STUDIO SUITE	23 751,00 €	-	23 751,00 €	- €	20531000	n'existe plus
103722	907GLOB	0	26/11/2012	907-IMMO12-SUPPORT POUR CAGES 1285L	1 641,15 €	-	1 641,15 €	- €	21547000	n'existe plus
110110	907EHIC	0	26/11/2012	907-IMMO12-RAYONNAGE BIBLIOTHEQUE BUROFORM	3 920,00 €	-	3 920,00 €	- €	21847000	n'existe plus
103720	907GLOB	0	28/11/2012	907-IMMO12-CENTRIFUGEUSE DI-2010 AVEC POMPE E2M1.	8 000,00 €	-	8 000,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103739	907GLOB	0	29/11/2012	907-IMMO12-SEQUENCEUR	99 500,00 €	-	99 500,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103738	907GLOB	0	30/11/2012	907-IMMO12-POMPE UMP3-1 AVEC MICROMANIPULATEUR R/H	4 712,29 €	-	4 712,29 €	- €	21547000	n'existe plus
103745	907GLOB	0	30/11/2012	907-IMMO12-SYSTEME DE NETTOYAGE/STERILISATION UBAT	1 104,00 €	-	1 104,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103750	907GLOB	0	04/12/2012	907-IMMO12-SYSTEME SO ANALYSER USB	6 720,00 €	-	6 720,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103753	907GLOB	0	06/12/2012	907-IMMO12-FIBRE OPTIQUE DC-165-16 PASSIVE	1 780,00 €	-	1 780,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103755	907GLOB	0	06/12/2012	907-IMMO12-MICROPOSITIONNEUR MICROBLOCK 3-AXIS	1 712,08 €	-	1 712,08 €	- €	21547000	n'existe plus
103751	907GLOB	0	11/12/2012	907-IMMO12-THERMO-CYCLEUR VERITI 96W	9 500,02 €	-	9 500,02 €	- €	21547000	n'existe plus
103752	907GLOB	0	11/12/2012	907-IMMO12-LASER ET FILTRE ACCORDABLE	29 000,00 €	-	29 000,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103756	907GLOB	0	12/12/2012	907-IMMO12-ANALYSEUR METAUX LOURDS PORTABLE H	7 420,00 €	-	7 420,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103757	907GLOB	0	13/12/2012	907-IMMO12-CONTAINER D'AZOTE ARPEGE 70	4 823,22 €	-	4 823,22 €	- €	21547000	n'existe plus
109035	907GLOB	0	17/12/2012	907-IMMO12-ENSEMBLE MACBOOK PRO 13-15 + ACCESSOIRE	16 311,27 €	-	16 311,27 €	- €	21832700	n'existe plus

103758	907GLOB	0	18/12/2012	907-IMMO12-MATERIEL XPBERKOVICH TIP ET ACCESSOIRES	1 830,00 €	-	1 830,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103775	907GLOB	0	19/12/2012	907-IMMO12-ELECTROPORATEUR EPORATOR	2 150,00 €	-	2 150,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103777	907GLOB	0	19/12/2012	907-IMMO12-ADAPTATEUR D'IMPEDANCE AINN200W	1 433,40 €	-	1 433,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
103778	907GLOB	0	27/12/2012	907-IMMO12-MATERIEL ACQ. DONNEES USB-6343 XSERIES	2 804,40 €	-	2 804,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
103780	907GLOB	0	28/12/2012	907-IMMO12-GENERATEUR DE SIGNAUX SMB-B112	10 867,50 €	-	10 867,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
103964	907GLOB	0	01/01/2013	907-IMMO13-CONGELATEUR PREMIUM U570	9 950,00 €	-	9 950,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103820	907GLOB	0	02/01/2013	907-IMMO13-FOUR L3/11/P330	4 840,00 €	-	4 840,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103826	907GLOB	0	03/01/2013	907-IMMO13-GENERATEUR D'AZOTE CLAIND 40L/MIN	11 200,00 €	-	11 200,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103816	907GLOB	0	07/01/2013	907-IMMO13-POMPE AVEC COULEUR DE FIBRE OPTIQUE RE	56 228,00 €	-	56 228,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103818	907GLOB	0	07/01/2013	907-IMMO13-ANALYSEUR VISION CBA DE CELLULES AUTOMA	35 175,00 €	-	35 175,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103819	907GLOB	0	07/01/2013	907-IMMO13-MODULE D'OPTIQUE VISION FLUORESCENCE DA	2 447,20 €	-	2 447,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
103830	907GLOB	0	07/01/2013	907-IMMO13-EQUIPEMENT D'ANALYSE HPLC	4 067,99 €	-	4 067,99 €	-	€	21547000	n'existe plus
103838	907GLOB	0	08/01/2013	907-IMMO13-LASER DE POMPE VERDI G12 - G18	42 500,00 €	-	42 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103847	907GLOB	0	08/01/2013	907-IMMO13-SYSTEME AUTOMATISE DE SEQUENCAGE ION PG	25 672,00 €	-	25 672,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109062	907GLOB	0	09/01/2013	907-IMMO13-SYSTEME D'EXTENSION RESEAU / CAPACITES	148 700,00 €	-	148 700,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
103866	907GLOB	0	16/01/2013	907-IMMO13-MICROSCOPE A TUBE TRINOCULAIRE TYPE T	10 098,01 €	-	10 098,01 €	-	€	21547000	n'existe plus
103821	907GLOB	0	18/01/2013	907-IMMO13-CAMERA THERMIQUE PYROCAM PY-III-C-A-W	24 724,00 €	-	24 724,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103814	907GLOB	0	22/01/2013	907-IMMO13-MICROSCOPE HAUTE RESOLUTION 54MPX	40 000,00 €	-	40 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103817	907GLOB	0	22/01/2013	907-IMMO13-CENTRIFUGEUSE AMF20-24 ROTOR ANGLAIRE	919,00 €	-	919,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103867	907GLOB	0	24/01/2013	907-IMMO13-ANALYSEUR DE RESEAU VECTORIEL ZVA40	156 222,09 €	-	156 222,09 €	-	€	21547000	n'existe plus
103839	907GLOB	0	25/01/2013	907-IMMO13-OSCILLOSCOPE INFINIUM 20GHZ GSA/S 4CH	68 384,42 €	-	68 384,42 €	-	€	21547000	n'existe plus
103825	907GLOB	0	28/01/2013	907-IMMO13-ANALYSEUR DE RESEAU ET DE SPECTRE ZVL13	21 744,93 €	-	21 744,93 €	-	€	21547000	n'existe plus
103827	907GLOB	0	31/01/2013	907-IMMO13-RECEPTION DE DONNEES PHYSIOLOGIQUES IHM	10 000,00 €	-	10 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103829	907GLOB	0	31/01/2013	907-IMMO13-CREUSETS PLATINE	6 527,27 €	-	6 527,27 €	-	€	21547000	n'existe plus
103831	907GLOB	0	31/01/2013	907-IMMO13-REGULATEUR MODELE F-201DV/CV+ACCESSOIRE	3 740,00 €	-	3 740,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103832	907GLOB	0	31/01/2013	907-IMMO13-REGULATEUR MODELE F-201DV/CV+ACCESSOIRE	4 019,39 €	-	4 019,39 €	-	€	21547000	n'existe plus
100913	907GLOB	0	01/02/2013	907-IMMO13-CONTROLEUR WIFI MXS-WLC8 ET ACCESSOIRES	9 875,00 €	-	9 875,00 €	-	€	21511700	n'existe plus
103840	907GLOB	0	11/02/2013	907-IMMO13-TRANSMETTEUR DE COMBINAISON PTR 90	2 033,38 €	-	2 033,38 €	-	€	21547000	n'existe plus
103868	907GLOB	0	11/02/2013	907-IMMO13-ADAPTEUR DN16 POUR TRANSMETTEUR PTR 9	2 209,86 €	-	2 209,86 €	-	€	21547000	n'existe plus
103837	907GLOB	0	12/02/2013	907-IMMO13-EQUIPEMENT DE MESURE 3GPP LTE	1 675,75 €	-	1 675,75 €	-	€	21547000	n'existe plus
103833	907GLOB	0	18/02/2013	907-IMMO13-SYSTEME FUSION UV LH6/16	16 000,00 €	-	16 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103843	907GLOB	0	18/02/2013	907-IMMO13-ENSEMBLE PIPETAGE	1 276,00 €	-	1 276,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109054	907GLOB	0	25/02/2013	907-IMMO13-MAC PRO SERVEUR XEON W3565 + ACCESSOIRE	11 224,29 €	-	11 224,29 €	-	€	21832700	n'existe plus
103842	907GLOB	0	28/02/2013	907-IMMO13-ENSEMBLE HISTOLOGIE	980,00 €	-	980,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103834	907GLOB	0	04/03/2013	907-IMMO13-ECHOGRAPHE PORTABLE VQBT12 CARDIAC	35 953,18 €	-	35 953,18 €	-	€	21547000	n'existe plus
103845	907GLOB	0	05/03/2013	907-IMMO13-MICROSCOPIE PHOTONIQUE A MODULE VIDEO	3 120,00 €	-	3 120,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103850	907GLOB	0	05/03/2013	907-IMMO13-MINISTAT 230 CONTROLEUR PILOT ONE+ACC	6 493,90 €	-	6 493,90 €	-	€	21547000	n'existe plus
100368	907GLOB	0	06/03/2013	907-IMMO13-LOGICIEL BLOOMBERG TERMINAL	18 486,00 €	-	18 486,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
103846	907GLOB	0	13/03/2013	907-IMMO13-FREQUENCEUR 13GBPS 1:2 FANOUT	1 168,00 €	-	1 168,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103848	907GLOB	0	13/03/2013	907-IMMO13-ARMOIRE 652I -86°C SERIE 900	8 275,50 €	-	8 275,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
103853	907GLOB	0	14/03/2013	907-IMMO13-CENTRIFUGEUSE 5430 +ROTOR/ROTOR PCR	3 925,31 €	-	3 925,31 €	-	€	21547000	n'existe plus
103854	907GLOB	0	18/03/2013	907-IMMO13-FLUOROMETRE QUBIT 2.0	1 571,30 €	-	1 571,30 €	-	€	21547000	n'existe plus
103856	907GLOB	0	18/03/2013	907-IMMO13-AMPLIFICATEUR DERCHUEC 1303009	1 080,00 €	-	1 080,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103863	907GLOB	0	18/03/2013	907-IMMO13-BALANCE D'ANALYSE RADWAGAS310/C/2	895,00 €	-	895,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103873	907GLOB	0	19/03/2013	907-IMMO13-BIOANALYSEUR ELECTROPHORESE AGILENT	14 033,60 €	-	14 033,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
103857	907GLOB	0	20/03/2013	907-IMMO13-CONTROLEUR MICROFLUIDIQUE	13 514,70 €	-	13 514,70 €	-	€	21547000	n'existe plus
103869	907GLOB	0	20/03/2013	907-IMMO13-BOITE A GANTS MB-LABSTAR	23 027,75 €	-	23 027,75 €	-	€	21547000	n'existe plus
103858	907GLOB	0	21/03/2013	907-IMMO13-MATERIEL OPTIQUE SPECIAL OPTIC	4 942,53 €	-	4 942,53 €	-	€	21547000	n'existe plus
103862	907GLOB	0	21/03/2013	907-IMMO13-FILTRES OPTIQUES DICHROIQUES	2 844,00 €	-	2 844,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103852	907GLOB	0	22/03/2013	907-IMMO13-ENREGISTREUR LOCOMETRIX AVEC LOGICIEL	7 290,00 €	-	7 290,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103861	907GLOB	0	22/03/2013	907-IMMO13-MATERIEL DE DESINFECTATION PURELAB FLEX	5 741,10 €	-	5 741,10 €	-	€	21547000	n'existe plus

103855	907GLOB	0	25/03/2013	907-IMMO13-EQUIPEMENT D'HEBERGEMENT POUR RATS PCH	5 107,73 €	-	5 107,73 €	- €	21547000	n'existe plus
103889	907GLOB	0	25/03/2013	907-IMMO13-MICROSCOPE ELECTRONIQUE A BALAYAGE QUAN	260 503,00 €	-	260 503,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103874	907GLOB	0	26/03/2013	907-IMMO13-ANALYSEUR TD2000-2400MHZ	1 586,00 €	-	1 586,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103894	907GLOB	0	26/03/2013	907-IMMO13-MESUREUR DE PUISSANCE QTI165441	5 739,00 €	-	5 739,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103864	907GLOB	0	28/03/2013	907-IMMO13-AMPLIFICATEUR PROBE INIFIIMAX+ACCESSOIR	6 377,55 €	-	6 377,55 €	- €	21547000	n'existe plus
110878	907GLOB	0	28/03/2013	907-IMMO13-PHOTOCOPIEUR SHARP MX-264NSF+ACCESSOIRE	1 932,28 €	-	1 932,28 €	- €	21887000	n'existe plus
103860	907GLOB	0	29/03/2013	907-IMMO13-EQUIPEMENT DE CYTOMETRIE MUSE 0600-0450	10 012,05 €	-	10 012,05 €	- €	21547000	n'existe plus
103956	907GLOB	0	30/03/2013	907-IMMO13-MULTIPARAMETRE WTW 9430 SET B-3	2 786,28 €	-	2 786,28 €	- €	21547000	n'existe plus
103879	907GLOB	0	31/03/2013	907-IMMO13-ENSEMBLE MATERIEL DE GENERATION NI PXIE	34 181,16 €	-	34 181,16 €	- €	21547000	n'existe plus
103859	907GLOB	0	03/04/2013	907-IMMO13-CAMERA PHASEVIEW ZEECAM-200	9 000,00 €	-	9 000,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103865	907GLOB	0	05/04/2013	907-IMMO13-FIBRE MONOMODE MAX350D/M + ACCESSOIRES	1 683,14 €	-	1 683,14 €	- €	21547000	n'existe plus
103871	907GLOB	0	05/04/2013	907-IMMO13-STEREOMICROSCOPE LEICA EZ4 HD 10X	1 964,42 €	-	1 964,42 €	- €	21547000	n'existe plus
103870	907GLOB	0	11/04/2013	907-IMMO13-EQUIPEMENT STEPONERT	5 000,00 €	-	5 000,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103875	907GLOB	0	11/04/2013	907-IMMO13-LOGICIEL PYROMARK ASSAY DESIGN	1 398,75 €	-	1 398,75 €	- €	21547000	n'existe plus
109063	907GLOB	0	11/04/2013	907-IMMO13-ENSEMBLE MACBOOK PRO 13.3/15.4	14 584,12 €	-	14 584,12 €	- €	21832700	n'existe plus
103881	907GLOB	0	14/04/2013	907-IMMO13-MATERIELS OPTIQUES	3 330,00 €	-	3 330,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103934	907GLOB	0	18/04/2013	907-IMMO13-CONCENTRATEUR DE DONNEES EASYKIT 802.15	1 950,00 €	-	1 950,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103896	907GLOB	0	19/04/2013	907-IMMO13-PLAN DE TRAVAIL BANC DE MESURE	3 318,50 €	-	3 318,50 €	- €	21547000	n'existe plus
103935	907GLOB	0	19/04/2013	907-IMMO13-PLAN DE TRAVAIL BANC DE MESURE	2 686,62 €	-	2 686,62 €	- €	21547000	n'existe plus
103876	907GLOB	0	22/04/2013	907-IMMO13-SYSTEME DE DOSIMETRIE AVEC CHASSIS	9 971,60 €	-	9 971,60 €	- €	21547000	n'existe plus
103877	907GLOB	0	22/04/2013	907-IMMO13-CARTE POUR IMAGERIE POLARIMETRIQUE	2 000,00 €	-	2 000,00 €	- €	21547000	n'existe plus
104010	907GLOB	0	22/04/2013	907-IMMO13-MATERIEL POUR LA MICROSCOPIE PHOTONIQUE	14 912,00 €	-	14 912,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103878	907GLOB	0	06/05/2013	907-IMMO13-MESUREUR DE GRANDEUR ELECTRIQUE C8137-0	2 310,00 €	-	2 310,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103880	907GLOB	0	07/05/2013	907-IMMO13-BAIN A BILLES 6L X 1 DUTSCHER	837,00 €	-	837,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103883	907GLOB	0	13/05/2013	907-IMMO13-MODULE ECHANTILLONNEUR 50GHZ	16 720,00 €	-	16 720,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103888	907GLOB	0	13/05/2013	907-IMMO13-AUTOCLAVE BENCHTOP 23L	4 099,20 €	-	4 099,20 €	- €	21547000	n'existe plus
103890	907GLOB	0	13/05/2013	907-IMMO13-CONGELATEUR COFFRE MDF C8V1	6 403,60 €	-	6 403,60 €	- €	21547000	n'existe plus
103897	907GLOB	0	13/05/2013	907-IMMO13-MACHINE A GLACE IMS-40	1 792,56 €	-	1 792,56 €	- €	21547000	n'existe plus
103887	907GLOB	0	17/05/2013	907-IMMO13-SYSTEME DE LITHOGRAPHIE	21 200,00 €	-	21 200,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103882	907GLOB	0	21/05/2013	907-IMMO13-MICROBLOCK 4-AXIS LOW PROFILE	2 664,57 €	-	2 664,57 €	- €	21547000	n'existe plus
103884	907GLOB	0	21/05/2013	907-IMMO13-CARTE ELECTRONIQUE DE COMPTAGE PHOTONS	3 500,00 €	-	3 500,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103904	907GLOB	0	27/05/2013	907-IMMO13-EQUIPEMENT D'ANALYSE CHIMIQUE ICP OPTIQ	53 800,00 €	-	53 800,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103893	907GLOB	0	28/05/2013	907-IMMO13-MICRO-ULTRACENTRIFUGEUSE MX 120 + 230V	20 048,00 €	-	20 048,00 €	- €	21547000	n'existe plus
109077	907GLOB	0	29/05/2013	907-IMMO13-ORDINATEURS PRECISION T7600 N-SERIES	11 000,00 €	-	11 000,00 €	- €	21832700	n'existe plus
105718	907GLOB	0	07/06/2013	907-IMMO13-VEHICULE RENAULT ZOE LIFE CV-421-FG	13 613,29 €	-	13 613,29 €	- €	21827000	n'existe plus
103898	907GLOB	0	14/06/2013	907-IMMO13-INCUBATEUR BINDER C150	5 151,20 €	-	5 151,20 €	- €	21547000	n'existe plus
103885	907GLOB	0	18/06/2013	907-IMMO13-INCUBATEUR MICROBIOLOGIE	534,65 €	-	534,65 €	- €	21547000	n'existe plus
103886	907GLOB	0	18/06/2013	907-IMMO13-SYSTEME OBSERVATION MICROSCOPIQUE	6 727,00 €	-	6 727,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103916	907GLOB	0	18/06/2013	907-IMMO13-MATERIEL DE GENERATION TD2000-2400MHZ	1 596,00 €	-	1 596,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103908	907GLOB	0	20/06/2013	907-IMMO13-SYSTEME DE PRODUCTION D'EAU ULTRAPURE	3 924,80 €	-	3 924,80 €	- €	21547000	n'existe plus
103909	907GLOB	0	20/06/2013	907-IMMO13-CARTOUCHE DE PURIFICATION SMARTPAK DQ 3	505,00 €	-	505,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103910	907GLOB	0	20/06/2013	907-IMMO13-CARTOUCHE D'ULTRAFILTRATION BIOPAK	228,00 €	-	228,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103936	907GLOB	0	20/06/2013	907-IMMO13-MATERIEL PRINTER DMP 2831	35 420,00 €	-	35 420,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103944	907GLOB	0	21/06/2013	907-IMMO13-MATERIEL OPTOMECHANIQUE	1 050,60 €	-	1 050,60 €	- €	21547000	n'existe plus
103914	907GLOB	0	24/06/2013	907-IMMO13-AGITATEUR A PLATEFORME M1354-0001	1 600,00 €	-	1 600,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103915	907GLOB	0	24/06/2013	907-IMMO13-MICROBALANCE RADWAGMYA5/3Y + ACCESSOIRE	7 803,68 €	-	7 803,68 €	- €	21547000	n'existe plus
103924	907GLOB	0	25/06/2013	907-IMMO13-BATI DE GRAVURE IONIQUE REACTIVE (RIE)	113 800,00 €	-	113 800,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103952	907GLOB	0	26/06/2013	907-IMMO13-INSOLATEUR UV-KUB 2	10 500,00 €	-	10 500,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103913	907GLOB	0	28/06/2013	907-IMMO13- KIT SLIM FORM REPLENISHMENT	1 406,00 €	-	1 406,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103919	907GLOB	0	28/06/2013	907-IMMO13-SYSTEME DE PRODUCTION D'EAU ULTRAPURE Q	5 597,00 €	-	5 597,00 €	- €	21547000	n'existe plus
103920	907GLOB	0	28/06/2013	907-IMMO13-MICROPOSITIONNEMENT M-GP CUSTOM	7 304,00 €	-	7 304,00 €	- €	21547000	n'existe plus

103946	907GLOB	0	28/06/2013	907-IMMO13-LASER A FIBRE SIROCCO G20	84 500,00 €	-	84 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104028	907GLOB	0	30/06/2013	907-IMMO13-LASER POUR SEQUENCEUR	7 000,00 €	-	7 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103923	907GLOB	0	01/07/2013	907-IMMO13-AMPLIFICATEUR DE COURANT FEMTO DC 200MH	1 080,00 €	-	1 080,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103922	907GLOB	0	03/07/2013	907-IMMO13-SYSTEME DE POSITIONNEMENT PAR SATELLITE	22 515,84 €	-	22 515,84 €	-	€	21547000	n'existe plus
103933	907GLOB	0	11/07/2013	907-IMMO13-SYSTEME GENERATION D'IMPULSION FPG20	39 800,00 €	-	39 800,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103945	907GLOB	0	11/07/2013	907-IMMO13-DETECTEUR	11 264,00 €	-	11 264,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103938	907GLOB	0	12/07/2013	907-IMMO13-POMPE PH ROTARY VANE	1 969,65 €	-	1 969,65 €	-	€	21547000	n'existe plus
103939	907GLOB	0	12/07/2013	907-IMMO13-POMPE TURBO V81-T +ACCESOIRES	2 543,60 €	-	2 543,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
103950	907GLOB	0	16/07/2013	907-IMMO13-MILESTONE BILING	195 475,54 €	-	195 475,54 €	-	€	21547000	n'existe plus
103917	907GLOB	0	17/07/2013	907-IMMO13-ANALYSEUR DE RESEAU VECTORIEL	123 984,65 €	-	123 984,65 €	-	€	21547000	n'existe plus
103941	907GLOB	0	17/07/2013	907-IMMO13-TABLE OPTIQUE	3 612,92 €	-	3 612,92 €	-	€	21547000	n'existe plus
103943	907GLOB	0	17/07/2013	907-IMMO13-SOURCE LASER	4 183,20 €	-	4 183,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
103947	907GLOB	0	31/07/2013	907-IMMO13-COMPRESSEUR KAESER SX6	7 145,00 €	-	7 145,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103955	907GLOB	0	19/08/2013	907-IMMO13-MATERIEL D'ASPIRATION	1 560,00 €	-	1 560,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103953	907GLOB	0	20/08/2013	907-IMMO13-LAVE VAISSELLE SIEMENS	835,28 €	-	835,28 €	-	€	21547000	n'existe plus
103949	907GLOB	0	29/08/2013	907-IMMO13-MICROSCOPE	1 208,00 €	-	1 208,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103951	907GLOB	0	30/08/2013	907-IMMO13-SONDE ET CAPTEUR	14 060,19 €	-	14 060,19 €	-	€	21547000	n'existe plus
103963	907GLOB	0	30/08/2013	907-IMMO13-FOUR MTF 10/38/100	11 730,00 €	-	11 730,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103940	907GLOB	0	02/09/2013	907-IMMO13-LYOPHILISATEUR ET ACCESSOIRES	12 815,76 €	-	12 815,76 €	-	€	21547000	n'existe plus
105024	907CRYO	0	02/09/2013	907-IMMO13-RESERVOIR RECONDITIONNE	2 150,00 €	-	2 150,00 €	-	€	21557000	n'existe plus
103970	907GLOB	0	12/09/2013	907-IMMO13-BOL DE BROUYAGE+17BOULETS	1 746,10 €	-	1 746,10 €	-	€	21547000	n'existe plus
110884	907GLOB	0	19/09/2013	907-IMMO13-EQUIPEMENT SALLE D208 VISIO CONFERENCE	18 888,22 €	-	18 888,22 €	-	€	21887000	n'existe plus
103969	907GLOB	0	23/09/2013	907-IMMO13-SPIN COATER 150V3	3 200,00 €	-	3 200,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103993	907GLOB	0	23/09/2013	907-IMMO13-OBJECTIF LD EC EPIPLAN-NEOFLUAR	4 945,98 €	-	4 945,98 €	-	€	21547000	n'existe plus
104039	907GLOB	0	27/09/2013	907-IMMO13-MICROSPECTROMETRE RAMAN	145 064,00 €	-	145 064,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103997	907GLOB	0	30/09/2013	907-IMMO13-MICROSCOPE MULTIPHOTONIQUE	89 498,53 €	-	89 498,53 €	-	€	21547000	n'existe plus
103983	907GLOB	0	02/10/2013	907-IMMO13-ALIMENTATION/AFFICHAGE	1 183,50 €	-	1 183,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
103972	907GLOB	0	08/10/2013	907-IMMO13-POSTE DE SECURITE MICROBIOLOGIQUE 120CM	5 449,00 €	-	5 449,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103973	907GLOB	0	09/10/2013	907-IMMO13-PHYTOTRON HELIOS 600	9 662,00 €	-	9 662,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103985	907GLOB	0	11/10/2013	907-IMMO13-MICROCENTRIFUGEUSE	1 050,00 €	-	1 050,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103967	907GLOB	0	15/10/2013	907-IMMO13-BAIN MARIE 14L	795,84 €	-	795,84 €	-	€	21547000	n'existe plus
103966	907GLOB	0	22/10/2013	907-IMMO13-ETUVE UNIVERSELLE PARTIE C140	2 804,00 €	-	2 804,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103971	907GLOB	0	22/10/2013	907-IMMO13-TABLETTES VERRES TIROIRS PART C104	829,00 €	-	829,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103986	907GLOB	0	22/10/2013	907-IMMO13-INCUBATEUR CO2	10 491,60 €	-	10 491,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
103968	907GLOB	0	25/10/2013	907-IMMO13-MICROSCOPE INVERSE AE2000	2 239,29 €	-	2 239,29 €	-	€	21547000	n'existe plus
103984	907GLOB	0	29/10/2013	907-IMMO13-SPECTROFLUORIMETRE	99 000,00 €	-	99 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103974	907GLOB	0	31/10/2013	907-IMMO13-SPECTOMETRE	30 224,00 €	-	30 224,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103990	907GLOB	0	31/10/2013	907-IMMO13-GENERATEUR	7 992,80 €	-	7 992,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
103991	907GLOB	0	31/10/2013	907-IMMO13-RESPIROMETRE OXYGRAPH	3 690,00 €	-	3 690,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109158	907GLOB	0	31/10/2013	907-IMMO13-PLATEFORME ROBOTIQUE MODULAIRE	16 250,00 €	-	16 250,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
103994	907GLOB	0	04/11/2013	907-IMMO13-EXTRACTEUR COUPLEUR DE SIGNAUX HTE TENS	10 680,00 €	-	10 680,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103989	907GLOB	0	08/11/2013	907-IMMO13-LASER BRILLIANT B 1064NM	31 870,00 €	-	31 870,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103988	907GLOB	0	12/11/2013	907-IMMO13-OBJECTIF PLAN SLMPLN50X/0.45	1 703,52 €	-	1 703,52 €	-	€	21547000	n'existe plus
109193	907GLOB	0	12/11/2013	907-IMMO13-BAIE NETAPP DE STOCKAGE	40 668,80 €	-	40 668,80 €	-	€	21832700	n'existe plus
104001	907GLOB	0	13/11/2013	907-IMMO13-LASER FEMTOSECONDE COMPACT	78 000,00 €	-	78 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
100391	907GLOB	0	25/11/2013	907-IMMO13-LOGICIEL CST	23 751,00 €	-	23 751,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
104002	907GLOB	0	26/11/2013	907-IMMO13-MATERIEL OPTOELECTRONIQUE	6 630,00 €	-	6 630,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103998	907GLOB	0	27/11/2013	907-IMMO13-MASTERCYCLER NEXUS GRADIENT	5 135,00 €	-	5 135,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110890	907GLOB	0	29/11/2013	907-IMMO13-VIDEOPROJECTEUR	2 600,00 €	-	2 600,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
104000	907GLOB	0	02/12/2013	907-IMMO13-AGITATEUR INCUBATEUR DE PAILLASSE	3 650,00 €	-	3 650,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
103999	907GLOB	0	04/12/2013	907-IMMO13-TRANS BLOT TURBO	3 400,00 €	-	3 400,00 €	-	€	21547000	n'existe plus

104033	907GLOB	0	06/12/2013	907-IMMO13-EQUIPEMENT ELECTRONIQUE SCIENTIFIQUE	6 597,50 €	-	6 597,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
109191	907GLOB	0	09/12/2013	907-IMMO13-LOT DE MACBOOK PRO+ACCESSOIRES	29 944,32 €	-	29 944,32 €	-	€	21832700	n'existe plus
104011	907GLOB	0	10/12/2013	907-IMMO13-COMBINAISON DE FILTRES	1 222,00 €	-	1 222,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104034	907GLOB	0	12/12/2013	907-IMMO13-VALISE GENEACAPTURE G10	1 128,76 €	-	1 128,76 €	-	€	21547000	n'existe plus
104012	907GLOB	0	16/12/2013	907-IMMO13-POMPE TURBOMOLECULAIRE LEYBOLD	7 471,00 €	-	7 471,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104037	907GLOB	0	26/12/2013	907-IMMO13-MATERIEL DE GENERATION	9 902,00 €	-	9 902,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109211	907GLOB	0	06/01/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELLPRECISION T5610	5 773,00 €	-	5 773,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109212	907GLOB	0	06/01/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 15.4 ME294F/A+ACCESSOIRE	2 164,71 €	-	2 164,71 €	-	€	21832700	n'existe plus
109213	907GLOB	0	09/01/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 13.3 ME866F/A+ACCESSOIRES	6 388,57 €	-	6 388,57 €	-	€	21832700	n'existe plus
104060	907GLOB	0	15/01/2014	907-IMMO14-OSCILLOSCOPE MIXTE NUMERIQUE	22 840,00 €	-	22 840,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104062	907GLOB	0	15/01/2014	907-IMMO14-BACS RATS/COBAYES AVEC COUVERCLE INOX	4 292,29 €	-	4 292,29 €	-	€	21547000	n'existe plus
110907	907GLOB	0	16/01/2014	907-IMMO14-CAMERA SONY HXR NX30+ACCESSOIRES	1 862,00 €	-	1 862,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
100392	907GLOB	0	17/01/2014	907-IMMO14-LICENCE QAR ABAQUS 6 TOKEN TB2-ALC	6 122,47 €	-	6 122,47 €	-	€	20531000	n'existe plus
100399	907GLOB	0	17/01/2014	907-IMMO14-BASE DONNEES ADV ANALYTICS EUROPE	4 280,00 €	-	4 280,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
104064	907GLOB	0	17/01/2014	907-IMMO14-MAT DE GENERATION/RESEAU OPEN SOURCE	10 397,00 €	-	10 397,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
110906	907GLOB	0	22/01/2014	907-IMMO14-ENREGISTREUR NUMERIQUE 4CANAX	1 132,15 €	-	1 132,15 €	-	€	21887000	n'existe plus
104081	907GLOB	0	23/01/2014	907-IMMO14-CHARIOT D'ANESTHESIE	6 585,00 €	-	6 585,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
100393	907GLOB	0	24/01/2014	907-IMMO14-ABONNEMENT BANKSCOPE	2 850,00 €	-	2 850,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
104066	907GLOB	0	28/01/2014	907-IMMO14-EQUIPEMENT POUR L'EXPERIENCE ANIMAL	1 562,00 €	-	1 562,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109210	907GLOB	0	28/01/2014	907-IMMO14-BAIE NETAPP DE STOCKAGE+GARANTIE	19 608,68 €	-	19 608,68 €	-	€	21832700	n'existe plus
104059	907GLOB	0	29/01/2014	907-IMMO14-DETECTEUR INFRAROUGE	18 500,00 €	-	18 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104069	907GLOB	0	30/01/2014	907-IMMO14-CENTRIFUGEUR 5418R REFRIGEREE 230V	3 368,00 €	-	3 368,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109215	907GLOB	0	30/01/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ZBOOK15	843,26 €	-	843,26 €	-	€	21832700	n'existe plus
109218	907GLOB	0	30/01/2014	907-IMMO14-MIX SIMULATEUR PR APPLICATION ROBOTIQUE	1 948,33 €	-	1 948,33 €	-	€	21832700	n'existe plus
104061	907GLOB	0	31/01/2014	907-IMMO14-LOGICIEL ACTILIFE MONOPOSTE+ACCESSOIRES	2 016,00 €	-	2 016,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104068	907GLOB	0	31/01/2014	907-IMMO14-OBJECTIFS OPTIQUES LUMPLFLN60XW/1	5 751,15 €	-	5 751,15 €	-	€	21547000	n'existe plus
104078	907GLOB	0	31/01/2014	907-IMMO14-CAMERA FASTCAM AVEC OBJECTIF+MEMOIR	21 600,00 €	-	21 600,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109216	907GLOB	0	05/02/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE 9470M	849,00 €	-	849,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104067	907GLOB	0	07/02/2014	907-IMMO14-CAMERA 1280X1024 COULEUR	1 028,61 €	-	1 028,61 €	-	€	21547000	n'existe plus
109214	907GLOB	0	10/02/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE 8770W	1 546,77 €	-	1 546,77 €	-	€	21832700	n'existe plus
109226	907GLOB	0	12/02/2014	907-IMMO14-MACBOOK AIR 11.6 +ACCESSOIRES	1 236,67 €	-	1 236,67 €	-	€	21832700	n'existe plus
109227	907GLOB	0	12/02/2014	907-IMMO14-IMAC 21.5	1 150,00 €	-	1 150,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109225	907GLOB	0	13/02/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 13.3 ME865F/A+ACCESSOIRE	1 344,09 €	-	1 344,09 €	-	€	21832700	n'existe plus
109247	907GLOB	0	13/02/2014	907-IMMO14-MACBOOK AIR 13.3 MD761F/A+ACCESSOIRE	1 089,47 €	-	1 089,47 €	-	€	21832700	n'existe plus
104102	907GLOB	0	18/02/2014	907-IMMO14-COLONNES DE FILTRATION	3 603,70 €	-	3 603,70 €	-	€	21547000	n'existe plus
109221	907GLOB	0	18/02/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELLT3610 685W	1 316,00 €	-	1 316,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109223	907GLOB	0	20/02/2014	907-IMMO14-ORDI OPTIPLEX 9020 SMALL FORM FACTOR	819,00 €	-	819,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104074	907GLOB	0	21/02/2014	907-IMMO14-COLONNE CHROMATO	1 272,65 €	-	1 272,65 €	-	€	21547000	n'existe plus
104088	907GLOB	0	21/02/2014	907-IMMO14-TETE DE LASER	16 480,00 €	-	16 480,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
100400	907GLOB	0	24/02/2014	907-IMMO14-LOGICIELS D'IMAGERIE	6 288,00 €	-	6 288,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
104071	907GLOB	0	24/02/2014	907-IMMO14-MICRO ULTRACENTRIFUGEUSE REFRIGEREE	7 566,50 €	-	7 566,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
109217	907GLOB	0	25/02/2014	907-IMMO14-LASER SCANNER	4 446,70 €	-	4 446,70 €	-	€	21832700	n'existe plus
104087	907GLOB	0	26/02/2014	907-IMMO14-ION EXPRESS BARCODE ADAPTER+KIT	6 811,20 €	-	6 811,20 €	-	€	21547000	n'existe plus
104076	907GLOB	0	27/02/2014	907-IMMO14-PLATINES 3D MOTORISEES	6 823,69 €	-	6 823,69 €	-	€	21547000	n'existe plus
104082	907GLOB	0	27/02/2014	907-IMMO14-EXTENSION SYSTEME DE MESURE ACOUSTO	33 000,00 €	-	33 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104075	907GLOB	0	03/03/2014	907-IMMO14-BOITIER BNC INTEGRE A ALIMENTATION EXTE	2 742,64 €	-	2 742,64 €	-	€	21547000	n'existe plus
109228	907GLOB	0	03/03/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 15.4 ME239F/A+ACCESSOIRE	1 749,72 €	-	1 749,72 €	-	€	21832700	n'existe plus
104070	907GLOB	0	04/03/2014	907-IMMO14-MODULATEUR DE LASER ET DRIVERS	4 617,05 €	-	4 617,05 €	-	€	21547000	n'existe plus
104073	907GLOB	0	04/03/2014	907-IMMO14-DIFFRACTOMETRE DE RAYONS X	230 000,00 €	-	230 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109322	907GLOB	0	05/03/2014	907-IMMO14-MICROS-ORDINATEURS	2 521,03 €	-	2 521,03 €	-	€	21832700	n'existe plus
109249	907GLOB	0	07/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ELITEBOOK 9470	798,00 €	-	798,00 €	-	€	21832700	n'existe plus

104094	907GLOB	0	10/03/2014	907-IMMO14-CONGELATEUR VERTICAL PREMIUM U410 -86°C	6 550,00 €	-	6 550,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104080	907GLOB	0	12/03/2014	907-IMMO14-SYSTEME DE MICRO-POSITIONNEMENT NANOMAX	1 477,98 €	-	1 477,98 €	-	€	21547000	n'existe plus
104086	907GLOB	0	14/03/2014	907-IMMO14-CAMERA FLIR E50 240X180 PIXELS	4 455,00 €	-	4 455,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109231	907GLOB	0	14/03/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 13.3 ME865F/A+ACCESSOIRE	1 269,62 €	-	1 269,62 €	-	€	21832700	n'existe plus
104089	907GLOB	0	19/03/2014	907-IMMO14-MANOMETRE CAPACITIF ABSOLU BARATRON	1 789,55 €	-	1 789,55 €	-	€	21547000	n'existe plus
109284	907GLOB	0	19/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700	3 544,20 €	-	3 544,20 €	-	€	21832700	n'existe plus
104115	907GLOB	0	20/03/2014	907-IMMO14-CREUSET PLATINE AVEC BORDS RENFORCES	2 867,94 €	-	2 867,94 €	-	€	21547000	n'existe plus
109235	907GLOB	0	20/03/2014	907-IMMO14-ORDI DELL PRECISION T3610-MONITEUR 24	3 119,00 €	-	3 119,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109230	907GLOB	0	21/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700	2 439,00 €	-	2 439,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109232	907GLOB	0	21/03/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 13.3 ME865F/A+ACCESSOIRE	1 249,56 €	-	1 249,56 €	-	€	21832700	n'existe plus
109239	907GLOB	0	21/03/2014	907-IMMO14-MACBOOK AIR 11.6 MD712F/A	1 000,00 €	-	1 000,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109260	907GLOB	0	21/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ELITEBOOK REVO+ACCESSOIRES	1 650,17 €	-	1 650,17 €	-	€	21832700	n'existe plus
104083	907GLOB	0	24/03/2014	907-IMMO14-ANALYSEUR DE FAISCEAUX	1 690,00 €	-	1 690,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109244	907GLOB	0	26/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700	1 409,00 €	-	1 409,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
110909	907GLOB	0	26/03/2014	907-IMMO14-ECRAN SHARP LCD 50 +ACCESSOIRES	1 491,59 €	-	1 491,59 €	-	€	21887000	n'existe plus
104079	907GLOB	0	27/03/2014	907-IMMO14-ENCEINTE THERMIQUE TYPE WTL	21 000,00 €	-	21 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109250	907GLOB	0	27/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	803,00 €	-	803,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109251	907GLOB	0	28/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ZBOOK 15	866,00 €	-	866,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109252	907GLOB	0	28/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ZBOOK 15	836,00 €	-	836,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104091	907GLOB	0	31/03/2014	907-IMMO14-COMPOSANTS OPTIQUES PASSIFS	2 686,00 €	-	2 686,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104084	907GLOB	0	01/04/2014	907-IMMO14-SPECTROPHOTOMETRE IMAGEUR INFRAROUGE	98 000,00 €	-	98 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104090	907GLOB	0	01/04/2014	907-IMMO14-AMPLIFICATEUR	4 640,00 €	-	4 640,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109233	907GLOB	0	01/04/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE 8470P	882,00 €	-	882,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104092	907GLOB	0	04/04/2014	907-IMMO14-MICROTOME MOTORISE	18 286,00 €	-	18 286,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104093	907GLOB	0	04/04/2014	907-IMMO14-APPAREIL POUR FABRICATION DE COUTEAUX	6 050,00 €	-	6 050,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109253	907GLOB	0	04/04/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	921,00 €	-	921,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104096	907GLOB	0	07/04/2014	907-IMMO14-CENTRIFUGUEUSE 230V+ACCESSOIRES	12 562,38 €	-	12 562,38 €	-	€	21547000	n'existe plus
104110	907GLOB	0	07/04/2014	907-IMMO14-MICROPIPETTE EXTRUCTEUR	6 651,00 €	-	6 651,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109258	907GLOB	0	07/04/2014	907-IMMO14-MACBOOKPRO 13.3 MD101F/A+ACCESSOIRES	1 435,48 €	-	1 435,48 €	-	€	21832700	n'existe plus
109246	907GLOB	0	08/04/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 13.3 ME865F/A+ACCESSOIRES	1 386,42 €	-	1 386,42 €	-	€	21832700	n'existe plus
104097	907GLOB	0	11/04/2014	907-IMMO14-PERMEABILIMETRE A GAZ TYPE CEMBUREAU	14 400,00 €	-	14 400,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104100	907GLOB	0	11/04/2014	907-IMMO14-SPECTROMETRE COMPACT SILVER-NOVA	2 000,00 €	-	2 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104136	907GLOB	0	11/04/2014	907-IMMO14-SPECTROMETRE ACCESSOIRES	1 850,00 €	-	1 850,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104154	907GLOB	0	11/04/2014	907-IMMO14-SURESELECT XT CUSTOM	18 096,48 €	-	18 096,48 €	-	€	21547000	n'existe plus
109255	907GLOB	0	11/04/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE ZBOOK 15	843,00 €	-	843,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104103	907GLOB	0	15/04/2014	907-IMMO14-MODULE PSD C10443-04	1 340,00 €	-	1 340,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104153	907GLOB	0	15/04/2014	907-IMMO14-KIT REACTIFS SURESELECT	2 348,64 €	-	2 348,64 €	-	€	21547000	n'existe plus
109294	907GLOB	0	16/04/2014	907-IMMO14-ORDI ELITEBOOK REVO+ORDI ZBOOK 17	2 155,00 €	-	2 155,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104135	907GLOB	0	18/04/2014	907-IMMO14-REFLECTOMETRE 1310/1550 40/38DB	3 772,00 €	-	3 772,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104104	907GLOB	0	22/04/2014	907-IMMO14-MODULE POWER SUPPLY C7169	1 470,00 €	-	1 470,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104106	907GLOB	0	22/04/2014	907-IMMO14-MICRODEPLACEMENT 3AXES MOTORISE	1 984,09 €	-	1 984,09 €	-	€	21547000	n'existe plus
109256	907GLOB	0	22/04/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELLE PRECISION T5610	2 278,00 €	-	2 278,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109259	907GLOB	0	22/04/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700	875,00 €	-	875,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109261	907GLOB	0	22/04/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T5610	2 278,00 €	-	2 278,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109287	907GLOB	0	22/04/2014	907-IMMO14-IMAC 27 LED+ACCESSOIRES	2 078,94 €	-	2 078,94 €	-	€	21832700	n'existe plus
104105	907GLOB	0	23/04/2014	907-IMMO14-COMPOSANTS OPTIQUES PASSIFS	1 910,00 €	-	1 910,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109257	907GLOB	0	23/04/2014	907-IMMO14-ORDINATEURS DELLE PRECISION T1700	1 764,00 €	-	1 764,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109267	907GLOB	0	23/04/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ELITEBOOK 9470+ACCESSOIRES	1 035,00 €	-	1 035,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104113	907GLOB	0	24/04/2014	907-IMMO14-MODULES DE CONVERSION NON-LINEAIRE	28 800,00 €	-	28 800,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104107	907GLOB	0	29/04/2014	907-IMMO14-DIODE LASER	941,95 €	-	941,95 €	-	€	21547000	n'existe plus
109286	907GLOB	0	30/04/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ZBOOK 17	1 128,00 €	-	1 128,00 €	-	€	21832700	n'existe plus

104120	907GLOB	0	05/05/2014	907-IMMO14-SPECTROMETRE A FIBRE OPTIQUE	1 920,00 €	-	1 920,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109263	907GLOB	0	13/05/2014	907-IMMO14-MACBOOKPRO 15.3 +ACCESSOIRES	3 028,55 €	-	3 028,55 €	-	€	21832700	n'existe plus
104108	907GLOB	0	15/05/2014	907-IMMO14-SPECTROMETRE RAMAN	221 500,00 €	-	221 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104139	907GLOB	0	20/05/2014	907-IMMO14-ECRANS STIMULABLES MULTI SENSIBILITE	2 091,00 €	-	2 091,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104111	907GLOB	0	21/05/2014	907-IMMO14-EQUIPEMENT POUR CAPTEUR ZIGBEE	9 154,25 €	-	9 154,25 €	-	€	21547000	n'existe plus
109289	907GLOB	0	23/05/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700	822,00 €	-	822,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109288	907GLOB	0	27/05/2014	907-IMMO14-ORDI DELL PRECISION T1700+ACCESS	3 829,00 €	-	3 829,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104116	907GLOB	0	30/05/2014	907-IMMO14-ANALYSEUR	75 000,00 €	-	75 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104149	907GLOB	0	03/06/2014	907-IMMO14-MIXTAQMAN GEX 5X5ML+SONDES	1 911,74 €	-	1 911,74 €	-	€	21547000	n'existe plus
104114	907GLOB	0	09/06/2014	907-IMMO14-CANON A IONS	104 000,00 €	-	104 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104140	907GLOB	0	10/06/2014	907-IMMO14-CONTROLEUR PILOT ONE+ACCESSOIRES	2 986,82 €	-	2 986,82 €	-	€	21547000	n'existe plus
104121	907GLOB	0	17/06/2014	907-IMMO14-CELLULE TRIAXIALE&CONTROLEUR DE PRESSIO	79 500,00 €	-	79 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104122	907GLOB	0	17/06/2014	907-IMMO14-ENCEINTE THERMIQUE+GARANTIE	27 864,00 €	-	27 864,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104143	907GLOB	0	18/06/2014	907-IMMO14-CAMERA I-SPEED CONTROLLER DISPLAY	2 250,00 €	-	2 250,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109298	907GLOB	0	23/06/2014	907-IMMO14-ZBOOK 17	997,00 €	-	997,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104124	907GLOB	0	24/06/2014	907-IMMO14-SYSTEME D'ESSAI AXIAL TORSION	174 600,00 €	-	174 600,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104123	907GLOB	0	25/06/2014	907-IMMO14-BANC DE SCIAGE	10 268,50 €	-	10 268,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
104145	907GLOB	0	27/06/2014	907-IMMO14-AMPLIFICATEUR	59 000,00 €	-	59 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104147	907GLOB	0	27/06/2014	907-IMMO14-SELECTEUR D'IMPULSION ULTRA RAPIDE	6 725,00 €	-	6 725,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104144	907GLOB	0	30/06/2014	907-IMMO14-THERMOMIXER EPPENDORF+SMARTBLOCKS	2 999,57 €	-	2 999,57 €	-	€	21547000	n'existe plus
109300	907GLOB	0	02/07/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR OPTIPLEX 9020	2 060,00 €	-	2 060,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109301	907GLOB	0	02/07/2014	907-IMMO14-ORDINATEURS OPTIPLEX SMALL	3 894,00 €	-	3 894,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104150	907GLOB	0	11/07/2014	907-IMMO14-OUTILLAGE OPTIQUE	1 350,00 €	-	1 350,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104148	907GLOB	0	14/07/2014	907-IMMO14-AUTOMATE D'ANALYSES MEDICALES	16 445,00 €	-	16 445,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109305	907GLOB	0	15/07/2014	907-IMMO14-CAMERAS DOME FULL HD	1 095,49 €	-	1 095,49 €	-	€	21832700	n'existe plus
110918	907GLOB	0	18/07/2014	907-IMMO14-TAPIS ROULANT KETTLER TRACK EXPERIENCE	2 431,66 €	-	2 431,66 €	-	€	21887000	n'existe plus
109317	907GLOB	0	21/07/2014	907-IMMO14-MACBOOKPRO 13.3 +ACCESSOIRES	1 134,09 €	-	1 134,09 €	-	€	21832700	n'existe plus
104164	907GLOB	0	18/08/2014	907-IMMO14-CRYOTHERMOSTAT F34MA	3 686,00 €	-	3 686,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104158	907GLOB	0	27/08/2014	907-IMMO14-SPECTROMETRE	2 553,00 €	-	2 553,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104160	907GLOB	0	27/08/2014	907-IMMO14-PLATEFORME OPTIQUE 1200X600X25MM	1 019,88 €	-	1 019,88 €	-	€	21547000	n'existe plus
104163	907GLOB	0	27/08/2014	907-IMMO14-TABLE DE PLACEMENT CMS	10 730,00 €	-	10 730,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104159	907GLOB	0	28/08/2014	907-IMMO14-NANOMAX300	2 700,54 €	-	2 700,54 €	-	€	21547000	n'existe plus
104157	907GLOB	0	29/08/2014	907-IMMO14-MICROBALANCE	83 940,00 €	-	83 940,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109316	907GLOB	0	29/08/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 13.3 +15.4 +ACCESSOIRES	6 323,23 €	-	6 323,23 €	-	€	21832700	n'existe plus
109308	907GLOB	0	09/09/2014	907-IMMO14-IMAC 21.5 +ACCESSOIRES	1 070,94 €	-	1 070,94 €	-	€	21832700	n'existe plus
109319	907GLOB	0	12/09/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 13.3 +ACCESSOIRES	2 723,77 €	-	2 723,77 €	-	€	21832700	n'existe plus
109328	907GLOB	0	17/09/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700	847,00 €	-	847,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109320	907GLOB	0	18/09/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 15.4 +ACCESSOIRES	2 640,64 €	-	2 640,64 €	-	€	21832700	n'existe plus
104180	907GLOB	0	19/09/2014	907-IMMO14-PIECE POUR SEQUENCEUR	1 150,00 €	-	1 150,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104200	907GLOB	0	23/09/2014	907-IMMO14-CHAMBRE DE PULVERISATION	1 200,00 €	-	1 200,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109321	907GLOB	0	23/09/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	1 094,00 €	-	1 094,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
100401	907GLOB	0	25/09/2014	907-IMMO14-BASE DE DONNEES	10 000,00 €	-	10 000,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
100405	907GLOB	0	25/09/2014	907-IMMO14-BASE DE DONNEES AMADEUS	12 000,00 €	-	12 000,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
104181	907GLOB	0	25/09/2014	907-IMMO14-PIECE POUR CENTRIFUGEUSE	1 236,00 €	-	1 236,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109402	907GLOB	0	26/09/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ZBOOK 14	1 085,63 €	-	1 085,63 €	-	€	21832700	n'existe plus
109346	907GLOB	0	28/09/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	1 077,00 €	-	1 077,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104242	907GLOB	0	29/09/2014	907-IMMO14-SEQUENCAGE	40 800,00 €	-	40 800,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104215	907GLOB	0	30/09/2014	907-IMMO14-TURBOVAP LV	7 650,30 €	-	7 650,30 €	-	€	21547000	n'existe plus
109361	907GLOB	0	01/10/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ZBOOK 17	942,00 €	-	942,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104222	907GLOB	0	02/10/2014	907-IMMO14-MATERIEL OPTIQUE	14 936,78 €	-	14 936,78 €	-	€	21547000	n'existe plus
104179	907GLOB	0	03/10/2014	907-IMMO14-KIT DE CALIBRATION	1 515,00 €	-	1 515,00 €	-	€	21547000	n'existe plus

100409	907GLOB	0	06/10/2014	907-IMMO14-LICENCE QUERY ADVISOR+NTERIM	2 400,00 €	-	2 400,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
109347	907GLOB	0	07/10/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 15.4 +ACCESSOIRES	2 514,55 €	-	2 514,55 €	-	€	21832700	n'existe plus
104199	907GLOB	0	09/10/2014	907-IMMO14-MONOCROMATEUR MOTORISE	5 350,50 €	-	5 350,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
109331	907GLOB	0	09/10/2014	907-IMMO14-MACBOOK 13.3 +ACCESSOIRES	974,33 €	-	974,33 €	-	€	21832700	n'existe plus
104216	907GLOB	0	10/10/2014	907-IMMO14-AGITATEUR ORBITAL	1 354,05 €	-	1 354,05 €	-	€	21547000	n'existe plus
104217	907GLOB	0	10/10/2014	907-IMMO14-HOTTE CAPTAIR FLOW 391	3 100,00 €	-	3 100,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109350	907GLOB	0	13/10/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	1 463,35 €	-	1 463,35 €	-	€	21832700	n'existe plus
104232	907GLOB	0	15/10/2014	907-IMMO14-MATERIEL DE PREPARATION DES GAZS	6 738,60 €	-	6 738,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
104182	907GLOB	0	17/10/2014	907-IMMO14-RACK COMPLET POUR MESURE LASER	4 109,70 €	-	4 109,70 €	-	€	21547000	n'existe plus
104246	907GLOB	0	17/10/2014	907-IMMO14-AGITATEUR ORBITAL	3 584,45 €	-	3 584,45 €	-	€	21547000	n'existe plus
109351	907GLOB	0	17/10/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700	1 161,00 €	-	1 161,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109378	907GLOB	0	18/10/2014	907-IMMO14-ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 9020	3 261,00 €	-	3 261,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104202	907GLOB	0	20/10/2014	907-IMMO14-MESUREUR DE PUISSANCE	2 507,14 €	-	2 507,14 €	-	€	21547000	n'existe plus
109355	907GLOB	0	22/10/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700	999,00 €	-	999,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104218	907GLOB	0	23/10/2014	907-IMMO14-GENERATEUR FHG	6 415,00 €	-	6 415,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109358	907GLOB	0	23/10/2014	907-IMMO14-MACBOOK	12 297,67 €	-	12 297,67 €	-	€	21832700	n'existe plus
109356	907GLOB	0	27/10/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700+ACCESS	1 448,00 €	-	1 448,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109362	907GLOB	0	27/10/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ELITEBOOK 840+ACCESS	1 121,00 €	-	1 121,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
100411	907GLOB	0	28/10/2014	907-IMMO14-LICENCE IBM SPSS STATISTICS PREMIUM	1 492,00 €	-	1 492,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
104201	907GLOB	0	28/10/2014	907-IMMO14-KIT LIFI ELECTRONIQUE	2 092,57 €	-	2 092,57 €	-	€	21547000	n'existe plus
110925	907GLOB	0	31/10/2014	907-IMMO14-AUTOLAVEUSE BA 531D ECOFLEX	5 355,00 €	-	5 355,00 €	-	€	21887000	n'existe plus
109389	907GLOB	0	03/11/2014	907-IMMO14-TERRA-PC-M	1 927,50 €	-	1 927,50 €	-	€	21832700	n'existe plus
104203	907GLOB	0	05/11/2014	907-IMMO14-LUNETTES INFRA-ROUGE	1 702,50 €	-	1 702,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
104219	907GLOB	0	05/11/2014	907-IMMO14-MICROSCOPE STEREO	1 167,61 €	-	1 167,61 €	-	€	21547000	n'existe plus
104224	907GLOB	0	05/11/2014	907-IMMO14-CONTROLEUR DE DIODE LASER	3 458,88 €	-	3 458,88 €	-	€	21547000	n'existe plus
100921	907GLOB	0	07/11/2014	907-IMMO14-ONDULATEUR GALAXY 5500	13 580,00 €	-	13 580,00 €	-	€	21511700	n'existe plus
104223	907GLOB	0	07/11/2014	907-IMMO14-TAP OFF BARTH	10 435,00 €	-	10 435,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104238	907GLOB	0	07/11/2014	907-IMMO14-MIXEUR	903,60 €	-	903,60 €	-	€	21547000	n'existe plus
104279	907GLOB	0	07/11/2014	907-IMMO14-MISE A JOUR APPAREIL RHEO-TESTER	11 220,00 €	-	11 220,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109385	907GLOB	0	07/11/2014	907-IMMO14-MICRO ORDINATEURS	5 411,00 €	-	5 411,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
104227	907GLOB	0	11/11/2014	907-IMMO14-BIORUPTOR PICO SONICATION	15 500,00 €	-	15 500,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104213	907GLOB	0	12/11/2014	907-IMMO14-LYOPHILISATEUR COSMOS -85°	9 000,00 €	-	9 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104214	907GLOB	0	12/11/2014	907-IMMO14-POMPE A VIDE	1 000,00 €	-	1 000,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109377	907GLOB	0	12/11/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 13.3 +ACCESSOIRES	1 175,21 €	-	1 175,21 €	-	€	21832700	n'existe plus
109379	907GLOB	0	14/11/2014	907-IMMO14-IMAC 21.5 LED+ACCESSOIRES	1 056,92 €	-	1 056,92 €	-	€	21832700	n'existe plus
104233	907GLOB	0	18/11/2014	907-IMMO14-PROFILOMETRE A CONTACT	19 999,98 €	-	19 999,98 €	-	€	21547000	n'existe plus
104243	907GLOB	0	18/11/2014	907-IMMO14-ARMOIRE FORTE	1 186,50 €	-	1 186,50 €	-	€	21547000	n'existe plus
104276	907GLOB	0	19/11/2014	907-IMMO14-CONGELATEUR ARMOIRE G5216X	1 376,97 €	-	1 376,97 €	-	€	21547000	n'existe plus
104237	907GLOB	0	20/11/2014	907-IMMO14-MICROSCOPE DM18 UNIVERSEL	28 958,34 €	-	28 958,34 €	-	€	21547000	n'existe plus
104248	907GLOB	0	20/11/2014	907-IMMO14-CAMERA CMOS BEAMAGE 3.0	2 200,00 €	-	2 200,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109388	907CRIHAM	0	20/11/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO13.3 +ACCESSOIRES	974,33 €	-	974,33 €	-	€	21832700	n'existe plus
104226	907GLOB	0	26/11/2014	907-IMMO14-CAPTEURS ZIGBEE	2 227,00 €	-	2 227,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
104263	907GLOB	0	26/11/2014	907-IMMO14-POSTE DE SECURITE MICROBIOLOGIQUE	4 685,40 €	-	4 685,40 €	-	€	21547000	n'existe plus
109390	907GLOB	0	28/11/2014	907-IMMO14-MACBOOK AIR 13.3 +ACCESSOIRES	853,46 €	-	853,46 €	-	€	21832700	n'existe plus
109391	907GLOB	0	30/11/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	1 509,00 €	-	1 509,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109407	907GLOB	0	30/11/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ZBOOK 15	1 558,26 €	-	1 558,26 €	-	€	21832700	n'existe plus
104252	907GLOB	0	04/12/2014	907-IMMO14-APPAREIL D'EXTRACTION PAR SOLVANTS	44 791,69 €	-	44 791,69 €	-	€	21547000	n'existe plus
104277	907GLOB	0	05/12/2014	907-IMMO14-SYSTEME DE GENERATION D'ONDE	9 885,00 €	-	9 885,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
109410	907GLOB	0	08/12/2014	907-IMMO14-MACBOOK PRO 15.4 +ACCESSOIRES	11 155,69 €	-	11 155,69 €	-	€	21832700	n'existe plus
100420	907GLOB	0	02/02/2015	907-IMMO15-LICENCE FLOTTANTE RESEAU	6 170,00 €	-	6 170,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
100424	907LABX	0	17/03/2015	907-IMMO15-LICENCE	1 744,00 €	-	1 744,00 €	-	€	20531000	n'existe plus

100426	907GC2D	0	09/04/2015	907-IMMO15-TRNSYS17 LICENCE	4 115,00 €	-	4 115,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
109491	907EHIC	0	13/09/2015	907-IMMO15-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	839,68 €	-	839,68 €	-	€	21832700	n'existe plus
100438	907IRCER	0	04/12/2015	907-IMMO15-LICENCE PICOVIEW SOFWARE	4 657,50 €	-	4 657,50 €	-	€	20531000	n'existe plus
100443	907IRCER	0	23/02/2016	907-IMMO16-LICENCE ANSYS ACADEMIC RESEARCH	3 550,00 €	-	3 550,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
100446	907GLOB	0	16/03/2016	907-IMMO16-LICENCE MATLAB	900,00 €	-	900,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
109610	907CRIHAM	0	18/03/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ZBOOK 14G	808,73 €	-	808,73 €	-	€	21832700	n'existe plus
109609	907CRIHAM	0	20/03/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ELITEBOOK REVO	1 168,60 €	-	1 168,60 €	-	€	21832700	n'existe plus
100447	907HVAE	0	15/04/2016	907-IMMO16-LICENCE SERVEUR	10 158,00 €	-	10 158,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
100449	907NEURIT	0	18/04/2016	907-IMMO16-LICENCE MONOPOSTE ALAMUT VISUAL	3 580,00 €	-	3 580,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
100451	907GLOB	0	03/05/2016	907-IMMO16-LICENCE MATLAB	3 300,00 €	-	3 300,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
111579	907OMEGAH	0	12/04/2017	907-IMMO17-LICENCE VISILOG	4 500,00 €	-	4 500,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
111596	907XLIM	0	09/06/2017	907-IMMO17-LICENCE ACADEMIC	1 950,00 €	-	1 950,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
111620	907CRYO	0	28/08/2017	907-IMMO17-MACBOOK PRO 13	2 652,53 €	-	2 652,53 €	-	€	21832700	n'existe plus
111641	907XLIM	0	02/10/2017	907-IMMO17-LICENCE TCAD	2 230,00 €	-	2 230,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
111644	907OMEGAH	0	06/10/2017	907-IMMO17-LICENCE SPSS+EXTENSION AMOS	938,93 €	-	938,93 €	-	€	20531000	n'existe plus
111645	907OMEGAH	0	06/10/2017	907-IMMO17-LICENCE SPSS+EXTENSION AMOS	938,93 €	-	938,93 €	-	€	20531000	n'existe plus
111646	907OMEGAH	0	06/10/2017	907-IMMO17-LICENCE SPSS+EXTENSION AMOS	938,93 €	-	938,93 €	-	€	20531000	n'existe plus
111647	907OMEGAH	0	06/10/2017	907-IMMO17-LICENCE SPSS+EXTENSION AMOS	938,93 €	-	938,93 €	-	€	20531000	n'existe plus
111805	907OMEGAH	0	25/10/2017	907-IMMO17-LICENCES	1 085,00 €	-	1 085,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
111797	907OMEGAH	0	31/10/2017	907-IMMO17-LICENCE PRO FRENCH NODE LOCKED	1 336,00 €	-	1 336,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
111796	907OMEGAH	0	08/11/2017	907-IMMO17-LICENCE EDUCATION ET RECHERCHE	860,00 €	-	860,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
111819	907XLIM	0	22/11/2017	907-IMMO17-LICENCE CIRCUIT DESIGN	2 620,00 €	-	2 620,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
112201	907XRFE	0	04/05/2018	907-IMMO18-LICENCE MONOPOSTE	895,00 €	-	895,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
112267	907XLIM	0	22/05/2018	907-IMMO18-LICENCE ALIBRE DESIGN EXPERT	2 515,00 €	-	2 515,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
112405	907XSFR	0	07/09/2018	907-IMMO18-LICENCE ORIGIN PRO 2018	1 054,00 €	-	1 054,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
112397	907GC2D	0	12/09/2018	907-IMMO18-LICENCE MATLAB	3 780,00 €	-	3 780,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
113553	907CRIHAM	0	15/09/2020	907-IMMO20-ORDI PORT. MACBOOK PRO16 GAELLE TALLET	2 090,44 €	-	2 090,44 €	-	€	21832700	n'existe plus
114181	907EHIC	0	24/03/2021	907-IMMO21-ORDI M.MIKHAILOVA-EHIC	1 166,15 €	-	1 166,15 €	-	€	21832700	n'existe plus
114453	907EHIC	0	03/09/2021	907-IMMO21-ORDI H.AMRIT-EHIC	1 255,55 €	-	1 255,55 €	-	€	21832700	n'existe plus
114533	907EHIC	0	17/11/2021	907-IMMO21-MACBOOK PRO 13 - KOVACS HAZY	1 832,13 €	-	1 832,13 €	-	€	21832700	n'existe plus
103610	907IRCER	0	28/06/2012	907-IMMO12-BLOC GRAPHITE 2191 300 X 320 X 660 MM	1 947,00 €	-	1 947,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
111389	907IRCER	0	29/01/2013	907-IMMO13-MONITEURS 19	621,63 €	-	621,63 €	-	€	21557000	n'existe plus
111390	907IRCER	0	29/01/2013	907-IMMO13-PORTABLE LENOVO L530I3-2330	1 444,41 €	-	1 444,41 €	-	€	21557000	n'existe plus
111388	907IRCER	0	08/02/2013	907-IMMO13-PC BUREAU HP COMPAQ 6305 PRO SFF	1 516,00 €	-	1 516,00 €	-	€	21557000	n'existe plus
111392	907IRCER	0	11/04/2013	907-IMMO13-PC DE BUREAU HP COMPAQ 6305	2 124,99 €	-	2 124,99 €	-	€	21557000	n'existe plus
111393	907IRCER	0	18/10/2013	907-IMMO13-TABLETTES	258,58 €	-	258,58 €	-	€	21557000	N'existe plus
103996	907IRCER	0	08/11/2013	907-IMMO13-LOGICIEL D'ACQUISITION/TRAITEMT DE DONN	1 342,00 €	-	1 342,00 €	-	€	21547000	N'existe plus
104041	907CARMA	0	13/12/2013	907-IMMO13-CIBLE OR/PALLADIUM 57MMx0.1MM	801,00 €	-	801,00 €	-	€	21547000	n'existe plus
111413	907IRCER	0	06/01/2014	907-IMMO14-TABLETTE-ADAPTEUR STYLET	2 896,08 €	-	2 896,08 €	-	€	21557000	N'existe plus
109285	907IRCER	0	17/02/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ZBOOK 17+SOURIS	976,00 €	-	976,00 €	-	€	21832700	N'existe plus
109238	907IRCER	0	07/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700	920,00 €	-	920,00 €	-	€	21832700	N'existe plus
109242	907IRCER	0	21/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T3610 BASE CT	1 014,00 €	-	1 014,00 €	-	€	21832700	N'existe plus
109243	907IRCER	0	21/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEURS OPTIPLEX 9020	1 877,00 €	-	1 877,00 €	-	€	21832700	N'existe plus
109245	907IRCER	0	21/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEURS OPTIPLEX 9020 MINI TOWER	1 677,00 €	-	1 677,00 €	-	€	21832700	N'existe plus
111504	907IRCER	0	21/03/2014	907-IMMO14-STATION DE TRAVAIL MYNX 2600T	7 020,00 €	-	7 020,00 €	-	€	21831700	N'existe plus
109248	907IRCER	0	31/03/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE PROBOOK 640	961,53 €	-	961,53 €	-	€	21832700	N'existe plus
109254	907IRCER	0	04/04/2014	907-IMMO14-ORDINATEURS PORTABLE	3 063,00 €	-	3 063,00 €	-	€	21832700	N'existe plus
109283	907IRCER	0	09/04/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700	1 358,00 €	-	1 358,00 €	-	€	21832700	N'existe plus
104134	907IRCER	0	11/04/2014	907-IMMO14-PIECES DETACHEES POUR FOUR NABERTHERM	1 995,80 €	-	1 995,80 €	-	€	21547000	n'existe plus
111505	907IRCER	0	22/05/2014	907-IMMO14-PC BUREAU LENOVO M93 TOUR BUNDLE	1 719,40 €	-	1 719,40 €	-	€	21831700	N'existe plus
109344	907IRCER	0	26/09/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ZBOOK 15+ACCESSOIRES	1 235,79 €	-	1 235,79 €	-	€	21832700	N'existe plus

109401	907IRCER	0	26/09/2014	907-IMMO14-ORDINATEURS ZBOOK 14	1 791,37 €	-	1 791,37 €	-	€	21832700	n'existe plus
109352	907IRCER	0	11/10/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ZBOOK 15	867,26 €	-	867,26 €	-	€	21832700	n'existe plus
109353	907IRCER	0	13/10/2014	907-IMMO14-ORDINATEURS ELITEBOOK 840	2 000,00 €	-	2 000,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109359	907IRCER	0	27/10/2014	907-IMMO14-ORDINATEUR ELITEBOOK 820+ACCESS	1 225,53 €	-	1 225,53 €	-	€	21832700	n'existe plus
109426	907IRCER	0	10/02/2015	907-IMMO15-ORDINATEUR DELL PRECISION T1700	1 072,00 €	-	1 072,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109423	907IRCER	0	12/02/2015	907-IMMO15-MACBOOK PRO 15.4 +ACCESSOIRES	2 048,08 €	-	2 048,08 €	-	€	21832700	n'existe plus
104304	907IRCER	0	05/03/2015	907-IMMO15-CYLINDRE POUR RHEO-TESTER + PISTON	1 845,00 €	-	1 813,15 €	-	31,85 €	21547000	n'existe plus
111416	907IRCER	0	09/03/2015	907-IMMO15-VIDEOPROJ. INTERACTIF+TABLEAU CLASSIQUE	1 397,00 €	-	1 397,00 €	-	€	21557000	n'existe plus
111417	907IRCER	0	09/03/2015	907-IMMO15-PORTABLE MACBOOK	3 545,52 €	-	3 545,52 €	-	€	21557000	n'existe plus
111506	907IRCER	0	17/03/2015	907-IMMO15-STATION DE TRAVAIL-PROCESS-CARTE GRAPH	3 338,46 €	-	3 338,46 €	-	€	21831700	n'existe plus
111418	907IRCER	0	25/03/2015	907-IMMO15-IPAD ADAPTATEUR-STYLET	1 871,52 €	-	1 871,52 €	-	€	21557000	n'existe plus
109475	907IRCER	0	24/06/2015	907-IMMO15-ORDINATEUR OPTIPLEX 9020	1 033,00 €	-	1 033,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109492	907IRCER	0	11/09/2015	907-IMMO15-ORDINATEURS OPTIPLEX 9020	5 005,00 €	-	5 005,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109493	907IRCER	0	11/09/2015	907-IMMO15-ORDINATEUR DELL PRECISION TOWER 5810	1 523,00 €	-	1 523,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109514	907IRCER	0	20/09/2015	907-IMMO15-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	1 029,81 €	-	1 029,81 €	-	€	21832700	n'existe plus
109507	907IRCER	0	22/09/2015	907-IMMO15-ORDINATEUR OPTIPLEX 9020	836,00 €	-	836,00 €	-	€	21832700	n'existe plus
109508	907IRCER	0	22/09/2015	907-IMMO15-MACBOOK AIR 13.3+ACCESSOIRES	1 611,63 €	-	1 611,63 €	-	€	21832700	n'existe plus
109509	907IRCER	0	25/09/2015	907-IMMO15-ORDINATEUR ZBOOK 15	926,39 €	-	926,39 €	-	€	21832700	n'existe plus
109520	907IRCER	0	16/10/2015	907-IMMO15-ORDINATEUR PROBOOK 650	956,67 €	-	956,67 €	-	€	21832700	n'existe plus
109560	907CARMA	0	18/10/2015	907-IMMO15-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	970,98 €	-	970,98 €	-	€	21832700	n'existe plus
109530	907IRCER	0	26/10/2015	907-IMMO15-ORDINATEUR PROBOOK 650	956,67 €	-	956,67 €	-	€	21832700	n'existe plus
100440	907IRCER	0	09/11/2015	907-IMMO15-TERMINAL PORTABLE	1 380,00 €	-	1 380,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
111434	907IRCER	0	13/11/2015	907-IMMO15-PROJECTEUR	1 482,00 €	-	1 482,00 €	-	€	21557000	n'existe plus
100438	907IRCER	0	04/12/2015	907-IMMO15-LICENCE PICOVIEW SOFTWARE	4 657,50 €	-	4 657,50 €	-	€	20531000	n'existe plus
104559	907CARMA	0	10/12/2015	907-IMMO15-TUBES CERAMIQUE	6 945,00 €	-	6 292,36 €	-	652,64 €	21547000	n'existe plus
111437	907IRCER	0	18/12/2015	907-IMMO15-STATION TRAVAIL HP ZBOOK	1 700,60 €	-	1 700,60 €	-	€	21557000	n'existe plus
100443	907IRCER	0	23/02/2016	907-IMMO16-LICENCE ANSYS ACADEMIC RESEARCH	3 550,00 €	-	3 550,00 €	-	€	20531000	n'existe plus
111501	907IRCER	0	24/02/2016	907-IMMO16-MACHINE AUTOMATIQUE SAECO AULI	1 798,80 €	-	1 573,54 €	-	225,26 €	21558000	n'existe plus
109607	907CARMA	0	28/02/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR PROBOOK 650	964,30 €	-	964,30 €	-	€	21832700	n'existe plus
109597	907IRCER	0	29/02/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ELITEBOOK 820G+ACCESSOIRES	1 237,53 €	-	1 237,53 €	-	€	21832700	n'existe plus
109606	907CARMA	0	01/03/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	1 105,15 €	-	1 105,15 €	-	€	21832700	n'existe plus
109614	907IRCER	0	29/03/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ELITEBOOK FOLI	1 262,50 €	-	1 262,50 €	-	€	21832700	n'existe plus
104740	907CARMA	0	31/03/2016	907-IMMO16-STANDARD DE MICROSCOPIE	4 200,00 €	-	3 677,47 €	-	522,53 €	21547000	n'existe plus
109628	907IRCER	0	23/04/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ELITEBOOK 840+ACCESSOIRES	1 877,52 €	-	1 877,52 €	-	€	21832700	n'existe plus
111494	907IRCER	0	10/05/2016	907-IMMO16-EQUIPEMENTS SALLES INFORMATIQUES	45 465,60 €	-	45 465,60 €	-	€	21557000	n'existe plus
104747	907CARMA	0	21/06/2016	907-IMMO16-STANDARD AFM	2 071,00 €	-	1 766,82 €	-	304,18 €	21547000	n'existe plus
109679	907IRCER	0	21/09/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ELITEBOOK FOLI	4 075,89 €	-	4 075,89 €	-	€	21832700	n'existe plus
109688	907IRCER	0	27/09/2016	907-IMMO16-MACBOOK PRO 13.3	1 995,51 €	-	1 995,51 €	-	€	21832700	n'existe plus
109689	907IRCER	0	27/09/2016	907-IMMO16-TABLETTE 1012	930,78 €	-	930,78 €	-	€	21832700	n'existe plus
109700	907IRCER	0	07/10/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ELITEBOOK FOLI	1 270,34 €	-	1 270,34 €	-	€	21832700	n'existe plus
109701	907IRCER	0	07/10/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	957,80 €	-	957,80 €	-	€	21832700	n'existe plus
111488	907IRCER	0	10/10/2016	907-IMMO16-PORTABLE	1 462,80 €	-	1 462,80 €	-	€	21557000	n'existe plus
109749	907IRCER	0	11/10/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ZBOOK 15	1 104,24 €	-	1 104,24 €	-	€	21832700	n'existe plus
111487	907IRCER	0	11/10/2016	907-IMMO16-PORTABLE	1 966,62 €	-	1 966,62 €	-	€	21557000	n'existe plus
109747	907CARMA	0	13/10/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	987,40 €	-	987,40 €	-	€	21832700	n'existe plus
109748	907CARMA	0	13/10/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ELITEBOOK 840	851,75 €	-	851,75 €	-	€	21832700	n'existe plus
109740	907IRCER	0	22/10/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ZBOOK 15	1 326,86 €	-	1 326,86 €	-	€	21832700	n'existe plus
109741	907IRCER	0	22/10/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR ZBOOK 15	1 232,36 €	-	1 232,36 €	-	€	21832700	n'existe plus
109771	907CARMA	0	05/11/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR DELL PRECISION 5810	3 641,11 €	-	3 641,11 €	-	€	21832700	n'existe plus
109769	907IRCER	0	12/11/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR PROBOOK 650	880,04 €	-	880,04 €	-	€	21832700	n'existe plus
109767	907IRCER	0	05/12/2016	907-IMMO16-ORDINATEUR DELL PRECISION 7810	7 937,88 €	-	7 937,88 €	-	€	21832700	n'existe plus

111671	907CARMA	0	07/04/2017	907-IMMO17-ORDINATEUR DELL PRECISION 3620	976,00 €	- 976,00 €	- €	21832700	n'existe plus
111672	907IRCER	0	10/04/2017	907-IMMO17-ORDINATEUR DELL PRECISION T7910	4 597,08 €	- 4 597,08 €	- €	21832700	n'existe plus
111631	907IRCER	0	19/09/2017	907-IMMO17-MACBOOK PRO 13	2 600,26 €	- 2 600,26 €	- €	21832700	n'existe plus
111673	907IRCER	0	26/09/2017	907-IMMO17-ORDINATEUR DELL PRECISION 7910 TOUR	8 982,28 €	- 8 982,28 €	- €	21832700	n'existe plus
111988	907IRCER	0	19/11/2017	907-IMMO17-ORDINATEUR DELL LATITUDE 5480	1 123,80 €	- 1 123,80 €	- €	21832700	n'existe plus
112142	907IRCER	0	01/01/2018	907-IMMO18-ORDINATEUR DELL LATITUDE 7480	1 514,04 €	- 1 514,04 €	- €	21832700	N'existe plus
112144	907IRCER	0	01/01/2018	907-IMMO18-ORDINATEUR DELL LATITUDE 5480	3 608,12 €	- 3 608,12 €	- €	21832700	N'existe plus
112174	907IRCER	0	27/02/2018	907-IMMO18-IPAD PRO	1 180,22 €	- 1 180,22 €	- €	21832700	N'existe plus
112295	907IRCER	0	21/03/2018	907-IMMO18-ORDINATEUR DELL LATITUDE 5285	1 199,40 €	- 1 199,40 €	- €	21832700	N'existe plus
112395	907CARMA	0	28/05/2018	907-IMMO18-LOT DE PORTES ECHANTILLON	2 754,00 €	- 1 816,89 €	937,11 €	21547000	N'existe plus
112323	907CARMA	0	05/07/2018	907-IMMO18-ORDINATEUR DELL LATITUDE 5590	843,30 €	- 843,30 €	- €	21832700	N'existe plus
112303	907IRCER	0	17/07/2018	907-IMMO18-MACBOOK AIR 13	1 363,49 €	- 1 363,49 €	- €	21832700	N'existe plus
112486	907IRCER	0	06/12/2018	907-IMMO18-ORDINATEUR DELL PRECISION 5530	2 182,08 €	- 2 182,08 €	- €	21832700	N'existe plus
112626	907IRCER	0	01/01/2019	907-IMMO19-ORDINATEUR PRECISION 5530	2 424,24 €	- 2 424,24 €	- €	21832700	N'existe plus
112652	907IRCER	0	01/01/2019	907-IMMO19-ORDINATEUR LATITUDE 7490	1 048,30 €	- 1 048,30 €	- €	21832700	N'existe plus
112642	907IRCER	0	14/01/2019	907-IMMO19-MACBOOK PRO 15	2 910,84 €	- 2 910,84 €	- €	21832700	N'existe plus
112802	907IRCER	0	14/03/2019	907-IMMO19-ORDINATEUR MOBILE PRECISION 7530	3 371,94 €	- 3 371,94 €	- €	21832700	N'existe plus
112924	907IRCER	0	25/04/2019	907-IMMO19-ORDINATEUR DELL LATITUDE 5590	2 013,28 €	- 2 013,28 €	- €	21832700	N'existe plus
112796	907CARMA	0	02/05/2019	907-IMMO19-ORDINATEUR LATITUDE 5590	1 206,00 €	- 1 206,00 €	- €	21832700	N'existe plus
114365	907IRCER	0	12/03/2021	907-IMMO21-SERVBIOSINSTALL2 MISE EN SERVICE INCUBA	250,00 €	- 95,21 €	154,79 €	21547000	N'existe plus
114713	907IRCER	0	02/12/2021	907-IMMO21-MASTER MIX QPCR	1 225,00 €	- 377,57 €	847,43 €	21547000	N'existe plus
115886	907CARMA	0	20/01/2023	907-IMMO23-RESERVOIR DE PLATINE 1G	2 325,60 €	- 453,01 €	1 872,59 €	21547000	n'existe plus
111648	907E2LIM	0	29/09/2017	907-IMMO17-MULTIPARAMETRE WIRLESS	3 401,00 €	- 2 468,29 €	932,71 €	21547000	N'existe plus
114725	907E2LIM	0	09/12/2021	907-IMMO21-ECRAN VIEW SONIC	1 831,25 €	- 1 121,83 €	709,42 €	21887000	N'existe plus
105699	913SCADMIN	0	17/06/2005	913-VOITURE PEUGEOT 607 PRESIDENT	23 000,00 €	-23 000,00 €	0,00 €	21827000	N'EXISTE PLUS
109273	913SCADMIN	0	13/05/2014	913-IMMO14-ELITEBOOK 810 CONFIG 1 C.CORBEL	1 111,30 €	-1 111,30 €	0,00 €	21832700	N'EXISTE PLUS
109274	913SCADMIN	0	30/04/2014	913-IMMO14-ZBOOK 17 CONFIG 2 (S.BRUNET)	1 231,44 €	-1 231,44 €	0,00 €	21832700	N'EXISTE PLUS
109277	913SCADMIN	0	28/01/2014	913-IMMO14-ORDINATEUR PORTABLE POUR V.JOLYS	1 636,44 €	-1 636,44 €	0,00 €	21832700	N'EXISTE PLUS
110244	913SCADMIN	0	16/03/2011	913-IMMO11-SYST.CONFERENCE ET AFFICHAGE (CONSEIL)	27 597,81 €	-27 597,81 €	0,00 €	21887000	N'EXISTE PLUS
110822	913SCPCM	0	25/11/2011	906-IMMO11-VIDEOPROJECTEUR CASIO	1 288,12 €	-1 288,12 €	0,00 €	21887000	N'EXISTE PLUS
110950	913SCADMIN	0	31/08/2015	913-IMMO15-SYSTEME DE VISIO CONFERENCE	2 221,78 €	-2 221,78 €	0,00 €	21887000	N'EXISTE PLUS
112098	913SCADMIN	0	09/04/2018	913-IMMO18-PORTABLES MACBOOK POUR SOPHIE GEOFFRE	2 055,04 €	-2 055,04 €	0,00 €	21832700	N'EXISTE PLUS
112544	913SCPCM	0	27/10/2018	913-IMMO18-ORDI PORTABLE SERGE VERDEYME	1 978,13 €	-1 978,13 €	0,00 €	21832700	N'EXISTE PLUS
112555	913SCADMIN	0	07/12/2018	913-IMMO18-VIDEOPROJECTEUR SALLE DE BUREAU	979,07 €	-979,07 €	0,00 €	21887000	N'EXISTE PLUS
112781	913SCPCM	0	13/02/2019	913-IMMO19-VISIOCONFERENCE AVER EVC 130P	4 082,36 €	-4 082,36 €	0,00 €	21887000	N'EXISTE PLUS
112784	913SCPCM	0	01/01/2019	913-IMMO19-MACBOOK 12" GRIS SIDERAL LOIC ARTIAGA	1 654,18 €	-1 654,18 €	0,00 €	21832700	N'EXISTE PLUS
113320	913SCADMIN	0	30/01/2020	913-IMMO20-PORTABLES MACBOOK M.SENIMON	2 316,38 €	-2 316,38 €	0,00 €	21832700	N'EXISTE PLUS
113365	913SCADMIN	0	26/05/2020	913-IMMO20-MACBOOK PRO 13 GRIS C.HOSCAR DGS	2 164,03 €	-2 164,03 €	0,00 €	21832700	N'EXISTE PLUS
TOTAL					28 357 333,99 €				

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;
Vu la convention TACTIC,
Vu la convention de reversement UL/UP du 11 mai 2021
Vu le décret GBCP.

Délibération enregistrée sous le numéro : **727/2025/DAF**
Conseil d'administration du 18 décembre 2025

Sujet : Projet TACTIC - Amendement n°2 à la convention de reversement conclue entre l'Université de Poitiers et l'Université de Limoges pour l'action « Ecole Universitaire de Recherche », projet « TACTIC »

Contexte

Le projet EUR TACTIC se déploie dans deux universités : l'Université de Limoges, ci-après dénommée « UL », dans sa Faculté des Sciences et Techniques - 6 parcours de Master - et l'Université de Poitiers, ci-après dénommée « UP », dans sa Faculté des Sciences Fondamentales et appliquées - 2 parcours de Master. Dans ce cadre et depuis le début du projet, l'Université de Poitiers est amenée à réaliser des dépenses, pour le compte de l'Université de Limoges, puis à les refacturer.

Les dépenses éligibles à ces reversements sont listées dans la convention de reversement du 11 mai 2021 et son avenant n°1 du 6 février 2024.

Dans le cadre du développement du lien formation-recherche avec les laboratoires Xlim et IRCER, l'EUR TACTIC finance, après appel à projet, une dizaine de stages de niveau Master 2 depuis l'année universitaire 2024-2025. Le laboratoire Xlim étant un laboratoire multisite, deux étudiants ont été accueillis au printemps 2025 sur les sites d'Angoulême et Poitiers, donc sur le périmètre de l'Université de Poitiers. Les services généraux du laboratoire Xlim ont alerté sur l'impossibilité de verser des gratifications financées par un budget appartenant à l'Université de Limoges à des stagiaires sous convention de stage Université de Poitiers.

Une solution provisoire a été mise en place, ce qui a mis en évidence la nécessité de modifier la convention de reversement UL/UP afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Il est à noter que les équipes pédagogiques de l'UP et de l'UL avaient noté d'autres difficultés de gestion avant même le lancement des stages de Master 2.

A la suite d'une réunion des équipes des deux universités le 26 septembre 2025, une liste de nouvelles catégories de dépenses que l'Université de Poitiers souhaite pouvoir engager a été établie.

Nouvelles dispositions : nouvelles dépenses éligibles

Le projet d'avenant n°2 à la convention de reversement prévoit que l'Université de Poitiers pourra engager puis demander le reversement par l'Université de Limoges des dépenses suivantes :

- Gratifications des stages financés par l'EUR pour les stagiaires sous convention de stage avec l'Université de Poitiers ;

- Achat de matériels pédagogiques dans la limite de 5000 € par exercice et sous réserve de validation du Responsable scientifique et Technique de l'EUR ;
- Frais de mission et de réceptions dans le cadre d'organisation de conférences, Master class... ciblant les formations des étudiants inscrits dans les parcours de l'EUR, dans la limite de 1 500 € par exercice et sous réserve de validation du Responsable scientifique et Technique de l'EUR ;
- Frais d'inscription aux certifications en langue (TOEIC, CLES) des étudiants de Master 2 de l'EUR inscrits dans un parcours de l'Université de Poitiers.

Les dépenses engagées à ce titre par l'UP seront reversées par l'UL selon les modalités en vigueur dans la convention de reversement du 11 mai 2021 et son avenant n°1 du 6 février 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de statuer sur ce projet de délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Delibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

CONVENTION DE REVERSEMENT
Action : Ecole Universitaire de Recherche
Projet : TACTIC
Avenant n°2

ENTRE

L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel situé 33 rue François Mitterrand - 87032 LIMOGES Cedex, SIRET n° 198 706 699 00321, Code APE 8542 Z, représentée par Monsieur Vincent JOLIVET, son Président,

Ci-après dénommée « UNILIM »,

ET

L'UNIVERSITE DE POITIERS

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel situé 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9, SIRET n° 198 608 564 00375, Code APE8542Z, représentée par Madame Virginie LAVAL, sa Présidente,

Ci-après dénommée « l'UP »,

UNILIM et l'UP sont ci-après conjointement désignées par « PARTIES » et individuellement par « PARTIE ».

Vu la convention attributive d'aide n° ANR-18-EURE-0017 conclue entre l'ANR et UNILIM relative aux modalités de financement et d'organisation du projet TACTIC, labellisé en vague 2 au titre de l'action « Ecole Universitaire de Recherche », ci-après dénommée « la Convention ANR » ;

Vu la convention de reversement conclue entre l'UP et UNILIM relative aux cadre et modalités de réalisation du projet TACTIC et son avenant N°1, ci-après dénommée « la Convention initiale ».

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

L'avenant n°2 à la convention initiale signée le 11 mai 2021 a pour objet de modifier les dispositions prévues en son article 5 : « Budget & dépenses éligibles » afin d'intégrer de nouvelles dépenses éligibles.

ARTICLE 2 – BUDGET & DEPENSES ELIGIBLES

Article 2.1 : Gratifications de stage (article 5.6 suivant convention initiale)

Dans le cadre des « Initiatives sur le lien Formation/Recherche », l'EUR TACTIC soutient des stages de niveau Master 2 ciblant des projets exploratoires et multipartenaires à l'échelle locale et nationale ou ciblant des partenariats internationaux. L'EUR prend à sa charge les gratifications de stage.

Lorsque le stagiaire est accueilli au sein du laboratoire Xlim sur les sites de Poitiers et Angoulême, la convention de stage est signée par l'UP. L'Université de Limoges ne peut alors pas verser la gratification car aucun lien juridique n'existe avec le stagiaire.

Dans cette situation, l'UP sera en charge de verser la gratification, calculée selon la réglementation en vigueur, au stagiaire.

Budget prévisionnel annuel :

- Nombre de stagiaire : 4
- Nombre de mois de stage/stagiaire : 6
- Montant de la gratification pour 151 heures mensuelles : 683 €
- Budget prévisionnel : 16 500 € par an

Les dépenses engagées à ce titre par l'UP seront reversées par UNILIM selon les modalités en vigueur dans la convention de reversement du 11 mai 2021 et l'avenant n°1 du 6 février 2024.

Article 2.2 : Matériels pédagogiques (article 5.7 suivant convention initiale)

Les unités d'enseignement (UEs) créées dans le cadre du Projet peuvent donner lieu à des besoins en matériels pédagogiques spécifiques.

Pour les UEs dispensées au sein de l'Université de Poitiers, les responsables de formation disposeront d'un budget de 5 000 € annuel pour l'achat de matériels pédagogiques. L'achat du matériel est soumis à validation du Responsable Scientifique et Technique de l'EUR.

Il est à noter que les dépenses pédagogiques : documentation, ressources numériques, petits matériels, dont les équipements d'une valeur unitaire égale ou inférieure à 4 000 € HT, sont

considérés comme des dépenses de fonctionnement par l'ANR dans le règlement d'attribution des aides au titre du 2e appel à projet EUR.

Aucun achat de matériel pédagogique ne devra donc dépasser cette limite de 4 000 € HT.

Les dépenses engagées à ce titre par l'UP seront reversées par UNILIM selon les modalités en vigueur dans la convention de reversement du 11 mai 2021 et de l'avenant n°1 du 6 février 2024.

Article 2.3 : frais de mission et de réception (article 5.8 suivant convention initiale)

Les équipes pédagogiques de l'UP organisent des évènements de type conférences, Master class... pour compléter la formation des étudiants inscrits dans les parcours de l'EUR. Dans ces situations, les frais de mission et de réception nécessaires à la venue de l'intervenant pourront être engagés directement par l'UP. Les responsables de formation disposeront d'un budget de 1 500 € annuel.

Le Responsable Scientifique et Technique de l'EUR sera informé au préalable du motif et des montants estimés des dépenses à réaliser.

Les dépenses engagées à ce titre par l'UP seront reversées par UNILIM selon les modalités en vigueur dans la convention de reversement du 11 mai 2021 et l'avenant n°1 du 6 février 2024.

Article 2.4 : Inscription aux certifications en langue (article 5.9 suivant convention initiale)

Il est proposé à tous les étudiants inscrits dans le Projet EUR au niveau de la 2ème année de Master de se présenter à une certification en langue anglaise de type TOEIC ou CLES (Certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur).

Afin d'éviter un déplacement à Limoges des étudiants inscrits à l'Université de Poitiers dans le seul but de se présenter à la certification, l'équipe pédagogique de l'UP inscrira les étudiants M2 EUR concernés à une session organisée sur le site de Poitiers.

Budget prévisionnel annuel :

- Coût de l'inscription au TOEIC ≈ 40 €
- Nombre d'étudiants : 15
- Budget prévisionnel : 600 € par an

Les dépenses engagées à ce titre par l'UP seront reversées par UNILIM selon les modalités en vigueur dans la convention de reversement du 11 mai 2021 et l'avenant n°1 du 6 février 2024.

Fait à Limoges, le

En deux (2) exemplaires originaux

<p>Pour l'Université de Limoges, Le Président, Monsieur Vincent JOLIVET</p>	<p>Pour l'Université de Poitiers, La Présidente, Madame Virginie LAVAL</p>
---	--

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **728/2025/AC**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : **annulations de titres sur exercices antérieurs de droits d'inscription 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025,**

Présentation

Les étudiants ont eu la possibilité d'opter pour un paiement en trois fois pour les trois années universitaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. Pour des droits supérieurs à 2 500 €, ils ont même eu la possibilité d'opter pour un paiement en huit fois pour l'année universitaire 2023-2024 et en cinq fois pour l'année universitaire 2024-2025.

Ces paiements fractionnés ont concerné au premier chef les droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires inscrits pour l'obtention d'un diplôme national de licence ou de master.

La plateforme sécurisée de paiement en ligne Paybox a été retenue pour la grand majorité des échéanciers mais quelques échéanciers manuels ont aussi été octroyés. Avec Paybox, tout rejet de paiement a conduit à une interruption des prélèvements imposant un suivi manuel des recouvrements spontanés des étudiants.

En l'absence de régularisation en cours d'année universitaire, l'agence comptable a prévenu les services de la scolarité pour bloquer les étudiants dans l'application APOGEE ce qui a rendu impossible l'accès aux notes, l'obtention du diplôme et la possibilité de s'inscrire l'année suivante.

Les titres de recette correspondants doivent être réduits du montant des impayés car les étudiants étaient inscrits à la condition suspensive de régler entièrement leur scolarité. En effet, l'article D612 -4 du Code de l'Éducation dispose que « l'acquittement de la totalité du montant des droits d'inscription conditionne la délivrance du diplôme et de tout ou partie des crédits européens validés en vue de son obtention ».

Il est demandé au CA de se prononcer sur la réduction des titres de recettes des droits d'inscription 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 du montant des impayés, **soit un total de 153 222,50 €** :

Année universitaire	Échéancier	Impayés
2022-2023	Échéanciers manuels	5 366,00 €
2023-2024	Paiements en 3 fois	4 010,00 €
	Paiements en 8 fois	100 209,50 €
	Échéanciers manuels	8 918,00 €
2024-2025	Paiements en 3 fois	1 774,00 €
	Paiements en 5 fois	30 161,00 €
	Échéanciers manuels	2 784,00 €
TOTAL		153 222,50 €

Impact attendu sur le résultat comptable de l'exercice 2025

La constatation de la réduction des titres de recettes conduira mécaniquement à une reprise des dépréciations des créances constatées en 2024 en application du principe de prudence pour un montant de 122 089 €. L'impact sur le résultat comptable de l'exercice 2025 sera donc une diminution du résultat comptable de 31 133,50 € due principalement aux paiements en cinq fois des droits d'inscription 2024-2025. Ces droits de l'année universitaire 2024-2025 ne pouvaient pas être dépréciés au 31 décembre 2024 car il n'était pas possible d'estimer la probabilité de non recouvrement à la clôture de l'exercice 2024.

Délibération du CA

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration valide la réduction des titres de recette des droits d'inscription 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 du montant des impayés pour **un total de 153 222,50 €**.

Membres en exercice : 36
 Nombre de présents ou représentés : 29
 Abstention (s) : 2
 Suffrages exprimés : 27
 Pour : 27
 Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Limoges,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 332-24 à L.332-28
Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État et notamment son titre 1er bis (article 2-1 à 2-12) ;

Délibération enregistrée sous le numéro : **729/2025/RH**
Conseil d'administration du 18 décembre 2025

Sujet : **Campagne d'emplois 2026 des personnels enseignants-chercheurs**

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver la volumétrie globale de la campagne d'emplois 2026 fixée à 22 postes d'enseignant chercheurs et 2 postes de PAST, ainsi que les fiches de postes à publier des personnels enseignants-chercheurs. La campagne d'emplois 2026 des personnels enseignants-chercheurs fait l'objet d'un document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 21
Pour : 21
Contre : 8

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Présidence
Direction générale des services
Direction des ressources humaines

Campagne d'emplois 2026 des personnels enseignants-chercheurs

1. Orientation stratégique

Cette année l'établissement a souhaité que les demandes d'emplois soient regroupées par grands périmètres thématiques, afin d'assurer une vision cohérente et partagée des besoins. Pour mémoire, les périmètres thématiques sont les suivants :

- Droit, économie et gestion ;
- Biologie, chimie du vivant et santé ;
- Sciences humaines et sociales ;
- Sciences et ingénierie.

Cette campagne d'emplois s'inscrit également dans un contexte de maîtrise budgétaire, visant à maintenir le potentiel humain, de formation et de recherche de l'université de Limoges.

Si la subvention pour charge de service public (SCSP) attribuée à l'université de Limoges a progressé régulièrement, son évolution ne couvre pas totalement celle des charges associées. La campagne d'emplois 2026 vise ainsi à assurer une gestion équilibrée et maîtrisée des écarts entre la SCSP et la masse salariale, tout en veillant à préserver la capacité des composantes et instituts de recherche à remplir pleinement leurs missions de formation et de recherche.

2. Modalités d'organisation de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2026

La campagne d'emplois des enseignants-chercheurs a donné lieu à des échanges entre les périmètres thématiques et la gouvernance (présidence et direction générale des services) de l'université de Limoges dans le cadre d'un dialogue de gestion avant l'été. Ces échanges se sont poursuivis dans le cadre de deux conseils de composantes afin de partager, de préciser les enjeux et de parvenir à la proposition ci-après.

3. Typologie des demandes

Plusieurs types de demandes ont été exprimées :

- **Des créations de postes** : les contraintes de l'établissement en termes de volume d'emplois et de masse salariale contraignent fortement les créations de postes.
- **Des remplacements** : ils correspondent à des postes pérennes créés antérieurement mais vacants en 2025 (situations de départs en retraite, mutation, réussite à un concours ou concours infructueux ou démission). Certaines demandes ont concerné des emplois de PAST.
- **Des transformations** : elles peuvent correspondre à des demandes de transformation d'emplois de PRAG ou de PRCE en MCF, d'emplois de MCF en PR ou de transformation d'emplois de PR en MCF.

4- Examen des demandes

L'établissement a reçu au total 47 demandes de publication provenant des périmètres thématiques.

Périmètre thématique	Nombre de demandes
Biologie, chimie du vivant et santé	9
Droit, économie et gestion	10
Sciences et ingénierie	18
Sciences humaines et sociales	10
TOTAL	47

Sur les 47 demandes reçues, 28 sont considérées « éligibles ». Les 19 demandes « non-éligibles » correspondent à des demandes de création de poste, à des demandes sur des postes non encore vacants ou sur des postes qui ont déjà été arbitrés dans les campagnes d'emplois des années précédentes.

L'établissement se doit d'avoir une trajectoire RH en 2026 compatible avec son plafond d'emplois (1 645 ETP) et soutenable en termes de masse salariale. C'est dans ce cadre qu'il a été proposé à chaque périmètre thématique de participer à un effort collectif et de réduire d'une unité ses demandes « éligibles » de publication.

Le tableau suivant présente la synthèse des demandes ayant reçu un avis favorable après l'arbitrage effectué avec les périmètres thématiques.

Périmètre thématique	PAST	MCF	PR	Total
Biologie, chimie du vivant et santé	1	1		2
Droit, économie et gestion	1	4	2	7
Sciences et ingénierie		4	4	8
Sciences humaines et sociales		6	1	7
TOTAL	2	15	7	24

Au regard de la situation actuelle de l'établissement en termes de volume d'emplois, la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs se veut un signal fort et positif d'accompagnement des besoins en formation et en recherche des composantes et instituts de recherche.

a- Les demandes de publication d'emplois de PAST

Les 2 demandes de publication d'emplois de PAST ayant reçu un avis favorable sont détaillées ci-dessous.

Périmètre thématique	Nature de la demande	Composante	Détail demande	Institut / Unité de recherche	N° et intitulé CNU demandée (ex : 01 Droit Privé)	Observations	Complément d'informations - Profil
Droit, Economie, Gestion	Renouvellement de PAST	FDSE	PAST PR	GIO/LAPE	05 Economie	Renouvellement	section Sciences Economiques
Biologie, Chimie du vivant, Santé	Renouvellement de PAST	FP	PAST MCF	OmegaHealth/ EpiMaCT	86 Sciences du médicament	Renouvellement	Sciences du médicament et autres produits de santé

b- Les demandes de publication d'emplois de MCF

Les 15 demandes de publication d'emplois de MCF ayant reçu un avis favorable sont détaillées ci-dessous par périmètre thématique. Deux demandes ayant reçu un avis favorable concernent des transformations de postes de PR vers des postes de MCF et une demande concerne une transformation d'un poste d'ESAS vers un poste de MCF.

Périmètre thématique	Nature de la demande	Composante	Détail demande	Institut / Unité de recherche	N° et intitulé CNU demandée (ex : 01 Droit Privé)	Observations	Complément d'informations - Profil
Droit, Economie, Gestion	vacance de poste	IUT du Limousin	MCF	GIO/CREOP	06 Sciences de gestion	Remplacement	Marketing, études marketing, marketing digital, communication digitale
Droit, Economie, Gestion	vacance de poste	FDSE	MCF	GIO/OMIJ	02 Droit public	Remplacement	Droit budgétaire, Droit fiscal, Droit international public, Droit de l'Union européenne
Droit, Economie, Gestion	vacance de poste	IAE Limoges	MCF	GIO/CREOP	06 Sciences de gestion	Remplacement	Entrepreneuriat au sein de territoires durables et logistique urbaine durable
Droit, Economie, Gestion	vacance de poste	FDSE	MCF	GIO/CREOP	01 Droit privé et sciences criminelles	Remplacement	Droit privé, Patrimoine et entreprises
Sciences Humaines et Sociales	vacance de poste	FLSH	MCF	SHS/CERES	11 Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	Remplacement	Linguistique anglaise et traduction
Sciences Humaines et Sociales	vacance de poste	FLSH	MCF	SHS/EHIC	09 Langue et littérature françaises	Remplacement	Littérature et langue françaises du Moyen âge
Sciences Humaines et Sociales	vacance de poste	FLSH	MCF	SHS/GRESCO	19 Sociologie	Transformation	Sociologie de la médecine et de la santé
Sciences Humaines et Sociales	vacance de poste	FLSH	MCF	SHS/CRHAM	22 Histoire moderne et contemporaine	Remplacement	Histoire contemporaine, Histoire sociale ; France, Europe, mondes coloniaux, années 1870-années 1930
Sciences Humaines et Sociales	vacance de poste	FST	MCF	SHS/GEOLAB	74 STAPS	Remplacement	Territorialité des activités sportives et des loisirs de pleine nature
Sciences Humaines et Sociales	vacance de poste	IUT	MCF	SHS/FRED	70 Sciences de l'éducation	Transformation	Pédagogie participative, pédagogie de projet, éducation nouvelle, innovation pédagogique, inclusion numérique, éducation à l'environnement, compétences psychosociales, parcours éducatifs
Biologie, Chimie du vivant, Santé	Vacance de poste	FST	MCF	OmegaHealth/ CRIBL Equipe 1	65 Biologie Cellulaire	Transformation	Mécanismes moléculaires et cellulaires de la lymphomagenèse B
Sciences et ingénierie	vacance de poste	ENSIL-ENSCI	MCF	XLIM	25 Mathématiques - 26 Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	Remplacement	Mathématiques et sécurité de l'information
Sciences et ingénierie	vacance de poste	ENSIL-ENSCI	MCF	IMPEO / IRCER Axe 2	62 Energétique, génie des procédés	Remplacement	Matériaux et traitements de surface
Sciences et ingénierie	vacance de poste	FST	MCF	IMPEO / IRCER Axe 4	33 Chimie des matériaux	Remplacement	Frittage de biocéramiques
Sciences et ingénierie	vacance de poste	IUT	MCF	IMPEO / GC2D	61 Génie informatique, automatique et traitement du signal	Remplacement	Traitement du signal, instrumentation, automatisme, automatique ou mécanique génie civil

Deux postes sont proposés au titre de l'article 29 du décret 84-431 du 6 juin 1984 (recrutement BOE). Il s'agit des postes suivants :

- 06 MCF, IUT du Limousin, GIO/CREOP, profil études marketing, marketing digital, communication digitale ;
- 33 MCF, FST, IMPEO/IRCER, frittage de biocéramiques.

c- Les demandes de publication d'emplois de PR

Les 7 demandes de publication d'emplois de PR ayant reçu un avis favorable sont détaillées ci-dessous par périmètre thématique. Deux demandes ayant reçu un avis favorable concernent des transformations de postes de MCF vers des postes de PR.

Périmètre thématique	Nature de la demande	Composante	Détail demande	Institut / Unité de recherche	N° et intitulé CNU demandée (ex : 01 Droit Privé)	Observations	Complément d'informations - Profil
Droit, Economie, Gestion	vacance de poste	FDSE	PR	GIO/CREOP	01 Droit privé et sciences criminelles	Remplacement	Droit privé, droit des sociétés, droit des entreprises
Droit, Economie, Gestion	vacance de poste	FDSE	PR	GIO/OMIJ	02 Droit public	Remplacement	Droit Public, Justice et protection des droits fondamentaux
Sciences Humaines et Sociales	vacance de poste	FLSH	PR	SHS/FRED	70 Sciences de l'Education	Remplacement	Éducation et prévention des situations de vulnérabilités
Sciences et ingénierie	vacance de poste	FST	PR	XLIM	63/30 Génie électrique, électronique, photonique et systèmes / Milieux dilués et optique	Remplacement	Physique Générale, électronique, optique et optoélectronique
Sciences et ingénierie	vacance de poste	IUT	PR	IMPEO / GC2D	80 Mécanique, génie mécanique, génie civil	Remplacement	Génie Civil, durabilité des structures routières
Sciences et ingénierie	vacance de poste	IUT	PR	XLIM	27 Informatique	Transformation	Informatique
Sciences et ingénierie	vacance de poste	IUT	PR	XLIM PHOT	30/63 Milieux dilués et optique / Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	Transformation	Physique générale et mathématiques électronique et photonique

Le poste 01 PR, FDSE, GIO/CREOP est réservé pour un concours externe d'agrégation.

Il importe de rappeler qu'il s'agit, à ce stade de l'année, d'une prévision de publication maximale d'emplois.

La campagne d'emplois des enseignants-chercheurs fait l'objet d'une information au rectorat qui peut solliciter des modifications.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L115-1 et L712-1 à L712-13 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le protocole général relatif à la mise en place du RIFSEEP à l'université de Limoges adopté par délibération du Conseil d'Administration, lors de sa séance du 24 mai 2019 ;

Vu les avenants N°1, 2, 3, 4 et 5 du protocole général susvisé adoptés par le Conseil d'Administration par délibérations respectivement en date des 5 juillet 2019, 11 février 2020, 23 octobre 2020, 1^{er} octobre 2021 et 17 décembre 2021 ;

Vu la délibération n°071/2022/RH du 20 mai 2022 relative à la revalorisation des montants socles RIFSEEP dans le cadre de la mise en œuvre de la LPR ;

Vu le protocole d'accord du 12 octobre 2020 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels de la recherche dans le cadre de la LPR ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juin 2024 relative à la revalorisation indemnitaire des personnels de catégorie A ;

Vu la circulaire ministérielle du 17 juillet 2025 relative à la revalorisation indemnitaire des personnels de catégorie C ;

Vu l'avis émis par le Comité social d'administration d'établissement en date du 21 novembre 2025 ;

Vu l'avis émis par le Comité social d'administration d'établissement en date du 28 novembre 2025 ;

Vu l'avis émis par le Comité social d'administration d'établissement en date du 5 décembre 2025 ;

Considérant que le protocole d'accord du 12 octobre 2020 engage les établissements dans une trajectoire pluriannuelle de convergence des régimes indemnitaires jusqu'en 2027 ;

Considérant qu'il convient de poursuivre cette trajectoire par la revalorisation des montants socles applicables aux personnels de catégories A et C ;

Considérant que les nouveaux montants socles sont formalisés dans un document d'index financier annexé à la présente délibération ;

Délibération enregistrée sous le numéro : **730/2025/RH**

Conseil d'administration du 18 décembre 2025

Sujet : Revalorisation de l'IFSE pour les catégories A et C

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord du 12 octobre 2020 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels, pris en application de la loi de programmation de la recherche (LPR), l'Université de Limoges applique la trajectoire pluriannuelle de convergence des régimes indemnitaires des personnels BIATSS à l'horizon 2027.

Après les premières vagues de revalorisation intervenues depuis 2022 pour plusieurs filières et catégories, la présente délibération constitue une nouvelle étape de ce processus, portant sur la revalorisation des montants de l'IFSE des personnels de catégories A et C.

Périmètre des personnels concernés

Conformément aux circulaires ministérielles en vigueur, la présente délibération s'applique à certains corps de personnels titulaires de catégorie A et de catégorie C.

Ces revalorisations donnent lieu également à une mise à jour des socles minimaux de la cartographie RIFSEEP de l'Université de Limoges, formalisée dans la cartographie annexée à la présente délibération.

Personnels de catégorie A

Les fonctionnaires appartenant à certains corps de catégorie A (IGE, ASI, AAE, BIB, ASS, INFENES, hors IGR et conservateurs) bénéficient d'une revalorisation individuelle de leur IFSE de 265 euros bruts annuels, à compter du 1er janvier 2024, ouvrant droit à un rappel.

Les nouveaux socles de l'IFSE correspondants sont également modifiés et fixés dans la cartographie annexée.

Personnels de catégorie C

Les fonctionnaires de catégorie C (ATRF, ADJAENES, Magasiniers) bénéficient d'une revalorisation individuelle de leur IFSE de 240 euros bruts annuels, à compter du 1er janvier 2025, ouvrant droit à un rappel.

Les nouveaux socles de l'IFSE correspondants sont également modifiés et fixés dans la cartographie annexée.

Modalités d'application en paie

Les revalorisations seront mises en paiement sur la paie de février 2026. Une attestation individuelle de versement différé sera remise aux agents, suite aux rappels exercés à compter du 1^{er} janvier 2024 ou à compter du 1^{er} janvier 2025, pour faire valoir ce que de droit.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025
Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

TOGRAPHIE DES MONTANTS SOCLES DE L'IFSE PAR FILIERE ET PAR GROUPE

Version du 1er décembre 2025

1)- IFSE SOCLES DES PERSONNELS HORS BAP SCIENTIFIQUES NE CONTRIBUANT PAS AU DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET A L'ENSEIGNEMENT ET NON AFFECTES DANS DES LABORATOIRES OU INSTITUTS

1-a)- Pour les BAP A, B, C, D, F, G, J exclues du dispositif LPR :

Filière	Corps d'emplois	catégorie	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3	
			Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel
Filière Ingénieur et Techniciens de Recherche et formation	IGE	A	8 798 €	733,17 €	7 824 €	652,00 €	6 849 €	570,75 €
	ASI	A	6 433 €	536,08 €	6 109 €	509,08 €		
	ATRF	C	3 773 €	314,42 €				
Filière Bibliothèque	BIB	A	7 824 €	652,00 €				
	MAG	C	3 773 €	314,42 €				
Filière Administrative	Administrateur	A	21 130 €	1 760,83 €				
	AAE	A	8 798 €	733,17 €	7 824 €	652,00 €	6 849 €	570,75 €
	ADJAENES	C	3 773 €	314,42 €				
Filière Santé & Sociale	ASS	A			6 433 €	536,08 €		
	CTSS	A			6 433 €	536,08 €		
	INF	A			6 433 €	536,08 €		

1-b)- Pour les BAP E :

Filière	Corps d'emplois	catégorie	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3	
			Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel
Filière Ingénieur et Techniciens de Recherche et formation	IGE	A	10 478 €	873,17 €	9 504 €	792,00 €	8 529 €	710,75 €
	ASI	A	8 185 €	682,08 €	7 825 €	652,08 €		
	TECH	B	7 268 €	605,67 €	6 868 €	572,33 €	6 468 €	539,00 €

2- IFSE SOCLES DES PERSONNELS ITRF CONCOURANT AU DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET A L'ENSEIGNEMENT ET AFFECTES DANS DES LABORATOIRES OU INSTITUTS

2-1)- Toutes BAP pour les emplois concourant au développement de la recherche

2-2)- BAP A à D pour les emplois en appui à l'enseignement et la pédagogie

2-3)- BAP F, G, J pour les emplois concourant au développement de la recherche et affectés à 100% au sein des laboratoires et/ou instituts de recherche

Filière	Corps d'emplois	catégorie	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3	
			Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel
Filière Ingénieur et Techniciens de Recherche et formation	IGE	A	9 218 €	768,17 €	8 244 €	687,00 €	7 269 €	605,75 €
	ASI	A	6 913 €	576,08 €	6 589 €	549,08 €		
	ATRF	C	3 773 €	314,42 €				

2-4)- BAP E pour les emplois concourant au développement de la recherche et affectés à 100% au sein des laboratoires et/ou instituts de recherche

Filière	Corps d'emplois	catégorie	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3	
			Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel
Filière Ingénieur et Techniciens de Recherche et formation	IGE	A	10 898 €	908,17 €	9 924 €	827,00 €	8 949 €	745,75 €
	ASI	A	8 665 €	722,08 €	8 305 €	692,08 €		
	TECH	B	7 568 €	630,67 €	7 168 €	597,33 €	6 768 €	564,00 €

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **731/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Feuille de route stratégique du COMP global

La feuille de route stratégique du COMP global est présentée en séance. Elle est composée de cinq volets qui sont les suivants :

- Volet 1 : la formation
- Volet 2 : la vie étudiante
- Volet 3 : la recherche
- Volet 4 : le pilotage
- Volet 5 : l'ancrage territorial

La feuille de route annexée à la délibération est proposée au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 5
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



Université de Limoges

Feuille de route stratégique du COMP global

Une université où la recherche, la pédagogie et l'innovation se conjuguent pour agir et ouvrir des voies nouvelles face aux transitions contemporaines

Une université qui entraîne toutes ses équipes dans un même élan d'audace, de confiance et d'avenir

Agile et engagée, l'Université de Limoges (UL) s'inscrit dans une approche systémique. Elle s'appuie sur ses forces locales pour rayonner à l'international, sur ses niches d'excellence pour nourrir une ambition globale, et sur la diversité de ses acteurs pour inventer des formes nouvelles de coopération.

Investie dans ses missions fondamentales — formation, recherche et innovation, diffusion de la culture scientifique, insertion professionnelle et ouverture internationale — l'UL fédère l'ensemble de ses équipes autour d'un projet partagé : faire dialoguer la science, la pédagogie et la société pour éclairer les transitions contemporaines.

La dimension internationale sera au cœur de la stratégie de l'établissement, constituant un levier d'innovation et de différenciation dans l'espace universitaire français, européen et mondial. De même, l'Université doit continuer de s'engager dans son processus de transitions environnementales et sociétales, condition indispensable de son attractivité et de sa pérennité.

L'Université de Limoges se définit comme une université pluridisciplinaire et multisites, profondément ancrée dans ses territoires et résolument tournée vers le monde. Elle rassemble 17 432 étudiantes et étudiants sur cinq campus (Limoges, Brive, Tulle, Guéret, Égletons) et s'appuie sur cinq composantes généralistes, cinq instituts de formation et une école d'ingénieurs (ENSIL-ENSCI).

La recherche, organisée en cinq instituts et vingt-deux unités, constitue le cœur du rayonnement de l'Université de Limoges. Elle s'appuie sur des domaines signature, structurants, reconnus à l'échelle internationale et mondiale.

L'Institut XLIM et le laboratoire IRCER, tous deux UMR CNRS, sont reconnus dans le domaine des sciences et techniques de pointe - *électronique, photonique, mathématiques, informatique et image, sciences des matériaux, génie des procédés*. Réunis au sein de programmes d'envergure (Labex SigmaLim, EUR TACTIC, CPER 2021-2027 PILIM), ces deux acteurs se distinguent par leurs contributions à plusieurs PEPR, sur des thématiques de souveraineté nationale : *technologies quantiques, réseaux du futur, électronique, agroécologie numérique, hydrogène pour la décarbonation industrielle, et conception de matériaux durables et performants*.

La signature « *One Health* », au sein de l'institut OmegaHealth, constitue une spécificité forte des équipes de recherche en biologie, chimie du vivant et santé. Elle s'appuie sur des axes de recherche à dimension européenne et internationale : *épidémiologie des maladies chroniques en zones tropicales, leadership sur la résistance aux antimicrobiens via l'EU-JAMRAI, et accompagnement de la transplantation par immunodépresseurs*. Les équipes sont également impliquées dans plusieurs programmes France 2030 (PEPR, CMA) dans les domaines de la *santé numérique, des interactions lumière-matière, des systèmes alimentaires, du microbiome et santé, et des maladies infectieuses émergentes*, avec une ambition commune inscrite dans le CPER 2021-2027 OmegaLim.

L'UL cultive également des niches d'excellence identifiées par l'HCERES et reconnues aux échelles nationale et internationale, dans le domaine du droit et des sciences économiques (*administration de la justice et droits fondamentaux ; risques et réglementation bancaires*) et des sciences humaines et sociales (*cultures médiatiques ; géocritique, sociologie de l'éducation ; institutions du christianisme*) et elle accompagne le développement de **thématiques émergentes** (*humanités numériques ; ressources, durabilité & capital environnemental*) dont l'un des enjeux majeurs est la structuration et le renforcement.

En outre, l'Université de Limoges développe une **recherche partenariale forte** (contrats industriels, chaires industrielles, LabCom, pôles de compétitivité) et une **politique de valorisation ambitieuse** (création d'entreprises, innovation, diffusion de la culture scientifique). L'expertise des enseignants-

chercheurs de l'UL est également mobilisée par les autorités publiques dans les domaines d'excellence de l'Université.

Cette vision de l'établissement se concrétise dans le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), véritable outil stratégique pour structurer et piloter son avenir à horizon 2030. Dans son COMP 2026-2030, l'UL ambitionne de :

- Consolider le potentiel, accroître l'attractivité et la visibilité internationale de ses recherches et structurer les thématiques émergentes ;
- Renforcer l'attractivité nationale et internationale ainsi que la singularité de son offre de formation, en cohérence avec ses forces de recherche et les besoins des territoires ;
- Promouvoir l'insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie (FTLV) ;
- Faire de la vie étudiante un levier essentiel de la réussite et du bien-être étudiant.

Enfin, l'Université accompagnera cette transformation en se dotant d'une gouvernance et d'une organisation administrative repensée, avec une priorité donnée à la refonte du système d'information et au développement d'outils de pilotage (budget, RH, patrimoine immobilier). Ces outils seront essentiels pour fiabiliser les données, suivre les indicateurs de performance et garantir un pilotage stratégique efficace. Cette transformation des pratiques internes s'appuiera également sur la mise en place d'un laboratoire expérimental des usages. Les connaissances et les expériences développées dans le cadre de l'AMI CMA Cinerg'e-santé, ainsi que sur les ressources de l'AVRUL (incubateur et Codemaker), constituent un atout majeur pour sa réussite. Cette démarche permettra également de tirer parti des enseignements issus des expérimentations menées dans le cadre du programme « Esprit d'Entreprendre » (PEPITE) à destination des étudiants. L'évolution des pratiques internes est indispensable pour préfigurer l'UL de demain et anticiper les nouveaux défis académiques, technologiques et sociétaux.

Volet 1 : Formation

L'Université de Limoges inscrit le pilotage de sa trajectoire de formation au cœur de sa stratégie, afin de renforcer l'attractivité de son offre, de soutenir l'insertion professionnelle de ses diplômés et de développer la formation tout au long de la vie, en cohérence avec les besoins du territoire et les évolutions démographiques et sociétales.

Ces orientations se traduiront par des actions concrètes et coordonnées, structurées autour de quatre axes.

Piloter la trajectoire de l'offre de formation

L'UL s'appuie sur une stratégie cohérente et concertée au sein de ses quatre périmètres thématiques¹, tenant compte de ses capacités structurelles, de l'évolution démographique des effectifs à l'horizon 2033 et de la soutenabilité globale (financière, patrimoniale, pédagogique et environnementale).

Cette trajectoire vise à préserver le potentiel de recherche en réduisant significativement le volume d'heures complémentaires d'enseignement d'ici 2030, grâce à une transformation progressive et maîtrisée de l'offre.

Elle impliquera notamment, dans une première phase, une réflexion sur les formations en génie civil, en accès aux études de santé (LAS, PASS) et en formation initiale des enseignants (M2E).

¹ Biologie, chimie, santé ; Droit, économie, gestion ; Sciences humaines et sociales ; Sciences et ingénierie.

Renforcer l'attractivité et la singularité des formations

L'Université entend consolider ses formations généralistes et scientifiques, en particulier celles liées à ses signatures de recherche, parfois confrontées à des évolutions démographiques défavorables.

Les leviers d'action porteront sur :

- L'internationalisation (labels Jean Monnet, Erasmus Mundus, partenariats stratégiques avec la Corée du Sud, l'Inde, le Japon, le Vietnam, le Bénin, et au sein des universités de l'Alliance EUPeace) ;
- La création de parcours d'excellence sélectifs pour de nouveaux publics (double cursus, année d'approfondissement vétérinaire, partenariat IMT-BS) ;
- Le renforcement des passerelles avec les formations technologiques de l'IUT du Limousin et le continuum Licence-Master ;
- L'intégration des enjeux de transition dans les contenus et la formation des formateurs.

Les formations paramédicales seront consolidées selon le modèle de l'ILFOMER, avec la création de nouvelles filières (audioprothésiste, manipulateur en électroradiologie médicale) et la montée en compétences des formateurs.

Favoriser la réussite et l'insertion professionnelle

L'Université développera un **schéma directeur de la réussite étudiante**, coconstruit avec ses partenaires académiques, du Bac-3 au Bac+3.

Les parcours seront davantage personnalisés, notamment pour les publics en situation de handicap ou éloignés, grâce à l'hybridation, à l'enseignement à distance et aux campus connectés.

Le **programme Learning Lab** favorisera l'expérimentation pédagogique et l'usage du numérique.

L'approche par compétences, généralisée de la licence au master, permettra d'adapter les formations aux besoins des secteurs émergents ou en tension sur les différents territoires.

Innover pour une FTLV plus agile

L'UL développera les dispositifs de VAE, individuels et collectifs, avec un accompagnement renforcé pour sécuriser les parcours de reconnaissance des compétences.

Elle diversifiera ses partenariats avec les entreprises et identifiera de nouvelles sources de financement grâce à :

- La mise en place de **formations courtes** adossées à la recherche ;
- Des **actions de communication** ciblées sur l'apprentissage, par exemple *Mon Alternance en 180 secondes* ;
- La création d'un réseau de **chargés d'affaires**, en lien avec la DFCA, pour développer les relations avec les partenaires socio-économiques.

Volet 2 : Vie étudiante

Convaincue qu'une vie étudiante riche constitue un levier essentiel de réussite académique et d'attractivité territoriale, l'Université de Limoges agit durablement sur les volets **santé, inclusivité, engagement, appartenance et bien-être**. Elle promeut un modèle de développement **équitable, lisible et partenarial**, ancré dans une démarche intégrée et collective.

Trois objectifs prioritaires guident cette ambition :

- Offrir des conditions d'apprentissage et de vie favorisant le bien-être ;
- Garantir l'équité et l'accessibilité à tous les dispositifs ;
- Stimuler l'innovation au service de la réussite étudiante.

Des actions concrètes accompagnent cette dynamique :

- **Un accompagnement étudiant structuré et solidaire**, s'appuyant sur la création d'un guichet médico-social unique, qui facilitera l'accès à l'information (santé, logement, droits sociaux), et reposera sur une gouvernance partagée avec les acteurs du bien-être (CROUS, CAF, ARS, CPAM, services universitaires et associations étudiantes) ;
- **Une politique de lutte contre la précarité**, articulée autour d'une ressourcerie étudiante, valorisant la solidarité et les piliers social et environnemental du développement durable ; **un programme de promotion du sport et de la santé**, soutenu par la rénovation et la création d'infrastructures inclusives favorisant la pratique physique régulière et **un accompagnement renforcé des publics à besoins spécifiques**, notamment en situation de handicap ou présentant des troubles du neurodéveloppement, avec la création d'espaces sensoriels de repos et d'apaisement ;
- **Un soutien à l'engagement étudiant, artistique et culturel**, valorisé par un référentiel de compétences transversales, un diplôme universitaire « *Engagement* » et un partenariat renforcé avec l'AFEV pour la reconnaissance du bénévolat et du tutorat **et une stratégie d'entrepreneuriat étudiant ambitieuse**, démocratisant l'accès au dispositif PEPITE et structurant un véritable écosystème entrepreneurial sur l'ensemble du territoire ;
- **Une politique de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et toute forme de discrimination**, reposant sur la sensibilisation, la formation et un suivi renforcé des procédures.

En structurant ainsi sa politique de vie étudiante, l'Université de Limoges **renforce la concertation, stimule l'innovation et consolide le sentiment d'appartenance** à la communauté universitaire et au territoire. Cette dynamique contribue pleinement à **l'attractivité et au rayonnement de l'établissement**, en France comme à l'international.

Volet 3 : Recherche, valorisation et transfert

L'Université de Limoges affirme son ambition scientifique en s'appuyant sur ses domaines d'excellence et en favorisant de nouvelles synergies interdisciplinaires. Elle vise à accroître sa visibilité nationale et internationale tout en consolidant son ancrage territorial. Cette ambition se décline à travers cinq axes structurants.

Renforcer l'excellence de la recherche

En coopération étroite avec ses partenaires nationaux et internationaux, l'UL capitalise sur ses signatures historiques :

XLIM et IRCER, autour de l'électronique, de la photonique, des matériaux avancés, de la robotique appliquée à l'agroécologie, et de la cryptographie post-quantique ;

Les sciences des matériaux et procédés, avec la digitalisation des procédés céramiques, la recherche de matériaux inorganiques innovants et durables ;

OmegaHealth, sur la médecine personnalisée, le cancer et les liens entre environnement, santé et société.

Les réorganisations en cours au sein des instituts visent à améliorer la lisibilité de la recherche, à renforcer la participation aux programmes **France 2030**, et à consolider les partenariats stratégiques avec l'INSERM. Le partenariat avec le CHU est essentiel notamment autour des données de santé et de la plateforme du gros animal, EMIS.

L'UL soutient également ses **pépites en sciences humaines et sociales** (risques bancaires, droit et enjeux sociétaux (droit de l'environnement, droit et économie du sport, administration de la justice), humanités numériques) et consolide son pôle d'ingénierie SHS pour renforcer les approches transversales et interdisciplinaires.

Favoriser l'émergence de dynamiques transversales au service des transitions contemporaines

L'Université entend développer de nouvelles synergies autour des grands enjeux sociétaux et environnementaux. Elle envisage la création d'un **institut de recherche « Ressources naturelles, eau et durabilité »**, réunissant chimie de l'eau, géographie humaine, géologie et génie civil, en partenariat avec le département **AQUA de l'INRAE**.

Ces thématiques trouvent des points de convergence avec d'autres champs disciplinaires — santé, environnement, droit, société — et seront soutenues par les dispositifs existants : **chaires de la Fondation, chaires régionales et chaires de professeurs juniors (CPJ)**.

L'objectif est de renforcer les interactions entre disciplines et de faire émerger de nouvelles **synergies scientifiques intersectorielles**.

Déployer une stratégie internationale de recherche

L'Université met en œuvre une stratégie de développement international ambitieuse pour devenir un acteur majeur de l'ESR dans l'espace néo-aquitain.

Cette stratégie repose sur :

- Une participation accrue aux programmes de recherche européens et internationaux (Horizon Europe, MSCA, EIC, Horizon RIA, ERC, Interreg, AAP d'agences multilatérales, etc.) ;
- La mise en réseau de nouveaux projets de coopération scientifique ;
- Le renforcement du lien entre recherche et formation grâce à un réseau de **partenaires stratégiques établis** (Maroc, Québec, Bénin, Vietnam, Japon, Singapour, Alliance EUPeace, Mascareignes) et **émergents** (Inde, Corée du Sud, Océan Indien).

Soutenir les talents et la dynamique incitative en recherche

L'Université favorise l'engagement et la montée en puissance de ses chercheurs.

Elle renforcera :

- L'intégration et l'accompagnement des doctorants (mentorat, valorisation des thèses CIFRE, ouverture internationale) ;
- Le soutien aux jeunes Maîtres de conférences (décharges d'enseignement, appui financier, formation aux enjeux interdisciplinaires et de transition) ;
- L'attractivité du recrutement international dès le doctorat ;
- La préparation des chercheurs à fort potentiel aux **distinctions d'excellence** (IUF, ERC).

Cette politique s'inscrit dans une perspective de **renouvellement générationnel** et de dynamisation de la recherche par la reconnaissance des talents émergents.

Valoriser, innover et diffuser la recherche

La filiale **AVRUL SAS** pilote la valorisation et la création d'entreprises issues de la recherche académique. Le lancement de la **SATe AVRUL** en 2025 renforcera la détection des projets innovants et la création de start-ups.

L'institut XLIM et le laboratoire IRCER se distinguent déjà par leurs partenariats industriels (Safran, Imerys, Thales Alenia Space, Keysight Technologies, etc.). La valorisation en santé, en forte progression, devra être mieux coordonnée avec **Inserm Transfert**.

L'UL poursuivra ses efforts en matière de valorisation de la recherche et mettra en place une politique d'incitation au transfert, notamment à destination des étudiants de Master, des élèves ingénieurs et des doctorants.

La **diffusion des savoirs scientifiques** reste une priorité, à travers la *Nuit de la recherche*, le *Chemin des campus*, les *plateformes participatives* et les *journées de la recherche*.

Volet 4 : Gouvernance et pilotage

Pour optimiser ses processus, sécuriser ses projets et garantir un déploiement cohérent et durable de ses missions, l'Université de Limoges renforce sa gouvernance et modernise son pilotage, au service de ses ambitions en matière de formation et de recherche.

Dialogue de gestion et pilotage intégré

L'Université finalisera et déploiera les **contrats d'objectifs, de moyens et de performance internes (COMPi)** au sein de périmètres thématiques pour inciter les composantes à la mutualisation et à la complémentarité, en cohérence avec le **COMP** de l'établissement.

- Un **Service d'Appui aux Pilotages (SAP)** sera créé afin de produire des diagnostics précis et des indicateurs de performance (formation, recherche, moyens), permettant des arbitrages fondés sur des données fiables.
- La réorganisation du **système d'information** viendra fiabiliser ces données et intégrer des solutions numériques innovantes pour un pilotage simplifié et transversal.
- La **Direction Générale des Services (DGS)** sera réorganisée afin de professionnaliser les pratiques, de mieux répondre aux besoins des usagers et d'accompagner les projets de transformation.
- Une **cellule d'appui aux projets (CAP)** soutiendra le montage et la gestion des projets européens, renforcera la réussite aux appels à projets à forte valeur ajoutée (Marie Curie, ERC, Erasmus Mundus) et repositionnera les services supports au bénéfice des composantes.
- Enfin, un **programme d'innovation administrative**, au sein du laboratoire expérimental des usages, favorisera l'expérimentation, la simplification et la numérisation progressive des processus internes, dans une logique d'amélioration continue et de fluidité organisationnelle.

Ressources humaines et soutenabilité

Une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC)** quinquennale sera mise en place pour l'ensemble des personnels (enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, BIATSS). Elle s'appuiera sur une analyse démographique pour anticiper les recrutements, préserver le potentiel de recherche et maintenir une offre de formation adaptée aux besoins identifiés.

L'Université renforcera son **attractivité en tant qu'employeur** grâce à une politique de marque, des dispositifs d'accueil et des incitations ciblées.

La **formation continue** et la **reconversion des personnels BIATSS** accompagneront la modernisation des services et l'évolution des pratiques d'enseignement, notamment l'hybridation. Sur le plan financier, l'établissement définira une **trajectoire budgétaire pluriannuelle soutenable**, adossée à un suivi rigoureux des indicateurs clés (masse salariale, trésorerie, fonds de roulement). Le projet **P2CA** assurera une connaissance fine des coûts par activité et composante, garantissant une allocation optimale des ressources.

L'Université mettra également en œuvre une **stratégie d'achats responsables**, intégrant les critères environnementaux et sociétaux, et poursuivra le développement de ses **ressources propres** (alternance, formation continue, contrats de recherche).

Patrimoine immobilier

L'Université poursuit l'objectif d'une gestion **rationnelle, durable et sécurisée** de son patrimoine immobilier, en veillant au bien-être des usagers et à la performance énergétique des campus.

Cette démarche s'articule autour de trois priorités :

- Assurer la réalisation des projets immobiliers inscrits au **CPER 2021–2027** ;
- Élaborer un **SPSI 2027–2032** réaliste et soutenable, aligné sur les politiques nationales de sobriété foncière et de transition énergétique, en s'appuyant sur le **Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA)** en cours ;
- Valoriser la stratégie immobilière pour mobiliser de nouveaux **financements** (AAP, CPER 2028–2034, fonds européens).

Volet 5 : Ancrage territorial

L'Université de Limoges affirme son rôle d'acteur stratégique sur le territoire en consolidant des liens étroits avec ses partenaires académiques, économiques et institutionnels.

Cette démarche vise à renforcer l'impact territorial de l'Université dans les domaines de la **formation, de la recherche et de la valorisation**, à travers des actions structurantes et concertées.

Construire un schéma universitaire de territoire

L'Université associera ses partenaires à la définition d'un **schéma universitaire de territoire** permettant d'adapter l'offre de formation aux besoins socio-économiques et d'anticiper les évolutions des métiers.

Cette approche favorisera :

- Le développement des **compétences professionnelles** via les dispositifs de VAE et VAPP ;
- Une implication accrue des **acteurs du monde économique** dans les formations (conseils de perfectionnement, alternance, approche par compétences) ;
- Une **coopération renforcée avec les collectivités** pour soutenir les projets de recherche et encourager le continuum entre recherche fondamentale, recherche appliquée et innovation.

Déployer des stratégies territoriales partagées

En partenariat avec les acteurs locaux, l'Université développera des **stratégies territoriales communes** sur des enjeux d'avenir tels que le **numérique responsable** et **l'alimentation durable**, favorisant l'expérimentation, la mutualisation et la diffusion des bonnes pratiques.

Créer un Conseil stratégique de territoire

L'Université mettra en place un **Conseil Stratégique de Territoire**, nouvelle instance de concertation associant l'ensemble de l'écosystème régional : établissements de l'ESR, acteurs de l'innovation (AVRUL, Fondation partenariale, *start-up*, *spin-off*), partenaires institutionnels (État, collectivités territoriales), acteurs hospitaliers, chambres consulaires, monde économique et associatif.

Ce Conseil aura pour missions de :

- Renforcer le **dialogue territorial** et la coordination des politiques universitaires ;
- Valoriser l'**expertise scientifique** au service des collectivités et de l'innovation locale ;
- Construire des **projets communs** en matière de recherche, de formation et d'entrepreneuriat ;
- Garantir une **offre de formation cohérente et complémentaire** sur l'ensemble des campus du Limousin.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges et notamment son article 9.4,

Délibération enregistrée sous le numéro : **732/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Election VP délégué rattaché au CA – Coordination des grands projets structurants

La candidature de Monsieur Abderrahman Maftah est proposée au Conseil d'Administration.

L'ensemble des membres élus, après vérification du quorum et des procurations données, est appelé à se prononcer sur cette candidature, dont voici le résultat :

Monsieur Abderrahman Maftah : 24 voix
0 bulletin contre et 5 bulletins en abstention

Monsieur Abderrahman Maftah est élu Vice-Président délégué « coordination des grands projets structurant » du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants (présents ou représentés) : 29

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent Jolivet

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **733/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Convention de partenariat entre l'Université de Limoges et la Ville de Limoges : approbation du programme d'actions 2025-2026

Une **convention de partenariat** entre l'Université et la Ville de Limoges est venue définir les **axes et modalités de coopération entre nos deux institutions**. Conclue le 26 juin 2025, cette convention est valable pour une **durée de 2 ans** à compter de sa signature, soit **jusqu'au 26 juin 2027**.

L'article 10 de cette convention prévoit qu'elle donnera lieu à **l'élaboration d'un programme d'actions** qui précisera les objectifs opérationnels, les actions à engager ainsi que leurs modalités de leur mise en œuvre.

Elaboré durant l'automne 2025, dans le cadre du **comité technique prévu à l'article 9** de cette même convention, et validé au sein de notre établissement par l'ensemble des Vice-Présidents statutaires et délégués concernés par les différents domaines de coopération qu'il comporte, ce programme constitue la **feuille de route partagée entre nos 2 institutions pour les années à venir**, dans un esprit de collaboration étroite, d'innovation publique et de service public.

Les actions qui figurent dans ce programme s'articulent autour de **plusieurs axes majeurs** déjà identifiés dans la convention de partenariat, à savoir :

- **la vie étudiante**, avec un engagement renforcé en faveur de l'accueil, des conditions de vie, de l'insertion professionnelle et de l'accès à la culture et au sport ;
- **la recherche, l'innovation et la formation**, incluant le soutien aux chercheurs, aux projets scientifiques, aux partenariats liés à l'intelligence artificielle, ainsi que la valorisation des compétences par la VAE et la VAPP ;
- **la culture, le sport et la vie associative**, dans une logique de visibilité commune, de structuration des partenariats et de soutien aux initiatives étudiantes ;
- **le rayonnement international**, par la mutualisation des coopérations extérieures et l'organisation de délégations conjointes, dans une démarche intégrant les enjeux contemporains, notamment ceux liés au développement durable ;
- **la santé, la sécurité et la prévention**, afin d'améliorer durablement la sécurité des campus, les conditions de déplacement, la prévention des risques et la lutte contre la précarité, en cohérence avec les objectifs de développement durable portés par les deux institutions.

Conformément aux engagements pris le 26 juin 2025, toutes les actions menées dans le cadre de cette coopération devront être validées par le **Comité de Pilotage (COPIL)** prévu par l'article 9 de la convention, **garant de la cohérence et du suivi opérationnel** de l'ensemble des projets.

Enfin, **le financement des actions sera décidé au cas par cas**, en fonction des priorités annuelles, de l'intérêt général des projets et des capacités des deux partenaires, dans le respect des règles financières qui s'imposent à chacun.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, il est demandé **aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur ce programme d'actions.**

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Programme d'actions 2025-2026

en application de la convention de partenariat
entre l'Université de Limoges et la Ville de Limoges

Préambule :

Le présent programme d'actions s'inscrit directement dans la continuité de la convention signée le 26 juin 2025 entre Monsieur le Maire de Limoges et Monsieur le Président de l'Université de Limoges. Cette convention traduit une ambition commune : **renforcer la coopération entre la Ville et l'Université afin d'accompagner et de structurer la dynamique de territoire, au bénéfice de l'ensemble des forces vives locales.**

Elle a vocation à soutenir les étudiants, les enseignants-chercheurs, les personnels administratifs et techniques, les associations étudiantes, sportives et culturelles, ainsi que les acteurs économiques, sociaux et institutionnels. En portant ensemble des objectifs partagés et résolument ambitieux, la Ville et l'Université affirment leur **volonté de favoriser l'innovation, de renforcer l'attractivité du territoire et de contribuer à son rayonnement national et international.**

Les actions proposées s'articulent autour de plusieurs axes majeurs déjà identifiés dans la convention :

- **la vie étudiante**, avec un engagement renforcé en faveur de l'accueil, des conditions de vie, de l'insertion professionnelle et de l'accès à la culture et au sport ;
- **la recherche, l'innovation et la formation**, incluant le soutien aux chercheurs, aux projets scientifiques, aux partenariats liés à l'intelligence artificielle, ainsi que la valorisation des compétences par la VAE et la VAPP ;
- **la culture, le sport et la vie associative**, dans une logique de visibilité commune, de structuration des partenariats et de soutien aux initiatives étudiantes ;
- **le rayonnement international**, par la mutualisation des coopérations extérieures et l'organisation de délégations conjointes, dans une démarche intégrant les enjeux contemporains, notamment ceux liés au développement durable ;
- **la santé, la sécurité et la prévention**, afin d'améliorer durablement la sécurité des campus, les conditions de déplacement, la prévention des risques et la lutte contre la précarité, en cohérence avec les objectifs de développement durable portés par les deux institutions.

Conformément aux engagements pris le 26 juin 2025, toutes les actions menées dans le cadre de cette coopération devront être validées par le **Comité de Pilotage (COPIL)** prévu par la convention, **garant de la cohérence et du suivi opérationnel** de l'ensemble des projets.

Enfin, **le financement des actions sera décidé au cas par cas**, en fonction des priorités annuelles, de l'intérêt général des projets et des capacités des deux partenaires, dans le respect des règles financières qui s'imposent à chacun.

Ce programme constitue ainsi la **feuille de route partagée de la Ville de Limoges et de l'Université de Limoges** pour les années à venir, dans un esprit de collaboration étroite, d'innovation publique et de service public.

I- Vie étudiante :

- **Organisation de cérémonies de remise des diplômes** à l'Hôtel de Ville.
- **Mise à disposition de réceptifs** pour les associations étudiantes.
- **Transmission à l'Université d'offres d'emplois adaptées** à la réglementation des contrats étudiants.
- **Engagement de la Ville en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes** formés sur le territoire : recensement des besoins de la collectivité en matière d'employabilité d'alternants et de stagiaires ; réunions d'information animées par l'Université pour présenter ses dispositifs d'insertion aux services de la Ville concernés
- **Association de l'Université au programme « Limoges Ville nourricière »** par l'organisation d'une distribution alimentaire annuelle destinée aux étudiants au travers d'actions de communication ciblées.
- **Lutte contre la précarité étudiante** par un partenariat renforcé entre les services concernés de la Ville et les services dédiés de l'Université.
- **Mise en place d'un partenariat avec l'AFEV** (*Association de la Fondation Etudiante pour la Ville*) pour favoriser l'engagement citoyen des étudiants.

II- Recherche, innovation et formation :

- **Soutien à des projets développés par les unités de recherche de l'Université**, selon des thématiques et des procédures à définir, dans le cadre d'une **enveloppe financière globale de 10 000 € par an** ainsi que par le **cofinancement de thèses CIFRE** portant sur des thématiques d'intérêt général pour le territoire et la **mise à disposition de réceptifs pour les chercheurs** (réunions, séminaires, travaux collaboratifs).
- **Développement de la VAE** (*Validation des Acquis de l'Expérience*) et de la **VAPP** (*Validation des Acquis Professionnels et Personnels*) pour reconnaître et valoriser les acquis des agents municipaux à partir d'une **cartographie des métiers concernés** et des **niveaux de qualification identifiés**, ainsi que par la **mise en place de réunions d'information** animées par l'Université pour présenter ses dispositifs de VAE et VAPP aux services de la Ville concernés.

- **Mise en place d'un partenariat pour l'intégration de l'IA dans les administrations respectives de la Ville de Limoges et de l'Université**, au service de l'efficacité publique et de l'innovation.

Ce partenariat se traduira par des **actions conjointes de sensibilisation et d'accompagnement** des agents, étudiants et chercheurs aux usages de l'IA, ainsi que par des **expérimentations partagées** permettant de tester des applications concrètes dans la gestion publique et la vie universitaire.

Les deux institutions s'attacheront également à **informer et échanger avec les publics sur les enjeux éthiques et techniques de l'intelligence artificielle**, dans un esprit de transparence et de diffusion de la culture numérique.

Enfin, le partenariat technique et matériel entre la Ville et l'Université favorisera le **développement de solutions locales**, notamment dans le cadre de **projets d'IA générative**, afin de soutenir l'émergence d'usages innovants au service de la performance publique et du rayonnement du territoire.

- **Accompagnement de la Ville de Limoges à la mise en place et au déploiement du module « Transition Ecologique pour un Développement Sostenable » (TEDS)**, piloté par l'Université de Limoges : mises à disposition ponctuelles d'espaces municipaux et présentation des initiatives qu'elle conduit auprès du public étudiant.
- **Soutien de la Ville de Limoges aux actions initiées par l'Université dans le domaine de la diffusion scientifique et de la science ouverte**, notamment dans le cadre du projet « *Chemin des Campus* » pour la promotion du tourisme scientifique.

III- Culture, sport et vie associative :

- **Communication et promotion**

- **Élaboration d'une stratégie de communication** entre la Ville et l'Université dans l'objectif d'une promotion conjointe des événements culturels, sportifs et scientifiques.

- **Culture**

- **Mise en place d'un comité de pilotage (COFIL)** entre la Ville et l'Université de Limoges pour qu'à chaque ouverture de la saison culturelle municipale, des manifestations culturelles ciblées puissent être proposées aux étudiants selon un tarif attractif
- **Proposition d'une offre culturelle commune** entre la **passerelle culturelle et la billetterie solidaire** de la Ville d'une part et le **passport culturel** et la **plateforme Kiosque** de l'Université d'autre part, dans l'objectif de la **création à moyen terme d'un guichet culturel unique** regroupant les réductions culturelles, sportives et de loisirs (informations, billetteries, tarifs...), selon un modèle économique à définir (CVEC, Ville, partenaires)
- **Participation de la Ville de Limoges aux « Campus Stories »** dans le cadre de la gestion de la CVEC par l'Université de Limoges
- **Déploiement du Bus de l'Opéra** sur les campus universitaires.
- **Soutien aux doubles cursus** permettant aux étudiants inscrits au Conservatoire de suivre une scolarité aménagée.

- **Partenariat renforcé** avec le **réseau des Bibliothèques Francophones Multimédia (BFM)** pour faciliter l'accès aux ressources documentaires et culturelles, ainsi que le développement d'un pôle francophone.

- **Sport**

- **Accès aux équipements sportifs municipaux**, à la fois pour les **besoins pédagogiques des composantes** de l'Université de Limoges et pour les **besoins des associations étudiantes**, en relation avec le SUAPS de l'Université de Limoges.
- **Accès aux équipements sportifs universitaires** par les structures sportives de la Ville.

- **Vie associative**

- **Attribution d'aides directes** par la Ville de Limoges au bénéfice des associations étudiantes dans le cadre d'une **enveloppe financière globale de 10 000 € par an**.

IV- Rayonnement international :

- **Mutualisation des partenariats internationaux** entre la Ville et l'Université.
- **Organisation et envoi de délégations communes à l'étranger** dans le cadre de la stratégie internationale de l'Université et du rayonnement international de la Ville de Limoges.

V- Sécurité, santé et prévention

- **Sécurité**

- **Renforcement de la sécurité des infrastructures clés** au sein des campus universitaires
- **Travail conjoint sur la sécurisation des trajets fréquentés**, notamment pour les jeunes femmes, par **l'amélioration de l'éclairage public**.

- **Santé et prévention :**

- **Actions de sensibilisation sur la santé mentale des étudiants**, notamment à l'occasion de la **soirée « Tête à tête »** organisée par le service de santé aux étudiants de l'Université et d'autres actions de sensibilisation à venir.
- **Actions de sensibilisation à la contraception et à la lutte contre la précarité menstruelle**, notamment par la mise en œuvre du projet **« R'Libres »** et d'autres actions de sensibilisation à venir.
- **Campagnes de lutte contre les addictions**.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **734/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : **Avenant n° 2 à la convention de partenariat tripartite entre l'Université de Limoges, la Ville de Limoges et Limoges Métropole**

Depuis 2021, l'Université de Limoges a noué dans le cadre d'une convention tripartite, un **partenariat avec Limoges-Métropole et la Ville de Limoges**, dont les principes et les thématiques sont en adéquation avec les compétences dévolues à chacun des partenaires, en termes de **stratégie d'innovation territoriale, d'attractivité et de rayonnement du territoire**.

Sur la base de cette convention cadre, une **convention bilatérale** d'objectifs et de moyens passée selon un rythme annuel entre l'Université et la Communauté Urbaine vient définir, notamment par le **programme d'actions** dont elle est assortie, **les conditions et modalités de cette coopération** au travers des financements alloués à ce titre par Limoges-Métropole.

Par ailleurs, une **convention de partenariat** entre l'Université et la Ville de Limoges est venue définir les **axes et modalités de coopération entre nos deux institutions**. Conclue le 26 juin 2025, cette convention est valable pour une **durée de 2 ans** à compter de sa signature, soit **jusqu'au 26 juin 2027**. Cette convention a donné lieu à **l'élaboration d'un programme d'actions** qui est soumis à l'examen du CA de notre établissement de ce jour.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et en accord avec les collectivités territoriales partenaires concernées, il a été décidé de **prolonger la durée de la convention tripartite initiale d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2026**, dans la mesure où celle-ci sert de fondement juridique aux conventions bilatérales annuelles passées entre Limoges Métropole et l'Université de Limoges.

C'est l'objet de cet avenant n°2 qui figure en annexe à la présente délibération et **dont le contenu est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration**.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



AVENANT N°2

A la convention de partenariat 2021-2024 entre l'Université de Limoges, la Ville de Limoges et Limoges Métropole

Entre

LIMOGES METROPOLE, représentée par son Président, Monsieur Guillaume GUERIN, spécialement habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du conseil communautaire en date du XX décembre 2025,

Ci-après désignée **LIMOGES METROPOLE**

ET

La VILLE DE LIMOGES, représentée par son Maire, Monsieur Emile Roger LOMBERTIE, habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2021,

Ci-après désignée **la VILLE**

ET

L'UNIVERSITE DE LIMOGES, représentée par son Président, Monsieur Vincent JOLIVET, habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du XXX,

Ci-après désignée **l'UNIVERSITE**

VU la Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI),

VU le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

VU le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),

VU la charte partenariale entre l'Université de Limoges et Limoges Métropole adoptée le **30 mars 2017**,

VU la convention de partenariat et ses avenants entre la Ville de Limoges et l'Université adoptée par délibération du Conseil municipal en date du 9 mars 2016,

VU la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) signée entre la Région Nouvelle Aquitaine, Limoges Métropole et la Ville de Limoges,

VU la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date du **18 février 2020** validant les grandes orientations de la stratégie d'innovation territoriale de Limoges Métropole,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{ER} octobre 2021,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Limoges en date du 16 décembre 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges en date du 1^{er} octobre 2021,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 novembre 2024,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Limoges en date du 26 novembre 2024,

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges en date du 25 octobre 2024,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du XX décembre 2025,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Limoges en date du XX décembre 2025,

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges en date du 18 décembre 2025,

Il a été convenu ce qui suit :

Le présent avenant vise à modifier la durée de de la convention de partenariat cadre.

ARTICLE 1

L'article 1 : « Objet de la convention » est modifié et désormais rédigé de la manière suivante :

« L'objet de la présente convention d'exécution est de définir les actions partenariales à conduire entre les parties sur la période 2021-2026. »

ARTICLE 2

L'article 5 : « Durée de la convention » est modifié et désormais rédigé de la manière suivante :

« La présente convention est conclue pour la période 2021-2026 (6 ans). Elle prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties. »

ARTICLE 4

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait en trois exemplaires à Limoges, le

Pour l'Université	Pour la Ville de Limoges	Pour Limoges Métropole
<i>Le Président</i> VINCENT JOLIVET	<i>Le Maire</i> Emile Roger LOMBERTIE	<i>Le Président</i> Guillaume GUERIN

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **735/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : **Renouvellement de la convention de mise à disposition du campus universitaire de Guéret entre l'Université de Limoges et le département de la Creuse.**

Depuis 2017, le **département de la Creuse met à disposition** de l'Université de Limoges un **ensemble de bâtiments** situé rue Marc Purat à Guéret afin d'y **accueillir le campus universitaire Jules Ferry**.

D'une **durée de 3 ans**, cette convention **fixe les conditions et modalités de cette mise à disposition**, notamment les champs d'intervention de l'Université en matière de gestion des locaux et des équipements.

Cette convention initiale, renouvelée à plusieurs reprises, a fait l'objet d'un **avenant n° 1** en date du 13 décembre 2023 afin de modifier les espaces mis à disposition pour permettre la **mise en place du campus connecté 2.3**.

La convention initiale, comme son avenant arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il a été convenu d'un commun accord entre nos 2 institutions de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de 3 ans.

Elle est consentie à titre gratuit et prendra effet au **1^{er} janvier 2026**.

La répartition des charges entre l'Université et le département s'inscrit dans la continuité du décret n° 87-712 du 26 août 1987 dans sa version consolidée, selon **une répartition des charges définie en annexe de ladite convention**.

En outre, l'Université de Limoges, en qualité d'exploitant du site, assure **la prise en charge directe des frais de fonctionnement du site** (dont viabilisation) et se voit confier **la mission d'entretien général et technique du site** ainsi que de la maintenance y afférente.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration **d'approuver le projet de convention de mise à disposition établi au profit de notre établissement par le département de la Creuse**, en vue de l'occupation à titre gratuit des locaux sis 1 avenue Marc Purat 23 000 GUERET, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CAMPUS UNIVERSITAIRE DE GUERET

Entre le Département de la Creuse et l'Université de Limoges

Entre :

Le **Département de la Creuse**, sis Hôtel du département, 4 place Louis Lacrocq 23000 Guéret, représenté par sa Présidente, Madame Valérie SIMONET, agissant en vertu de la délibération n° CD2021-07/1/1 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 01 juillet 2021 et dénommé ci-après «le Département»,

d'une part ;

et

l'**Université de Limoges**, sise 33 rue François Mitterrand 87000 Limoges, représentée par son Président, Monsieur Vincent JOLIVET, dûment habilité, et dénommé ci-après « l'Université de Limoges »,

d'autre part.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1321-1 à L1321-5 ;

PREAMBULE

La loi du 4 juillet 1990, rendue applicable dans l'académie de LIMOGES par décret du 7 juin 1991, a permis la transformation de l'école normale d'instituteurs de GUERET, dont les locaux étaient propriété du Département de la Creuse, en Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM), tout en lui maintenant son école d'application, dite « école annexe ».

A cette occasion, le Département de la Creuse a conforté son choix de conserver les responsabilités qu'il exerçait à l'égard de l'école normale par la signature, le 25 novembre 1991, d'une convention avec l'Etat, destinée à encadrer les conditions de mise à disposition de l'ensemble des biens meubles et immeubles du site de GUERET à l'IUFM de l'Académie de LIMOGES.

En 2007, et conformément à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, l'IUFM du Limousin a été intégré à l'Université de LIMOGES, en tant qu'« Institut interne ».

Le 18 octobre 2012, une délibération du Département de la Creuse a validé le principe de la désannexion de son école d'application. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République instaure les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), qui sont chargées de la nouvelle formation professionnalisante des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation. La création de l'ESPE du Limousin – composante de l'Université de Limoges – entraîne la disparition de l'I.U.F.M.

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance rebaptise les ESPE en Inspé (Institut National supérieur du Professorat et de l'Éducation). Composante de l'Université de Limoges, l'Inspé de l'Académie de Limoges met en œuvre la formation des enseignants.

Les locaux du « campus universitaire » de GUERET, propriété du Département de la Creuse, offrent désormais un accueil partagé, au bénéfice :

- des étudiants de l'Université de LIMOGES scolarisés sur le site de Guéret,
- de l'Atelier CANOPE 23 rattaché au Réseau CANOPE, Etablissement Public National à caractère administratif régi par les articles D314-70 et suivants du Code de l'Éducation,

- des étudiants en B.T.S. ;
- du Campus Connecté ;
- du public de formation continue (Rectorat, DSDEN, CNFPT, CNAM,...)
- du public associatif.

Dans ce contexte, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La transformation de l'IUFM en école interne de l'Université de LIMOGES a nécessité la mise à disposition de l'Université de l'ensemble des biens meubles et immeubles du campus universitaire de GUERET par convention en 2023, qu'il est aujourd'hui nécessaire de renouveler.

Ainsi, cette convention vient donc encadrer les conditions de cette mise à disposition, notamment les champs d'intervention de l'Université en matière de gestion des locaux et des équipements.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

• Article 2.1 - Localisation des locaux mis à disposition

Pour l'accomplissement de ses missions et dans le but de faciliter la transparence de gestion des bâtiments publics, le Département met à disposition de l'Université de Limoges l'ensemble des locaux situés **1 avenue Marc Purat à GUERET** (références cadastrales section BC n°21 pour partie - cf plan joint annexe 3). L'ancienne école d'application de l'IUFM, ses extérieurs ainsi que la salle d'évolution rattachée à l'école, située sur la parcelle cadastrée section BC n°21, ne sont pas intégrés à cette mise à disposition.

• Article 2.2 - Répartition des locaux à la date de mise à disposition

A la date de mise à disposition, une partie des locaux ci-dessus détaillés accueille d'autres structures : l'Atelier CANOPE 23, une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM du Limousin), le Campus Connecté.

L'Université est chargée d'assumer les modalités de partage de l'espace entre les différentes entités, le Département s'efforçant de faciliter le partenariat entre les dites entités.

• Article 2.3 - Répartition des charges entre l'Université et le Département

La répartition des charges entre l'Université et le Département s'inscrit dans la continuité du décret n°87-712 du 26 août 1987, dans sa version consolidée. Une répartition des charges (annexe 2) vient, en outre, préciser davantage ce décret.

L'Université de LIMOGES, en qualité d'exploitant du site, assure la prise en charge directe des frais de fonctionnement du site (dont viabilisation) et se voit ainsi confier la mission d'entretien général et technique du site et de la maintenance afférente. A charge pour l'Université d'organiser la répercussion des charges locatives sur les autres occupants du site, au prorata des surfaces occupées. En tout état de cause, à l'instar du fonctionnement en vigueur à la signature de la présente convention, les organismes partenaires du Département (Atelier CANOPE 23 et CNAM) ne pourront être soumis à redevance : seules les charges locatives pourront leur être répercutées, le cas échéant.

En qualité de propriétaire du site, le Département est légitime pour effectuer des visites régulières des locaux afin de s'assurer d'un entretien général et technique permettant le maintien du site dans un état conforme à une utilisation normale des équipements meubles et immeubles.

Les remplacements des éléments du bâti qui incombent au Département restent ainsi conditionnés au constat d'une vétusté normale au regard de l'utilisation du site, et sont programmés et réalisés dans la limite des crédits disponibles.

En outre, il ne peut ainsi être fait de travaux sans autorisation préalable du Département. L'Université de LIMOGES pourra être associée aux projets d'aménagement du bâti, depuis l'expression des besoins jusqu'à la réception des travaux.

- Article 2.4 - Condition d'utilisation des locaux et des biens par l'Université

L'Université de Limoges prendra les locaux et les biens installés dans l'état où ils se trouvent lors de son entrée en jouissance, déclarant les bien connaître pour les avoir vus et visités à sa convenance. Les locaux sont mis à sa disposition pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la convention signée entre l'Etat et le Département le 25 novembre 1991 et relative à la création des IUFM, et notamment son annexe 1, les biens meubles précédemment acquis sur fonds départementaux restent affectés à l'Université de LIMOGES.

ARTICLE 3 – ASSURANCE

L'Université de Limoges s'engage à souscrire un contrat d'assurance pour l'occupation des locaux dans le cadre de ses activités. Le Département est destinataire d'une copie de l'attestation annuelle.

Les biens entreposés sont sous l'entière responsabilité du preneur et en cas de dommage, le bailleur ne serait être tenu pour responsable.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 3 ans, sauf résiliation anticipée conformément à l'article 5 de la présente convention.

ARTICLE 5 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit, à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 3 (trois) mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 – AVENANT

Le cas échéant toute modification du contenu de la présente convention à l'initiative de l'un des signataires donnera lieu à la rédaction d'un avenant.

ARTICLE 7 – LITIGES

En cas de litiges entre les parties concernant les termes ou les modalités d'exécution de la présente convention, et en cas d'échec des procédures de règlement amiable, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Limoges.

Fait en deux exemplaires originaux, à GUERET, le

La Présidente du Conseil Départemental
de la Creuse

Valérie SIMONET

Le Président de l'Université
de Limoges

Vincent JOLIVET

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **736/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat entre l'Université de Limoges et la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour les années 2023-2024-2025.

Depuis le 1er avril 2023, la communauté d'agglomération du Grand Guéret et l'Université de Limoges ont formalisé leur partenariat dans le cadre d'une convention. Cette dernière définit les modalités de coopération pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le campus Jules Ferry de Guéret.

Animées par une volonté commune de renforcer leur coopération, la communauté d'agglomération et l'Université de Limoges, ont convenu de fixer les objectifs principaux suivants :

- Accompagner l'offre de formation universitaire
- Proposer un cadre de vie étudiante adapté
- Assurer la promotion et la dynamisation du campus
- Soutenir la recherche et l'innovation

Dans le cadre de la **stratégie académique territoriale** que mène actuellement l'Université de Limoges et qui associe les collectivités territoriales partenaires, il est convenu de prolonger la **durée de la convention cadre de partenariat d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2026** et donc de **porter la durée de ce partenariat de 3 ans à 4 ans**, dans l'attente de l'élaboration **d'une nouvelle convention cadre à l'issue des élections municipales de mars 2026**.

C'est l'objet de cet avenant n°1 qui figure en annexe à la présente délibération et **dont le contenu est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration**.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

AVENANT n°1
Convention cadre de partenariat
Années 2023-2024-2025

Entre d'une part,

L'Université de Limoges, 33, rue François Mitterrand - BP 23204 - 87032 Limoges cedex

Représentée par Monsieur Vincent Jolivet, Président de l'Université de Limoges dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges en date du 06 janvier 2025.

Désignée ci-après par « **l'Université** »,

Et d'autre part,

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, 9 avenue Charles de Gaulle - BP 302 - 23006 Guéret cedex,

Représentée par Monsieur Éric CORREIA, Président de la Communauté d'Agglomération, dûment habilité par délibération en date du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 Désignée par « **la communauté d'agglomération** »,

Vu la convention cadre de partenariat, conclue le 31 mars 2023 entre l'Université de Limoges et l'agglomération du Grand Guéret pour la période 2023-2024-2025.

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges en date du 18 décembre 2025

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en date du XX décembre 2025.

Considérant qu'aux termes de l'article 6.1 de la convention précitée, celle-ci a été conclue pour une durée de 3 ans dont le terme arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Considérant, dès lors que dans l'attente de la conclusion d'une nouvelle convention cadre de partenariat, il convient de modifier la durée de la convention précitée.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 6.1 « Durée de la convention » est modifié et désormais rédigé de la manière suivante :

« Cette convention cadre est valable pour **une durée de 4 ans** sous réserve des crédits disponibles votés par la communauté d'agglomération à chaque nouvel exercice budgétaire. La durée d'exécution de la convention cadre de partenariat est valable pour une **durée prorogée jusqu'au 31 décembre 2026** ».

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention cadre de partenariat demeurent inchangées.

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université de Limoges

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Guéret,

Vincent JOLIVET

Eric CORREIA

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **737/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Avenant n°3 à la convention constitutive conclue entre le CHU et l'Université de Limoges prorogeant la validité de celle-ci et des conventions qui y sont rattachées jusqu'au 31 décembre 2026

La convention constitutive initiale qui a été conclue **entre le CHU et l'Université de Limoges le 7 juin 2019 pour une durée de 5 ans**, soit jusqu'au **31 décembre 2023** a déjà vu sa durée prolongée pour une **durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024**, par un premier avenant en date du 14 octobre 2022.

Puis, un **second avenant en date du 12 février 2024** est venu modifier cette disposition, par un article unique qui stipule expressément que "**Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du partenariat prévu dans la convention initiale et l'avenant n°1, jusqu'à la signature de la prochaine convention cadre**".

Or, à ce jour, **aucune autre convention cadre de partenariat** n'a pu être conclue entre le CHU et l'Université de Limoges, dans la mesure où le **projet conçu dans le cadre de la précédente mandature pour la période 2024-2029 n'a pas pu être validé** ; la direction générale du CHU comme la nouvelle gouvernance de notre établissement, ne l'estimant pas suffisamment abouti, notamment en termes de stratégie de développement et de recherche.

C'est pourquoi, afin de **sécuriser juridiquement la validité de cette convention initiale en y fixant un terme précis**, mais aussi celle des **conventions qui y sont rattachées** et dont le terme est échu ou échoit au 31 décembre 2025, il a été convenu en accord avec le CHU de Limoges, de **proroger, une nouvelle fois**, par un avenant n°3, la durée de cette convention initiale **jusqu'au 31 décembre 2026**.

L'objectif poursuivi est de donner à nos deux institutions, **un délai d'un an pour élaborer un nouveau projet de convention structure** qui soit à la fois, en accord avec les orientations qu'elles souhaitent lui donner et conforme aux préconisations données par France Universités aux établissements d'enseignement supérieur ayant une composante en santé et un établissement hospitalier sur leur territoire.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, il est demandé **aux membres du Conseil d'Administration d'approuver cet avenant n°3, ainsi que l'annexe qu'il comporte et qui énumère les conventions qui sont rattachées à la convention constitutive initiale et dont la durée de validité se trouve également prolongée jusqu'au 31 décembre 2026**.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



CONVENTION CONSTITUTIVE
ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIMOGES ET
L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES
2019-2023
Avenant n°3

ENTRE D'UNE PART :

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Limoges, représenté par sa Directrice Générale, Pascale MOCAËR
Sis 2, avenue Martin Luther King, 87042 LIMOGES cedex
Ci-après dénommé "le CHU"

ET D'AUTRE PART :

L'Université de Limoges, représentée par son Président, Vincent JOLIVET
Sise 33, rue François Mitterrand – BP 23204 - 87032 Limoges
N° SIRET : 198 706 699 00 321
Ci-après dénommé « l'Université »

Les signataires sont désignés par le terme « les parties »

Vu la convention constitutive conclue entre le CHU et l'Université pour la période 2019/2023 en date du 7 juin 2019,

Vu l'avenant n°1 en date du 14 octobre 2022, apportant des modifications et des précisions à la convention constitutive précitée et ajoutant la composante ILFOMER comme partie signataire,

Vu l'avenant n°2 en date du 12 février 2024, prolongeant la durée du partenariat prévu dans la convention constitutive initiale jusqu'à la signature de la prochaine convention cadre.

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges en date du 18 décembre 2025.

VU la délibération du Conseil d'Administration du CHU de Limoges en date du

Considérant la nécessité de fixer un terme précis à la période de prolongation de la durée de validité de la convention constitutive initiale, précitée.

Considérant également la nécessité de sécuriser juridiquement la durée de validité de l'ensemble des conventions qui ont été conclues en application des dispositions de la convention constitutive initiale, précitée.

Il a été convenu ce qui suit :

Article unique : Objet de l'avenant

Le présent avenant n°3 a pour objet **de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026**, à la fois :

- **la durée de la convention constitutive initiale** conclue entre le CHU de Limoges et l'Université de Limoges ;
- **la durée des conventions qui ont été conclues en application des dispositions de la convention constitutive initiale**, telle qu'elles figurent dans l'annexe au présent avenant.

Les autres dispositions de la convention constitutive initiale, ainsi que celles de l'avenant n°1 demeurent inchangés. En revanche, les dispositions de l'avenant n°2 sont abrogées.

**Fait à Limoges en deux exemplaires originaux,
Le 18/12/2025.**

La Directrice Générale du CHU

Le Président de l'Université

Pascale MOCAËR

Vincent JOLIVET

ANNEXE établie en application des dispositions de l'avenant n°3

Tableau des conventions conclues en application de la convention constitutive 2019-2023
entre le CHU de Limoges et l'Université de Limoges :

Intitulé de la convention	Date de signature initiale	Date de la dernière reconduction	Date de validité
Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) relative à l'INstitut de Simulation Pour l'Etude, l'Application et la Recherche en Santé (INSPEARS)	18/10/2021	18/10/2024	31/12/2026
Convention de Partenariat relative à l'intégration du DU Hygiène et risques infectieux associés aux soins dans la formation des IBODE	2015	2023	31/12/2026
Convention de fonctionnement du Bâtiment des Formations Sanitaires – Campus Venteaux	01/01/2021	13/07/2022	31/12/2026
Convention relative à l'inscription et à la scolarité des étudiants de l'Ecole des Sage-femmes de Limoges à l'Université	01/03/2021	01/03/2024	31/12/2026
Convention de partenariat entre le Centre de Référent des Troubles du langage et des Apprentissages (CRTLA Limousin) et l'INSPE Limoges	01/10/2020	01/10/2025	31/12/2026
Convention de partenariat entre l'IAE Limoges et IFCS - Master « Management des Etablissements de la Santé et du Social » (MESS)	15/07/2019	Renouvellement par tacite reconduction annuelle	31/12/2026
Convention de partenariat entre l'IAE Limoges et IFCS - DU « Ingénierie dans le secteur Social et Médico-social » (ISSMS)	02/02/2019	Renouvellement par tacite reconduction annuelle	31/12/2026
Convention de régularisation entre l'Université de Limoges et le CHU de Limoges dans le cadre de l'intégration du fonds documentaire des écoles et instituts du CHU de Limoges à la BU Santé pour les années 2023-2024	9/12/2019	31/12/2024	31/12/2026
Convention contrat de licence ELSEVIER	2020	31/12/2022	31/12/2026
Convention de gestion du Centre de Biologie et de Recherche en Santé (CBRS)	01/01/2019	31/12/2024	31/12/2026
Convention relative au financement des études médicales et pharmaceutiques ARS/CHU/UNILIM	01/09/2022	31/08/2025	31/12/2026

Convention d'occupation des locaux à titre précaire et révocable ESF	15/05/2019	14/05/2020	31/12/2026
Convention équipements partagés – plate-forme BISCEM	18/12/2015	-	31/12/2026
Convention spécifique relative à des prestations de vérification métrologique	2019	31/12/2024	31/12/2026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **738/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Approbation du Procès-Verbal du CA du 26 septembre 2025

Le PV de la séance du Conseil d'Administration du 26 septembre 2025 est proposé au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Limoges,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 332-24 à L.332-28
Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État et notamment son titre 1er bis (article 2-1 à 2-12) ;

Délibération enregistrée sous le numéro : **739/2025/RH**
Conseil d'administration du 18 décembre 2025

Sujet : Campagne d'emploi 2025 des enseignants-chercheurs

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver, dans le cadre de la campagne d'emplois 2025, la création d'un poste d'enseignant chercheur en 92^{ème} section (sciences infirmières) à compter du 1^{er} septembre 2025.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU le Code du Travail ;
- VU les articles modifiés R. 613-33 à R. 613-37 du Code de l'Éducation fixant les conditions de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ;
- **CONSIDERANT** la proposition de composition de jury de Monsieur le Directeur de l'IAE du 1^{er} décembre 2025 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°742/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury chargé d'examiner les demandes de **Validation des Acquis de l'Expérience** pour la **Licence de Gestion** pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Hadrien NARBONNE, PRAG	Bernard HERAUD, PRAG
Enseignant	Sandra MOULAY-LEROUX, MCF	Anne GOUJON BELGHIT, PR
Professionnel	Anne DELAUNAY, Conseil et formation	Chrystèle BARRET, Directrice, Pôle Travail Adapté, APSAH

ARTICLE 2 - Le jury chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour le **Master Comptabilité, Contrôle, Audit** pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Philippe PASQUET, MCF	Hadrien NARBONNE, PRAG
Enseignant	Martine HLADY-RISPAL, PR	Gauthier CASTERAN, PR
Professionnel	Catherine TERRADE, Expert-comptable, CAC Allure, Trésorière de la CRCC Grande Aquitaine	Magali CHIFFRE, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes, MC Conseils & audit, Trésorière de l'Ordre des Experts Comptables Nouvelle-Aquitaine

ARTICLE 3 - Le jury chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour le **Master Management des organisations de santé - Management des Etablissements de la Santé et du Social**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Anne GOUJON BELGHIT, PR	Audrey BECUWE, MCF
Enseignant	Sandra MOULAY-LEROUX, MCF	Mariyam LAKHAL, MCF
Professionnel	Anne DELAUNAY, Conseil et formation	Leila BROUSSEAUD, Directrice de l'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EAMM) Jeanne Chauveau / PEP 87-24

ARTICLE 4 - Le jury chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour le **Master Management de l'Innovation**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Gauthier CASTERAN, MCF	Mariyam LAKHAL, MCF
Enseignant	Martine HLADY-RISPAL, PR	Isabelle SAUVIAT, MCF
Professionnel	Annie LECOMPTE, Conseillère, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine	Anne DELAUNAY, Conseil et formation

ARTICLE 5 - Le jury chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour le **Master Management et Administration des Entreprises**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Audrey BECUWE, MCF	Philippe PASQUET, MCF
Enseignant	Isabelle SAUVIAT, MCF	Vincent LAGARDE, MCF
Professionnel	Sylvie ALVINERIE- BOUSQUET, Expert réseau, INISUP CCI de la Corrèze	Matthieu BLENY, Chef de projet, Charente Limousin

ARTICLE 6 - La composition de ces jurys est valable pour l'année universitaire en cours.

ARTICLE 7 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IAE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 1^{er} décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

copies délivrées par courriels à :

- . M. le Directeur de l'IAE*
- . Mme la Directrice adjointe de la DFCA*
- . Mme la Responsable de la Direction des Etudes*

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Présidente de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** Le Code de l'Education ;

- **VU** le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 et notamment les articles D 613-38 et suivants, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels, pour l'accès aux différents niveaux de l'Enseignement Supérieur ;

- **VU** la proposition de composition de Monsieur le Directeur de l'IAE du 1^{er} décembre 2025 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°743/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - La composition de la Commission Pédagogique de Validation des Acquis professionnelles ou personnels en vue de l'accès à la **Licence de Gestion**, aux **Master Management des Entreprises de la Santé et du Social**, **Master Comptabilité Contrôle Audit**, **Master Management de l'Innovation** et **Master Management et Administration des Entreprises** est la suivante :

Présidente :

Martine HLADY-RISPAL, PR

Enseignants chercheurs :

François GRAVIÉ-PLANDÉ, MCF
Alain MENUJER, MCF

Personnes compétentes pour apprécier la nature des acquis (notamment professionnels) :

Anne DELAUNAY, Conseil et formation
Leila BROUSSAUD, Directrice adjointe, Foyer de vie Jeanne Chauveau PEP 87

ARTICLE 2 - La composition de cette commission est valable pour l'année universitaire en cours.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IAE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 1^{er} décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Alexandre MAÎTRE

copies délivrées par courriels à :

- . Monsieur le Directeur de l'I.A.E.
- . Madame la Directrice adjointe de la DFCA
- . Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;

- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;

- **VU** la charte des examens applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;

- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 1^{er} décembre 2025 de Monsieur le Directeur de l'IAE ;

Affaire suivie par :

DE/FL/LU/N°744/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury du **Diplôme Universitaire Management de l'Innovation** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Isabelle SAUVIAT - MCF	Vincent LAGARDE - MCF
Vice-Présidente	Martine HLADY-RISPAL - PR	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	Bruno MAZIERE - MCF	Philippe PASQUET - MCF

ARTICLE 2 - Le jury du **Diplôme Universitaire Management et Développement Personnel en Entreprise (MDPE)** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Isabelle SAUVIAT - MCF	Vincent LAGARDE - MCF
Vice-Président	Philippe PASQUET - MCF	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	Martine HLADY-RISPAL - PR	François GRAVIE-PLANDE - MCF

ARTICLE 3 - Le jury du **Diplôme Universitaire Hôtellerie - Restauration en Milieu Médicalisé** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Alain MENUQUIER - MCF	Chrystèle BARRET - PAST
Vice-Président	Vincent JOLIVET - MCF	Audrey BECUWE - MCF
Membre	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Lionel FAYE (Extérieur)

ARTICLE 4 - Le jury du **Diplôme Universitaire Evaluator et Auditeur, Qualité des systèmes et des organisations dans le secteur santé et social et secteurs connexes** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Alain MENUQUIER - MCF	Chrystèle BARRET - PAST
Vice-Président	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Audrey BECUWE - MCF
Membre	Gauthier CASTERAN - PR	Nathalie VIDAL (Extérieur)

ARTICLE 5 - Le jury du **Diplôme Universitaire Ingénierie dans le Secteur Social et Médico-Social** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Alain MENUQUIER - MCF	Audrey BECUWE - MCF
Vice-Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	François GRAVIE-PLANDE - MCF	Valérie DEREUDRE (Extérieur)

ARTICLE 6 - Le jury du **Diplôme Universitaire Gestion et Aide à la Résolution des Conflits dans les Etablissements de Santé, médico-sociaux et sociaux** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Clémence THEBAUT - MCF
Vice-Président	Alain MENUQUIER - MCF	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	Catherine LOUBRIAT (Extérieure)	François GRAVIE-PLANDE - MCF

ARTICLE 7 - Le jury du **Diplôme Universitaire Transformation Numérique, Entrepreneuriat et Intrapreneuriat** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Gauthier CASTERAN - PR	Martine HLADY-RISPAL - PR
Vice-Président	François GRAVIE-PLANDE - MCF	Anne DELAUNAY - PAST
Membre	Christian CHUNG - VAC	Mariyam LAKHAL - MCF

ARTICLE 8 - Le jury du **Diplôme Universitaire Management d'Equipe et Leadership** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Gauthier CASTERAN - PR	François GRAVIE-PLANDE - MCF
Vice-Président	Didier TSALA-EFFA - PR	Anne DELAUNAY - PAST
Membre	Pierre FAYE - VAC	Mariyam LAKHAL - MCF

ARTICLE 9 - Le jury du **Diplôme Universitaire Management (PU)** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	François GRAVIE-PLANDE - MCF	Sophie GAILLARD - VAC
Vice-Président	Christian CHUNG - VAC	Dominique PARDOUX - VAC
Membre	Eve GUILLEMOT - VAC	Gauthier CASTERAN - PR

ARTICLE 10 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IAE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 1^{er} février 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'I.A.E.
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence ;
- **VU** l'arrêté du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** la charte des examens applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 1^{er} décembre 2025 de Monsieur le Directeur de l'IAE ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°745/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury de la **Licence de Gestion** et de la **Licence de Gestion parcours Excellence**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Hadrien NARBONNE, PRAG	Gauthier CASTERAN, PR
Vice-Présidente	Lisa SHARMAN, PRCE	François GRAVIE-PLANDE, MCF
Membre	Alain MENUQUIER, MCF	Anne DELAUNAY, PAST

ARTICLE 2 - Le jury de la **Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations, parcours Encadrement de Chantiers de Travaux Publics (ECTP)** pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Mariyam LAKHAL, MCF	Gauthier CASTERAN, PR
Vice-Président	François GRAVIE-PLANDE, MCF	Martine HLADY-RISPAL, PR
Membre	Audrey IC, Enseignante Chercheur EFIATP	Jean Guy MONTREUIL, Intervenant EFIATP

ARTICLE 3 - Le jury de la **Licence Professionnelle Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs** pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX, MCF	François GRAVIE-PLANDE, MCF
Vice-Présidente	Isabelle MINOT (POLARIS)	Nathalie PREGUIMBAULT (Avocate)
Membre	Lisa SHARMAN, PRCE	Gulsen YLDIRIM, PR

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IAE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 1^{er} décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

. M. le Directeur de l'I.A.E.

. Mme la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le décret modifié n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** la charte des examens applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 1^{er} décembre 2025 de Monsieur le Directeur de l'IAE ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°746/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury du **Master 1 Management de l'Innovation**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Gauthier CASTERAN - PR	Mariyam LAKHAL - MCF
Vice-Président	François GRAVIÉ-PLANDÉ - MCF	Alain MENUQUIER - MCF
Membre	Martine HLADY-RISPAL - PR	Anne DELAUNAY - PAST

ARTICLE 2 - Le jury du **Master 2 Management de l'Innovation**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Martine HLADY-RISPAL - PR	Anne GOUJON BELGHIT - PR
Vice-Présidente	Gauthier CASTERAN - PR	François GRAVIÉ-PLANDÉ - MCF
Membre	Mariyam LAKHAL - MCF	Alain MENUQUIER - MCF

ARTICLE 3 - Le jury du **Master 1 Comptabilité, Contrôle, Audit**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Bernard HERAUD - PRAG	Martine HLADY-RISPAL - PR
Vice-Président	Philippe PASQUET - MCF	Anne GOUJON BELGHIT - PR
Membre	Gauthier CASTERAN - PR	Sylvestre POINTUD - PRAG

ARTICLE 4 - Le jury du **Master 2 Comptabilité, Contrôle, Audit**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Philippe PASQUET - MCF	Martine HLADY-RISPAL - PR
Vice-Président	Bernard HERAUD - PRAG	Vincent LAGARDE - MCF
Membre	Gauthier CASTERAN - PR	Sylvestre POINTUD - PRAG

ARTICLE 5 - Le jury du **Master 1 Métiers de la Banque de Détail**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :



	Titulaires	Suppléants
Présidente	Anne GOUJON BELGHIT - PR	Martine HLADY-RISPAL - PR
Vice-Président	Hadrien NARBONNE - PRAG	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	Alain SAUVIAT - PR	Alain MENUQUIER - MCF

ARTICLE 6 - Le jury du **Master 1 Management des Organisations de Santé - Management des Etablissements de la Santé et du Social**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Audrey BECUWE - MCF
Vice-Présidente	Mariyam LAKHAL - MCF	Chrystèle BARRET - PAST
Membre	Alain MENUQUIER - MCF	Anne DELAUNAY - PAST

ARTICLE 7 - Le jury du **Master 2 Management des Organisations de Santé - Management des Etablissements de la Santé et du Social**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Mariyam LAKHAL - MCF	Anne DELAUNAY - PAST
Vice-Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Anne GOUJON BELGHIT - PR
Membre	Alain MENUQUIER - MCF	Audrey BECUWE - MCF

ARTICLE 8 - Le jury du **Master 2 Management des Organisations de Santé - Management des Etablissements de la Santé et du Social Parcours IFCS**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Anne GOUJON BELGHIT - PR	Mariyam LAKHAL - MCF
Vice-Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	Vincent CHAGUE - MCF	Valérie DEREUDRE - Extérieur

ARTICLE 9 - Le jury du **Master 2 Management et Administration des Entreprises – ENSIL/Pharmacie/3iL**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Isabelle SAUVIAT - MCF	Gauthier CASTERAN - PR
Vice-Président	François GRAVIÉ-PLANDÉ - MCF	Vincent LAGARDE - MCF
Membre	Martine HLADY-RISPAL - PR	Philippe PASQUET - MCF

ARTICLE 10 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IAE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 1^{er} décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

≤

Copies délivrées par courriels à :

. M. le Directeur de l'I.A.E.

. Mme la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** l'arrêté modifié du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ;
- **CONSIDERANT** les avis favorables émis par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Nouvelle-Aquitaine en date du 27 novembre 2025 ;
- **SUR PROPOSITION** de Monsieur le Doyen de la Faculté de Pharmacie du 2 décembre 2025 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°749/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - L'agrément pour recevoir un stagiaire dans son officine est accordé à compter du 3 décembre 2025 à :

Pour la Haute-Vienne :

Monsieur Philippe GLOMOT, Pharmacie de Bessines, 87250 BESSINES SUR GARTEMPE
Monsieur Stéphane LEGRAND, Pharmacie de Chateauponsac, 87290 CHATEAUPONSAC
Madame Hélène POURCHET-DUCHARLET, Pharmacie de l'Europe, 87000 LIMOGES
Madame Cécile PROUD, Pharmacie de Chateauponsac, 87290 CHATEAUPONSAC
Madame Cécile VALADOUX SALESSE, Pharmacie Bellevue, 87000 LIMOGES

ARTICLE 2 - Le renouvellement d'agrément pour recevoir un stagiaire dans son officine est accordé à compter du 3 décembre 2025 à :

Pour la Corrèze :

Monsieur François BESSE, Pharmacie Besse, 19140 UZERCHE
Madame Marianne NEYRAT, Selarl Pharmacie Ribot, 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Pour la Haute-Vienne :

Monsieur François BONNET, Pharmacie Bonnet, 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté de Pharmacie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 3 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Doyen de la Faculté de Pharmacie
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'Université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 4 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°752/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Sciences Exactes et Appliquées Parcours Tremplin MIP (Maths - Info - Physique et CMP (Chimie - Maths - Physique))** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Semestre 1

<u>Président</u> : Rémi ANTONY, MCF	<u>Suppléante</u> : Marie DA COSTA, PRCE
<u>Membres</u> : Pascale SENECHAUD, MCF Emmanuelle ORHAN, MCF	<u>Suppléants</u> : Stéphane TCHEFRANOFF, Enseignant vacataire Nicolas LENOIR, Enseignant

Semestre 2

<u>Président</u> : Rémi ANTONY, MCF	<u>Suppléant</u> : Thierry TRIGAUD, MCF
<u>Membres</u> : Pascale SENECHAUD, MCF Tristan VACCON, MCF	<u>Suppléants</u> : Djahida NECER, PRCE Emmanuelle ORHAN, MCF

ARTICLE 2 - Le jury pour la **Licence Sciences et Vie de la Terre Parcours Tremplin SVT** pour l'année universitaire 2025-2026 sera composé ainsi qu'il suit :

Semestre 1

<u>Président</u> : Rémi ANTONY, MCF	<u>Suppléant</u> : Bruno LUCAS, MCF
<u>Membres</u> : Emmanuelle ORHAN, MCF Fabrice DUPUY, MCF	<u>Suppléants</u> : Mehdi CHAARI, Enseignant vacataire Sabine SOLOKWAN-LHERNOUD, MCF

Semestre 2

<u>Président</u> : Rémi ANTONY, MCF	<u>Suppléant</u> : Bruno LUCAS, MCF
<u>Membres</u> : Vincent GLOAGUEN, PR Abid BERGHOUT, MCF	<u>Suppléants</u> : Stéphane TCHEFRANOFF, Enseignant vacataire Didier DELOURME, MCF

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 4 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU le Code de l'Education ;
- VU l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- VU la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- VU le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- SUR la proposition de constitution de jury du 9 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°757/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence du Secteur Sciences exactes et appliquées première année** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

L1 Semestres 1 et 2 - Toute mention de Licence du secteur SEA

Président : Christophe CLAVIER, PR

Suppléante : Pascale SENECHAUD, MCF

Membres :

Suppléants :

Fabien REMONDIERE, MCF

Abid BERGHOUT, MCF

Olivier PROT, MCF

Thibault LIARD, MCF

Ilaria ZAPPATORE, MCF

Karim TAMINE, MCF

Claire DARRAUD, MCF

Julien BREVIER, MCF

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 9 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 9 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°758/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Les jurys pour la **Licence Sciences de la Vie et de la Terre**, pour l'année universitaire 2025-2026, sont composés ainsi qu'il suit :

Licence 1^{ère} année - Parcours Académique et LAS

Semestre 1

Présidente : Caroline LE MORVAN, MCF
Membres :
Céline GIRARD, MCF
Isabelle JULIEN, MCF

Suppléant : Didier DELOURME, MCF
Suppléants :
Agnès GERMOT, MCF
Stéphane VINATIER, MCF

Semestre 2 et année

Présidente : Caroline LE MORVAN, MCF
Membres :
Fabrice DUPUY, MCF
Thierry TRIGAUD, MCF

Suppléante : Sabine LHERNOULD, MCF
Suppléants :
Malgorzata GRYBOS, MCF
Sylvie FOUCAUD, PR

Licence 1^{ère} année - Rythme Progressif

Semestre 1

Présidente : Caroline LE MORVAN, MCF
Membres :
Céline GIRARD, MCF
Isabelle JULIEN, MCF

Suppléant : Didier DELOURME, MCF
Suppléants :
Agnès GERMOT, MCF
Stéphane VINATIER, MCF

Semestre 2

Président : Didier DELOURME, MCF
Membres :
Isabelle JULIEN, MCF
Céline GIRARD, MCF

Suppléante : Caroline LE MORVAN, MCF
Suppléants :
Fabrice DUPUY, MCF
Sabine LHERNOULD, MCF

Semestre 3

Président : Didier DELOURME, MCF
Membres :
Agnès GERMOT, MCF
Thierry TRIGAUD, MCF

Suppléante : Caroline LE MORVAN, MCF
Suppléants :
Emmanuel JOUSSEIN, PR
Stéphane VINATIER, MCF

Semestre 4 et année

Président : Didier DELOURME, MCF
Membres :
Fabrice DUPUY, MCF
Vin-Thanh HO, MCF

Suppléante : Caroline LE MORVAN, MCF
Suppléantes :
Sylvie FOUCAUD, PR
Malgorzata GRYBOS, MCF

Licence 2^{ème} année – Parcours Académique

Semestre 3

Présidente : Sabine LHERNOULD, MCF

Suppléante : Caroline LE MORVAN, MCF



Membres :
Patrick PELISSIER, MCF
Chantal JAYAT-VIGNOLES, MCF

Suppléants :
François BORDAS, PR
Malgorzata GRYBOS, MCF

Semestre 4 et année

Présidente : Sabine LHERNOULD, MCF

Membres :
Catherine RIOU, MCF
Maryline SOUBRAND, MCF
Gaëlle SALADIN, MCF

Suppléante : Caroline LE MORVAN, MCF

Suppléants :
François GALLET, MCF
Agnès GERMOT, MCF
Laëtitia MAGNOL, MCF

Licence 3^{ème} année

Semestre 5

Présidente : Caroline LE MORVAN, MCF

Membres :
Céline GIRARD, MCF
Laure BREMAUD, MCF
Agnès GERMOT, MCF

Suppléante : Barbara BESSETTE, MCF

Suppléants :
François GALLET, MCF
Mireille VERDIER, MCF
Anne BLONDEAU, MCF

Semestre 6 et année

Présidente : Caroline LE MORVAN, MCF

Membres :
Maryline SOUBRAND, MCF
Céline GIRARD, MCF
Barbara BESSETTE, MCF

Suppléant : Didier DELOURME, MCF

Suppléants :
Sébastien LEGARDINIER, MCF
Nathalie FAUMONT, MCF
Agnès GERMOT, MCF

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 9 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 10 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°762/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Sciences et Technologies - Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles**, pour l'année universitaire 2025-2026, est composé ainsi qu'il suit :

Année 1

Présidente : Pascale SENECHAUD, MCF

Membres :

Cécile TARDY, PRAG

Sandrine JOUHANNAUD, PRCE

Invité : Pierre Philippe TOMI, Proviseur du Lycée TURGOT, Limoges

Suppléante : Mercedes HAIECH, MCF

Suppléants :

Fabrice DUPUY, MCF

Agnès DUCHEZ, PRCE

Année 2

Présidente : Pascale SENECHAUD, MCF

Membres :

Isabelle CIBERT, PRCE

Aurélien CIRET, PRAG

Invité : Pierre Philippe TOMI, Proviseur du Lycée TURGOT, Limoges

Suppléant : Dominique HABELLION, PRAG

Suppléants :

Marylise GROSPEAUD, PRCE

Benjamin BOBEE, PRCE

Année 3

Présidente : Pascale SENECHAUD, MCF

Membres :

Cédric DELOST, PRCE

Stéphanie LHEZ, MCF

Invité : Pierre Philippe TOMI, Proviseur du Lycée TURGOT, Limoges

Suppléante : Mercedes HAIECH, MCF

Suppléantes :

Yolaine SUREAUD, PRCE

Catherine RIOU, MCF

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 11 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 10 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°763/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence 2 Informatique**, pour l'année universitaire 2025-2026, est composé ainsi qu'il suit :

Semestre 3

Président : Tristan VACCON, MCF

Membres :

Maxime MARIA, MCF

Olivier TERRAZ, PR

Suppléant : Karim TAMINE, MCF

Suppléants :

Christophe CLAVIER, PR

Emmanuel CONCHON, MCF

Semestre 4 et année

Président : Tristan VACCON, MCF

Membres :

Ilaria ZAPPATORE, MCF

Nicolas ARAGON, MCF

Suppléant : Karim TAMINE, MCF

Suppléants :

Maxime MARIA, MCF

Emmanuel CONCHON, MCF

ARTICLE 2 – Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 11 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques

- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 10 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°764/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Physique parcours IXEO**, pour l'année universitaire 2025-2026, est composé ainsi qu'il suit :

Licence 3^{ème} année

Semestre 5

Présidente : Claire DALMAY, MCF
Membres :
Cyrille MENUJER, PR
Agnès DESFARGES-BERTHELEMOT, PR

Suppléante : Claire DARRAUD, MCF
Suppléants :
Olivier TANTOT, PR
Françoise COSSET, MCF

Semestre 6 et année

Présidente : Claire DALMAY, MCF
Membres :
Sébastien FEVRIER, PR
Françoise COSSET, MCF

Suppléante : Agnès DESFARGES-BERTHELEMOT, PR
Suppléants :
Guillaume ANDRIEU, MCF
Julien BREVIER, MCF

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 11 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 12 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°766/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Mathématiques**, pour l'année universitaire 2025-2026, est composé ainsi qu'il suit :

Semestre 5

Président : Abdelkader NECER, MCF
Membres :
Samir ADLY, PR
Moulay BARKATOU, PR

Suppléant : Nouredine IGBIDA, PR
Suppléants :
Philippe LEBACQUE, PR
Cyrille CHENAVIER, MCF

Semestre 6 et année

Président : Abdelkader NECER, MCF
Membres :
Stéphane VINATIER, PR
Olivier PROT, MCF

Suppléant : Nouredine IGBIDA, PR
Suppléants :
Francisco SILVA, MCF
Alice HEPTON, PRAG

ARTICLE 2 - La Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 12 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 12 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°767/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Physique - Chimie** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Semestre 5

Président : Johann BOUCLE, MCF
Membres :
Pascal MARCHET, MCF
Simon GOUTIER, MCF

Suppléant : Jean-Christophe ORLIANGES, MCF
Suppléants :
Bruno LUCAS, MCF
Abid BERGHOUT, MCF

Semestre 6 et année

Président : Jean-Christophe ORLIANGES, MCF
Membres :
Bruno LUCAS, MCF
Johann BOUCLE, MCF

Suppléant : Johann BOUCLE, MCF
Suppléants :
Pascal MARCHET, MCF
Raphael JAMIER, MCF

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 12 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 12 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°768/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence 3 Chimie parcours Sciences des Matériaux**, pour l'année universitaire 2025-2026, est composé ainsi qu'il suit :

Semestres 5, 6 et année

<u>Président</u> :	<u>Suppléant</u> :
David HAMANI, MCF	Rémy BOULESTEIX, MCF
<u>Membres</u> :	<u>Suppléants</u> :
Isabelle JULIEN, MCF	Abid BERGHOUT, MCF
Sylvie FOUCAUD, PR	Chantal DAMIA, MCF

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 12 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 12 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°769/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence 2 Mathématiques parcours Mathématiques - Informatique**, pour l'année universitaire 2025-2026, est composé ainsi qu'il suit :

Semestre 3

Président : Cyrille CHENAVER, MCF
Membres :
Pierre DUSART, MCF
Tristan VACCON, MCF

Suppléant : Abdelkader NECER, MCF
Suppléants :
Mercedes HAIECH, MCF
Karim TAMINE, MCF

Semestre 4 et année

Président : Cyrille CHENAVER, MCF
Membres :
Abdelkader NECER, MCF
Tristan VACCON, MCF

Suppléant : Noureddine IGBIDA, PR
Suppléants :
Philippe LEBACQUE, PR
Karim TAMINE, MCF

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 12 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 12 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°770/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Mathématiques parcours Mathématiques - Informatique**, pour l'année universitaire 2025-2026, est composé ainsi qu'il suit :

Semestre 5

Président : Abdelkader NECER, MCF
Membres :
Karim TAMINE, PR
Moulay BARKATOU, PR

Suppléant : Olivier TERRAZ, PR
Suppléants :
Samir ADLY, PR
Cyrille CHENAVIER, MCF

Semestre 6 et année

Président : Abdelkader NECER, MCF
Membres :
Stéphane VINATIER, PR
Olivier PROT, MCF

Suppléant : Nouredine IGBIDA, PR
Suppléants :
Francisco SILVA, MCF
Alice HEPTON, PRAG

ARTICLE 2 - La Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 12 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 12 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°771/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence 2 Mathématiques**, pour l'année universitaire 2025-2026, est composé ainsi qu'il suit :

Semestre 3

<u>Président</u> : Cyrille CHENAVIER, MCF	<u>Suppléant</u> : Abdelkader NECER, MCF
<u>Membres</u> : Pierre DUSART, MCF Stéphane VINATIER, PR	<u>Suppléants</u> : Mercedes HAIECH, MCF Francisco SILVA, MCF

Semestre 4 et année

<u>Président</u> : Cyrille CHENAVIER, MCF	<u>Suppléant</u> : Noureddine IGBIDA, PR
<u>Membres</u> : Philippe LEBACQUE, PR Simone NALDI, MCF	<u>Suppléants</u> : Abdelkader NECER, MCF Pierre DUSART, MCF

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 12 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 12 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°772/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Les jurys du **DEUST Webmaster et Métiers de l'Internet** (1^{ère} et 2^{ème} années), et de la **Licence Professionnelle Métiers de l'Informatique – Applications Web** (1^{ère} et 2^{ème} années), pour l'année universitaire 2025-2026, sont composés ainsi qu'il suit :

Première année

Semestre 1

Président : Philippe LEPROUX, MCF
Membres :
Stéphanie DELPEYROUX, PRAG
Philippe VIGNOLES, MCF

Suppléant : Guillaume ANDRIEU, MCF
Suppléants :
Christophe GENTIL, PRAG
Julien BREVIER, MCF

Semestre 2 et pour l'année

Présidente : Stéphanie DELPEYROUX, PRAG
Membres :
Philippe LEPROUX, MCF
Christophe GENTIL, PRAG

Suppléant : Guillaume ANDRIEU, MCF
Suppléants :
Julien BREVIER, MCF
Philippe VIGNOLES, MCF

Deuxième année

Semestre 3

Président : Philippe LEPROUX, MCF
Membres :
Stéphanie DELPEYROUX, PRAG
Philippe VIGNOLES, MCF

Suppléant : Guillaume ANDRIEU, MCF
Suppléants :
Christophe GENTIL, PRAG
Julien BREVIER, MCF

Semestre 4

Présidente : Stéphanie DELPEYROUX, PRAG
Membres :
Philippe LEPROUX, MCF
Christophe GENTIL, PRAG

Suppléant : Guillaume ANDRIEU, MCF
Suppléants :
Julien BREVIER, MCF
Philippe VIGNOLES, MCF

Pour l'année

Président : Philippe LEPROUX, MCF
Membres :
Christophe GENTIL, PRAG
Stéphanie DELPEYROUX, PRAG
Guillaume ANDRIEU, MCF

Suppléant : Philippe VIGNOLES, MCF
Suppléants :
Julien BREVIER, MCF
Benoît CRESPIEN, MCF
Ilaria ZAPPATORE, MCF

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 15 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 12 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°773/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Professionnelle Métiers de l'Informatique : Applications WEB** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :
Benoît CRESPIN, PR

Membres :
Philippe VIGNOLES, MCF
Stéphanie DELPEYROUX, PRAG

Professionnel :
Baptiste SAINT PIERRE, CTO Proximit

Suppléant :
Ludovic GROSSARD, MCF

Suppléants :
Pierre-François BONNEFOI, MCF
Christophe GENTIL, PRAG

Suppléante :
Stéphanie FAURE, Directrice

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 15 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté modifié du 06 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 12 décembre 2025 de Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°774/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury pour la **Licence Professionnelle Métiers de l'Informatique : Conduite de projets** pour l'année universitaire 2025-2026 est composé ainsi qu'il suit :

Président :
Philippe VIGNOLES, MCF

Membres :
Benoît CRESPIEN, PR
Stéphanie DELPEYROUX, PRAG

Professionnels :
Stéphanie FAURE, Directrice

Suppléants :
Ludovic GROSSARD, MCF

Suppléants :
Pierre-François BONNEFOI, MCF
Christophe GENTIL, PRAG

Suppléant :
Baptiste SAINT PIERRE, Directeur technique CTO Proximit

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 15 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur l'Administrateur provisoire de l'UFR des Sciences et Techniques
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code du Travail ;
- **VU** les articles R. 613-33 à R. 613-37 du Code de l'Éducation fixant, en application des articles L. 613-3 et L. 613-4, les conditions de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ;
- **CONSIDERANT** la proposition de composition de jury de Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines du 12 décembre 2025 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°776/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour la **Licence** et le **Master Sciences de l'Éducation et de la Formation**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

Membres universitaires :

Maryan LEMOINE, MCF, Président

Laurie SOMPAYRAC, MCF

Suppléante : Ulla MAGUET, MCF

Professionnels :

Laurette BARDONNAUD, CPO de la Cité Educative, Bourges

Suppléant : Jacques KOUASSI, Directeur du Centre social municipal de Beaubreuil

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 15 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

- M. le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

- Mme la Directrice adjointe de la DFCA

- Mme la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code du Travail ;
- **VU** les articles R. 613-33 à R. 613-37 du Code de l'Éducation fixant, en application des articles L. 613-3 et L. 613-4, les conditions de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ;
- **CONSIDERANT** la proposition de composition de jury de Monsieur l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques du 15 décembre 2025 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°778/2025/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury chargé d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour la **Licence Professionnelle STAPS Tourisme et Loisirs sportifs**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

Membres universitaires :

Cyrille MENUQUIER, PR, Président
Suppléant : Denis BARATAUD, PR

Ludovic LECURAS, MCF
Suppléante : Béatrice FERRY, MCF

Professionnel :

Thierry BENAÏTH, Directeur ODCV 19

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 16 décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriel à :

- M. l'Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences et Techniques
- Mme la Directrice adjointe de la DFCA
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.